

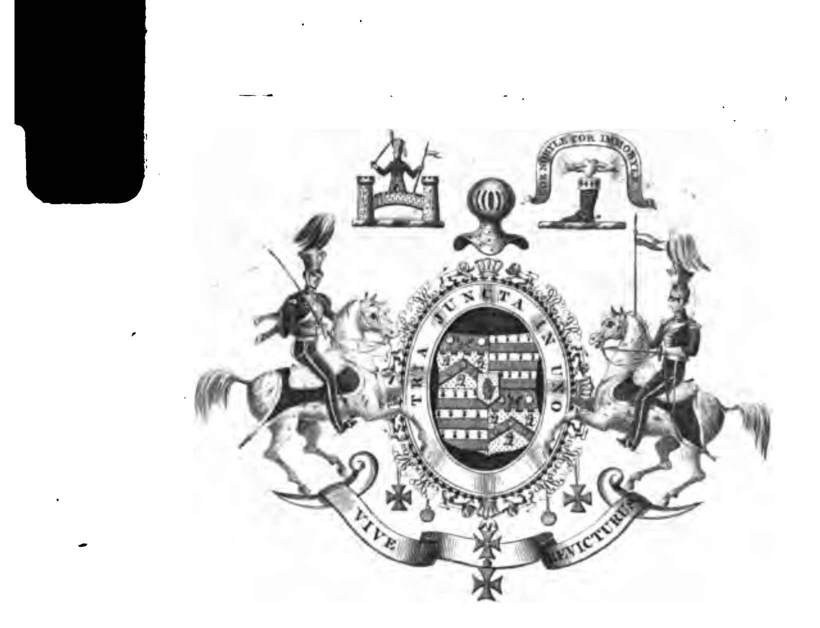

TRIA JUNCTA IN UNO
VIVE






TRIA JUNCTA IN UNO
VIVE




TRIA JUNCTA IN UNO
VIVE



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

RÉDACTEUR EN CHEF.

Le général GUILLAUME DE VAUDONCOURT, ancien général d'artillerie, membre de l'Académie royale des sciences militaires de Suède, et de quelques autres sociétés savantes.

COLLABORATEURS.

MM. ALLIX, lieutenant-général d'artillerie; le général BARDIN; le colonel de cavalerie marquis de CARRION-NISAS; de CARRION d'Espagne de NISAS, lieutenant au premier régiment de la garde; CHATELAIN, capitaine au corps royal d'état-major; COLLOMBEL, capitaine d'artillerie de marine; COSTE, capitaine d'artillerie, élève de l'école Politechnique; le général baron DESMICHELS; le baron DUPIN, officier-supérieur au corps royal du génie militaire, membre de l'institut et de la chambre des députés; ESTIENNE, ancien médecin principal des armées; FELLENS, membre de l'Athénée des sciences; FERRY, ancien professeur d'artillerie et du génie; GIRARDIN, officier d'artillerie; GIRARD, ingénieur en chef, membre de l'Institut; P. HIMLY, ancien officier de dragons, professeur à l'école d'Application du corps royal d'état-major, traducteur attaché au Dépôt de la guerre; A. de ILLENS, capitaine adjudant major; le chevalier de KIRCKHOFF, ancien médecin en chef des hôpitaux; le général LECOUTURIER; A. MARRAST, docteur ès-lettres, membre de l'Athénée des sciences; de MONTGERY, capitaine de vaisseau; MOREAU DE JONNÈS, officier-supérieur au corps royal d'état-major; PARISOT, officier de marine, élève de l'école Politechnique; PRÉAUX, officier-supérieur au corps royal d'artillerie de marine; le lieutenant-général, vicomte de PRÉVAL, membre du conseil supérieur de la guerre; le comte de la ROCHE AYMON, pair de France; ROCHE, capitaine d'artillerie, professeur de physique et de chimie à l'école d'Artillerie de marine à Toulon; le général comte de SÉGUR; SICARD, officier d'état-major, etc., etc.



Imprimerie de Ch. Dezauche,

Rue du Faubourg-Montmartre, N° 4,

près le Boulevart.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

ARMÉES DE TERRE ET DE MER,

Dans lequel seront insérées :

DES ANALYSES DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES DÉPÔTS GÉNÉRAUX
DE L'ARTILLERIE, DU GÉNIE, DE LA GUERRE,
DE LA MARINE, ET PAR LE BUREAU
DES LONGITUDES.

Tome dix-huit.





CORRÉARD JEUNE, ÉDITEUR,
DIRECTEUR DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.
Rue Richer, Passage Saulnier, no. 13.

1830.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

armées de terre et de mer.

THÉORIE.

SUR LES MORTIERS

ET

LES PLATINES A PERCUSSION.

PAR LE COMMANDANT D'ARTILLERIE CHEVALIER PRÉAUX.

Attaché à l'École royale d'artillerie à Toulon ; Auteur du techmatomètre, instrument servant en mer à la projection des bombes.

Une opération importante vient d'être faite à la direction d'artillerie du port de Toulon, sur les mortiers destinés à l'armement des bombardes ; on concevait combien il était urgent que, malgré les mouvemens du bâtiment, la bombe pût être

tirée exactement sous l'angle de 45° qui est celui de la plus grande amplitude [1].

Pour y parvenir, il fallait donc que l'inflammation de la charge fut instantanée ; c'est ce qui ne pouvait avoir lieu, que par l'usage de la platine à percussion appliquée à ce mortier.

Mais, pour y adapter cette platine, il fallait préalablement installer un support sur des mortiers coulés avec une simple onglée.

Divers moyens avaient été proposés ; les uns à l'aide de vis, qui entraient de plusieurs lignes dans le métal [2] ; d'autres en entaillant le mortier de manière à pouvoir glisser un support à coulisses, etc.

Tous ces moyens, quoique ingénieux, n'offraient point la solidité désirable ; ils avaient le grave inconvénient de compromettre la bouche à feu elle-même en touchant à son épaisseur.

M. le colonel, baron Gerdy, directeur d'artillerie de marine à Toulon, faisant revivre le procédé si précieux, inventé il y a cent dix ans, par un canonnier de ce port, de mettre des grains en fer forgé aux pièces destinées pour la marine, a eu l'heureuse idée d'introduire un grain semblable dans la lumière du mortier, *en formant avec la tête du grain même le support sur lequel on adapte la platine à percussion.* (Voir le tracé dans le n°. prochain.

On ne doit concevoir aucune inquiétude sur la solidité de ce grain, et sur celle de la bouche à feu après cette introduction,

[1] C'est ce résultat qu'avait eu en vue M. le commandant d'artillerie chevalier Préaux, dans l'invention d'un instrument appelé *techmatomètre*, dont nous donnerons plus tard les tracés et la description.

[2] Cette première proposition est due à M. le capitaine en premier adjudant-major Lemaire, attaché à l'école royale d'artillerie de Toulon.

car voici, en effet, une autorité très-recommandable en faveur de cette application.

M. le chevalier de Sevenay qui dirigeait le bombardement de Tripoli, en 1718, et auquel on avait donné deux mortiers, dont les lumières ayant été évasées par un tir précédent, avaient reçu des grains de fer forgé, s'exprimait ainsi dans sa correspondance officielle.

« Nous savons maintenant *par expérience* que des grains de » lumière en fer mis à des mortiers ne manquent jamais; car » nous avons tiré plus de deux cents coups avec les deux mor- » tiers qui en avaient reçus, sans que la moindre dégradation » se soit fait remarquer aux lumières, tandis que ceux qui » n'avaient pas reçu de ces grains, ont eu leur lumière telle- » ment évasée au bout de cinquante coups qu'il a fallu renon- » cer à leur usage. »

Indépendamment de cette opération majeure, d'un grain sur les mortiers portant support; depuis cinq à six ans que M. le colonel Gerdy a pris la direction du port de Toulon aucune bouche à feu n'a été mise hors de service (comme autrefois cela avait lieu), à cause de l'évasement des lumières.

En effet, des pièces qui tirent journellement un grand nombre de coups au polygone de Toulon, et qui ont reçu ces grains, ont usé *deux séries de pièces neuves!*

Il faut donc en conclure, que c'était un service à rendre au département de la marine, que de tirer de l'oubli ce procédé inventé il y a cent dix-huit ans, de mettre un grain en fer forgé aux pièces destinées au service de la marine.

Ceci confirme l'opinion que nous avons émise à la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, et à la société de statistique de Marseille que l'inspection générale, la direction d'artillerie des ports, et le régiment du corps royal

d'artillerie de la marine ne laissent échapper aucune occasion de faire, et *de provoquer* toutes les améliorations utiles au service de l'artillerie navale.

Toulon, janvier 1830.

CH. PRÉAUX,

Commandant d'artillerie.

DU POINTAGE

DES

MORTIERS A LA MER.

Est-il possible de déterminer, au moyen d'un instrument, l'instant où la plateforme d'un mortier installé à bord d'une bombarde, est horizontale, de manière à pointer le mortier tel qu'il est placé sur la semelle exactement à 45°?

S'il faut convenir que la chose est difficile, vu les mouvemens de roulis et de tangage du navire, on peut répondre qu'elle n'est pas impossible. On pourrait à la rigueur mettre en doute l'absolue nécessité d'un pareil instrument, attendu que, par une mer très-agitée, où les mouvemens du navire sont très-rapides, il ne convient pas de pointer; et que par un temps calme, les mouvemens ne sont pas assez rapides pour qu'on ne puisse pointer à peu près aussi bien qu'à terre; néanmoins, comme il est prouvé que les succès d'un combat dépendent beaucoup

de l'exactitude du pointage, tout ce qui peut contribuer à assurer cette exactitude ne doit pas être négligé.

Le problême à résoudre pour le pointage à la mer, se réduit donc à organiser un pendule simple ou double qui indique la position d'une ligne verticale, relativement à la plateforme du mortier. Lorsque le vaisseau incline sur le côté, ou de l'avant à l'arriêre, un simple fil flexible remplirait mal le but à cause de sa fléxibilité. Il faut donc employer des fils métalliques. La longueur du pendule doit être la plus longue possible pour donner les oscillations les plus lentes possibles. Si l'on emploie deux pendules différens, leurs oscillations n'auront pas même durée, et par une conséquence immédiate, ne seront pas synchrones. Cet inconvénient pourrait empêcher de remarquer leur coïncidence, et cette raison a été le motif d'objections faites à des instrumens proposés pour le pointage des mortiers. Est-elle rigoureuse ? Pour qu'il en fut ainsi, ne faudrait-il pas qu'il s'agit de trés-faibles oscillations communiquées à un pendule avec la même vitesse; mais la vitesse du roulis n'est pas toujours égale à celle du tangage; d'un autre côté, les pendules, au lieu d'être libres, peuvent être assujétis à glisser dans une rainure, ce qui diminue la vitesse de leurs oscillations. En outre, pour pointer avec avantage, comme il convient de faire lorsque la mer est agitée, les oscillations des pendules doivent être très-lentes et peu sensibles, et alors l'inconvénient des oscillations est beaucoup diminué; car avec un seul pendule, il serait à peu près le même; mais en admettant encore l'existence constante de cet inconvénient, est-il sans remède, et constitue-t-il une objection réelle à l'emploi à la mer d'un instrument basé sur ce principe? Je ne le crois pas, et sans avoir besoin pour le prouver de raisonnemens théoriques qui n'ont aucun poids lorsqu'ils ne sont pas confirmés par la pratique, je puis alléguer pour preuve l'emploi du pen-

dule pour régler le pointage des canons à la mer, tel qu'il est rapporté dans l'ouvrage de Sir Howard Donglas, *Traité d'artillerie navale*, traduit par M. Charpentier, chef de bataillon d'artillerie, page 228; ce pendule consiste en une barre ajustée de manière à être parfaitement horizontale, lorsqu'il est en repos. On le suspend à une pointe fixée à la plate-bande du premier renfort sur laquelle est tracée une ligne parallèle à l'axe du canon, toutes les fois que la partie supérieure de la barre coïncide avec cette ligne, l'axe de la pièce est horizontal, et dans le cas contraire, la distance de cette ligne indique la déviation du canon; la verge du pendule est ajustée de manière à toucher ni le flasque de l'affût, ni la pièce, et doit être assez forte pour résister sans plier au choc de l'explosion, et à tout rude traitement. Quant au pendule, il doit être aussi long que la hauteur de l'affût le permet. Lorsque la pièce est en batterie, si le pendule continue à osciller par les secousses de cette opération, il faut l'assurer en y portant la main une ou deux fois, tandis qu'on amorce ou qu'on pointe. Quand on ne se sert plus du pendule, on le ramasse dans un étui ou dans une rainure pratiquée dans un des flasques de l'affût. Cet exemple prouve que le pointage à la mer, fondé sur ces principes, est un objet important, et qui mérite d'être éprouvé. M. Préaux, chef de bataillon, attaché à l'école d'artillerie de marine, à Toulon, a présenté un instrument nommé *Thecmatomètre*, pour pointer les mortiers à la mer, fondé aussi sur l'emploi du pendule, et une commission supérieure[1] créée à Paris, sous le ministère encourageant de M. le baron Hyde-de-Neuville, tout en élevant quelques objections théo-

[1] Cette commission était composée de quatre membres, officiers-généraux et supérieurs attachés au département de la marine, dont la longue expérience et les hautes connaissances théoriques et pratiques garantissent à la science un examen scrupuleux.

riques sur l'effet de cet instrument, a été unanimement d'avis qu'il devait être éprouvé. Son Exc. le Ministre de la Marine a également annoncé à l'auteur qu'il ordonnerait des épreuves à ce sujet au port de Toulon. Elles sont essentielles, quels que puissent être les défauts de l'instrument dont les épreuves feront juger mieux que tous les raisonnemens possibles. L'intérêt ou l'amour-propre d'un auteur n'est rien lorsqu'il s'agit d'un objet d'une utilité réelle; il manque à l'artillerie un instrument pour le pointage du mortier. Il convient donc de faire des expériences pour juger si ceux qui sont proposés remplissent le but, et s'ils peuvent être perfectionnés ou modifiés? Le principe étant connu il ne s'agit plus que d'en faire l'application de la manière la plus simple; et lors même que l'auteur d'un projet n'aurait pas résolu complétement la question, il aura toujours mérité d'avoir mis sur la voie d'une solution à laquelle on n'arrivera jamais si elle n'est pas prise en considération. Un instrument construit d'après des principes semblables, nommé Régulateur du tir, que l'on attribue à M. Tixier de Norbeck, ancien directeur d'artillerie à Toulon, a réussi aux épreuves des mortiers qui ont eu lieu sur mer, au mois de mai, à Toulon; il est donc à désirer que des expériences aient lieu pour constater l'utilité du Techmatomètre[1], ou de tout

[1] Nous devons ajouter que M. Moulin, capitaine d'artillerie, a aussi présenté, en 1827, un projet d'instrument pour régler le tir des mortiers à la mer, consistant dans le système de deux fils à plomb, et qu'il a fait publier dans les archives du Var du mois de juin 1829, une réclamation pour constater la date de son mémoire à ce sujet, envoyé à la direction d'artillerie à Paris. Il résulte de là que si M. Texier de Norbeck croyait à la possibilité de régler le pointage du mortier à la mer, plusieurs officiers d'artillerie instruits de nos jours, y croient également, et qu'en admettant que la possibilité ne fût pas démontrée, dans le doute il importe encore d'en faire l'essai. Les seules objections fondées sont : 1° que, dans le cas d'une forte mer agitée par des vents contraires, il est probable que la position horizontale de la

autre instrument propre à cet objet, dût-il être ensuite soumis à quelques modifications ! Ce n'est qu'ainsi qu'on peut encourager les auteurs de propositions qui tendent au bien du service de Sa Majesté.

ROCHE.

plate-forme du navire n'existe pas, ou que si elle existait, elle fut insaisissable; 2° que dans un temps ordinaire, pour que le pointage soit efficace, il importe que l'explosion de la charge suive de près l'indication du pointeur, ce qui n'a guère lieu en employant le boute-feu et les étoupilles. Mais les platines à percussion, adoptées au canon, vont l'être aux mortiers auxquels on a déjà appliqué des grains de lumière, et ce perfectionnement est dû au colonel Gerdy, directeur de l'arsenal de la marine à Toulon, auquel on doit également la nouvelle installation des mortiers à bord des bombardes. Le même colonel s'est également occupé de perfectionner l'instrument de M. Texier de Norbeck, en lui faisant indiquer le double mouvement du navire.



MÉLANGES.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LES MÉMOIRES

DU MARÉCHAL GOUVION SAINT-CYR,

EN CE QUI CONCERNE LE MARÉCHAL JOURDAN [1].

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr vient de publier des mémoires qui seront recherchés par tous les militaires qui ont le désir de s'instruire. Il écrit après les événemens, et les juge avec l'expérience acquise dans une longue et glorieuse carrière. Si, à l'époque où les généraux en chef commettaient les fautes qu'il relève aujourd'hui; il était déjà consommé dans l'art de la guerre, au point de les prévoir et de les éviter; on doit regretter que dès-lors, il n'ait pas été placé à la tête des armées. Quant à moi, je suis du nombre des généraux improvisés dans les circonstances les plus fâcheuses, et lorsque, en 1793, je fus forcé d'accepter le commandement de l'armée du Nord, sous peine

[1] Le Mémoire qui suit nous étant parvenu trop tard pour être inséré dans la 51e livraison du *Journal des Sciences militaires*, nous avons été forcés d'en remettre l'insertion à la livraison présente.

d'être considéré comme suspect, je n'avais que du patriotisme, du zèle et du dévouement à la cause que nous défendions. Il n'est donc pas surprenant, qu'en 1795, je n'eusse pas encore acquis toutes les connaissances nécessaires au général en chef d'une grande armée, et que je me sois trompé quelquefois. Mais les jugemens du maréchal, qui doivent être d'un grand poids, me paraissant au moins trop sévères sur quelques points, je dois publier les observations dont ils me semblent susceptibles.

Le maréchal pense que la trahison de Pichegru, qu'il ne conteste pas, n'eût d'influence sur les événemens qu'après la bataille de la Pfrim. Il insinue qu'on n'a accrédité l'opinion contraire que pour atténuer les fautes graves commises par les généraux en chef.

Quels qu'aient été les motifs de la conduite de Pichegru, dans la campagne de 1795, il n'est pas moins évident que son inaction causa les revers que les armées françaises essuyèrent à cette époque. Cette inexplicable inaction et sa conduite postérieure ont rendu très-vraisemblable l'opinion que le maréchal Saint-Cyr croit devoir combattre. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas cette opinion qui justifierait les autres généraux, s'ils avaient réellement commis les fautes qu'on leur attribue; ce n'est que d'après les faits qu'il faut les juger.

Une discussion sur le plan de campagne m'entraînerait trop loin; je ne veux ni le défendre ni l'attaquer. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui le trouve vicieux, prétend que j'aurais dû refuser de concourir à son exécution. Elle présentait à la vérité de grandes difficultés, qui pourtant n'étaient pas insurmontables. On voit dans les Mémoires du maréchal que, si Pichegru eût fait tout ce qui dépendait de lui, il n'aurait pas été impossible de s'établir sur la rive droite du Rhin. J'étais bien plus effrayé de la pénurie des subsistances et de la nullité des moyens

de transport. J'ai, fréquemment et toujours inutilement, appelé la sollicitude du gouvernement sur ces importans services; mais, n'ayant pas le moyen de faire cesser cet état de détresse, il me pressait vivement de passer le Rhin, dans l'espoir de trouver des ressources dans le pays ennemi. Si j'avais rejeté les Autrichiens sur le haut Mein, ou sur le haut Neker, et qu'au moyen des contributions et des réquisitions j'eusse pourvu aux besoins de l'armée, on aurait sans doute applaudi; mais j'ai été forcé à la retraite par des causes indépendantes de moi; on m'accuse d'imprévoyance!

La force de l'armée était de quatre-vingt-dix-neuf mille hommes, dont quinze mille tenaient garnison dans les places de Luxembourg, Maestricht et autres; il ne restait donc en ligne que quatre-vingt-deux mille hommes de toutes armes, et non pas quatre-vingt-dix-sept mille, comme le croit le maréchal Gouvion Saint-Cyr.

Les instructions que m'adressa le gouvernement immédiatement après le passage du Rhin, étaient renfermées dans ce peu de mots : *Obliger l'ennemi à évacuer le duché de Berg et la partie de la Vétéravie comprise entre le Mein, le Rhin et la ligne de neutralité; voilà quel serait notre projet : ainsi, nous rendre maîtres d'Ehrenbreitstein et de Mayence entre, par conséquent, dans notre plan.* Peu après il m'écrivit; *quoiqu'assurés que nous soyons des bonnes intentions de la Prusse, et de son désir de maintenir la paix faite avec nous, il n'en est pas moins nécessaire de laisser dans le duché de Berg des forces capables de le garder et d'en contenir les habitans.* Répondant, en même temps, à une lettre de Pichegru qui lui annonçait l'arrivée de renforts considérables aux ennemis, dans le Brisgau, le gouvernement lui disait que, puisque cette circonstance rendait trop périlleuse la tentative du passage vers le Haut-Rhin, il fallait se hâter de l'effectuer à Oppenheim où à

Manheim; lui faisant remarquer que le passage de l'armée de Sambre-et-Meuse lui permettait de recommencer contre cette dernière place les hostilités que la capitulation de sa tête de pont avait interdites, pour tout le temps que le théâtre de la guerre resterait sur la rive gauche. Le gouvernement était si convaincu des dangers que courait l'armée de Sambre-et-Meuse, isolée au-delà du Rhin, qu'il proposait à Pichegru, dans le cas où il ne pourrait forcer le passage sur les points indiqués, de faire filer rapidement sur Neuwied, où on avait jeté un pont, des troupes qui iraient au secours de cette armée.

Je me portai sur le Mein avec soixante-deux mille hommes, cheminant entre le Rhin et la ligne de neutralité, bordée d'un cordon des troupes du roi de Prusse. Les habitans des contrées que je parcourais, firent passer en arrière de cette ligne, que j'avais l'ordre de respecter, tous leurs bestiaux et tout ce qu'ils purent enlever, de sorte que l'armée n'y trouva aucun moyen de transport et bien peu de subsistances. Je pris position sur la rive droite du Mein, ma gauche vers Hœchst, compris dans la ligne de neutralité, et ma droite vers Cassel. Une division de dix mille hommes était restée dans le duché de Berg, à Cologne et à Bonn, pour contenir les habitans, veiller à la sûreté des établissemens militaires et des ponts, faire rentrer les réquisitions, et escorter les convois jusque sur la Lâhn. Cette précaution n'était pas aussi inutile que le pense le maréchal Gouvion Saint-Cyr, puisque plusieurs villages du duché de Berg prirent les armes et tuèrent un certain nombre de nos soldats. Une autre division, d'égale force, était chargée du siége d'Ehreinbreitstein, de la garde du pont de Neuwied, de tenir garnison dans Coblentz et dans les villes de Nassau, Dietz et Limbourg sur la Lâhn, de ramasser des subsistances et d'escorter les convois jusqu'à l'armée. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr prétend que j'ai employé trop de troupes à ces divers services. Il me serait

peut-être facile de prouver le contraire; mais je me bornerai à faire remarquer que quand j'aurais pu emmener sur le Mein dix mille hommes de plus; Pichegru n'ayant pas passé le Rhin pour me soutenir, ils n'auraient fait qu'augmenter la disette que nous éprouvions, sans me garantir de la nécessité de battre en retraite.

La Convention, en nommant, par son décret du 3 mars 1795, les généraux en chef des armées de Rhin et Moselle, de Sambre et Meuse, et du nord, avait ordonné que, dans le cas où elles devraient agir de concert, le commandement général serait donné à Pichegru. Le Comité de salut public, jugeant que le moment de faire l'application de cette disposition était arrivé, me l'annonça par sa lettre du 24 septembre. Dès-lors je n'eus qu'à attendre les ordres du généralissime et à obéir.

Le commandant de Manheim, sur la menace d'un bombardement, avait ouvert ses portes; et, comme le fait remarquer le maréchal Gouvion Saint-Cyr, la disposition la plus vicieuse du plan de campagne, celle qui faisait agir les deux armées à une trop grande distance l'une de l'autre avait disparu. Pichegru, au lieu de profiter de cette heureuse circonstance, pour faire arriver sur la rive droite du Rhin la plus grande partie de son armée, se réunir à celle de Sambre-et-Meuse, séparer les deux armées autrichiennes, et les forcer à abandonner la vallée du Rhin, se borna à lancer sur Heidelberg, par les deux rives du Neker, un corps de dix mille hommes, qui fut battu et rejeté sur Manheim. Il resta ensuite dans la plus complète inaction. Les représentans aux armées, prévoyant que cette inaction deviendrait funeste à celle de Sambre-et-Meuse, invitèrent les généraux en chef à se rendre à Ober Ingelhein, le 4 octobre, pour conférer avec eux.

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr dit, à l'occasion de cette réunion; *on s'attendait à de grands changemens dans la po-*

sition des armées. L'on ne doutait pas que celle de Sambre-et-Meuse ne vînt remplacer celle de Rhin-et-Moselle devant Mayence et Manheim, tandis que celle-ci remonterait la rive gauche du Rhin pour exécuter le passage de ce fleuve entre Strasbourg et Huningue, où tout était préparé depuis long-temps pour l'effectuer. Presque toutes les difficultés ayant disparu, depuis que Wurmser avait ramené la plus grande partie de ses troupes dans les environs de Manheim, on ne formait aucun doute sur la réussite. Néanmoins, dans cette réunion, il ne fut nullement question d'un semblable projet.

Il est vrai qu'il ne vint à la pensée de personne, que l'armée de Sambre-et-Meuse n'avait passé sur la droite du Rhin, à Dusseldorf et à Neuwied, que pour venir repasser sur la gauche, vers Mayence. D'ailleurs, Pichegru affirmait que la plus grande partie des troupes de Wurmser était dans le Brisgau, et non pas devant Manheim; et on n'avait pas les moyens de jeter un pont sur le Rhin, dans les environs de Mayence. Une armée de 60 mille hommes ne pouvant effectuer le passage sur des bateaux, on aurait dû rétrograder pour aller chercher le pont de Neuwied. Sans vouloir contester le mérite de ce plan, qu'il me soit permis de faire remarquer qu'on eût ainsi sacrifié l'avantage d'être maître de la droite du Rhin jusqu'au Mein, pour aller tenter le passage entre Huningue et Strasbourg, en présence de l'armée de Wurmser, qui, en la supposant devant Manheim, n'aurait pas manqué de se reporter sur le Haut-Rhin.

Les dernières instructions du Comité de salut public portaient en substance : *de réduire Mayence par un bombardement; chasser l'ennemi des bords du Rhin; lui faire évacuer le Langraviat de Hesse-Darmstadt et le Brisgau. Les divisions de Rhin-et-Moselle, qui cernaient Mayence sur la gauche du Rhin, devaient passer sous mes ordres jusqu'au moment de*

la reddition de la place. Je pensais que, pour remplir les intentions du gouvernement, il fallait appeler promptement vers Manheim, toutes les troupes disponibles de l'armée de Rhin-et-Moselle, que, dans mon opinion, l'on avait mal à propos laissées sur le Haut-Rhin, depuis la reddition de cette place; faire déboucher cette armée sur la rive droite, tandis que celle de Sambre-et-Meuse passerait le Mein pour se lier avec elle; investir Mayence et Cassel avec des troupes de l'une des deux armées, ou avec un détachement de chacune d'elles : mais Pichegru déclara que l'armée de Wurmser étant dans le Brisgaut, il ne pouvait dégarnir le Haut-Rhin sans s'exposer à voir les ennemis franchir le fleuve et pénétrer dans la Franche Comté, *où*, disait-il, *les émigrés ont des intelligences.* Je représentai alors que si l'armée de Rhin-et-Moselle restait inactive, celle que je commandais pourrait être compromise; qu'à la vérité, je ne craignais pas d'être forcé dans ma position, si les Autrichiens ne franchissaient pas la ligne de neutralité; mais que cela me paraissait douteux, malgré l'assurance que m'avait donnée le prince de Hohenlohe, commandant les troupes prussiennes, de la faire respecter; que d'ailleurs n'ayant trouvé que des ressources insignifiantes, dans l'espace étroit que j'occupais sur la rive droite, et n'en tirant que fort peu de la rive gauche, à cause de l'insuffisance des moyens de transport, je serais bientôt chassé par la famine, quand même l'ennemi ne m'attaquerait pas. Les représentans, ne pouvant lever les obstacles qui suspendaient les opérations, décidèrent que l'un d'eux se rendrait à Paris, pour provoquer de nouveaux ordres, et prirent l'arrêté suivant :

Ober Ingelhein, le 4 octobre 1795.

Renbell, Joubert, Rivaud et Merlin de Thionville, représentans du peuple, près les armées de Rhin-et-Moselle et de

Sambre-et-Meuse, réunis aux généraux Pichegru et Jourdan, après avoir discuté toutes les raisons qui déterminent à attendre une réponse du Comité de salut public;

Arrêtent, que le général Jourdan restera dans sa position sur le Mein: il restera chargé, en même temps, du siége de Mayence, conformément à l'arrêté et aux instructions du Comité de salut public.

Le général Pichegru maintiendra et inquiétera l'ennemi, dans les environs de Manheim, en même temps qu'il fera des tentatives dans le Haut-Rhin.

Mayence et Ehreinbreststein, au pouvoir de la république, l'armée de Sambre-et-Meuse se portera en avant, d'après les instructions du Comité.

Un des représentants près lesdites armées, partira pour Paris, pour développer le mémoire qui lui sera remis par les députés signataires du présent, afin que le Comité décide d'une manière positive, si les puissances qui n'ont pas retiré leur contingent, doivent être traitées en ennemis.

Cet arrêté, et ce qui le précède, démontrent qu'il fut question, dans cette réunion, d'autres choses que *de prétendues difficultés élevées entre les généraux, à l'occasion du siége projeté de Mayence*; et que si les divisions de Rhin-et-Moselle furent mises sous mes ordres, c'est parce que les représentans crurent devoir se conformer à un arrêté et aux instructions du Comité de salut public; et non pas parce que *j'en fis une condition sans laquelle je n'entendais point me charger du blocus de Cassel, ni d'aucune opération contre Mayence.* J'étais sous les ordres de Pichegru, et n'avais par conséquent aucun droit d'élever des prétentions. D'ailleurs, il faut peu me connaître pour supposer que j'ai pu en avoir d'aussi ridicules. Il est vrai que le maréchal Gouvion St.-Cyr, n'en parle que comme de bruits qui se répandirent; mais, parce

que ce n'étaient que des bruits, je ne devais pas m'attendre à les retrouver dans des mémoires aussi importans que les siens.

A la réception de l'arrêté des représentans, je donnai ordre au général Kléber d'aller prendre le commandement des divisions des deux armées qui formaient l'investissement de Mayence sur les deux rives, et de faire les préparatifs du bombardement. Ce général fut si promptement dégouté de ce commandement que, le 8 octobre, il m'écrivit la lettre suivante : *Je t'adresse différentes lettres, mon cher camarade, qui viennent d'être adressées à l'adjudant général Bonami, par les adjudans généraux des quatre divisions de la gauche. Je puis t'assurer, mon cher camarade, que ce n'est que par amitié pour toi que j'ai accepté le triste et pitoyable commandement que tu m'as confié, et parce que j'espérais que, sous tes ordres, je n'éprouverais pas de ces misérables tracasseries que nous ne connûmes jamais dans ton armée. Trompé dans mon attente, je viens te déclarer que, dussé-je être arrêté, lié, garroté et même guillotiné, je ne continuerai pas à commander les quatre divisions de l'armée de Rhin-et-Moselle. Veuilles donc me faire remplacer sur le champ, et me donner une autre destination. Crois, mon cher camarade, qu'il répugne à mon cœur de t'écrire de la sorte; mais mon parti est pris.*

Je touchais au moment d'être contraint par la disette à me retirer, sans pouvoir attendre les nouveaux ordres que l'un des représentans était allé demander au gouvernement, lorsque, le 11 octobre, j'appris que Clairfait avait passé le Mein, au-dessus de Francfort, avec quatre-vingt mille hommes, sans aucune opposition du prince de Hohenlohe, et qu'il marchait sur Bergen. Je fis exécuter à l'armée un changement de front, et pris position sur trois lignes, la première, ayant sa

droite à Hæcht, et prolongeant sa gauche jusqu'aux montagnes. Une division resta devant Cassel pour s'exposer aux sorties de la garnison. Le lendemain il y eut, sur la Nidda, un très-vif engagement entre les troupes légères. Suivant de l'œil, les mouvemens de mon adversaire, je m'aperçus qu'il manœuvrait pour déborder ma gauche. Je reconnus alors que je commettrais une faute capitale, en engageant une affaire générale, dans une position d'où je ne pourrais retirer mon armée, si elle était battue, l'ennemi ayant la facilité de s'emparer de mes communications et de m'acculer au Rhin. Je me décidai donc à battre en retraite. Quand j'aurais laissé dix mille hommes de moins dans le duché de Berg et devant Ehreinbreitstein; eut-il été sage de livrer bataille dans une semblable position? Ce parti aurait été d'autant plus dangereux, que Clairfait eut conservé la supériorité du nombre, puisqu'étant obligé de laisser une forte division devant Cassel, je n'aurais pu mettre en ligne que soixante mille hommes. Le seul avantage que j'eusse tiré de ce renfort de dix mille hommes, c'est que, ayant consommé plutôt les ressources du pays, j'aurais été obligé de me retirer quelques jours avant l'attaque des Autrichiens.

On lit dans les mémoires du maréchal Gouvion St-Cyr, *que le mouvement de retraite fut si précipité, que les bagages de l'armée durent tomber en partie aux mains des ennemis.*

Le mouvement commença à la nuit, sur plusieurs colones. Le général Grenier, qui conduisait celle qui marchait sur Istein, ayant trouvé à Langhein un parc d'artillerie, dont le départ avait été retardé, et qui avait pris cette direction pour un mal entendu, laissa son arrière-garde aux ordres des généraux Klein et Boyer, en avant de ce village et de celui de Médebach, pour en protéger la marche, et resta en position à Nieder Haussein. Klein fut attaqué au jour par un détache-

ment sorti de Cassel : soutenu par Boyer, il le chargea, le repoussa, et fit des prisonniers. L'officier qui le commandait aurait pu donner des nouvelles de l'armée de Sambre-et-Meuse au général Neu, gouverneur de Mayence, qui, d'après une note insérée dans les mémoires du maréchal Gouvion St.-Cyr, prétendait ne savoir ce qu'elle était devenue. Malheureusement l'artillerie était si mal attelée, et les chemins si mauvais, qu'on fut obligé de prendre les attelages de quatre pièces et de quelques caissons pour doubler ceux des autres voitures. Une cinquième pièce, qu'on était sur le point d'abandonner par le même motif, fut sauvée par les soldats de la 177e demi-brigade, qui la traînèrent à bras jusqu'à Neuwied, et refusèrent la récompense promise par le général Grenier. Voilà tout ce qui fut abandonné. Le 14, au soir, l'armée prit position sur la Lâhn, la gauche à Limbourg.

Le général Marceau, chargé du siége d'Ehreinbretstein, avait poussé les travaux avec une grande activité ; et si l'arrivée de l'artillerie et des munitions n'avait pas été retardée par l'insuffisance du nombre des chevaux, ce fort aurait été réduit avant la retraite. Cette opération fut abandonnée. Marceau laissa les troupes nécessaires pour contenir la garnison, garder la tête de pont de Neuwied, et rejoignit l'armée. Elle fut ainsi renforcée de six mille hommes; mais affaiblie par les maladies qu'avaient occasionnées les privations de tout genre, elle ne comptait pas plus de soixante-cinq mille combattans.

Clairfait qui, au lieu de suivre mes colonnes, avait marché dans la direction de Wetzlar et de Veilbour, était arrivé sur la Lâhn, en même temps que moi. Dès le 15, il franchit cette rivière, et ses troupes légères attaquèrent vivement les postes que Lefèbvre avait poussés sur sa gauche. Ce général fit aussitôt un changement de front, et forma un crochet en arrière du ravin de Diefenbach. Vhantpoul, à la tête des 1er, 6e et 9e régi-

mens de chasseurs, chargea la cavalerie ennemie, la culbuta, et lui enleva trois pièces de canon. Débordé sur ma gauche, j'étais obligé de continuer ma retraite, ou de faire un changement de front, et marcher aux ennemis pour leur livrer bataille, sur une ligne parallèle à la communication de la Lâhn à la Sieg, ayant le Rhin à dos, sur lequel il y avait, à la vérité, un pont près de Neuwied. Dans une circonstance aussi critique, je réunis les généraux de division et le commissaire ordonnateur en chef. Celui-ci déclara que, privé de moyens de transport, il se trouvait dans l'impuissance de pourvoir aux subsistances. Le commandant de l'artillerie démontra, par l'état de situation des chevaux de cette arme, qu'il ne pouvait répondre du service dont il était chargé, et les généraux insistèrent sur le danger d'attaquer une armée supérieure en nombre, avec une armée dénuée de tout. Cédant à ces fâcheuses circonstances, j'ordonnai la retraite. Elle fut effectuée, partie sur Neuwied, et partie sur Dusseldorf. Le gouvernement approuva ma détermination, dans les termes suivans :

Oui, général, nous aimons à vous rendre la justice que vous méritez. Nous approuvons la retraite que vous avez ordonnée, et nous sommes convaincus qu'elle était indispensable. Nous l'attribuons, comme vous, à la pénurie dans laquelle s'est trouvée l'armée que vous commandez ; à l'augmentation inattendue du corps de Clairfait ; enfin, à la ligne de neutralité, si génante pour vous, et que le prince de Hohenlohe a si mal garantie. Nous vous avons félicité lorsque vous avez conduit l'armée de Sambre-et-Meuse à la victoire; Nous vous félicitons de l'avoir arrachée, par une retraite heureuse, à une perte presque inévitable.

Le maréchal Gouvion St.-Cyr, sans contester précisément la nécessité de la retraite, pense que la totalité de l'armée aurait dû se retirer par le pont de Neuwied, et accourir devant

Mayence. Les événemens ont justifié cette opinion : Mais pouvais-je prévoir ces événemens ? Clairfait ne pouvait-il pas aller attaquer Dusseldorf, ou passer le Rhin à Coblentz, au lieu de rétrograder sur Mayence ? Dans l'incertitude du parti qu'il prendrait, il était de mon devoir de préserver d'une invasion, les pays conquis par l'armée de Sambre-et-Meuse, avant de songer aux dangers que pourrait courir celle de Rhin-et-Moselle. Mais, dit-on, l'ennemi s'arrêta sur la Sieg! cela est vrai ; mais il n'avait pas besoin de se porter plus en avant pour tenter le passage à Coblentz. Pichegru, en m'abandonnant sur le Mein, et me livrant, en quelque sorte, à l'ennemi, ayant fait échouer le plan de campagne, je jugeai à propos d'attendre de nouveaux ordres du gouvernement. Je portai mon aile gauche à Dusseldorf, où il m'était possible de la faire subsister, au moyen des convois qui arrivaient jusques-là de la Hollande, par le Rhin, et j'affaiblis mon aile droite vers Coblentz, où elle ne vivait que du produit des réquisitions, toujours insuffisant.

Cependant Pichegru m'ayant invité à faire filer quelques troupes vers Mayence, me disant que celles que je ferais relever remonteraient devant Manheim, qui allait devenir le point de convoitise de l'ennemi, je donnai ordre à la division Poncet de se rendre à l'armée de Rhin-et-Moselle, à celle de Marceau de se rapprocher de la Nahe, et à celle de Bernadotte de se disposer à appuyer cette dernière. En répondant à la lettre par laquelle je l'informais des ordres que je venais de donner, Pichegru me mandait : *les douze bataillons que tu nous envoyes ne laisseront pas de nous donner une certaine consistance, en attendant la décision du Comité de salut public qui ne tardera pas d'arriver. L'ennemi fait autour de Manheim des lignes de contrevallations, auxquelles il travaille avec*

une ardeur incroyable. Wurmser nous menace furieusement d'un bombardement.

D'après cette lettre, et voyant ce général porter toute sa sollicitude sur Manheim, et laisser fort inutilement dans le Haut-Rhin la majeure partie de son armée, pouvais-je prévoir que les lignes de Mayence seraient attaquées très-incessamment, et si aisément forcées? Je ne les avais jamais vues; mais on leur avait fait une réputation formidable, et j'avais lieu de croire que l'ennemi en avait cette opinion, puisqu'il n'avait pas jugé à propos de les attaquer pour nous détourner de nos projets de passer le Rhin, et pour porter le théâtre de la guerre sur la rive gauche. Pichegru avait, lui-même, si peu d'inquiétude sur ces lignes qu'il ne m'avait pas demandé des troupes pour renforcer celles qui étaient chargées de leur défense, mais seulement pour relever celles qu'il se proposait d'appeler devant Manheim. Au reste, le commandement lui était déféré, lorsque les deux armées devaient agir de concert, il pouvait m'ordonner de marcher à son secours, et si je n'eusse pas obéi, on eut été fondé à me rendre responsable des revers qu'il essuya. Mais il y a trop de sévérité à faire peser sur moi cette responsabilité, parce que je ne suis pas accouru, de mon propre mouvement, lui aider à repousser une attaque dont il ne se croyait pas menacé, du moins très-prochainement: car, je le répète, il ne témoignait d'inquiétude que pour la place de Manheim, qui, n'étant pas cernée sur la gauche du Rhin, ne pouvait succomber avant l'arrivée des instructions du gouvernement, qu'on attendait d'un instant à l'autre.

Le nouveau plan d'opération, arrêté par le Comité de salut public, me parvint, dans les premiers jours de novembre, c'est-à-dire, lorsque l'armée de Rhin et Moselle était derrière la Pfrim, ce qui le rendait inexécutable.

Je fus instruit de la perte des lignes par Marceau qui était à Simeren, et qui, ayant rallié la division Poncet, avait sous ses ordres vingt-six bataillons et vingt escadrons. Deux jours après, il me manda que les administrations de l'armée de Rhin-et-Moselle avaient évacué Trèves et Trarbach, et abandonné les magasins au pillage; que les ponts sur la Moselle avaient été détruits, les pontons coulés bas et les haquets brûlés. Il m'informait des difficultés presqu'insurmontables qu'il avait rencontrées pour faire arriver son artillerie à Simeren, par les chemins d'entre Rhin-et-Moselle, et m'invitait à ne pas y engager celle des divisions que je serais dans le cas d'envoyer dans le Hondsruck. Il me rendait compte, en même temps, des embarras que lui causaient les subsistances, dans ce pays dépourvu de ressources et de chemins de communications. De son côté, Pichegru en me donnant avis de sa retraite sur la Pfrim, m'invitait à porter sur la Nahe des forces plus considérables, afin d'obliger Clairfait à diviser les siennes.

Aussitôt que ces rapports me furent parvenus, je me disposai à marcher vers la Nahe, avec la majeure partie de l'armée; mais ce mouvement ne pouvait être exécuté aussi promptement qne le suppose le maréchal Gouvion St-Cyr. Il fallut jeter des ponts sur la Moselle, à Seinheim, Mulheim et Trarbach, pour assurer la retraite en cas de besoin, réunir quelques approvisionnemens dans cette dernière ville, établir des dépôts de munitions sur des ponts très-rapprochés, puisqu'à défaut de chevaux, on ne pouvait en conduire à la suite de l'armée que pour un combat de quelques heures. La ligne que les troupes devaient parcourir, pour se porter de la gauche à la droite, étant dépourvue de magasins, elles ne pouvaient vivre que par la voie des réquisitions, ce qui obligea de les faire marcher par brigades; enfin l'artillerie dut aller chercher le pont de Trarbach, par Witclick, pour passer la Moselle. Le maréchal

Gouvion St-Cyr, attribuant au retard de ma marche les événemens qui suivirent la prise des lignes de Mayence, j'ai dû m'appesantir sur les difficultés qui l'occasionnèrent : je peux les prouver par des pièces officielles. S'il m'eut été possible de les surmonter plus promptement je n'y eusse pas manqué, puisque, indépendamment du motif d'aller au secours de l'armée de Rhin-et-Moselle, il était de la dernière importance pour moi de me mettre en état de repousser les attaques que l'ennemi pouvait tenter contre ma droite.

L'armée de Sambre-et-Meuse, considérablement affaiblie par les maladies et par la désertion à l'intérieur, suites inévitables de l'épouvantable misère où elle était plongée, n'avait plus que soixante-douze mille hommes en ligne, comme il résulte de l'état de situation, quoique elle eût reçu un secours de neuf bataillons et de sept escadrons de l'armée du nord. Quinze mille hommes restèrent à l'aile gauche, sous les ordres du général Hatry, et s'avancèrent sur la Sieg. Cette diversion n'ayant produit aucun effet, Hatry revint à Dusseldorf, et échelonna ses troupes sur la gauche du Rhin, jusqu'à Andernack, afin de renforcer le centre ou la droite, suivant les circonstances. Kléber, commandant le centre, vers Coblentz, avait également quinze mille hommes sous ses ordres. Il était chargé de s'opposer au passage du Rhin, que l'ennemi menaçait d'effectuer sous la protection du fort d'Ehreinbreststein. Quarante-deux mille hommes se réunirent, dans le Hondsruck, sous mon commandement. Malheureusement cette réunion ne put avoir lieu avant la retraite de l'armée de Rhin-et-Moselle, derrière les lignes de la Guiech.

Les précautions que je prenais contre un passage du Rhin vers Coblentz, peuvent paraître inutiles, aujourd'hui qu'on connait les projets de l'ennemi et la répartition de ses troupes; mais il ne m'était pas permis de traiter ce projet de chi-

mérique, lorsque Kléber me mandait : *Rien ne prend une tournure plus sérieuse que les préparatifs de l'ennemi. Je t'ai mandé qu'il avait dégagé son pont volant; il ramasse aussi quantité de bateaux derrière les îles de Nieder-vert et Fallendar. Collaud tient d'un homme affidé qu'il y en a quantité de réunis sur la Lâhn. J'ai presque la certitude qu'il y a un équipage de pont sur cette rivière. On estime à trente mille hommes le corps de Wurtemberg, celui d'Haddicck, et un troisième qui s'y est réuni.* Quoique Kléber fût persuadé que les Autrichiens tenteraient de franchir le Rhin, il en était moins effrayé que de l'affreuse disette qui ruinait ses troupes et sa cavalerie. *La désertion fait des progrès effrayans,* m'écrivait-il. *Depuis deux jours, plus de* 400 *hommes des* 23e et 27e *demi-brigades ont abandonné leurs drapeaux. Dans* 20 *jours, il n'y aura plus un fétu de paille.* La disette était la même au corps d'armée réuni dans le Hondsruck : mais il n'y avait point de désertion, parce que les Français supportent plus patiemment les privations, et ne s'éloignent point de leurs drapeaux lorsqu'ils voient l'ennemi.

Le Directoire, qui venait de succéder au Comité de salut public, me donna l'ordre de faire lever le siége de Manheim. L'exécution de cet ordre présentait de graves difficultés. Je croyais, à la vérité, que Clairfait avait laissé trente mille hommes au delà du Rhin; Mais je présumais qu'il lui serait facile d'appeler un détachement d'égale force de l'armée de Wurmser, tandis que ce dernier, avec cinquante ou soixante mille hommes, contiendrait l'armée de Rhin-et-Moselle dans sa position, et continuerait le siége de Manheim. Persuadé que mon adversaire pourrait venir à ma rencontre, avec des forces bien supérieures aux miennes, je n'avais pas la présomption de compter sur la victoire. Cependant, je me portai sur la Nahe et chassai l'ennemi de Creutznach : mon avant-garde, aux ordres de

Marceau, s'avança jusques sur la Glanne, et occupa Lautrech et Meissenheim. Ne pouvant pas faire défiler toute l'armée sur le pont étroit de Creutznach, j'ordonnai d'en établir sur divers points. Pendant qu'on s'en occupait, j'appris la reddition de Manheim. Dès-lors toute opération au-delà de la Nahe devenait, non-seulement inutile, mais beaucoup trop dangereuse. Toutefois, je ne me pressai pas de rappeler mon avant-garde, dans l'espoir de conserver ma communication avec la gauche de l'armée de Rhin-et-Moselle, au moyen de détachemens. Ce fut une faute, car elle ne tarda pas à être attaquée et repoussée. A la suite de quelques autres affaires partielles, l'ennemi proposa un armistice qui fut accepté.

Il serait superflu d'ajouter des observations sur la campagne de 1796, attendu qu'à l'occasion de l'ouvrage de l'archiduc Charles[1] j'ai publié sur cette campagne, des mémoires que le maréchal Gouvion St.-Cyr a bien voulu citer[2]. Il est vrai qu'il ne me croit pas pleinement justifié sur quelques points; peut-être d'autres seront plus indulgens.

Les fautes des généraux en chef sont du domaine de l'histoire; il est utile de les relever et de les publier. Le maréchal, en accompagnant de dissertations critiques la relation de leurs opérations, a donc rendu un service essentiel aux militaires qui cherchent à approfondir l'art difficile de la guerre : mais pour les juger avec impartialité, il faut être instruit des circonstances difficiles où ils se sont trouvés, et des motifs de leurs déterminations. C'est ce que je me suis proposé de faire connaître, en publiant les mémoires précités et la présente notice.

Le Maréchal JOURDAN.

[1] Principes de la stratégie, développés par la Relation de la campagne de 1796.

[2] Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1796, chez Magimel, Anselin et Pochard. 1818.

SOUVENIRS

MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL ALLIX.

(*Suite du seizième Article.*)

Au fond, rien ne me paraît plus incompréhensible que cette opiniatreté avec laquelle les officiers du génie français défendent le système de leurs forteresses frontières, telles qu'elles furent établies sous Louis XIV contre tout principe militaire et dans un siècle si militaire. Ce fut Vauban qui fit construire toutes ces forteresses, et c'est un fait également bien établi, incontestable, que ce fut malgré sa résistance opiniâtre qu'il donna les mains à ces constructions. Nos grands généraux, Turenne, Catinat, étaient du même avis que Vauban. Il nous reste aujourd'hui assez de documens historiques pour établir victorieusement que, ni Turenne, ni Catinat, ni Vauban n'eussent jamais voulu consentir à confier la défense de la France aux forteresses et à leurs garnisons; car, selon eux, c'était la livrer pieds et poings liés à ses ennemis.

Malgré l'autorité de ces trois opinions militaires, qui sont d'un poids immense dans la balance; malgré nos sept campagnes immortelles de l'an 2 à l'an 9, ou de 93 à 1801; malgré tous les événemens militaires qui se sont succédés avec tant de rapidité de 1801 à 1815, l'esprit du corps des officiers du génie n'a pas changé. Le général Valazé vient de publier tout

récemment une autre brochure sur le même sujet, où il professe exactement les mêmes principes que ceux professés par le général du génie, en l'an 9 ou 1801. Les argumens du général Valazé sont précisément les mêmes. On dirait presque que c'est un seul et même ouvrage. Ses argumens sont aussi tirés du temps que les forteresses de Valenciennes, Mayence et autres, firent perdre à l'ennemi dans la campagne de 1793. Le général Valazé soutient, en outre, qu'une armée battue peut trouver une protection assurée sous les remparts d'une forteresse placée comme le sont nos forteresses françaises ; cette opinion me parait une erreur évidente, et pour prouver combien grande est cette erreur, je vais encore invoquer l'histoire militaire [1].

Je ne reviendrai donc plus sur les sept premières campagnes de notre guerre de la révolution. J'arrive tout d'un saut aux campagnes de 1805 et de 1806.

En 1805, toute l'armée française bordait l'Océan. Elle y annonçait la chute prochaine de ces pirates dont le centre d'action est à Londres. Ces pirates pour se sauver du danger qu'ils connaissaient enfin soldèrent l'Autriche et la Russie, et formèrent contre la France cette troisième coalition qui fut vaincue à la bataille d'Austerlitz. La marche de l'armée française, depuis l'Océan, fut une de ces combinaisons stratégiques si savamment combinées, qu'elles ne peuvent être comparées qu'aux

[1] La brochure du général Valazé a déjà été réfutée victorieusement par le capitaine de Cherfosse, auteur des observations sur la guerre de la Succession d'Espagne. (Voir la livraison de ce journal du premier août 1829.) Mais aux démonstrations si évidentes qu'il a données, j'ai besoin d'en ajouter d'autres non moins démonstratives. je dis seulement ici, par observation, que l'armée française ne manquera pas bientôt de répudier cette grande erreur militaire, puisque les jeunes officiers du génie même la combattent avec tant de force et de talent.

mouvemens stratégiques d'Annibal sur Rome, et qui, partant de Carthage et traversant la Méditerranée, l'Espagne et les Gaules, vint attaquer les Romains par les sources du Pô. Cette campagne de 1805 mérite dans son ensemble comme dans ses détails, la plus sérieuse attention pour tout militaire qui a consacré, ou qui consacrera sa vie à la défense de son pays.

L'armée autrichienne de Mack avait déjà dépassé les frontières de l'Autriche et traversé l'Inn, lorsque Napoléon fut informé dans son camp de Boulogne de l'existence de cette troisième coalition. Le même jour il donne ses ordres, et toute l'armée française se dirige sur le Rhin et de là sur Ulm, forteresse sur laquelle le général Mack avait établi le point principal de la défense.

Je crois l'avoir déjà dit; mais il est utile de le répéter : la droite de l'armée autrichienne était dans Ulm et la gauche dans Mémingen, dont l'Autriche avait fait aussi une place forte. Le front de l'armée autrichienne était couvert par l'Iller; dans cette position l'armée autrichienne de Mack se croyait inabordable. Napoléon seul pensait autrement. Tous ces mouvemens stratégiques, depuis l'Océan jusqu'à Ulm n'eurent qu'un seul but : et ce but était d'enfermer dans Ulm toute l'armée autrichienne, et de lui couper la ligne d'opération d'Ulm sur Vienne : on sait comment il s'y prit. Il arriva par toutes les sources du Danube; il attaqua dans Mémingen la gauche de l'armée ennemie, où il la battit, il s'empara immédiatement du cours du Lech, à Augsbourg et à Rain; il refoula toute l'armée autrichienne dans Ulm et passa en même temps le Danube audessus de cette ville, et il y emprisonna environ la moitié de l'armée autrichienne, et sans quelques fautes commises par ses lieutenans, il l'y eut emprisonnée toute entière.

Que l'on me prouve donc d'après cet événement militaire quelle peut être l'utilité des forteresses pour la défense d'une

général Augereau avec son corps d'armée dans le Woralberg, et les Grisons à l'Est du lac de Constance. Dans cette position, le général Augereau formait la réserve de l'armée française, et en cas d'événemens malheureux la retraite de cette armée était assurée par la position occupée par ce général. L'armée française se fut retirée, dis-je, dans le vaste bastion de la Suisse où elle eut été inattaquable.

Que tous les ingénieurs du monde se réunissent donc pour me prouver qu'une armée *battue* peut trouver un refuge assuré dans une forteresse. Je le répète encore : à Ulm, en l'an 8, comme en 1805, l'armée autrichienne était intacte; ce n'était certes pas une armée *battue*, selon l'acception du mot[1], et cependant elle fut *battue*, à ces deux époques, malgré les remparts d'Ulm et de Memingen, dans lesquels elle avoit mis toute sa confiance.

Et si, en 1805, l'armée française du Danube eut été obligée à la retraite, contre toute probabilité, elle se fut ralliée à l'armée d'Italie dans le vaste bastion de la Suisse, et dans cette position centrale et inabordable, elle y eut défié impunément toutes les armées autrichiennes du monde, comme Masséna y défia les armées de la coalition dans la campagne de l'an 7, et où malgré nos revers de cette époque, il détruisit les armées combinées par sa seule bataille de Zurich, préparée par des combinaisons stratégiques, toutes aussi sublimes que les combinaisons stratégiques de Napoléon.

Et cependant Masséna n'avait pas en Suisse une seule place forte!

[1] En l'an 8, l'armée autrichienne du Danube avait bien éprouvé quelques échecs d'avant-garde, comme à Stockah et ailleurs, sur la gauche de l'Iller. Mais par les faux mouvemens de Moreau, elle avait conservé sa ligne d'opération sur Ulm et l'Iller. Donc elle ne peut pas être considérée comme ayant été battue avant sa retraite sur la ligne de sa défense, qui était l'Iller, ligne appuyée par sa droite à Ulm, et par sa gauche à Memingen.

Si donc, dans la campagne de l'an 4, les forteresses d'Italie, depuis les Alpes jusques à l'Adige, ne purent sauver les armées combinées d'une ruine totale; si dans les campagnes précédentes toutes les forteresses de la Belgique, de la Hollande et de l'Allemagne, furent tout-à-fait inutiles aux armées qui les occupaïent; si toutes ces places nous ouvrirent leurs portes et si leurs garnisons se rendirent prisonnières à l'armée française : si dans la campagne de l'an 7 toutes les places d'Italie alors occupées par l'armée française, ne la préservèrent pas d'une destruction totale, si en l'an 8 toutes ces forteresses n'empêchèrent pas l'armée autrichienne de demander merci : si dans la même campagne, les forteresses d'Ulm et de Memingen n'empêchèrent pas l'armée autrichienne d'être vaincue par l'armée française, malgré la faiblesse de talents de son général-en-chef : si dans la campagne de l'an 9 les forteresses du Mincio et de l'Adige n'empêchèrent pas, malgré l'insubordination de quelques généraux français subalternes, l'armée Autrichienne qui les occupait d'être complétement battue : si enfin, les forteresses d'Ulm et de Mémingen dans la campagne de 1805, n'empêchèrent pas l'armée autrichienne d'être complétement détruite; il en faut conclure, non-seulement, que ce ne sont pas les forteresses qui donnent la victoire, mais bien qu'elles nuisent plus à l'armée qui les occupe qu'elles ne lui sont utiles. Et la raison de ce phénomène est toute simple. Elle est si simple que je n'ai jamais pu concevoir comment nos savants officiers du génie ne l'ont pas encore aperçue. Dès qu'une armée prend pour base de sa défense une ou plusieurs forteresses, son ennemi connaît aussi bien qu'elle le terrain qu'elle occupe. Alors cet ennemi se livre à tous les développemens de son génie. Il combine toutes ses opérations stratégiques, et le champ est vaste dans de pareilles combinaisons, témoins nos immortelles victoires, et pour n'en donner qu'un exemple, je citerai l'armée de Mack dans la

campagne de 1805. Mack couvert par l'Iller et appuyé à sa droite et sa gauche, par les forteresses d'Ulm et de Mémingen, s'y croyait inattaquable, un simple mouvement stratégique de Napoléon, fit, sans combattre, toute l'armée de Mack prisonnière.

Je le dis donc encore une fois et ce n'est pas la dernière : c'est une sottise complète qu'une armée se confie dans une ou plusieurs places fortes. Il est bien plus convenable qu'elle se confie dans les talens stratégiques de son général en chef.

Continuons :

J'aborde une autre thèse : qu'on lise l'histoire de l'Europe, et j'y renvoie. On y découvrira que les places fortes sont une invention de la féodalité, époque où les petites tyrannies se combattaient impunément et mettaient la France et l'Europe à feu et à sang ; époque ou chaque seigneur suzerain ou non suzerain, fesait de sa propre maison une forteresse. (J'écris ceci dans l'une d'elles et il en existe huit semblables à une lieue de rayon de celle que j'habite), mais alors la poudre n'était pas encore inventée, et ces prétendus châteaux-forts avec machecoulis, tourelles, pouvaient y mettre en sureté les bandes de brigands qui les occupaient pendant la nuit, et qui, pendant le jour, ravageaient les campagnes [1].

Mais les temps sont changés. Les armées d'Europe ne se composent plus de quelques paysans mal armés et disséminés dans les différentes localités. Aujourd'hui les armées d'Europe se composent de plusieurs centaines de mille hommes pourvus

[1] J'ai habité en 1817 et 1818, et pendant ma proscription, sur la Lahn, le vieux couvent d'Arnstein. Les archives de ce couvent, comme les monumens qui y existent, établissent que cette position appartenait à un comte d'Arnstein, dont le métier était de dévaliser les passans sur les routes, et de mettre à contribution les habitans du pays ; et lorsque ce comte fut vieux, il se fit moine, ainsi que le firent aussi ses compagnons de pillage. Il dota son couvent du produit du pillage, qui avait été immense, si l'on en juge par les vastes propriétés dépendantes de ce couvent.

des armes les plus puissantes contre lesquelles les forteresses ne peuvent offrir aucune résistance solide. La preuve qu'il en est ainsi est que, pendant le cours de notre dernière guerre, toutes les forteresses de l'Europe sont tombées alternativement, par le seul effet des batailles, dans les mains des armées victorieuses, sans qu'elles ayent eu besoin d'en faire le siége. Cinq ou six forteresses tout au plus forment exception à ce principe, et encore ces forteresses n'ont pas attendu pour ouvrir leurs portes que leurs remparts fussent ouverts, et par conséquent sans que leurs garnisons se fussent trouvées dans le besoin de repousser deux assauts [1], ceux qui croient à l'utilité des forteresses n'ont pas bien étudié la cause réelle des victoires de Napoléon, et encore moins peut être celle de ses défaites.

[1] Dans ses guerres d'Europe, Napoléon n'a jamais entrepris que deux siéges: celui de Mantoue, en l'an 4, et celui de Dantzig, en 1807. Mais à ces deux époques les deux armées françaises étaient dans une inaction obligée. En l'an 4, l'armée française d'Italie ne pouvait s'aventurer, vu sa faiblesse, dans le Frioul Vénitien et vers la Carinthie, sans exposer sa ligne d'opération, surtout après que les armées françaises d'Allemagne avaient été dans la nécessité, par la fausse direction que le gouvernement leur avait assignée, de se retirer sur la rive gauche du Rhin. Dans la campagne de 1807, lorsque l'armée française était établie entre la Vistule, le Beg, la Narew et la mer Baltique, elle ne pouvait quitter cette vaste forteresse pour se hasarder à poursuivre l'armée russe au-delà du Niémen. Les armées russes du midi auraient pu venir par la Pologne occuper sa ligne d'opération sur Berlin. Cette armée etait donc dans la nécessité de rester stationnaire, et d'attendre que l'armée russe se fut remise en état de courir les chances d'une nouvelle bataille. Ce fut à la Prusse et à la Russie de venir lui offrir la bataille et de tenter de dégager cette placc. Mais l'armée ennemie arriva trop tard; Dantzig était conquis. Ainsi Dantzig fut encore fatal à l'armée alliée, puisque la nombreuse garnison de Dantzig fut encore perdue pour elle aux batailles de Friedland et de Preusssich-Eylau.

Par ces deux exemples, il reste évident que Napoléon ne considérait pas les forteresses comme un obstacle à ses combinaisons stratégiques, et qu'il n'attaqua Mantoue et Dantzig que parce qu'il n'avait alors rien autre chose à faire.

Mais je ne dois pas anticiper sur les événemens, et je continue ici mes observations sur la campagne de 1805.

Après la destruction totale de l'armée autrichienne à Ulm, Napoléon se précipite sur Vienne avec la vitesse de la foudre et met alors en action l'armée française d'Italie, qu'il avait jusques là tenue en réserve, comme dans la campagne de l'an 8, il avait tenu en réserve l'armée qui vainquit à Marengo : comme dans la campagne de l'an 9, il avait tenu en réserve, sur le Mincio, l'armée française commandée par le général Brune, jusqu'à ce que l'armée de Moreau fut arrivée sur l'Inn et sur la Salza. Le principe de ces deux mouvemens stratégiques fut exactement le même, et leur but était de couper sur Vienne, la ligne d'opération de l'armée autrichienne d'Italie : ce qui fut exécuté comme on le sait. Et l'armée de Moreau occupait déjà, dans la campagne de l'an 9, Léoben et la ligne d'opération de l'armée autrichienne d'Italie : que cette armée autrichienne était à peine arrivée sur la Brenta. Toute retraite lui était donc tout-à-fait fermée. Mais en 1805, ce vaste mouvement stratégique fut exécuté par Napoléon avec un tout autre talent qu'il ne l'avait été par Moreau dans la campagne de l'an 9.

C'était aussi le même plan dès la campagne de l'an 8, et s'il ne fut pas exécuté dès cette époque, ce fut d'abord la faute de Moreau qni fit bétise sur bétise comme je l'ai prouvé ailleurs, et qui, par ses lenteurs, laissa très-complaisamment échapper l'armée Autrichienne de son camp retranché d'Ulm. Dès la campagne de l'an 4 le général Bonaparte conseillait le même mouvement, mais ses conseils ne furent point suivis.

Il est indubitable que la campagne de l'an 8 eut eu les mêmes résultats, si la position politique du premier consul en France, où les passions de toute espèce s'agitaient en tous sens, lui eussent permis de se tenir aux armées, mais en 1805 ces passions étaient plus calmes et Napoléon fut en état d'exécuter lui-

même le vaste mouvement stratégique dont je m'occupe. Les résultats en sont connus, l'armée française du Danube s'empare sans obstacles de Vienne base des deux armées ennemies; rejette l'une dans la direction de Vienne à Brune, et force l'autre de fuir, sans combattre, dans la direction de la Basse-Saale et du Bas-Danube, d'où elle ne put revenir assez à temps pour être même témoin de la bataille d'Austerlitz.

Ce sont là des mouvemens stratégiques qui feront l'admiration de la postérité, et c'est à la grandeur de ces mouvemens et à l'habileté de leur exécution que Napoléon dut les succès de cette campagne. Il n'avait pourtant pas de places-fortes en Allemagne, elles étaient toutes occupés par les armées ennemies.

Que le général Valazé vienne donc nous dire et nous prouver que les places-fortes sont utiles à l'armée qui les occupe et qu'il nous prouve encore qu'elles ne lui sont pas nuisibles.

Si à Ulm le général Mack n'eut pas occupé les forteresses assises sur l'Iller et le Danube, il aurait été battu sans doute, car il n'était pas de force à lutter contre le talent de Napoléon, mais au moins il n'eut pas éprouvé une ruine complète : il n'eut pas perdu toute son armée [1].

ALLIX, *lieutenant-général.*

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] Lors de la bataille d'Austerlitz, les débris de l'armée autrichienne vaincue à Ulm ne s'élevaient pas à 15 mille combattans, et à Ulm, cette armée en comptait 180 mille au moins.



d'admettre qu'Annibal ait passé ce qu'il plait aux auteurs modernes de l'histoire romaine, d'appeler marais de Clusium.

Mais quand même les textes ne seraient pas si clairs, le plus simple raisonnement suffit pour démontrer l'improbabilité d'un mouvement aussi extravagant que celui qu'on suppose à un des plus grands capitaines de l'antiquité. Pour traverser, dans leur longueur, les marais de la Chiana, l'armée carthaginoise venant de la Ligurie; c'est-à-dire, du Nord, devait y entrer en face d'Arretium, c'est-à-dire à une petite lieue du camp romain, et suivre, à peu près à la même distance, le pied des coteaux qui s'étendent jusqu'à Cortone, et dont l'armée romaine était en possession. Est-il possible d'admettre que l'impatient Flaminius qui voulait combattre à tout prix, et que son imprudent courage jeta dans un piége, au bord du Thrasymène, aurait laissé échapper l'armée carthaginoise, dans une position où sa perte était inévitable? Est-il possible d'admettre que le prudent Annibal, ce maître dans tous les genres de ruses de guerre, une fois arrivé en face d'Arretium, aurait été de gaîté de cœur se jeter lui-même dans un piége, et livrer son armée embarassée dans les eaux et dans la boue, à la discrétion d'un ennemi, à qui son impatience même ne permettrait pas de laisser échapper l'occasion; et cela, lorsque rien ne l'empêchait de suivre, à pied sec, les coteaux fertiles qui s'étendent jusqu'à Clusium, et de passer le Clanis à son aise, pour gagner le territoire de Cortone, comme il le fit? Ceci ne demande pas, je crois, de grands développemens.

Quelle est donc la route qu'Annibal suivit en entrant en Etrurie?

Pour la déterminer, nous allons examiner le texte des trois auteurs qui parlent avec plus de détails de cette expédition. Selon Polybe, Annibal ayant appris que les routes qui pouvaient le conduire en Étrurie étaient longues et connues des Romains,

qui les tenaient en leur possession, excepté une plus difficile, parce qu'elle traversait des marais, mais plus courte, et à laquelle Flaminius ne penserait pas, se décida à la choisir. Les informations les plus exactes lui ayant appris que les marais qu'il devait traverser avaient un fonds solide, il leva son camp [1]. Selon Tite-Live, Annibal ayant quitté les quartiers d'hiver, parce qu'il apprit que le consul Flaminius était déjà arrivé à Arretium, quoiqu'il se présentât une route plus longue, mais au reste plus commode, choisit un chemin plus court, par des marais que l'Arno inondait alors plus qu'à l'ordinaire. [2] Selon Orose, Annibal ayant appris que Flaminius était seul au camp, et s'étant mis en marche au commencement du printemps, afin de le détruire avant qu'il ne fut préparé, choisit le chemin le plus court, mais qui passait par des marais. Par hasard, alors, l'Arno s'étant répandu au large, avait imbibé le penchant des collines. [3]. Nous pouvons encore y ajouter deux mots de l'abbréviateur de Cornélius Nepos, Æmilius Probus; Annibal, dit-il, allant en Étrurie, traversa les Apennins de Ligu-

[1] Hannibal..... quum viarum rationem percunctando a peritissimis quibusque cognovisset: cæteros in ditionem hostium aditus longos et ipsis notos judicavit, eum vero, qui per paludes in Etruriam ducebat, difficilem quidem, sed brevem; et qui Flaminium ipsâ novitate incœpti percelleret..... Hoc iter facere constituit.... ut diligenter inquirendo didicit, loca per quæ transeundum erat, palustria quidem, cæterum solida esse; castra movet. *Polib. III*, 16.

[2] Annibal profectus ex hibernis, quia jam Flaminium consulem Aretium pervenisse fama erat; cum aliud longius cæterum commodius, ostenderetur iter, propiorem viam per paludem petit, quæ fluvius Arnus per eos dies solito majis inundaverat. *Liv.* XXII. 3.

[3] Igitur Hannibal sciens, Flaminium consulem solum in castris esse: quo celerius imparatum obrueret; primo vere, progressus, adripuit propiorem sed palustrem viam. Et tum forte Sarnus (Arnus) late redundans, pendulos et dissolutos campos reliquerat *Oros hist*- IV, 16.

rie [1]. Nous verrons plus bas pourquoi Tite-Live et Orose nomment l'Arno, tandis que Polybe n'en fait pas mention.

Il résulte évidemment des textes que nous venons de rapporter, que les marais que traversa l'armée carthaginoise, étaient situés dans le vallon de l'Arno inférieur. Annibal, qui était en Ligurie, ainsi que nous l'avons vu, et probablement vers Tortone et Novi, ne vint point à Gènes prendre la voie Aurelia, puisque Polybe nous dit qu'il n'approcha d'aucun port avant la bataille de Trasymène. Le chemin qu'il suivit, et où fut établie plus tard une voie romaine, dut être celui qui remonte le Taro, et vint à Pontremoli, et delà par Massa à Pise. Aujourd'hui, le long de cette route, il existe des marais depuis Pietra-Santa, près de l'ancienne Tursena (voyez la carte), jusqu'à l'Arno, près de Pise. En remontant l'Arno, par la rive droite, on rencontre encore des traces marécageuses aux débouchés des lagunes de Bientina et de Fucechio. (Phocensium colonia) Tout cet espace comprend une étendue d'environ 15 lieues (45 milles Romains) et pouvait fort bien fournir quatre journées de marche un peu embarrassée. Au sortir des marais, il campa dans le territoire de Fésules, car il paraît qu'alors Florence n'existait pas. Delà, il suivit les coteaux de la rive gauche du cours actuel de l'Arno, et se trouva dans les environs de Biturgia, en face du camp romain. Cette marche fournit peut-être un moyen d'èxpliqûer les expressions de Tite-Live que nous avons citées [2], en appliquant les mots *Fæsulas petens* aux Romains. Laissant la gauche (ou l'autre côté du vallon) à l'ennemi qui viendrait à Fésules [3]. Il ne serait, je crois, pas difficile de prouver que

[1] Inde (Hannibal) per Ligures Apenninum transiit, petens Etturiam. *In Hannibale.*

[2] Lœva relicto hoste, Fæsulas petens.

[3] Fæsulas petens, seu Fæsulas qui petere voluisset.

cette construction de phrase est plus grammaticale que la version admise, où il faut intercaler une *droite* qui n'est pas dans le texte, et supposer l'omission de la conjonction *et* [1]. La présence de l'armée carthaginoise en face d'Arretium, et sa marche sur les coteaux qui s'étendent jusque vers Monte-Pulciano (ad statuas novas) et Clusium, après avoir dépassé le camp romain et en ravageant le pays, expliquent fort bien la fureur de Flaminius, qui voyait piller et brûler les propriétés des alliés sous ses yeux [2].

Si donc on pouvait prouver qu'il existait au temps de la deuxième guerre punique, dans le vallon de l'Arno inférieur, des marais ou des lagunes plus considérables que celles qu'on y voit de nos jours et qui occupaient tout ce vallon, il est évident que la relation de Polybe, de Tite-Live et d'Orose, serait en tout point conforme à la vérité et sans exagération. C'est ce dont nous allons nous occuper. Voyons d'abord si le cours de l'Arno a toujours été tel qu'il est aujourd'hui.

Le plus ancien géographe qui parle avec quelque détail de l'Arno, est Strabon, et précisément ce qu'il en dit nous fournit des données précieuses sur la question qui nous occupe : cependant lorsque nous aurons établi la traduction, en rendant aux expressions du texte leur véritable valeur. Selon la version de Cluverius, Strabon dit que : Pise est située entre l'Arnus et l'Ausarus qui s'y réunissent. La première de ces rivières qui est la plus considérable, descend d'Arretium, non pas *en entier*, mais *divisée en trois caneaux* (alvei); l'autre vient de l'Apennin. Là où elles se joignent, elles se choquent tellement dans leur cours rapide, qu'elles s'élèvent au point qu'un homme situé sur une

[1] Il devrait y avoir *Fæsulas que petens*.

[2] Flaminius..... posteaquam res sociorum ante oculos prope suos ferri agi que vidit. *Liv.* XXII, 4.

rive, ne peut pas voir celui qui est à l'autre. Il en résulte qu'il est difficile de remonter jusque-là, depuis la mer, qui en est à 20 stades (trois quarts de lieue)[1].

Casaubon a cherché à éluder la difficulté, en omettant de traduire deux mots du texte grec (ουχι πᾶς) qui lui présentaient le contre-sens dans lequel est tombé Cluverius. Faute d'avoir une idée précise du pays, ou de s'être imaginé que le cours de l'Arno pouvait avoir éprouvé des modifications, il n'a pas su éviter la seconde erreur[2].

Il est facile de voir qu'il doit manquer quelque chose à ces traductions, et qu'elles contiennent des contre-sens évidens et une supposition fausse. Dire que l'Arno ne descend pas *en entier* d'Arrezzo, serait supposer qu'une partie de la rivière reste en chemin ou dévie de son cours, ce qui n'est pas, et ce qui d'ailleurs aurait été exprimé par Strabon, comme un phénomène peu ordinaire. Dire que l'Arno descend *en trois lits ou canaux* est une absurdité. Cette rivière n'a, et n'a jamais pu avoir qu'un seul lit, et le vallon dans lequel elle coule, ne permet pas une division qui n'a ordinairement lieu que dans de grandes plaines. L'erreur consiste dans la manière dont on traduit les mots *pas* (πᾶς) et *Schisteis* (Σχισθεὶς) et cette erreur vient de ce que les traducteurs se sont contentés de traduire les mots sans se donner la peine d'étudier le texte et le *terrain*, pour en comprendre le véritable sens. Quoique dans ce cas, par exemple, les traducteurs auraient pu, en consultant un auteur assez connu de leur temps, et dont nous aurons lieu de citer un passage relatif à l'expédition d'Annibal, se mettre sur la voie de la vérité.

[1] Sita es urbs (Pisa) inter duorum amnium Arni Ausaris que confluentes, quorum alter ab Arretio copiosior dilabitur, sed non omnis, verum in tres scissus alveos... Cluver. Ital. ant. 61. p. 461 et 2 ex Strab. Liv. v.

[2] Alter (Arnus) ab Arretio copiosius descendens, sed in tres divisus alveos. Strab. *edit. Casaub. liv.* v, *p.* 154.

Schisis (Σχισις) n'ayant aucune autre signification que celle de partie, *section*, Triché Schisteis doit être traduit en trois sections. Cette traduction littérale ramenait au véritable sens du mot pas, qui est ici employé pour Holos (ὅλος)[1] *universus*, entier, sans discontinuité; et dans ce cas-ci où il s'agit d'une rivière : *uno cursu*, d'un seul cours. La phrase de Strabon, sur laquelle porte notre observation, devrait donc être traduite ainsi : *la première descend d'Arretium, non dans un seul cours, mais en trois sections ou bassins*[2].

Nous allons voir combien cette traduction, si naturelle, a de conformité avec les observations que présente l'examen topographique du pays, et le témoignage d'un auteur toscan, plus rapproché que nous de trois siècles de l'événement dont nous nous occupons.

En examinant attentivement, et sur les lieux, ou au moins, à l'aide d'une bonne carte topographique, tout le bassin de l'Arno et de ses versans, on aperçoit facilement que, dans l'origine, cette rivière n'existait pas telle que nous la voyons dans les cartes modernes, mais que son cours a dû se former successivement.

L'Arno, qui prend sa course sur le revers méridional de l'Apennin, dans le district de Casentino, coule d'abord vers le Sud-Est, jusqu'à ce que, retenu par le grand contrefort qui descend entre Arezzo et Borgo San-Sepolcro, et qui renferme le Tibre, il est repoussé vers le sud. Là il sort par une espèce de détroit, entre ce contrefort et celui qui descend à sa droite ;

[1] Tamen quidem..... πᾶς pro ὅλος accipiunt *Lexicon, Grec, Latin, Basileæ* 1548 ad vocem καταρτιζω.

[2] Ων ἱ μέν ἐκ Αρρητιου φερεται πολὺς, ὀυχι πᾶς, ἀλλὰ τρηχῆ χιτεις. Illo autem ab Arretio copiosius descendens, non uno cursu, sed in tres divisus sectiones. *Strab., loco citato* C'est ainsi, à notre avis, que le passage aurait dû être traduit, et que Strabon a entendu ce qu'il a écrit.

mais au lieu de continuer à couler vers le Sud, ainsi que l'indiquerait la disposition générale du terrain, il tourne autour de ce dernier contrefort, et passant par un autre détroit formé par les montagnes qui accompagnent la Chiana, il remonte vers le Nord-Ouest, jusqu'au confluent du Siève. A son grand coude, l'Arno passe à une forte lieue d'Arezzo (Arretium), et touche par la rive gauche, une plaine basse, dont le desséchement est indiqué dans l'histoire moderne; et qu'il inonderait encore en partie sans un canal creusé par l'art, et qui porte le nom de la Chiana (Clanis) à laquelle il aboutit.

Avant d'arriver au confluent du Siève, l'Arno passe dans une coupure entre les montagnes qui se rapprochent. Cette coupure porte visiblement le caractère d'une séparation faite, soit par la nature, soit plutôt à mains d'hommes. Le nom du village situé à l'entrée de cette coupure, Lancisa ou Incisa, semble conserver la mémoire de la coupure faite pour donner un dégagement aux eaux.

Après l'embouchure du Siève, l'Arno coule à peu près Est et Ouest, jusqu'à son embouchure. Mais à environ quatre lieues au-dessous de Florence, à l'endroit appelé la Gonfalina, la rivière traverse un nouveau détroit, entre un contrefort qui descend de l'Apennin au-dessus de Pistoja (Pistoriae) et celui qui accompagne la droite du vallon de la Pesa. Dans cet endroit, la coupure faite pour l'écoulement des eaux est également visible. Après cette coupure, et avant d'arriver à Pise, le vallon de l'Arno est assez resserré à gauche, mais à la droite, on rencontre les marais de Fucechio et le lac de Bientina. Le terrain marécageux qui les entoure l'un et l'autre, et la plaine basse qui les sépare de l'Arno, prouvent que l'un et l'autre touchaient autrefois à la rivière. Ils sont séparés l'un de l'autre par une ligne de coteaux qui descend de Pescia, et dont une branche dessine un pli de terrain entre Lucques et le lac de Bientina,

Schisis (Σχισις) n'ayant aucune autre signification que celle de partie, *section*, Triché Schisteis doit être traduit en trois sections. Cette traduction littérale ramenait au véritable sens du mot pas, qui est ici employé pour Holos (ὅλος)[1] *universus*, entier, sans discontinuité; et dans ce cas-ci où il s'agit d'une rivière : *uno cursu*, d'un seul cours. La phrase de Strabon, sur laquelle porte notre observation, devrait donc être traduite ainsi : *la première descend d'Arretium, non dans un seul cours, mais en trois sections ou bassins*[2].

Nous allons voir combien cette traduction, si naturelle, a de conformité avec les observations que présente l'examen topographique du pays, et le témoignage d'un auteur toscan, plus rapproché que nous de trois siècles de l'événement dont nous nous occupons.

En examinant attentivement, et sur les lieux, ou au moins, à l'aide d'une bonne carte topographique, tout le bassin de l'Arno et de ses versans, on aperçoit facilement que, dans l'origine, cette rivière n'existait pas telle que nous la voyons dans les cartes modernes, mais que son cours a dû se former successivement.

L'Arno, qui prend sa course sur le revers méridional de l'Apennin, dans le district de Casentino, coule d'abord vers le Sud-Est, jusqu'à ce que, retenu par le grand contrefort qui descend entre Arezzo et Borgo San-Sepolcro, et qui renferme le Tibre, il est repoussé vers le sud. Là il sort par une espèce de détroit, entre ce contrefort et celui qui descend à sa droite ;

[1] Tamen quidem..... πᾶς pro ὅλος accipiunt *Lexicon, Grec, Latin, Basileæ* 1548 ad vocem καταρτιζω.

[2] *Ων ἡ μὲν ἐκ Αῤῥητιον φερεται πολὺς, ὀυχι πᾶς, ἀλλὰ τρηχῆ χιτεις.* Illo autem ab Arretio copiosius descendens, non uno cursu, sed in tres divisus sectiones. *Strab., loco citato* C'est ainsi, à notre avis, que le passage aurait dû être traduit, et que Strabon a entendu ce qu'il a écrit.

mais au lieu de continuer à couler vers le Sud, ainsi que l'indiquerait la disposition générale du terrain, il tourne autour de ce dernier contrefort, et passant par un autre détroit formé par les montagnes qui accompagnent la Chiana, il remonte vers le Nord-Ouest, jusqu'au confluent du Siève. A son grand coude, l'Arno passe à une forte lieue d'Arezzo (Arretium), et touche par la rive gauche, une plaine basse, dont le desséchement est indiqué dans l'histoire moderne, et qu'il inonderait encore en partie sans un canal creusé par l'art, et qui porte le nom de la Chiana (Clanis) à laquelle il aboutit.

Avant d'arriver au confluent du Siève, l'Arno passe dans une coupure entre les montagnes qui se rapprochent. Cette coupure porte visiblement le caractère d'une séparation faite, soit par la nature, soit plutôt à mains d'hommes. Le nom du village situé à l'entrée de cette coupure, Lancisa ou Incisa, semble conserver la mémoire de la coupure faite pour donner un dégagement aux eaux.

Après l'embouchure du Siève, l'Arno coule à peu près Est et Ouest, jusqu'à son embouchure. Mais à environ quatre lieues au-dessous de Florence, à l'endroit appelé la Gonfalina, la rivière traverse un nouveau détroit, entre un contrefort qui descend de l'Apennin au-dessus de Pistoja (Pistoriac) et celui qui accompagne la droite du vallon de la Pesa. Dans cet endroit, la coupure faite pour l'écoulement des eaux est également visible. Après cette coupure, et avant d'arriver à Pise, le vallon de l'Arno est assez resserré à gauche, mais à la droite, on rencontre les marais de Fucechio et le lac de Bientina. Le terrain marécageux qui les entoure l'un et l'autre, et la plaine basse qui les sépare de l'Arno, prouvent que l'un et l'autre touchaient autrefois à la rivière. Ils sont séparés l'un de l'autre par une ligne de coteaux qui descend de Pescia, et dont une branche dessine un pli de terrain entre Lucques et le lac de Bientina,

et aboutit à une ligne de coteaux qui couvre Pise au Nord-Est.

Le figuré topographique du cours actuel de l'Arno, étant ainsi établi, il ne sera pas difficile d'en déduire l'indication des trois bassins dont parle Strabon, ainsi que nous l'avons vu, et au travers desquels s'est formé le cours de l'Arno, par la communication ouverte entre eux.

Le premier bassin était formé au Nord, par le contrefort qui s'élève d'Incisa vers l'Apennin, et par l'Apennin jusque vers les sources du Tibre. A l'Est, par le contrefort qui accompagne le Tibre, jusqu'au lac de Thrasymène. Au Sud, par les montagnes qui bordent le lac de Thrasymène, et par le contrefort qui s'étend vers Fojano (ad joglandem) et au bout duquel une dépression donne passage au canal de la Chiana. A l'Ouest, par le contrefort qui remonte vers Florence et aboutit à Incisa.

La disposition des eaux qui coulent dans ce bassin, semblerait, au premier coup-d'œil, indiquer que toutes s'écoulaient dans le Clanis, et de là dans le Tibre. La direction des ruisseaux qui se sont formés par le desséchement des marais de la Chiana, semble même appuyer cette opinion. Mais lorsqu'on réflechit que, dans cette hypothèse, il aurait fallu que l'Arno, depuis Incisa, jusqu'à l'ouverture du canal, près d'Arretium, coulât en sens contraire, et qu'on pense aux travaux plus que gigantesques qu'il aurait fallu exécuter pour intervertir ce cours, cette idée devient inadmissible. Il faut donc admettre que la direction du cours de l'Arno inférieur, a toujours été la même qu'aujourd'hui; ce qui rend probable l'existence d'un canal souterrain près d'Incisa, par lequel s'écoulait une partie des eaux accumulées dans le vallon. Alors la source du Clanis devait être à quelque distance au sud d'Arretium, et du lieu marqué sur la carte *ad Græcos*. Mais l'écoulement du canal souterrain d'Incisa était loin de suffire dans les grandes crues

d'eaux, surtout à la fonte des neiges, et la plaine basse qui est entre l'Arno et les sources du Clanis, en favorisaient le déversement dans cette dernière rivière. Elles formaient un lac marécageux, qui s'étendait d'un côté jusques sous Cortone, et de l'autre, vers Fojano (*ad joglandem*).

Le second bassin à l'Ouest du premier, était borné au Nord par l'Apennin de Pistoja; à l'Ouest, par le contrefort qui s'étend au couchant de cette ville jusqu'aux sources de l'Arlia, au Nord de Sienne (Sena julia). Au milieu de ce contrefort, à l'endroit appelé Gonfalina, est la dépression où a eu lieu la coupure qui donne passage à l'Arno inférieur. Ce bassin contient les versans d'eaux du Siève, du Bizensio, de l'Ombrone, et de la Grève. Le barrage de la Gonfalina, formé par un banc très-élevé de rochers, même après que les terres supérieures se fussent éboulées par l'effet des pluies, dût pendant long-temps intercepter l'écoulement des eaux dans le bassin inférieur. Il en résultait que toute la plaine comprise entre Signa et Prato, et entre Florence et Pistoye, formait un lac. La majeure partie de la ville de Florence, celle qui est à la droite de l'Arno, ne pouvait pas alors exister; la seule partie habitable était à la rive gauche, vers le château de Belvédère, et le palais Pitti, en suivant le haut du quartier San Spirito. En effet, on voit que non-seulement les Etrusques, ou leurs prédécesseurs les Pelasges, et les Ombriens, avaient établi leur ville de Fæsulæ, sur la hauteur, au Nord-Est; mais aucun des anciens auteurs ne fait mention de Florence avant Tacite, On a bien voulu citer Florus [1] et attribuer à Florence, ce qu'il dit de Fluentia. Mais l'erreur est ici évidente. A cette époque,

[1] Positis singulorum hominum fere pœnis municipia Italiœ splendidissima ub hasta venierunt; Spoletium, Interamnium, Præneste, Fluentia *Flor. III*, 521. *De bello civili Mariano*.

Fæsules était encore une ville municipale florissante, une des douze anciennes villes fédérées des Etrusques, et il n'est pas probable qu'une ville bâtie, à coup sûr, long-temps après, ait pu s'élever à un haut degré de splendeur avant la décadence de la première. S'il n'y a pas ici une interpolation de copiste, ou une mutilation totale., il faudrait plutôt lire *Cluentia*, et se serait alors la même ville que *Cluana*, située dans le Picenum, à l'embouchure du *Cluentius*, aujourd'hui Chiento. Il paraît au contraire, d'après Frontin [1], que Florence ne commença à s'accroître que par la colonie de vétérans qui y fut conduite vers l'an 706 de Rome, en vertu de la loi Julia. Sous le règne d'Auguste, elle était déjà une ville assez considérable, agrandie sans doute aux dépens des Fæsules, colonie de Sylla, et par conséquent du parti ennemi.

Le troisième bassin était borné au Sud par la chaîne de montagnes sur laquelle est située Volterra (*Volaterræ*); et à l'Ouest par le contrefort qui sépare les versans de l'Arno de ceux du Sarchio (*Auser*). Presque tout ce bassin était rempli par les marais dont les restes se voient encore dans les lagunes de Fucechio et de Bientina, et qui s'étendaient jusqu'à la rive droite de l'Arno. Ce bassin comprenait les versans de la Pesa, de l'Elsa et de l'Era. Le rivage de la mer était également moins reculé qu'alors, puisque du temps de Strabon, Pise n'était qu'à moins d'une lieue de la mer (20 stades), et que le port de cette ville était vers le village de St.-Pierre *in Grado*; nom qui rappelle celui de *Gradus* sinonyme de *Portus*. L'ancien rivage est encore facile à tracer, en tirant une ligne de Livourne, par derrière le lac de Collano, et revenant à San-Pietro in Grado; de là à la tête du lac de Maciucoli, et à l'embouchure

[1] Colonia Florentia deducta per tresviros. Adsignata lege julia centuriis cæsarianis ut in jugera. cc.

du ruisseau de Pietrasanta. Tout ce qui est entre cette ligne et la mer, est encore couvert de marais et de lagunes sabloneuses.

Il n'est même pas improbable de penser que, dans des temps très-reculés, il y avait dans ces parages un grand golfe qui s'ouvrait entre Livourne et Pietra Santa. Le rivage de ce golfe aurait été tracé dans la partie méridionale, par le pied des coteaux qui s'étendent de Livourne, jusques vers Empoli. Dans la partie septentrionale, la lagune de Fucechio peut être considérée comme une rentrée du golfe, et celle de Bientina comme une seconde. Peut-être même les coteaux qui s'étendaient de Lucques vers l'Arno, formaient-ils une île. Alors l'embouchure du Serchio aurait été au-dessus de Lucques.

Dès avant la deuxième guerre punique, lorsque Pise fut fondée, le rivage paraît déjà avoir été tel que nous l'avons marqué dans la carte ci-jointe, mais alors, et même du temps de Strabon, et plus tard, lorsque Pline écrivait, le Serchio que le premier appelle *Ausarius*, et le second *Auser*, venait se jeter dans l'Arno, au-dessous de Pise, qui était entre les deux rivières [1]. Il n'existe plus aucune trace de ce confluent, si ce n'est peut-être l'île qui est au-dessous de Pise, et où était probablement la *Triturrita villa* de Rutilini [2], et qui peut être un reste de la réunion des deux rivières. Le Serchio alors coulait directement vers Pise, depuis le coude qui est près des bains (*Aquæ Pisanæ*).

Alors les trois sections que nous venons d'indiquer, et qui communiquaient entre elles par un conduit souterrain à Lancisa, et par une espèce de cataracte, par-dessus le rocher

[1] Strab. Geogr. *Loco cit.* Colonia Luca a mari recedens; propiorem Pisæ, inter..... Amneis Ausarem et Arnum. *Plin. pl. III.*

[2] Inde Triturritam petimus; sic villa vocatur quæ latis expulsis insula pene fretis. *Rutil. Itiner*, l. I.

de la Gonfalina, correspondait bien à la description que Strabon fait de l'Arno; *in tres divisus sectiones*. Mais laquelle de ces trois sections était celle qui portait le nom d'Arno ? Ou ce nom était-il commun à toutes trois. Cette dernière opinion a quelque probabilité, puisqu'elles communiquaient entre elles, surtout si le nom d'Arno appartient à la langue Etrusque, et non pas à celle des Ombriens ou des Pelasges. Mais un monument géographique, que nous allons citer, semblerait prouver que le nom d'Arnus ne s'appliquait qu'à la section inférieure, et que c'était celui que portait autrefois la Pesa. Dans la table Peutingerienne, la route de Pise à Florence est marquée ainsi qu'il suit : *Pisis* VIIII. *Valvata* XVII. *in Portu* IIII. *Arnum*. *Florentia tuscorum*.

Valvata est sans contredit Ponte d'Era, et la distance même y correspond. La distance de 17 milles Romains jusqu'au lieu marqué *in Portu*, nous conduit à Empoli, dont le nom ancien était évidemment *Emporium*, sinonyme de *Portus*, et qui était sans doute l'*Emporium* de Florentins, avant que le rocher de la Gonfalina étant coupé, la navigation ne fut libre depuis Florence. La distance de 4 milles qui suit, aboutit au pont de la Pesa à Montelupo. Or, comme on ne passe pas l'Arno entre Pise et Florence, et que la route n'a jamais passé par la rive droite et dans les marais, il est évident que la rivière appelée Arnus dans la table Peutingerienne, était la Pesa, qu'on passe effectivement près de son confluent.

Une autre preuve de ce que nous avons dit relativement au second bassin de l'Arno, c'est-a-dire que la plaine où est Campi et Prato, était autrefois un lac, se tire de la direction même de l'ancienne voie romaine de Florence à Pistoja, que la table Peutingerienne décrit de la manière suivante.

Florentia VIII. *ad Solaria* VIIII. *Hellana* VI. *Pistoris*. Des deux routes nouvelles qui vont de Florence à Pistoja, l'une

traverse la partie orientale de la plaine par Campi, l'autre la traverse dans toute sa longueur par Poggio à Cajano. Ni l'une ni l'autre ne correspond, par sa longueur, aux distances de l'itinéraire. Mais ces distances se retrouvent sur la voie antique qui va joindre Prato, en suivant le pied des coteaux par Sesto (*ad Sextum*), Calenzano (*ad Solaria*), Prato et Agliano (*Hellana*) et qui marque ainsi le bord oriental du lac ou de la lagune qui existait en cet endroit.

Le général G. de VAUDONCOURT.

(*La suite au prochain Numéro.*)

CHRONOLOGIE

DE L'INFANTERIE FRANÇAISE, DE L'INFANTERIE ÉTRANGÈRE AU SERVICE DE FRANCE, ET DES INSTITUTIONS QUI Y ONT RAPPORT, DEPUIS L'AN 89 DE J.-C. JUSQU'AU RÈGNE DE CHARLES X.

PAR M. SICARD, OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR.

(*Premier Article.*)

89 Lors de leur première irruption dans les Gaules, les Francs n'avaient point de troupes. Sortis en masse de la Franconie et de la Germanie, ils se répandirent comme un torrent dans les plaines fertiles de la Belgique, et dans la direction qui suit le cours du Rhin, depuis Strasbourg jusqu'au Vahal. Ces peuplades nomades cherchèrent à s'y établir : elles étaient armées de *bâtons*

ferrés, à pointe ou à crochet, et, c'est avec d'aussi faibles moyens qu'elles disputaient aux Gaulois et aux Romains le terrain qui fesait l'objet de leurs vœux. La lutte était trop inégale; ils furent vaincus et repoussés dans leurs sombres forêts. — Les Gaulois depuis long-temps aguerris, avaient des troupes connues sous le nom de *Gésates* [1] et de *frondeurs* : les premières étaient armées de javelots, les secondes de frondes [2].

241 Les Francs pénètrent de nouveau dans les Gaules; mais encore peu familiarisés avec la tactique des troupes avec lesquelles ils combattaient, ils sont repoussés pour la seconde fois, et obligés de regagner leurs chétives habitations.

264 Ils rentrent dans les Gaules, ravagent une partie de son territoire et se répandent en Espagne et en Italie.

277 Déjà habitués à la tactique gauloise, ils deviennent plus entreprenans et s'établissent dans le pays situé sur la rive gauche du Rhin.

293 Les Francs sont repoussés au-delà du Rhin. — Ce peuple formait alors deux classes distinctes, les *combattans* et les *non combattans* : la première, composée de tous les hommes en état de porter les armes, l'autre de vieillards, d'infirmes, de femmes et d'enfans. — Ils repassent le Rhin en forces, pénètrent en vainqueurs dans le pays qu'ils venaient d'abandonner, et donnent leur nom à la partie des Gaules qu'ils ont conquise.

355 A cette époque les Francs ont leurs institutions civiles et militaires. Un ordre social commence à s'établir parmi

[1] Le mot *Gésate* vient du mot *gèse*, espèce de javelot dont se servaient les *Celtes*. Ce mot, pris au figuré, signifiait aussi *brave*.

[2] L'usage des frondes s'est maintenu dans nos armées jusqu'au seizième siècle.

eux, et une première lueur de civilisation va bientôt accroître leurs forces. Déjà plusieurs de leurs officiers sont dans les rangs romains et admis à la cour de l'empereur Constance.

360 à 392 Après des revers et des succès balancés, les Francs, souvent repoussés au-delà des Gaules, battent à leur tour les troupes romaines. Arbogaste obtient le commandement des troupes impériales, y reçoit des officiers francs et allume la guerre civile dans presque toutes les provinces gauloises.

396 à 413 A l'exemples des Francs, plusieurs autres peuples du Nord pénètrent dans les Gaules, s'y établissent et y fondent plusieurs royaumes [1].

418 La plupart des historiens placent à cette date le com-
420 mencement de l'empire français dans les Gaules, et à l'année 420 celui de la fondation de la monarchie [2]. — Des recherches sur les antiquités du moyen âge ont procuré aux savans et aux artistes les costumes des Gaulois et des Francs sous Pharamond. Les premiers, légers et élégans, étaient imités des Romains; ils contrastaient avec ceux des Francs, dont la mâle simplicité laissait apercevoir les traces de leur première origine [3]. — Lorsque les Francs entrèrent en vainqueurs dans les Gaules pour s'y établir ils portaient des bannières à l'imitation des Romains. Celles des *fancs-ripuaires* avaient pour

[1] Les principaux étaient ceux de Bourgogne et des Visigots.

[2] Voyez *Chronologie politique et militaire des Français, depuis l'invasion des barbares du nord dans les Gaules, jusqu'au règne de Charles X*, etc., etc.

[3] Il consistait en une peau d'ours, de loup ou de mouton, attachée sur l'épaule au moyen d'une corde ou courroie. La tête était couverte d'un casque en fer, sans ornement.

symbole une épée; celles des *francs-saliens* et des *sicambres* une tête de bœuf. (Voyez 498 et 630).

430 à 446 Clodion entreprend de donner à son infanterie la forme des légions romaines. Cette organisation ne réussit pas et occasionne à ce prince des défaites.

451 L'infanterie de Mérovée se signale par de brillans succès sur les Huns. — Les Gaulois, entièrement subjugués par les Francs, ne forment plus qu'un même peuple. Leur infanterie est incorporée dans les légions françaises. — A cette époque disparait l'infanterie connue sous le nom de Gésates.

498 La *chappe* (étendard, bannière) *de saint Martin* devient l'enseigne et le symbole de la nation française (voyez 420). Cette chappe consistait en un voile de tafetas bleu sur lequel était peint l'image de saint Martin.

511 Tout Français est déclaré être né soldat. — On a conservé le costume et l'armure de l'infanterie de ce temps. Elle était de deux espèces, l'une combattant avec la *francisque* ou *hache d'armes* à deux tranchans, l'*épée* et le *poignard* (voyez la planche 1re); l'autre avec le *javelot*. Le soldat portait le bouclier carré ou losangé; mais il n'avait ni casque ni cuirasse, afin de pouvoir conserver son agilité.

552 L'armée des Francs se compose de nationaux, d'Allemans et d'Italiens (voyez 1288).

558 Premières levées de troupes connues sous le nom de *milites* (milites, soldats) dans les provinces sous la domination de Clotaire. Ces milices étaient fournies par les bourgs, les villages, les métairies : elles se divisaient en trois classes; les hommes libres (*arimani*), les serfs ou esclaves (*servi*) et les villains (*villain*). Les soldats (*milites*) étaient pris parmi la première.

600 Première infanterie connue sous le nom de *troupes de pied*, ou de *troupes à pied*. On ne remarque encore que très-peu de cavalerie dans les armées françaises (voyez cette arme.) — Première trace des porte-enseignes dans les armées.

613 Dans les premiers temps de la monarchie, les troupes n'étaient composées que de Francs. Merovée avait entrepris la fusion des troupes gauloises dans les siennes (voyez 451); Clotaire II admet indistinctement au service les Gaulois, les Bourguignons et d'autres peuples dépendans de sa souveraineté.

630 Dagobert I[er] dépose l'oriflamme [1] dans l'église de Saint-
637 Denis (voyez chronologie des institutions militaires, etc.) Dès-lors l'oriflamme (bannière, étendard royal), succède dans les armées à la chappe de saint Martin. (Voyez 420.)

756 Pépin fait observer les dispositions de ses prédécesseurs
à 768 relativement aux levées d'hommes, et maintient le soldat dans l'obéissance aux lois.

770 812 Charlemagne exclut les ecclésiastiques du service militaire. Il maintient la discipline parmi les troupes, et établit de nouveaux réglemens [2] sur les levées. — Les soldats *de pied* sont armés d'*arcs* et de *flèches*, d'*épées*, de *piques*, de *rondaches* ou *rondelles* (écu, bouclier), et de *casques*. Le roi portait le casque doré; les ducs et

[1] La couleur de l'oriflamme était *rouge*, terminant en pointe, telles que l'on voit encore les *flammes* des bâtimens européens; la hampe terminait par un fer pointu, doré. C'est de la réunion de ces trois mots : *or*, *rouge* et *flamme*, que l'on a fait, selon les étymologistes, le mot oriflamme.

[2] Les lois, ordonnances et réglemens de Charlemagne formaient un code sous le nom de *Capitulaires*.

comtes, argenté; les gentilhommes, d'acier poli, les autres en fer.

840 Réglemens de Charles-le-Chauve, concernant les levées de milices.

925 Institution des milices dans la Germanie sur le modèle de celles des Francs.

1096 Commencement des guerres de religion du moyen âge, connues sous le nom de *croisades*. On donna depuis le nom de *croisés* aux hommes de toutes les classes qui se dévouaient volontairement à ces expéditions lointaines. (Voyez 1145 et chronologie des événemens politiques et militaires.)

1110 1130 sous Philippe I[er] les armées françaises se composent principalement de la noblesse, des vasseaux et des milices des communes. (Voyez cavalerie et 1445.)

1124 Louis-le-Gros donne la liberté aux serfs, et forme sous le nom de *communes et de municipalités*, des associations de citoyens dans les villes closes [1]. Ce prince en érigeant en communauté les villes de son royaume, leur accorda ainsi le droit politique de lever des troupes. — Lors de l'institution des communes ou *milices bourgeoises*, les villes seules fournissaient l'infanterie; les possesseurs de fiefs, la cavalerie. — De cette époque aussi date la convocation régulière du *ban* et de l'*arrière ban*. La première était celle qui appelait aux armes les seigneurs; la seconde convoquait leurs vasseaux. — Tout Français est tenu au service militaire, depuis l'âge de dix-huit jusqu'à soixante ans. Les feudataires [2] fournis-

[1] Cet usage s'étendit un peu plus tard aux autres villes, aux bourgs, et même aux villages dont la population dépassait 600 âmes.

[2] Possesseurs de fiefs de la couronne.

sent, les uns des charriots, chevaux de trait ou de charge; les autres une somme d'argent ou l'obligation de garder une forteresse, château, etc. — La durée du service est fixée à quatre jours pour les expéditions de peu de durée. — Les comtes demeurent chargés des convocations.

1130 L'arbalète commence à être mise en usage dans l'infanterie. (Voyez chron. des machines de guerre, etc.)

1137 Quelques chronologistes font remonter à cette date l'origine des bandes ou compagnies d'aventuriers, appelés coteraux, soudoyers, bandits, malaudrins, rouliers ou routiers, brabançons, etc. (Voyez 1180 et la planche 1re de la 53e livraison du journal.)

1145 La première croisade (1096) n'avait été qu'un amas confus de troupes indisciplinées. Pour remédier à cet inconvénient on imagina, à la seconde de ces expéditions, de donner un espèce de costume à ces masses expéditionnaires. Il fut décidé que tous ceux qui en feraient partie porteraient une croix d'étoffe sur la poitrine ou sur l'épaule, et c'est ce qui leur fit donner le nom de *croisés*. Chaque nation eut sa couleur particulière. Les Français portaient la croix *rouge*; les Allemands, *noire*; les Anglais, *blanche*; les Italiens, *jaune*; les Flamands *verte*. Les chevaliers croisés étaient armés d'un casque et d'un bouclier, d'une massé d'armes ou d'une lance. Les serfs qui suivaient l'expédition s'armaient de toute espèce d'instrumens et d'armes tranchantes. (Voyez la planche 2e de la 53e livraison.)

1160 Institution de corps particuliers sous le nom d'arbalétriers. (Voyez cavalerie.)

1180 Établissement des premières troupes réglées et soldées,

pour remplacer les milices des seigneurs. — Origine du mot *soldat* (homme soudoyé, payé, soldé). — Première apparition des troupes connues sous le nom de *routes*, de compagnies ou bandes d'aventuriers [1].

On remarquait encore, sous le règne de Philippe-Auguste des corps d'infanterie portant les dénominations de *clientes* (cliens), de *satellites* et de *ribauds* [2].

1185 Apparition de nouvelles bandes d'aventuriers, connues sous le nom de *Confrérie du Chaperon*.

1194 Quelques historiens placent à cette date l'institution, en France, des premières armées permanentes et soldées (voyez 1180).

1197 D'autres rapportent cette institution, l'origine de la solde, des engagemens volontaires et du mot soldat (Soudoyé), à l'année 1197.

1200 L'usage de l'arbalète [3] se répand dans les armées Françaises. La masse, la fronde, l'épée, l'arc et les flèches, continuent de faire partie de l'armement des troupes (voyez 1280).

1213 L'absence sous les drapaux, après la publication du ban, est déclarée crime de félonie, et les biens des délinquans confisqués au profit de l'état.

1214 Philippe-Auguste, améliore l'institution des troupes réglées. —(27 juillet) c'est à la bataille de Bouvines, que l'infanterie française commence à faire usage du bataillon quarré.

1215 L'arbalète devient l'arme principale de l'infanterie (voyez cavalerie, même date).

[1] Quelques historiens prétendent que le mot *ban* est l'origine de ceux de bandes et de bannières : nous ne le pensons pas.

[2] Ces derniers étaient plns spécialement chargés de la police des villes.

[3] Plusieurs historiens prétendent que l'usage de l'arbalète ne date en France que de l'année 1200,

1226 La durée du service est fixée à 40 jours [1].

1280 Cette époque appartient à toutes les armes, mais principalement à l'artillerie : elle est remarquable par l'invention de la poudre et des armes à feu, qui introduisirent dans les armées un système de guerre nouveau. Avant ce temps les armes défensives des Français consistaient dans les *cotes de mailles* (ou corselet), les *chausses de mailles* (bottines de fer), la *brigandine* (autre corselet en mailles de fer), les *brassards* (partie de la cotte de mailles couvrant les bras et adaptée aux épaulières), le *bouclier* (targe ou pavois), les *cuissards*, la *cuirasse*, le *casque*, la *jacque* [2] (espèce de casaque ou juste au-corps de mailles portée par l'infanterie), le gantelet. L'usage de la poudre fit changer une partie de cette armure (voyez *chronologie des machines de guerre* et *génie*).

1288 Philippe-le-Bel, introduit des troupes étrangères au ser-
1290 vice de France, particulièrement des Allemands. (Cet usage avait cessé sous les rois de la 2ᵉ race). — Ce prince fixe à quatre mois la durée du service militaire.

1302 Convocation des milices de l'âge de 18 à 60 ans, à l'imitation des communes par Louis-le-Gros (voyez 1124). Philippe-le-Bel convoque aussi le ban et l'arrière-ban. — Ce prince impose le cinquième sur les revenus, augmente et altère les monnaies. — On retrouve d'anciens monumens de cette époque, représentant le costume et l'armure de quelques troupes d'infanterie. L'armure consistait en une pique, une épée, un casque nue et un bouclier carré (voyez la planche 2).

1303 (20 janvier). Philippe-le-Bel régularise les convocations

[1] Ce mode n'était pas régulier. Quelques gentilshommes n'étaient obligés qu'à un service de 5 jours, d'autres 15, 20 ou 25. Vers la fin de son règne saint Louis fixa la durée du service à 60 jours et 60 nuits.

[2] La jacque descendait jusqu'aux genoux.

du ban et de l'arrière-ban.—L'âge de la réquisition pour le service militaire est fixé à 18 ans, le temps du service à quatre mois (1). —(Septembre). Les personnes de tous états et de tous sexes, qui jouissent de 500 fr. de rente, sont tenues de fournir un gentilhomme armé.

1304 Première trace du mot, enfant perdu, donné à des soldats, et choix tirés des bandes ou des compagnies, pour marcher en avant des colonnes, monter à l'assaut, éclairer, escarmoucher.

1305 Les cantons Suisses commencent à fournir des troupes à la France.

1314 (Août) Des commissaires sont envoyés dans les provinces pour surveiller le choix des hommes destinés à alimenter les armées (voyez 1645 et la chronologie des institutions militaires) (septembre). Réunion, à Arras, par ordre souverain des nobles, roturiers, habitans des communes, étudians, etc., etc., en état de porter les armes.

1318 Première ordonnance des rois de France de la deuxième race, sur la discipline des troupes.

1336 Les troupes étrangères au service de France deviennent plus nombreuses.

1346 A la bataille de Crecy, 15,000 arbalétriers étrangers combattent dans les rangs Français. — On remarque, à la même époque, d'autres troupes d'infanterie connues sous les noms de *bandouliers* (voyez 1448), de *batteurs d'estrade*, de *coureurs*, ou *découvreurs*, de *goujats*, ou domestiques de soldats.

1347 La caisse de tambour est substituée au clairon dans plu-

(1) Avant ce temps, les armées ne servaient que quarante jours au plus. (V. 1226, et la note placée à cette date.)

archers consistait dans la *salade* ou salate (casque), la *jaque*, la *brigandine*, *l'arc*, et les *flèches*, la *trousse*, la *pique*, ou hallebarde, la *dague* ou épée, la *rondelle*, ou bouclier. — Cette institution et celle des compagnies d'ordonnance sont, l'origine des troupes réglées (voyez cavalerie, année 1445). — L'établissement des francs-archers fait disparaître pour quelques temps les grandes compagnies d'aventuriers (voyez 1486 et 1534). — Quelques historiens placent encore à cette date (1448), les premières traces d'une milice connue sous le nom de bandouliers [1].

1452 Charles 7 renouvelle le traité d'alliance fait avec les cantons Suisses en 1444. Par ce traité ou capitulation, ce prince s'engage à ne pas lever moins de 6,000 hommes de troupes de cette nation, ni plus de 16,000 (voyez 1479 et 1556).

1465 Louis XI entretient un assez grand nombre de troupes Allemandes à son service.

1470 Les compagnies d'infanterie créées par Charles 7, sont remplacées par des troupes levées par les seigneurs, pour l'expédition de Naples. Ces bandes ou compagnies sont de 3 à 400 hommes. — Louis XI perfectionne l'institution des francs-archers (voyez 1480).

1479 Ce n'est qu'à cette date que la Suisse commence à effectuer les levées d'hommes qu'elle avait promis à la France par le traité de 1452. — Louis XI mécontent des compagnies d'ordonnance, en réforme onze (voyez cava-

pitaines généraux ayant chacun 4,000 hommes divisés par bandes de 500 hommes, à la tête desquelles était un capitaine particulier et des lieutenans.

[1] Ce nom est formé des mots gascons *ban-de-voliers*, bande de voleurs. (V. 1346.)

lerie), et les remplace par autant de compagnies d'archers à pied. — (4 août), à la bataille de Guinegatte, les Français comptent 3,000 arquebusiers.

1480 Suppression des francs-archers. — Ils sont remplacés par un corps de 6,000 Suisses et par une infanterie nationale à laquelle on donne le nom de bandes [1]. — Louis XI porte l'armée à 25,000 hommes d'infanterie et à 15,000 de cavalerie (voyez cette arme).

1481 L'usage de l'arc est aboli, et le nom d'archers n'est conservé que par les soldats attachés au service des prévots de l'armée [2].

1485 Charles 8 rétablit les francs-archers. — Levée d'un soldat armé et soudoyé (soldé) par 55 feux. — Les bandes d'infanterie allemande et italienne sont augmentées.

1486 Création de nouvelles troupes d'infanterie allemande, connues sous le nom de Lands-quenets (lands-knechte.) — Les forces militaires de la France consistent en 16,000 archers, 18,000 hommes de cavalerie nationale (gendarmerie : voyez cavalerie); un corps de cavalerie albanaise (stradich), d'environ 8,000 cavaliers, et un corps de landsquenets à peu près d'égale force. En y comprenant la maison du roi, les pionniers et les artilleurs, ses forces peuvent s'élever à environ 56,000 hommes de troupes réglées. — Les bandes ou compagnies continuent d'être de 3 à 400 hommes (voyez chron. des événemens politiques et militaires, année 1494). — Quelques nouvelles bandes d'aventuriers reparaissent en France. Cette infanterie irrégulière se com-

[1] Cette infanterie ne devait être que de 10,000 hommes; elle fut augmentée de 5,000, et l'infanterie suisse de 4,000.

[2] Plusieurs chronologistes placent à l'année 1481 la suppression de francs-archers, qu'ils auront confondue avec celle de l'usage de l'arc.

pose, en partie, d'Italiens et d'Allemands. Elles se maintinrent jusqu'à l'institution des légions par François Ier, qui les y incorpora : (voyez 1534).

1492 Les bandes ou compagnies d'infanterie allemande (lansquenets), sont de nouveau augmentées.

1500 Louis 12 prend de nouvelles troupes allemandes à son service.

1509 Abolition des francs-archers. — Nouvelle organisation de l'infanterie en bandes. — Elles comptent chacune de 5 à 600 hommes (voyez 1523).

1510 L'arquebuse de main est mise en usage dans l'infanterie française et étrangère.

1515 Création d'un état-major-général de l'infanterie française (voyez Chron. des institutions militaires).

1516 François Ier fait un nouveau traité avec les cantons Suisses, augmente la solde des troupes de cette nation, et leur accorde de grands priviléges.

1523 Ce prince réduit à 3 et 400 hommes les compagnies ou bandes d'infanterie française.

1533 (12 février). Première ordonnance concernant les enrôlemens volontaires.

1534 (24 juillet). Institution des légions par François Ier [1]. Elles sont créées au nombre de sept, levées et organisées dans les provinces ci-après.

[1] Lorsque ce prince organisa l'infanterie en légions, il établit aussi des réglemens dont voici le sommaire. Le légionnaire qui se distinguait à la guerre, recevait pour récompense un anneau d'or; il etait ennobli lorsqu'il parvenait au grade de lieutenant. Lorsque des infirmités ou des blessures rendaient le soldat incapable de servir, il était exempt de tout subside. Ceux qui pouvaient encore servir dans les places recevaient une solde dite *morte-paie*, et étaient désignés sous ce nom. Ils étaient absolument ce que furent depuis les invalides détachés. (Voyez Chron. des Institutions militaires.)

La première, en Picardie.
La deuxième, en Normandie.
La troisième, en Bretagne.
La quatrième, en Languedoc.
La cinquième, en Guyenne.
La sixième, { en Bourgogne. en Champagne. en Nivernois.
La septième, { en Dauphiné. en Provence. en Lyonnais. en Auvergne.

(On y incorpora les restes des bandes d'aventuriers éxistantes de cette époque).—Chaque légion composée d'un cinquième d'infanterie (archers, arquebusiers, arbalétriers, piqueurs), est de 6,000 hommes, ou de six compagnies de 1,000 hommes; chaque compagnie se divise en dix bandes de 100 hommes chacune.—La *légion* est commandée par un premier capitaine, qui prend le titre de *colonel*; la *compagnie* par un capitaine, ayant sous ses ordres deux lieutenans et deux enseignes; la *bande* par un *centenier* (chef de bande).

1536 Les premières grenades sont employées au siège d'Arles. —Origine du mot grenadier (voyez 1667).

1544 Création d'un *capitaine et colonel-général des gens de guerre à pied* [1]. — Les colonels d'infanterie prennent le titre de *mestre-de-camp* (voyez Chron. des institutions militaires, même année).

1545 Quelques troupes d'infanterie sont armées de *pistolets*

[1] Ce titre est l'origine de la charge de colonel-général de l'infanterie française. (Voyez Chron. des institutions militaires, année 1544.)

et [illegible] la [illegible]nation de *pistoliers*.—Convocation du ban et de l'arrière-ban.

SICARD. *Officier d'état-major.*

(*La Suite au prochain numéro.*)

PENSIONS MILITAIRES

AUGMENTÉES PAR L'ORDONNANCE ROYALE DU 10 OCTOBRE DERNIER.

La constante sollicitude du Roi pour ses armées vient de se signaler de nouveau par un acte qui ne peut manquer de ranimer l'esprit militaire, et de rattacher à leurs drapeaux des hommes dont le dégoût s'emparait dès qu'ils s'occupaient de leur avenir. La jeunesse à beau vivre d'illusions, goûter les plaisirs du jour sans beaucoup songer au lendemain, elle n'en cherche pas moins d'un œil parfois inquiet, le but placé au bout de la carrière qu'elle parcourt. Ce n'est pas sans raison qu'on qualifie notre siècle de positif. En aucun temps peut-être on n'a désiré faire aussi promptement sa fortune dans les camps : au bruit du canon, le guerrier ne rêve qu'avancement, dignités, titres, décorations : en garnison il commente la loi sur les retraites. Il calcule le nombre de grades qu'il peut espérer, obtenir pendant la durée de son service : il consulte le tarif des pensions, et soupire en reconnaissant

la modicité de la récompense qui l'attend à la fin de son activité. La profession des armes est, sous le rapport financier, la plus ingrate des professions, avec de l'ordre et des chances ordinaires dans toutes les autres, on amasse pour sa vieillesse; dans celle-ci on décrit le cercle de la roue, on s'élève pour s'abaisser ensuite. On perd dans ses vieux jours le peu d'aisance dont on a joui pendant sa virilité. A la solde entière, que donne la présence, succède immédiatement le quart ou le tiers de solde dont on dote la retraite. Perspective accablante pour une armée dont le patriotisme enchaîné n'a plus à se sacrifier pour un trône qu'aucune puissance ne menace! S'il lui était permis de se flatter que des années de guerre viendraient se cumuler avec celles du service effectif, et augmenter le chiffre des dons numératoires, elle patienterait. Mais, grâce à la sagesse du gouvernement de Charles X, la France jouira d'une longue paix. On pourra tenir garnison pendant 30 ans, et se retirer avec le *minimum* de la pension. Il fallait donc l'augmenter pour ne pas décourager l'armée. Le Roi l'a reconnu, et l'ordonnance du 10 octobre dernier a paru au bulletin des lois.

Mais rien de parfait ne sort de la main de l'homme, et toute chose a son mauvais côté. La transition de l'ancien au nouveau tarif, du vivant d'une foule de vétérans mis à la retraite depuis une dizaine d'années, n'est pas sans inconvénient. Elle va causer quelques plaintes et quelques justes regrets. Un colonel qui aura servi depuis 1792 jusqu'en 1822, et fait des campagnes, notamment les huit premières de la révolution, campagnes fort pénibles durant lesquelles on n'accorda ni décorations, ni titres, ni récompenses aucunes, ne jouira que de 2,400 fr. de retraite, tandis que son collègue entré au service en 1800, pourra en 1830 compter dix campagnes et obtenir une pension de 2,700 fr. Pour être aussi équitable

que possible envers de vieux serviteurs qu'on a congédiés sans qu'ils le demandassent, et lorsqu'ils étaient encore dans la force de l'âge, ne leur devait-on pas quelqu'indemnité? D'un mot on pourrait payer une dette sacrée sans s'imposer l'immense travail d'une révision des pensions inscrites. Il n'y avait qu'à insérer dans l'ordonnance un article qui aurait porté au *maximum* nouveau, toutes celles qui furent fixées au *maximum* ancien, et au *minimum* actuel, toutes celles qui ne l'atteignirent pas. Certainement cette justice distributive aurait encore manqué d'une exactitude absolue. Elle aurait cependant consolé la plupart des pensionnaires. Tous y auraient gagné plus ou moins. Par exemple, tel colonel qui ne reçoit que 1,700 fr. par an, aurait été porté à 2,400 fr. : tel capitaine qui n'a que 900 fr. aurait été élevé à 1,200; et on ne verrait pas venir en même temps au trésor, un colonel sexagénaire recevoir 1,700 fr., et un colonel de 50 ans en recevoir 2,700 ou plus. On pourrait dire de cette ordonnance qu'elle est rendue à contre-temps; dix ans trop tard, ou dix ans trop tôt.

Je n'insisterai pas d'avantage sur ce point, sentant la force des raisons qu'on peut m'opposer, mais on me permettra, à l'occasion de ce bienfait, dont je me réjouis autant que qui que ce soit, de reproduire une demande que j'ai déjà faite, et, que d'autres officiers ont, à diverses reprises adressée aux chambres. N'était-ce pas le cas d'y obtempérer? On s'est plaint, et avec justice, qu'on continuât à exercer sur les pensions militaires au-dessus de 900 fr., une retenue de 5 pour 100, et une de 2 pour 100 sur les pensions au-dessous de 900 fr. Il n'en coûterait au trésor que quinze cents mille francs par an, pour faire cesser ces seules plaintes importantes. Le produit des extinctions couvrirait aisément ce surcroit de dépense, et les soldats de Jemmape, Nervindes et Fleurus, ne regretteraient

pas d'avoir endossé trop tôt l'uniforme. Espérons que l'oubli sera réparé, et que la loi du budjet prononcera une suppression si vivement sollicitée.

Il est constant que le *minimum* des pensions fixé par l'ordonnance du 27 août 1814 était d'une exiguité désespérante. C'était faire l'aumône, et non payer des services que de donner 1,200 à un colonel, ou 600 fr. à un capitaine, à 30 ans d'activité, campagnes non comprises. Ce *minimum* augmenté de moitié dans ces deux grades, justement appelés stationnaires, vû la difficulté de les franchir, mettra ceux qui en seront revêtus dans une position moins humiliante et moins gênée. L'augmentation est plus faible dans les autres grades, pour les officiers-généraux elle n'est que du quart, pour les lieutenans-colonels elle est du tiers, pour les chefs de bataillon de deux cinquièmes, et pour les lieutenans et sous-lieutenans presque de moitié. Quel inconvénient y avait-il donc à suivre dans tous les grades une égale proportion?

Le *maximum* n'ayant pas été élevé au double du *minimum*, on a été forcé de diminuer ce taux des vingtièmes en sus pour chaque année de campagne, ou de service effectif excédant les trente premières. On était cependant autorisé à penser que des guerres aussi longues que celles de 1792 à 1815, n'auraient pas lieu tous les siècles. On pouvait croire aussi que peu de militaires serviraient activement 50 ans. Ainsi, en supposant qu'on fît 10 campagnes en 30 ans, ou qu'on servît 40 ans sans faire la guerre, on pouvait laisser la prime pour les campagnes, et pour les années de surcroit au taux où elle était, sans craindre que l'addition qu'on en ferait dépassât le *maximum*. La perspective de *cinq francs* de rente viagère encouragera peu un soldat à faire une campagne, et c'est le payer peu généreusement des fatigues qu'il aura à supporter, des périls qu'il aura à affronter. Ne nous dissimulons pas que

les hommes n'ont pas tous une bravoure décidée. On a souvent vû la mollesse croupir dans les dépôts. Un peu de stimulant est nécessaire à certains individus, j'en conclus que la prime pour les années complémentaires aurait dû rester d'un vingtième du *minimum* actuel; ou au moins être maintenue au taux où elle était. Fera-t-on, à l'avenir, plus de six ans la guerre en 30 ans? J'avoue que l'armée fourmille encore aujourd'hui d'officiers qui comptent plus de six campagnes. On a senti cette difficulté, et l'ordonnance du 10 octobre a déshérité l'avenir des bénéfices acquis au passé, était-il au reste indispensable de déterminer un *maximum*, et croit-on l'avoir élevé si haut qu'il y eut profusion à le dépasser en certains cas? Je vais répondre à cette double question.

Sur la première je ne crains pas de dire que le *maximum* pourrait rester indéfini sans qu'on abusât de la latitude laissée au ministre et au conseil d'état. Les vingtièmes étant réglés, le taux de la pension s'éléverait suivant la nature et la durée des services rendus. L'administration n'ayant plus les mains liées, pourrait se montrer juste sans cesser d'être économe des deniers publics, et elle n'aurait plus à opposer aux réclamans cette fin de non-recevoir : *on n'accorde rien au-dessus du maximum*. Une économie trop étroite dégénère en parcimonie.

Je répondrai à la seconde question que, si l'on veut absolument borner le *maximum*, on pourrait prendre pour base les deux tiers du traitement d'activité, tous accessoires duement défalqués, et que ce ne serait pas récompenser avec trop de munificence les sacrifices faits à l'état par ceux qui lui vouent leur vie. Jusqu'ici le *maximum* de la retraite d'un colonel était censé de la moitié du traitement d'activité de ce grade. Je dis *était censé*, car les colonels du génie, de l'artillerie, de la cavalerie et de l'état-major, qui avaient tous une

solde d'activité plus forte que les colonels d'infanterie, descendaient pour la retraite à la solde de cette arme la moins rétribuée, et encore n'en avaient-ils pas la moitié, puisque la moitié de 5000 fr. serait de 2,500 fr., et que le *mamimum* était limité à 2,400 fr. Quand ce *maximum*, si difficile à gagner, serait de 3,400 fr., le trésor ne serait pas ruiné, et l'opulence du pensionnaire n'aurait rien d'outré. Il est grand nombre d'emplois administratifs moins importans que celui de colonel, qui donnent droit à une retraite de 3,400 fr. Eh bien! en continuant d'accorder au colonel 50 fr. par année de guerre, son *maximum*, à 50 ans d'activité, ou à 50 ans de service, campagnes comprises, ne serait monté qu'à 3,400 fr, somme peu supérieure aux deux tiers de la solde d'activité dans l'arme la moins payée. Ce que je dis de ce grade doit s'appliquer à tous les autres, ce n'est que pour être plus clair et moins diffus que j'ai établi mon raisonnement sur le grade de colonel. Toutes les ordonnances sur les pensions de retraite ont été jusqu'à ce jour, défectueuses en un point capital qu'il convient de signaler ici. La crainte qu'on n'abusât d'une disposition équitable a fait consacrer une iniquité.

Le droit à la pension s'acquiert soit par trente années de service actif et consécutif sans interruption, soit par des blessures graves reçues en combattant, et qui ont mis le militaire dans l'impossibilité de continuer son service. Par-là l'ancien serviteur et même le nouveau, s'il porte d'honorables cicatrices, sont assurés de ne pas languir dans l'indigence. Mais la justice et l'humanité ne sont pas pleinement satisfaites. Il se trouve des officiers qui ont doublement droit à la pension. Des blessures graves, dont ils ont courageusement souffert l'incommodité, se joignent à leur ancienneté, et on n'a aucun égard à ce second titre plus digne encore d'attention que le premier. Si l'homme qui sort de l'armée sain et sauf peut, à

la rigueur, s'entretenir à l'aide d'une modique pension, celui qui ayant perdu l'usage d'un membre, a besoin de se faire servir, celui qui a contracté de graves infirmités qui rendent les soins et les médicamens indispensables, se trouve dans une plus grande gêne, il y aurait donc justice et humanité à traiter l'un plus généreusement que l'autre, c'est ce qu'on ne fait pas, la loi est égale avec tous, et ses organes sont inexorables.

Le tableau n° 2 des soldes de retraite, annexé à l'ordonnance du 27 août 1814, établit un tarif pour la perte d'un ou de plusieurs membres, quelque soit le nombre d'années de service, l'ordonnance du 10 octobre dernier n'y change rien, puisque l'article 4e porte textuellement que les dispositions antérieures auxquelles il n'est pas dérogé par la présente, continueront d'être observées. Mais je ne vois pas dans ce tableau le remède au mal dont je me plains. On n'est réputé avoir perdu un membre, que quand on a subi l'amputation, on peut cependant l'avoir conservé et en avoir perdu l'usage absolu. On n'a pas prévu ce cas; ou plutôt on a feint de ne pas le prévoir dans la crainte qu'on n'abusât de certificats de visite officieusement délivrés. Si le membre demeure attaché au tronc, comme inutile et quelquefois dangereux ornement, il n'est pas censé perdu. Le militaire estropié ayant 50 années de service, campagnes comprises, n'est pas mieux traité que celui qui, jouissant de toutes ses facultés physiques n'a droit à la retraite que par son ancienneté. S'il est admis, (chose assez difficile), à plaider sa cause, on lui dira : vos observations sont justes, mais la loi est positive : on vous donne le *maximum*, c'est tout ce qu'on peut vous donner, et moi je dirai : ne fixez pas le *maximum* d'une manière irrévocable; laissez le éventuel comme les circonstances qui peuvent le modifier, ou prévoyez les diverses positions dans lesquelles

vos soldats peuvent se trouver, et montrez-leur d'avance le prix du sang qu'ils doivent verser pour vous.

Puisque j'ai abordé un sujet qui intéresse vivement les défenseurs du trône et de la patrie, je ne le quitterai pas sans dire un mot sur les veuves et les orphelins des militaires décédés. Leur sort sera amélioré : les pensions des unes, les secours annuels que les autres pourront obtenir, seront du quart du *maximum* auquel leur époux ou père aura eu droit. Pourquoi faut-il qu'on regrette qu'il n'y ait pas dans le texte une disposition formelle qui prévienne les mauvaises chicanes qu'on fait aux veuves subalternes, lorsqu'elles viennent, après le décès de leurs maris, réclamer leur petite pension. Elles se présentent avec la conviction qu'on ne peut leur refuser ce que la loi leur octroye, et elles sont stupéfaites d'apprendre qu'elles doivent justifier d'un certificat d'indigence. On leur ôterait un espoir trompeur, si l'ordonnance portait qu'elles n'ont droit au quart de la pension de leurs maris, qu'en prouvant que le revenu qui leur reste n'est pas égal à ce quart. C'est cependant là réponse qu'elles entendent dans les bureaux du ministère de la guerre. Je ne doute pas que la veuve d'un maréchal ou d'un lieutenant-général ne reçoive scrupuleusement le brevet de la pension qui lui est due, mais je peux citer telle veuve de capitaine, qui se voit privée de trois cents francs de pension, parce qu'elle a été assez véridique pour ne pas déclarer qu'elle ne possédait pas cent écus de rente. Que de reflexions n'aurait-on pas à faire sur un pareil déni de justice! je me bornerai à dire que si ce motif de refus, dont la loi ne parle pas, est péremptoire, le tarif sur les pensions des veuves est une véritable déception pour les unes, un privilège pour les autres, et une source inépuisable de fraudes, de préférences et d'injustices. Ces pensions sont un droit acquis par les services du mari, et doivent appartenir aux veuves,

quelque fortune qui leur reste, la loi au moins doit être sévère envers toutes, plus sévère même envers les riches qu'envers les pauvres. Quant aux orphelins, rien ne leur est posisivement dû, le sens littéral du mot *secours* l'indique suffisamment. On les secourera s'ils ont besoin, mais une pension n'est pas un secours, c'est l'acquit d'une dette contractée, ou du moins d'une promesse faite solennellement.

Le général LECOUTURIER.

COLLECTION

DE VUES DE BATAILLES, COMBATS, ETC., QUI ONT EU LIEU EN ITALIE PENDANT LES CAMPAGNES DE 1796, 1797 ET 1800.

Ainsi que nous l'avons promis, dans une des précédentes livraisons, nous allons donner à nos lecteurs une analyse succincte des vingt planches qui forment les cinq premières livraisons de cette intéressante collection.

Première livraison.

N° 1. *Quartier général de Nice.* Cette planche signale le point de départ de l'armée qui fit la conquête de l'Italie. Depuis quatre ans, le quartier général administratif n'avait pas dépassé Nice. Un moment, la victoire de Loano avait semblé devoir l'en faire sortir; mais elle avait été stérile, et les adminis-

trations commençaient à s'y considérer comme dans une résidence fixe, qui n'avait plus rien de commun avec l'armée, si ce n'est les traitemens et les bénéfices qu'elle leur procurait, Le général Bonaparte y arriva le 27 mars 1796, et y trouva une armée ruinée par les privations de tous genres, composée de soldats nuds et souffrant la faim, mais assez endurcis et assez valeureux pour aller chercher ce qu'il leur promettait en Italie : *Honneur, gloire et richesses*. Le lendemain, le quartier général administratif fut en mouvement.

N° 39. *Entrée à Milan*. Ce fut le 15 mai, cinq jours après la bataille de Lodi, que l'armée française entra dans la ville de Milan, abandonnée dès le 11, par les Autrichiens, qui laissèrent une garnison dans la citadelle. Aussitôt il se forma dans cette ville une garde nationale de six mille hommes en six bataillons; les autorités municipales se formèrent en gouvernement provisoire, et envoyèrent, au général Bonaparte, à Lodi, une députation à la téte de laquelle était le comte Melzi d'Erijé, depuis duc de Lodi. La planche que nous citons représente l'entrée des troupes françaises par la porte Romaine, qui avait été ornée d'un arc de triomphe magnifique. Une foule immense d'habitans de tout âge, de tout rang, hommes et femmes, remplissait la belle rue qui conduit à la porte, et couvrait la route jusqu'à une lieue de la ville. La belle garde nationale aux trois couleurs, qui devinrent celles de la République et du royaume d'Italie, bordait la haie jusqu'à la grande place. A la joie peinte sur tous les visages, aux vives acclamations qui nous saluaient, à voir les citoyens se mêler dans nos rangs, pour nous offrir tous les dons de l'hospitalité, on aurait cru assister au retour triomphal d'un Scipion ou d'un Paul Émile à Rome, et non à l'entrée d'une armée étrangère dans une ville conquise. Ce souvenir noble et touchant doit accom-

pagner jusqu'au tombeau les vieux soldats de Lodi et de Castiglione, et leur rappeler la prédiction de leur général en chef : « Soldats, vous direz un jour avec un noble orgueil à vos en« fans : Et moi aussi, je fus de l'armée d'Italie!

N° 55. *Bassin de Rivoli.* Nous renverrons l'analyse de cette planche, à la sixième livraison où nous réunirons les trois vues qui se rattachent à la bataille de Rivoli.

N° 66. 2ᵉ *Vue de Marengo.* Pour les mêmes motifs, nous renverrons l'analyse de cette planche, à la dix-septième livraison.

Deuxième livraison.

N° 3. *Le Quartier général de Savone.* Ce fut le dernier quartier général de l'armée d'Italie, pendant cette campagne, sur les bords de la Méditerranée; et ce fut son point de départ pour la victoire. Ce dernier titre, non moins que la beauté pittoresque du site, lui ont mérité une place dans cette collection.

N° 4. *Défense de Voltri.* Le général autrichien Beaulieu, trompé par la sommation qu'avait fait faire au sénat de Gênes le général Bonaparte, de lui livrer le passage de la Bochetta, se proposa de l'attaquer le premier, par Gênes et vers Savone. Il comptait prendre l'armée française en flanc, pendant la marche. Le 17 avril 1796, au matin, il attaqua en personne les hauteurs de Voltri, que défendait le général Cervoni, avec moins de 3,000 hommes. Cervoni défendit vaillamment sa position pendant toute la journée, et se retira pendant la nuit, comme il en avait l'ordre, sur la division La Harpe, dont il formait

l'avant-garde. Il n'avait été poussé à Voltri que pour mieux tromper Beaulieu, et l'entraîner à un faux mouvement.

Nº 52. *Passage du pont d'Arcole.* Le premier des trois combats qui se livrèrent à Arcole, les 15, 16 et 17 novembre 1796, est celui qu'a choisi le dessinateur, pour le sujet de cette planche. Après plusieurs attaques infructueuses sur le pont du torrent d'Alpon, à Arcole, le général Bonaparte résolut de tenter un dernier effort. S'étant mis lui-même à la tête du 5e bataillon de grenadiers, il en saisit le drapeau et s'élança vingt pas en avant de la colonne sur le pont. Le feu de l'ennemi qui redoubla, fit flotter et ensuite plier les grenadiers, qui enlevèrent leur général en fuyant. Mais la foule l'ayant renversé dans un marais, il y resta un moment au milieu des ennemis. Bientôt cependant, les grenadiers revinrent le dégager. Son aide-de-camp Muiron, fut tué en couvrant le général Bonaparte e son corps; Lannes, accouru de Milan, blessé, pour prendre part à ce nouveau combat, reçut encore trois blessures en le défendant. Les généraux Vignoles et Belliard furent blessés également, en ramenant les troupes en avant.

Troisième livraison.

Nº 5. *Défense des redoutes* de *Monte-Legino.* La garde en avait été confiée au chef de brigade Rampon, avec 1,500 hommes. Le 11 avril 1796, il y fut attaqué par la division autrichienne du général Argenteau. Rampon jouissait à juste titre de l'estime et de la confiance de ses soldats. Il les harangua, les électrisa, et leur fit jurer de périr tous dans les redoutes, plutôt que de se rendre. Trois fois en vain, les Autrichiens, encouragés par leur grande supériorité numérique, essayèrent d'enlever les redoutes d'assaut; ils furent constamment

repoussés avec une grande perte. Épuisés de leurs inutiles efforts, les ennemis prirent position à la nuit. Le lendemain, se livra la bataille de Montenotte, et la division d'Argenteau, qui reçut le premier choc, y fut détruite.

N° 8. *Blocus de Cosseria.* Nous en renvoyons l'analyse à la 7e livraison.

N° 18. *Passage du Tanaro, près Saint-Michel.* (voyez la 5e livraison).

N° 25. *Occupation d'Alba Pompeia.* Après que la bataille de Millesimo et les combats de Dego eurent séparé l'armée autrichienne des Piémontais, le général Bonaparte se décida à marcher contre ces derniers, pour forcer la cour de Turin à se séparer de la coalition. Les Piémontais ayant perdu la bataille de Mondovi, le 23 avril 1796, dès le lendemain, le général Bonaparte marcha sur Cherasco, en même temps qu'il dirigeait Serrurier sur Fossano, et Augereau à Alba. Ce dernier mouvement arrêta le général Beaulieu qui s'était avancé à Nizza-della-Paglia, pour secourir les Piémontais; il se replia sur le Pô.

Quatrième livraison.

N° 2. *Quartier général d'Albenga.* Ce fut le second du général Bonaparte en Italie. De là il disposa ses troupes pour les opérations offensives qu'il méditait, Serrurier fut placé à Garessio, pour observer Ceva. La Harpe fut poussé en avant vers Gênes, pour menacer cette ville. Masséna et Augereau restèrent massés à Loano, Final et Savone, pour être en mesure de profiter du mouvement de l'ennemi.

N° 7. *Quartier général de Carcare.* La bataille de Montenotte avait fait échouer les projets du général Beaulieu sur la droite de l'armée française, et désorganisé la gauche des Autrichiens. Mais le plan du général Bonaparte étant de séparer les deux armées ennemies et de se rendre maître de la communication directe de Savone et de la Lombardie; le jour même de la bataille, le 12 avril, il porta son quartier général à Carcare. De là, il combina les manœuvres qui amenèrent la victoire de Millesimo.

N° 11. *Première attaque de Dego.* (voyez la 9e livraison).

N° 17. *Occupation de la ville de Ceva.* (voyez la 8e livraison).

Cinquième livaison.

N° 9. *Le général Provera, parlemente à Cossena.* (voyez la 7e livraison).

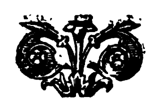
N° 14. *Second combat et victoire de Dego.* (voyez la 9e livraison).

Nos 18 et 19. *Passage du Tanaro et de la Corsaglia près St.-Michel.* Les Piémontais tenus en échec par Serrurier, qui occupait Garessio, étaient restés dans le camp retranché de Ceva, pendant les batailles de Montenotte et Millesimo. Après cette dernière et la victoire de Dego, le général Bonaparte, débarrassé des Autrichiens, qui étaient dans le plus grand désordre et affaiblis de plus de vingt-cinq mille hommes, marcha contre les Piémontais. Le 16 avril, Serrurier s'avançant d'un côté de Garessio, occupa les hauteurs de St.-Jean de Murialto; et de l'autre, Augereau occupa celles de Montezemolo. Le 17,

le général Colli fut attaqué dans son camp de Ceva, d'où il se retira derrière la Corsaglia, et ensuite sur Mondovi. Le 20, Serrurier se présenta pour passer le Tanaro, en face de St.-Michel, dans le moment où l'armée piémontaise y arrivait. Le général Joubert s'élança à cheval dans la rivière, à la tête de sa brigade, et força le passage. Mais une demi-brigade d'infanterie légère s'étant débandée au pillage, l'ennemi qui revint en force, nous rejeta à la rive droite. Le 22, le poste fut repris, et Masséna ayant traversé le Tanaro à St.-Michel, tandis que Serrurier passait à la Torre, et le général en chef à Lezegno. Le même jour, l'armée passa la Corsaglia, et livra la bataille de Mondovi le 23.

N° 28. *Occupation d'Alexandrie.* La victoire de Mondovi avait décidé la cour de Turin à demander un armistice, dont une des conditions fait la remise à l'armée française, des places de Coni, Ceva, Tortone et Alexandrie. Cette dernière fut occupée dans les premiers jours de mai 1796, par la division Masséna.

Le général G. DE VAUDONCOURT.



PROMOTIONS DANS L'ARMÉE.

ORGANISATION DU GÉNIE.

LES NOMINATIONS SUIVANTES ONT EU LIEU DANS L'ARMÉE :

M. Chepy, lieutenant-colonel au 3me régiment de la garde, est nommé colonel au 2me régiment de ligne.

M. de Gazan, major de place à Paris, est nommé colonel au 5me de ligne.

M. Mellin, lieutenant-colonel au 38me, est nommé colonel au 19me de ligne.

M. Foucher, lieutenant-colonel au 11me léger, est nommé colonel au 45me de ligne.

M. Hache de la Contamine, colonel au 45me de ligne, passe au 56e avec le même grade.

M. Sillègue, lieutenant-colonel au 19e de ligne, est nommé colonel au 6e léger.

M. le comte de Polignac, colonel en réforme, est nommé au 11e léger.

M. de Charette, lieutenant-colonel, est nommé colonel aux cuirassiers de Berri.

M. Dufond, lieutenant-colonel, est nommé colonel des cuirassiers d'Orléans, en remplacement de M. le baron de Mouzins, admis à la réforme.

M. de Galz, lieutenant-colonel, est nommé colonel des cuirassiers de Condé.

M. de l'Etang, lieutenant-colonel, est nommé colonel du 6e de chasseurs.

M. de Louvencourt, lieutenant-colonel, est nommé colonel du 4e de hussards.

M. de Balmont, est nommé chef-d'escadron dans la gendarmerie d'élite.

M. de Bermoudet, est nommé capitaine commandant dans la gendarmerie d'élite.

M. Lemaire de Mirville, est nommé adjudant-major dans la gendarmerie d'élite.

M. d'Estremont, est nommé lieutenant dans la gendarmerie d'élite.

Sont nommés chefs-d'escadron dans la gendarmerie royale :

MM. Huerin, d'Agou, Rozier de Linage, Huot, Merle de la Brugière.

Sont nommés capitaines dans la gendarmerie royale :

MM. Durieux, Sunhary, Duvigneau, Rovel, Tilman, Patouillet, Duparc, Mougenot, Derozes, d'Aux, Corra.

Sont nommés lieutenans dans la gendarmerie royale :

MM. Pernot, Tallard, Fouchier, Fruchard, Courby, Lambert, Bonnay, Moricel, de Chabannes, Dussel, Lepaigue, Dours, Azaïs, Froutgous, Kimbaux, Jandrous, Dufay, Ruffin, Ferdinand, Laffon, Duval, Waiss, Reynaud, Simoni.

Sous-lieutenans de gendarmerie, nommés lieutenans ou trésoriers dans le même corps :

MM. Frechin, Michelot, Lebresne, Rattier, Bouveril, Spengler, Lefèvre, Sartin, Saurel, Estienne, Oudry, Simonel, Sartre.

CORPS ROYAL DU GÉNIE.

TITRE Ier.

Composition.

Art. 1er. Notre corps royal du génie sera composé :

1°. D'un état-major comprenant : 12 officiers-généraux, 350 officiers de l'état-major, les élèves du génie, un examinateur des élèves, 9 professeurs des écoles régimentaires, 506 gardes du génie et ouvriers d'état ;

2°. Des troupes du génie, savoir : 3 régimens du génie, une compagnie d'ouvriers, 3 compagnies du train (en temps de guerre seulement).

TITRE II.

Organisation de l'état-major.

Art. 2. Les 12 officiers-généraux seront :

1 Lieutenant-général, inspecteur-général du service du génie ;

3 Lieutenans-généraux ;

8 Maréchaux-de-camp.

Ils compteront dans le cadre de l'état major-général de l'armée.

Art. 3. Les 350 officiers de l'état-major se composeront de

24 Colonels directeurs des fortifications ;
24 Lieutenans-colonels ;
60 Chefs de bataillons ;
105 Capitaines de première classe ;

Report 213
105 Capitaines de deuxième classe ;
32 Lieutenans.

350

Art. 4. Les officiers de l'état-major seront pris exclusivement parmi les officiers sortis de l'école d'application.

Art. 5. Chaque année, notre ministre de la guerre déterminera, en raison du nombre présumé des vacances à remplir dans le corps, le nombre d'élèves de l'école polytechnique qu'on devra admettre à l'école d'application, avec le grade de sous-lieutenant.

Art. 6. Les élèves sous-lieutenans du génie subiront des examens de sortie après deux ans d'étude à l'école d'application. Ceux qui feront preuve des connaissances exigées, seront classés dans le corps suivant leur rang de mérite constaté par l'examen; ils seront ensuite admis dans les régimens du génie pour y remplir les fonctions de lieutenans de deuxième classe. A cet effet, les deux tiers des emplois de ce grade qui vaqueront dans ces régimens, leur seront dévolus.

Art. 7. Ceux des élèves du génie qui, n'ayant pas été jugés admissibles dans le corps du génie après deux ans d'études à l'école d'application, y auront passé une troisième année, concourront avec les élèves de la promotion sortant cette même année, pour être classés et prendre rang avec eux suivant leur ordre de mérite constaté par l'examen, et ils n'auront droit au brevet de lieutenant qu'à la même époque que ces élèves.

Ceux qui, après leur second examen de sortie, seraient jugés inadmissibles dans le corps du génie, seront renvoyés de l'école.

Art. 8. Les officiers des troupes du génie autres que ceux

admis dans le corps, en vertu des articles 5, 6 et 7 de la présente ordonnance, seront susceptibles d'être reçus directement à l'école d'application jusqu'à l'âge de 30 ans après avoir subi l'examen dont le programme sera arrêté par notre ministre de la guerre.

Art. 9. L'examinateur des élèves du génie sera nommé par nous, sur la présentation de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre.

Art. 10. Les professeurs des écoles régimentaires du génie seront nommés par notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, sur la proposition d'un inspecteur-général du génie, après avoir subi un examen devant une commission présidée par cet inspecteur.

Art. 11. Les gardes, au nombre de 500, seront répartis en trois classes; savoir

120 de la première classe;
180 de la deuxième classe;
200 de la troisième classe;

500

Art. 12. Notre ministre de la guerre nommera les gardes du génie, sur la proposition des inspecteurs-généraux du génie, en les prenant exclusivement :

Ceux de la troisième classe, parmi les sous-officiers des troupes du génie, ayant au moins six ans de service;

Ceux de la deuxième classe, parmi les gardes de troisième classe ayant au moins trois ans de service dans leur classe;

Et ceux de première classe, parmi les gardes de deuxième classe, ayant au moins trois ans de service dans leur classe.

Art. 13. Les ouvriers d'état, formant une escouade composée d'un chef, d'un sous chef et de quatre ouvriers, seront

nommés par notre ministre de la guerre, d'après les conditions prescrites par notre ordonnance du 23 avril 1822.

TITRE III.

Organisation des troupes.

Art. 14. Chacun des trois régimens du génie sera formé de deux bataillons; chaque bataillon sera composé de sept compagnies, dont une de mineurs et six de sapeurs.

En temps de guerre, il sera formé un dépôt de deux cadres de compagnies par régiment.

(L'art. 15 contient un tableau de la formation de l'état-major, des compagnies et des cadres de compagnies de dépôt des régimens. Ce tableau présente, sur le pied de guerre, un total de 6,729 officiers, sous-officiers, soldats et enfans de troupes, plus 168 chevaux de caissons; et sur le pied de paix un total de 4,617 officiers, sous-officiers, soldats et enfans de troupes.)

Art. 16. Les hommes destinés aux régimens du génie devront être forts, bien constitués, et avoir au moins la taille de 1 mètre 680 mill. (5 pieds 2 pouces); ils seront pris :

5/30 parmi les ouvriers en bois;
3/30 parmi les ouvriers en pierre;
2/30 parmi les ouvriers en fer;
20/30 parmi les terrassiers.

Art. 17. La compagnie d'ouvriers sera formée de 4 officiers, 150 sous-officiers et soldats sur le pied de guerre, et de 4 officiers, 102 sous-officiers et soldats sur le pied de paix.

Art. 18. Les hommes destinés à la compagnie d'ouvriers du génie devront être forts, bien constitués, et avoir au moins la

taille de 1 mètre 680 millimètres (5 pieds 2 pouces); ils seront pris :

5/8 parmi les ouvriers en fer;
3/8 parmi les ouvriers en bois.

Art. 19. L'escadron du train du génie est supprimé.

En temps de guerre, il sera formé un train du génie, organisé en trois compagnies. Chaque compagnie s'administrera isolément, et sera composée de 2 officiers, 120 sous-officiers et soldats, et de 206 chevaux de troupe.

TITRE IV.

Solde.

Art. 20. La solde des capitaines de l'état-major et des troupes du génie sera portée à 2,800 francs pour ceux de première classe, et à 2,400 francs pour ceux de deuxième classe. Toutefois cette augmentation de solde n'aura lieu qu'au fur et à mesure de la réalisation des économies qui proviendront de la présente organisation, à commencer par les capitaines de première classe, suivant leur ordre d'ancienneté.

Il n'est d'ailleurs apporté aucun changement à la solde des autres grades et emplois dans le corps du génie.

TITRE V.

Dispositions transitoires.

Art. 21. L'effectif en sous-officiers, caporaux et soldats des troupes du génie sera réduit, avant le 1er janvier 1830, au complet déterminé par la présente organisation.

Art. 22. Les officiers de l'état-major et des troupes du génie

qui ne seront point compris dans la présente organisation, jouiront de leur solde et resteront à la disposition de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, qui les emploiera, suivant les convenances du service du génie, dans les directions à l'arsenal et à la suite des régimens du génie.

TITRE VI.

Dispositions générales.

Art. 23. Toutes les dispositions des ordonnances, décisions et réglemens antérieurs, contraires à la présente ordonnance, sont et demeurent abrogées.

Art. 24. Notre ministre secrétaire-d'état de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois.*

Donné en notre château des Tuileries le treizième jour du mois de décembre de l'an de grâce 1829, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,

Comte DE BOURMONT.



CONSIDÉRATIONS MILITAIRES

SUR

LA MARTINIQUE.

La Martinique est une de ces nombreuses pointes de terre, élevées au-dessus des eaux, connues sous le nom d'*Antilles* et d'*Iles du vent*, qui, sur un développement d'environ cinq cents lieues, s'étendent en ligne courbe, courant vers l'Est, de la Floride aux bouches de l'Orenoque. Elle fut à ce qu'il paraît, découverte par Christophe-Colomb, dans un de ses premiers voyages. Elle est sur la limite orientale de cette mer des Caraïbes qui, prolongée à l'ouest, roule ses flots jusqu'au fond du golfe du Mexique. Sa longitude moyenne est d'environ 64° à l'Ouest du méridién de Paris. Ses latitudes extrêmes : 14°—23' et 14°—53' Nord. Sa largeur moyenne est de cinq lieues marines; sa longueur de quinze lieues, de la pointe des salines au Macouba. La direction de son grand axe N-O., S.-E.

Cettc île paraît être entièrement le produit de volcans sous-marins. Différentes bouches l'ont vomie en torrens de laves du fond des abimes. Ces flots immenses de matière en fusion se sont rencontrés, heurtés de toutes manières. Refroidis et successivement augmentés en nombre et en hauteur pas les nouvelles coulées, ils ont composé la charpente osseuse de cette imposante création. Des pluies immenses de cendres et de débris volcaniques de toute espèce, ont rempli, en partie, les

espaces vides, recouvert les sommets solidifiés; elles ont ainsi offert une terre généreuse à une végétation vigoureuse et rapide, créée dès que les parties constituantes ont pu se réunir et réagir les unes sur les autres. Peu de reptiles paraissent avoir dû naissance aux mêmes circonstances. Quant aux hommes qui la peuplèrent, ils ont évidemment une origine commune avec la nôtre, comme les hommes jaunes de la Chine, les hommes noirs de l'Afrique, les hommes rouges de l'Amérique, puisque de la Floride aux Antilles, le chemin est continu et facile. Les eaux, versées de l'atmosphère sur cette masse presque uniforme, l'ont sillonnée dans divers sens, en se creusant rapidement des lits très-profonds dans les parties pulvérulentes. Elles ont ainsi caractérisé son aspect et créé, notamment vers le Sud, quelques terrains d'alluvion. Mais, par le fait même de cette origine convulsive, on sent qu'il est impossible de présenter pour la décrire, ces principes générateurs de haute géographie, si utiles dans les reconnaissances. Une carte seule peut y parvenir, et le ministère de la marine s'occupe d'en publier.

Quelques légères remarques pourront pourtant être utiles. Les jets de lave, toutes les fois qu'ils eurent la faculté de se prolonger assez directement et de se composer de couches superposées successives, ont formé des contreforts allongés, peu larges, et terminés supérieurement par une arrète très-étroite; de là, quand on les traverse perpendiculairement à leur direction, naît très-souvent une succession fréquente de ravins escarpés. En outre, comme les éruptions de matière fondue et de débris pulvérulens ont été alternatives, les intervalles entre les rayons de laves consolidées se remplirent, au fur et à mesure, de ces débris. Par suite, les nouveaux débordemens de laves, arrivés naturellement dans la même direction que les premiers, glissant facilement sur la coulée refroidie, et non sur ces cendres qu'ils ne pouvaient mouiller, ne s'étendirent pas en lar-

geur et restèrent nécessairement épais et étroits. C'est ainsi que sur une surface de verre, recouverte d'une couche d'huile, sauf dans une bande laissée intacte, de l'eau, mise en mouvement par un des bouts de la bande, coule dans cette espèce de canal, gagnant beaucoup en épaisseur avant de déborder. Quant à ces couches successives de laves, elles sont visibles à l'œil; car dans des points du littoral, où des rayons perpendiculaires ont été brisés par la mer, on trouve de véritables coupes verticales qui ont trente mètres et plus de haut. Ces coupes présentent, au bas, une couche de laves peu convexe à son centre; par dessus, une seconde (d'une couleur quel quefois très-différente) bien plus convexe; puis une troisième et ainsi de suite. Un grand nombre de contreforts de ce genre se trouvent donc répandus de toute part et dans toute sorte de directions.

A toutes les perçées, bouches par lesquelles avaient lieu ces écoulemens, les frottemens, les diminutions de vitesse, les augmentations de poids ou d'adhérence retinrent nécessairement une quantité considérable de cette fonte. De là résultèrent en ces points des élevations successives, creuses à leur axe, des espèces de *nez de tuyère*. La matière fondue eut de plus en plus d'efforts à vaincre pour s'y élever, et la force impulsive souterraine diminuant peut-être en même temps, il résulta enfin un arrêt. Alors, aux anciennes bouches, se trouvèrent superposées et substituées des montagnes solides, coniques, quelquefois encore un peu creuses à la partie supérieure de leur axe vertical et placées à l'origine de tous les contreforts de lave. Ainsi paraissent s'être formées : la montagne pelée d'une hauteur moyenne de 1200 mètres au-dessus de la mer, le gros morne, le Vauclin, le massif de l'isthme des Arlets, les pitons du Corbet presque aussi hauts que les montagnes pelées.

Ces pitons sont des pointes coniques, élancées, présentant à l'œil un pain de sucre sur les proportions relatives ordinaires à nos raffineries, mais sur une plus grande échelle. On peut concevoir leur formation en admettant qu'à ces trous de coulée, la matière était épaissie, moins bouillante et soulevée lentement par une force impulsive peu considérable. Alors, les raisons pour s'étendre horizontalement se trouvant suspendues, il n'y eut plus que la force verticale ascensionnelle qui, prolongea ces tuyaux d'abord creux, s'engorgeant de plus en plus, et enfin totalement obstrués. Une raison semble devoir se joindre à ces explications; c'est que ces pitons sont sur les flancs des grandes bouches principales. C'étaient donc des trous latéraux au conduit incliné à l'horizon dans lequel le mouvement était direct et rapide. Par suite, la force expulsive dans le sens de ces trous latéraux qui, comme dans le belier aspirateur, aurait pu être négative, se trouve réellement peu considérable.

Toute cette charpente avait eu ses intervalles et ses parties supérieures remplies par les débris pulvérulens lancés avec force par les éruptions. Ces débris sont de toute dimension, depuis la poussière la plus tenue jusqu'à des blocs de plusieurs mètres cubes de grosseur. Ils gissent superposés par couches de couleur, de dimensions, des composition différentes. Ils prouvent l'irrégularité des convulsions volcaniques, ils formèrent ainsi d'immenses remblais qui, comprimés par le choc et par le poids, acquirent une cohésion très-grande. Les eaux des pluies, si abondantes dans ces climats, sillonèrent de toute part ces masses pour se frayer des passages. Mais la forte adhérence, la vigueur et la rapidité de la végétation, sa continuité annuelle, l'absence des gelées si destructives des talus, permirent aux bords de se soutenir dans des positions très-raides, à fur et mesure que les ruisseaux, ou torrens, se creusèrent

et abaissèrent leur lits. Delà sont résultés les ravins actuels. Tous offrent généralement des bords difficiles. Des escarpemens de plusieurs centaines de pieds de haut s'y montrent, souvent même sans végétation générale. Ils donnent alors une grande coupe longitudinale présentant à l'œil les couches nombreuses et successives de ce remblai, et la plus grande irrégularité s'y fait remarquer ; des couches épaisses de gros fragmens *se superposent* souvent à des couches de matières tenues.

Les eaux, dans d'autres points, lorsqu'elles ont été diffuses et non réunies en un même lit, ont aussi applani quelques parties, et produit quelques légères plaines. Elles ont créé des terrains d'alluvion. Les portions où elles ont le plus contribué à la formation de l'île, sont celles en arrière du Fort-Royal. Là, elles ont à peu près rempli le vide laissé entre le Vauclin et les masses d'Arlet d'une part, et le gros-morne et les pitons du Corbet de l'autre.

Le terrain ne présente partout que des produits ignés, que des tufs volcaniques plus ou moins denses, quelquefois décomposés, plus ou moins colorés. Des pouzzolanes s'y rencontrent fréquemment, surtout au pied de la montagne pelée. Quelques bancs de calcaire, (connus sous le nom de pierre à lavats) se trouvent seulement vers la rivière Lézarde. Ils fournissent un marbre assez dur pour faire des meules de moulin à écraser les cannes à sucre. Mais toute la chaux est tirée des madrépores que la mer fournit en abondance. Un prétendu naturaliste, qui a écrit trois volumes sur cette île, a pris toute la montagne pelée pour un vaste bloc de granit, mais il n'y a jamais eu d'autres granit dans le pays que celui qu'on y apporte d'Europe. Cette remarque n'est pas inutile, parce que généralement on a parlé des mœurs, des coutumes, des produits de cette colonie, comme ce naturaliste a parlé de son terrain.

Par ces remarques géographiques, on apercevra facilement que les communications doivent être d'une grande difficulté à établir. Il est à peu près impossible de tourner un ravin. Il faut le franchir directement, et à peine l'a-t-on franchi, que l'on en trouve un autre. Descendre dans le ravin est difficile, parce que les rampes à ouvrir se pratiquant dans un remblai, s'éboulent sous les travailleurs, ou sous l'effort de peu d'années. Sous ce point de vue, la marche offensive d'un corps ennemi trouvant de grands obstacles, il en résulte de grands avantages pour la défense. Il en résulte, surtout, que deux débarquemens sur les côtes, quoique faits à peu de distances l'un de l'autre, ne communiquent réellement pas, et, surtout, ne se soutiennent point mutuellement. Delà, pour l'ennemi, la nécessité d'opérer avec plus de troupes, s'il veut agir sur plusieurs points pour tenter des diversions.

La mer, qui de toute part enveloppe cette terre, est douce, mais elle a ses dangers. Le vent qui la domine d'habitude est ce vent *alizé* des marins, connu ordinairement par les physiciens sous le nom de vent d'*Est*. La première conséquence en est qu'à l'Est, ou *au vent* de l'île, la mer bat continuellement contre les côtes, s'y brise avec force; que l'entrée des bâtimens y est aisée et constante; mais que la sortie en est difficile et souvent suspendue. A l'Ouest de l'île, ou *sous le vent*, la mer, au contraire, est presque toujours calme; la sortie du port s'opère quand on veut, mais l'entrée exige presque toujours un grand nombre de bordées. Des courans très-forts, très-variables, s'y font ressentir de toute part. Ils présentent souvent de grands dangers dans les canaux Nord et Sud de la Dominique et de Ste.-Lucie, en entraînant au large les bâtimens légers qui y naviguent. Ils sont surtout dangereux à la côte sous le vent, parce qu'ils jettent sur celle-ci les bâtimens trop près de terre, aux voiles desquels l'air vient à manquer, soit

par le calme, soit pas le voisinage des mornes qui l'interceptent. Cette direction des courans portant à la côte est facile à concevoir. Elle a son origine dans les forts courans de deux canaux extrêmes poussés continuellement par le vent alizé et qui, le détroit passé, se rabattent nécessairement à droite et à gauche sur la partie abritée et calme du littoral sous le vent. De fréquentes pertes de navires ont lieu au débouquement des deux canaux; et sur cette plage qui paraît si douce, et qui alors est à peine ridée par un faible vent.

A cette même côte, sous le vent, un autre phénomène redoutable se présente. C'est celui qu'on y désigne par le nom de *raz-de-marée*. Mais ce n'est pas celui du Brésil, ou, du fond du golfe du Méxique. Vers ces parages, le raz-de-marée est une vague unique, immense, mue avec une grande vitesse, et qui roule furieuse sur une mer calme et sans le moindre vent. A la côte des Antilles, au contraire, c'est une continuité de vagues de fond qui, de l'Ouest à l'Est, viennent déferler contre la terre. Voici, ce semble, l'explication qu'on peut en donner. Si le vent d'*Est* chasse sans cesse les flots de la surface supérieure vers le Mexique, là, cette eau est arrêtée, agglomérée. L'évaporation ne peut en faire raison, puisque le mouvement a toujours eu lieu suivant le même cercle de latitude et de chaleur. Il y a donc une réaction pour regagner l'équilibre, car l'agglomération ne peut s'accroître indéfiniment. Cette réaction est d'abord une répulsion directe à la surface, qui, par une décomposition de forces, fuit obliquement sous le vent alizé, s'échappe par les extrêmités Nord et Sud, et produit ce courant, si connu sous le nom de *Gulf-stream*, qui sort par les détroits de la Floride, marche circulairement vers le Nord, et regagne la côte d'Afrique et les tropiques, poussé, en outre, dans sa marche rapide par les abondantes eaux du Mississipi. Mais cet écoulement est loin

de suffire. Une élevation de niveau, favorisée encore par la courbe rentrante du golfe, aurait lieu; ce poids réagit donc verticalement sur les couches inférieures, et la mer tend, par suite, à reprendre son équilibre, par un courant de fond, de l'Ouest à l'Est, en se reportant ainsi rapidement vers ces régions du levant d'où elle a été chassée. Ainsi les flots sous-marins viennent continuellement, du Mexique, se heurter contre la côte sous le vent de la Martinique et des Antilles. Là, si rien ne les contraignait, ils déferleraient avec fracas; mais à peine se montrent-ils, que le vent alizé les ressaisit et les rejette encore vers le Mexique. En outre, ce vent qui a passé sur les mornes et les pitons de l'île, se rabat verticalement avec force, dès qu'il les a franchis. A St.-Pierre, souvent la fumée des toits, ou surtout celle plus fréquente du cigarre du fumeur, descend ainsi entrainée avec une grande vitesse. Il s'établit donc un veritable courant continu, des eaux supérieures et inférieures, suivant tout le périmètre du profil vertical que l'on obtiendrait en coupant la mer à peu près par un cercle vertical de même latitude. Avec cette continuité, il n'y a pas d'action apparente à la côte sous le vent des Antilles. Quand aux profils dont la trace passerait par les canaux, la mer prolonge sa course inférieure bien plus loin jusque dans celle d'Afrique. Mais, lorsque ce mouvement circulaire est bien établi, si tout à coup les causes qui ont produit la douceur et la raison de continuité entre le cours inférieur et le cours supérieur à la côte des Antilles, venait à cesser, il y aurait un saut brusque, un échappement par la tangente, une cessation de continuité, un déferlement terrible contre cette côte. Or, supposons que le vent d'Est vienne tout à coup à cesser; que la pression de l'atmosphère sur la côte diminue, c'est-à-dire, que le baromètre baisse; que le vent vienne au contraire du large et, contrariant le courant supé-

rieur, arrête ainsi ce mouvement qui eut pu rester encore continu par lui-même pendant quelque temps, par suite de la viscosité des eaux et de la quantité de force emmagasinée, le mouvement brusque ci-dessus naîtra. Or, c'est précisément ce qui constitue le raz-de-marée des Antilles. Le baromètre baisse, le vent vient du large; il pousse les bâtimens à la côte avec une force peu considérable; mais les vagues s'élançent du fond; elles submergent le rivage; elles soulèvent le vaisseau par un choc ascensionel. Facilitant ainsi le dérapement de ses ancres, bientôt celui-ci, chassant par ce double concours, n'a plus d'autre moyen pour éviter d'être à la côte, que de couper ses câbles et d'appareiller vivement pour gagner le large. Mais il faut qu'il soit encore assez éloigné de terre, pour tenter cette manœuvre que le vent et les courans contrarient, puisqu'il doit les attaquer au plus près. L'époque de ces phénomènes est ordinairement celle de l'hyvernage, c'est-à-dire, du 20 juillet au 20 octobre. Durant ce temps, les navires vont se réfugier dans le carénage du Fort-Royal. La position reculée au fond du golfe, la direction Nord et Sud de ce bassin, le soustraient à ce danger.

De ces considérations maritimes, il résulte encore une difficulté pour les descentes. Si les troupes de débarquement sont peu nombreuses, elles doivent craindre d'être repoussées; elles doivent désirer une mer qui les rammène à point nommé; elles doivent donc éviter la côte du vent qui les emprisonne à terre, opérer par la côte sous le vent, Mais là, elles peuvent être en quelques heures englouties par le raz-de-marée. Si par leur nombre elles ne craignent pas un échec, elles doivent chercher des circonstances maritimes qui les mettent en œuvre tout à la fois, qui ne les exposent pas à des débarquemens partiels et successifs; elles doivent donc aborder la côte du vent; mais là elles sont loin des établissemens principaux; elles auront des

marches à faire, et nous en verrons bientôt les dangers. La défensive doit donc gagner encore de toutes ces circonstances naturelles.

La température de ces régions tropicales est constamment élevée. Une seule fois, à l'ombre, au niveau de la mer, dans la nuit, nous l'avons observée de 16° Réaumur. Mais ordinairement dans le jour, elle varie de 22° à 23°; au soleil, elle s'augmente de 12° à 15°; ce sont donc 40 à 45 degrés de chaleur auxquels le sol se trouve long-temps exposé. Des vapeurs constamment élevées de cette immensité de mer, se résolvent en pluies presque journellement. Celles des trois mois d'hyvernage sont chaudes, abondantes et à peu près continuelles. Il en résulte que l'atmosphère se trouve toujours chargée d'humidité. On est plongé constamment dans un bain de vapeurs chaudes. L'action sur les plantes en est féconde. La végétation en devient rapide, vigoureuse et magnifique à voir. Rien ne surpasse la force de sève du banannier, du manguier, de l'arbre à pain, et surtout des lianes et de toutes ces plantes rampantes qui consolident les flancs de ces terrains coupés. Mais aussi la nature y prodigue les poisons de toute espèce. Parmi eux, il ne faut pas oublier le Mancenilier, sous lequel on ne se repose pas impunément. Dès le règne de Louis XIII, des ordonnances avaient prescrit de les détruire tous; elles ne furent exécutées qu'en partie. Au vent de l'île, ils se trouvent encore en grand nombre. Mais sur l'économie animale, cette même influence atmosphérique est bien funeste. Elle débilite les corps; elle affaiblit la mémoire et les facultés intellectuelles; elle agit d'une manière terrible sur les Européens nouvellement arrivés, en développant en eux cette maladie rapidement mortelle, connue sous le nom de fièvre jaune, qui moissonne au moins la moitié de tous ceux soumis à une vie pénible et privée de précautions. Une grande question non encore terminée a été agitée.

Il s'agissait de savoir si elle était, ou non contagieuse. Tout porte à croire qu'elle ne l'est pas. Tout porte à croire qu'elle est la conséquence du concours de certains degrés du thermomètre et de l'hygromètre, surtout lorsque ce concours se trouve renforcé par des fatigues ou des excès. Tout le monde se rappelle, à cet égard, la perte de ces vieilles phalanges victorieuses de l'Europe et des Mamelucks, envoyées à St.-Domingue après la paix éphémère d'Amiens. A cette belle maladie, comme la nomment les soldats, vu la promptitude de ses décisions, s'en joint une plus pénible. C'est la dyssenterie, ou ténesme. La première, du moins, ne frappe qu'une fois; mais celle-ci attaque indifféremment le nègre, le créole, l'Européen acclimaté. Elle se réitère à plusieurs reprises chez le même individu. Elle moissonne les populations avec constance et rapidité. Le moindre excès peut la faire naître. La mort semble avoir établi son empire sur cette ancienne terre de feu. Deux bataillons du 49e de ligne, dans un séjour de quatre années, perdirent trois colonels, vingt-six officiers, et à peu près un homme par jour. Chaque équipage marchand, harrassé par le chargement et l'arénage du navire, se voit ordinairement réduire du quart par voyage. Si l'Europe et l'Afrique cessaient absolument de recruter la population actuelle, celle-ci diminuant continuellement, serait bientôt anéantie.

De ces fléaux, si effrayans au premier coup-d'œil, mais auxquels on s'habitue en peu d'instans, par suite de cette apathie si naturelle à l'homme, résulte un avantage immense pour la défensive. Chaque journée de marche au soleil, chaque bivouac, emporteront dans l'armée ennemie des compagnies entières. Il faut donc traîner la guerre en longueur; il faut réduire l'ennemi à n'avoir que des affaires offensives contre des positions plutôt que contre des troupes; il faut le forcer à de longs et pénibles circuits pour tourner des ravins; il faut le contraindre

à de longs travaux à la pelle et à la pioche ; il faut que l'arme presque unique des défenseurs soit le feu ; il faut que leur précaution constante soit le repos, la faible étendue des mouvemens, l'absence des bivouacs, l'abondance et la continuité des alimens et des secours hygiéniques. Il faut, en un mot, qu'ils restent sur la défensive la plus absolue, la plus longue possible, et qu'ils prennent pour armée de secours, la fièvre jaune et la dyssenterie. Avec de la prudence, de la constance et de tels auxiliaires, il se verront bientôt maîtres du champ de bataille, ou pour mieux dire du cimetière.

Mais ces périls ne sont pas les seuls. Des reptiles dangereux couvrent cette terre si riante et si inhospitalière. Parmi eux se distingue surtout, le serpent à tête en fer de lance, long d'environ six pieds, dont M. Moreau de Jonès a le premier donné une description anatomique, sa morsure est mortelle. La science médicale n'a pu trouver encore d'antidote immanquable contre son venin ; les cures sont rares, les résultats funestes, fréquens. Ces serpens sont nombreux ; ils peuplent les mornes, les halliers, les cannes à sucre ; ils pénètrent dans les habitations, dans les villes ; rien n'est à l'abri de leurs incursions. Toute coupe de cannes à sucre est l'origine d'une *grande affaire* contre eux, surtout lorsqu'on les traque sur le centre. Le nègre les attaque alors, de sang-froid, avec son coutelas. D'autrefois, on les chasse vers la circonférence par des feux allumés au centre. Pour des coupes de halliers, pour des défrichemens, on a souvent été obligé de suspendre momentanément l'opération, effrayés de l'immensité qu'on en rencontrait. On estime qu'ils causent annuellement la perte d'un dixième des créoles et des nègres des habitations. On prétend qu'ils sont un présent de la vengeance des anciens habitans dépossédés. D'autres Antilles, la Guadeloupe, surtout, ne les connaissent pas. Ils y sont remplacés par des rats nombreux,

fléau terrible pour les plantes, mais pour les plantes seulement. On prétend même, que quelques-uns de ces serpens, transportés à la Guadeloupe par une odieuse jalousie de rivalité, n'ont pu, ni y multiplier, ni y vivre; cela paraît improbable. Il vaut mieux croire, pour l'honneur de l'humanité, qu'une action si basse n'a pas été tentée.

De là résulte un nouvel avantage pour la défense. Les bivouacs, les marches dans les terrains non battus, dans les halliers, dans les flancs des ravins, causeront souvent de semblables mesures aux soldats qui les tenteront. Il en résultera une impression morale de crainte très-active ; car, il est de l'essence de l'homme de mépriser bien plus le péril immanquable qu'il apperçoit, que celui douteux qui se cache à sa vue. Par suite, on amènera souvent l'assaillant à préférer l'attaque directe d'une position à des opérations de flanc plus stratégiques, mais passant forcément par des parties qu'il redoute de traverser. Cette crainte, surtout, diminuera pour lui l'emploi des tirailleurs si utile dans les pays hachés.

Enfin, de nombreux tremblemens de terre ébranlent les constructions les plus solides jusque dans leurs fondemens. Des ouragans impétueux viennent porter le ravage et la destruction dans tout ce qui couvre l'île et ses mers. En un instant, les plantations sont arrachées, les bâtimens abattus, leurs débris dispersés. Des hommes, des animaux sont projetés à une distance considérable. Le cahos semble près de rétablir son règne sur cette terre convulsive, tandis que les vents engloutissent les navires qui l'entourent, ou les chassent de loin avec une vitesse de dix ou quinze nœuds, sans aucune voile et quelquefois sans mâts.

Telle est cette terre de la Martinique qui, jusqu'à Christophe Colomb, n'avait été habitée que par une race particulière d'hommes connus sous le nom de Caraïbes. Bientôt après des

écumeurs de mer y prirent refuge, des boucanniers s'y établirent. Leurs premiers postes paraissent avoir été à Saint-Pierre, sur cette partie de rameau compris entre deux rivières, et que l'on nomme encore aujourd'hui le *Fort*. Ils portèrent le pillage sur les mers, la guerre sur les habitations des Caraïbes. De nouveaux aventuriers les recrutèrent, les renforcèrent. Leurs conquêtes s'étendirent contre les carbets des insulaires. Des défrichemens, des cultures prirent naissance. En 1637, un *Du Parquet* fut leur premier gouverneur reconnu par le roi de France. Des Européens, désignés sous le nom d'*engagés*, vinrent s'y vendre pour trois ans, comme actuellement les esclaves le sont pour toute leur vie. Bientôt la traite, cet incroyable commerce d'animaux raisonnables, entrepris par des chrétiens, eut lieu. Dès lors, les défrichemens, la culture du cacao d'abord, de cannes à sucre ensuite, s'étendirent avec rapidité. Enfin, au milieu d'une série de vicissitudes que l'histoire fait connaître, cette île est parvenue à une population de 10 mille blancs et de 90 mille gens de couleur, qui, de nos jours cultivent la plus grande partie de sa surface. Fièvre jaune, ténesme, ouragans, naufrages, rien n'a pu arrêter. Les esclaves y ont été amenés à profusion; les Européens, les blancs, y ont afflué de toute part, poussés par le besoin, la cupidité, le libertinage, ou jetés par la force. Quelque peu de temps qu'ils aient résisté, ils ont toujours laissé, ou de nouvelles idées, ou une partie plus ou moins faible de travail, cet élément unique de toute production. Toutes ces richesses s'y sont insensiblement agglomérées, en même tems que les funérailles de ces innombrables victimes s'y pressaient. Une atmosphère mortelle, des richesses amassées considérables, une terre dont les premières couches ne sont formées que des cendres de ceux qui la labourèrent; sous tout cela le feu qui mugit, et dans le lointain l'ouragan qui gronde, tel est le spectacle inconcevable que cette île

présente pour fixer uniquement nos pensées, si l'indifférence des hommes qui y abordent, qui y résident, qui y tombent comme la fleur sous le vent du désert, n'était plus inconcevable encore.

Une possession aussi dangereuse doit-elle être abandonnée, doit-elle être maintenue par le France? Quelles raisons peuvent militer pour la conserver, pour la soigner, pour se résigner aux deuils nombreux qu'exigent son entretien, son administration, sa défense? voilà les questions qu'il nous faut d'abord traiter en partie; car, avant de savoir comment y conduire une guerre défensive, il faut savoir si l'on devra jamais y soutenir cette guerre.

Si toutes les nations des deux hémisphères devaient toujours rester en paix entre elles; si elles ne pensaient qu'à échanger réciproquement les divers produits de leur industrie, en supprimant ces systèmes de douane et de prohibitions qui les dominent maintenant, peu importerait la possession de toutes les Antilles. Ces terres pourraient être, sans crainte, abandonnées à la libre occupation de quiconque serait assez hardi pour y résider. La raison en est simple; c'est qu'alors il n'y aurait réellement plus de nations. Tous les hommes ne fourniraient plus qu'une seule association liée par quelques règles communes, et plus ou moins régie par l'intérêt individuel de chacun. *Vues nos tendances présentes*, ce serait probablement le triomphe complet de l'égoisme absolu, du matérialisme le plus décidé; ce serait l'anéantissement total de ces illusions morales, de ces généreuses pensées, qui élèvent l'homme vers la divinité dont on le prétend l'image, et qui l'arrachent à cette terre vers laquelle l'industrie s'efforce constamment de courber son front. Car, nous n'en sommes plus au temps d'innocence de l'âge d'or, où chacun travaillait pour partager avec son frère. Accaparement le plus grand

écumeurs de mer y prirent refuge, des boucanniers s'y établirent. Leurs premiers postes paraissent avoir été à Saint-Pierre, sur cette partie de rameau compris entre deux rivières, et que l'on nomme encore aujourd'hui le *Fort*. Ils portèrent le pillage sur les mers, la guerre sur les habitations des Caraïbes. De nouveaux aventuriers les recrutèrent, les renforcèrent. Leurs conquêtes s'étendirent contre les carbets des insulaires. Des défrichemens, des cultures prirent naissance. En 1637, un *Du Parquet* fut leur premier gouverneur reconnu par le roi de France. Des Européens, désignés sous le nom d'*engagés*, vinrent s'y vendre pour trois ans, comme actuellement les esclaves le sont pour toute leur vie. Bientôt la traite, cet incroyable commerce d'animaux raisonnables, entrepris par des chrétiens, eut lieu. Dès lors, les défrichemens, la culture du cacao d'abord, de cannes à sucre ensuite, s'étendirent avec rapidité. Enfin, au milieu d'une série de vicissitudes que l'histoire fait connaître, cette île est parvenue à une population de 10 mille blancs et de 90 mille gens de couleur, qui, de nos jours cultivent la plus grande partie de sa surface. Fièvre jaune, ténesme, ouragans, naufrages, rien n'a pu arrêter. Les esclaves y ont été amenés à profusion; les Européens, les blancs, y ont afflué de toute part, poussés par le besoin, la cupidité, le libertinage, ou jetés par la force. Quelque peu de temps qu'ils aient résisté, ils ont toujours laissé, ou de nouvelles idées, ou une partie plus ou moins faible de travail, cet élément unique de toute production. Toutes ces richesses s'y sont insensiblement agglomérées, en même tems que les funérailles de ces innombrables victimes s'y pressaient. Une atmosphère mortelle, des richesses amassées considérables, une terre dont les premières couches ne sont formées que des cendres de ceux qui la labourèrent; sous tout cela le feu qui mugit, et dans le lointain l'ouragan qui gronde, tel est le spectacle inconcevable que cette île

présente pour fixer uniquement nos pensées, si l'indifférence des hommes qui y abordent, qui y résident, qui y tombent comme la fleur sous le vent du désert, n'était plus inconcevable encore.

Une possession aussi dangereuse doit-elle être abandonnée, doit-elle être maintenue par le France? Quelles raisons peuvent militer pour la conserver, pour la soigner, pour se résigner aux deuils nombreux qu'exigent son entretien, son administration, sa défense? voilà les questions qu'il nous faut d'abord traiter en partie; car, avant de savoir comment y conduire une guerre défensive, il faut savoir si l'on devra jamais y soutenir cette guerre.

Si toutes les nations des deux hémisphères devaient toujours rester en paix entre elles; si elles ne pensaient qu'à échanger réciproquement les divers produits de leur industrie, en supprimant ces systèmes de douane et de prohibitions qui les dominent maintenant, peu importerait la possession de toutes les Antilles. Ces terres pourraient être, sans crainte, abandonnées à la libre occupation de quiconque serait assez hardi pour y résider. La raison en est simple; c'est qu'alors il n'y aurait réellement plus de nations. Tous les hommes ne fourniraient plus qu'une seule association liée par quelques règles communes, et plus ou moins régie par l'intérêt individuel de chacun. *Vues nos tendances présentes*, ce serait probablement le triomphe complet de l'égoisme absolu, du matérialisme le plus décidé; ce serait l'anéantissement total de ces illusions morales, de ces généreuses pensées, qui élèvent l'homme vers la divinité dont on le prétend l'image, et qui l'arrachent à cette terre vers laquelle l'industrie s'efforce constamment de courber son front. Car, nous n'en sommes plus au temps d'innocence de l'âge d'or, où chacun travaillait pour partager avec son frère. Accaparement le plus grand

possible du travail des autres, liberté absolue de tout acheter, de tout vendre, c'est-à-dire licence complète, tels sont les points de mire actuels. C'est que les idées se sont fourvoyées; c'est qu'on oublie que l'égalité seule, en toutes choses, peut donner le bonheur et l'honneur; c'est qu'on ne considère pas que les nations qui cultiveront exclusivement l'égalité, sont celles là seules restées en vénération; c'est qu'on ne se souvient plus que c'est aux idées d'égalité que la France dût les actions sublimes qui brillèrent au milieu de ses troubles, et que c'est aux idées exclusives de liberté qu'elle a dû sa corruption.

Mais comme les peuples ne sont pas encore à ce point d'harmonie; comme les nations sont encore susceptibles de se heurter avec le fer, force est de prévoir cet état de guerre. Or, c'est lui qui justifia ces triples lignes de douanes, ces prohibitions des produits étrangers, ces primes d'encouragement pour certaines industries. *Malheur à la France,* si elle se laissait aller à cet égard aux théories intempestives et vaines de certains économistes politiques. Elle verrait disparaître de son sein des industries entières, des branches entières d'arts et de travaux, ses forges, ses aciereries et tant d'autres. Elle perdrait cette réaction créatrice qu'exerce un art sur un autre; ces conceptions nouvelles et fécondes, que la vue de certains procédés fait naître souvent pour des travaux d'une toute autre nature. Par la guerre, elle se trouverait privée de ces produits, dont elle se serait rendue tributaire, et qu'on ne voudrait pas alors échanger contre ses travaux ou son argent. Et si ces produits étaient indispensables pour sa propre défense, comme le fer, comme l'acier, comme le grain, par quelles larmes de désespoir ne déplorerait-elle pas sa funeste condescendance à de folles spéculations théoriques. Qu'elle ait toujours présens à la mémoire les commencemens de notre révolution; qu'elle se souvienne du dénuement absolu d'armes, d'ou-

vriers, de matières premières dans lequel elle se trouva par la cessation des relations étrangères; que ces paroles de notre illustre Monge, prononcées dans le moment du besoin, retentissent toujours aux oreilles de chacun. « Amis, l'acier nécessaire pour faire nos armes, nous manque..... Nos relations » amicales avec nos voisins nous avaient empêchés d'en fabri- » quer.... Eh bien, faisons notre acier. »

Guerre, prohibitions, débouchés et moyens d'exploitation, telles sont donc les conditions que nous supposerons devoir exister pour la solution de la question qui s'agite.

Une marine marchande est indispensable à la France. Il en est d'elle comme des diligences et des charettes de rouliers sur nos grandes routes. Une marine militaire est-elle également nécessaire? Cette question dans le fond est oiseuse; car depuis des siècles la France en a possédée. Elle en possède et en renforce une maintenant. Quelque objection qu'on voulût lui opposer, il est bien positif qu'elle ne l'abandonnera pas tout-à-coup. Il faut donc admettre, comme vérité de fait, qu'une marine militaire existera. Il est vrai, pourtant, que cette question a déjà été quelquefois résolue par la négative. M. de P...T, dans un numéro du Courrier de juillet, nous a promis un gros livre écrit bien fin pour être à la portée de nous autres pauvres infiniment petits, dans lequel il nous prouvera *comme quoi* (si notre mémoire ne nous trompe) la marine française n'a jamais eu de succès; *comme quoi* elle n'a pris aux Anglais que trois vaisseaux depuis sa création; *comme quoi* enfin elle est complètement inutile. Nous attendrons jusqu'à la publication pour savoir si nous avons bien compris; nous attendrons ensuite bien plus long-temps pour croire. Jusque-là, nous penserons qu'une marine militaire est nécessaire pour faire la police des grandes routes sur lesquelles charient les marchands; qu'elle est nécessaire pour faire rendre justice à ces mêmes marchands dans les

petites principautés des Amériques et des autres mers en y portant l'*ultima ratio* du roi de France; qu'elle est nécessaire pour favoriser un transport de troupes dans toutes les guerres que le littoral de la Méditerranée peut voir éclore; qu'elle est nécessaire pour menacer d'une attaque subite et imposante les établissemens lointains, riches et peu gardés de nos ennemis.

Si nos idées diffèrent de celles trop répandues dans les ports, c'est sur le degré d'importance et sur le but qu'on y attache. Ce n'est point l'empire des mers que l'on doit rechercher. Ce n'est point une marine de grandes batailles que l'on doit avoir; ce serait chimère d'y penser, car la France aura toujours à porter ses soins principaux, ses resssources de toute espèce vers la guerre de terre, puisque c'est la seule qui peut lui devenir mortelle. La marine forcément ne sera jamais qu'une partie secondaire, plus ou moins soignée suivant les circonstances concourantes. Mais elle doit être leste, manœuvrière, audacieuse pardessus tout; elle doit tenir la mer, le plus possible, et porter sans interruption, sans relâche, le fer et le feu dans tous les établissemens qu'elle pourra insulter. Ce ne sont pas quelques contributions de rachat que la cupidité doit faire accepter à ses capitaines, des parties ainsi surprises, c'est la destruction, l'épouvante, qu'ils doivent verser à pleines mains. La terreur qu'on inspirera, paralysera ainsi les entreprises de commerce. Elle forcera les nombreuses escadres ennemies à se diviser, à courir partout, à n'être fortes nulle part. Alors une concentration immédiate, indiquée par un marin habile sur un certain point, pourrait permettre de balayer les mers. Quant à la destruction directe et par des flottes de l'empire maritime des Anglais, il ne peut être que le fruit d'une ligue maritime. Celle-ci est improbable. Cependant, la France doit penser à y tenir toujours le premier rang par le nombre. Mais le véritable moyen pour réussir, de la part de notre pays, luttant seul

contre le géant des mers, c'est l'attaque corps à corps que le génie du premier consul avait préparée. Les machines à vapeur l'eussent rendue immanquable. Fulton, leur inventeur, vint les offrir; une fatalité remarquable les fit rejeter par l'homme qui saisissait le mieux le mérite des choses. Il comptait sur sa marine de haut-bord, sur ses combinaisons. En effet, depuis l'événement, les dates comparées de ses ordres, des mouvemens, des positions respectives, ont prouvé que Villeneuve et Gantheaume eussent, en obéissant ponctuellement, dominé avec quatre-vingt vaisseaux de ligne dans la Manche; mais le destin en avait ordonné autrement!... et c'est cet homme que, par jalousie, on a nommé heureux! Heureux peut-être encore sur les roches de Ste.-Hélène? Là, les Anglais, par un traitement *inoubliable*, se vengèrent enfin à plaisir des transes cruelles que le spectre de Boulogne leur cause encore maintenant; ils ne démentirent pas le sang de leurs pères, les anciens bourreaux de Jeanne-d'Arc. La foi punique ne pouvait négliger le souvenir de Régulus.

F. F. D***, *capitaine au corps royal du génie*.

(*La Suite au prochain numéro.*)



PHILOSOPHIE
DE LA GUERRE;

SUIVIE

DE MÉLANGES;

PAR LE MARQUIS DE CHAMBRAY,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE RUSSIE.

DEUXIÈME ÉDITION.

AVEC CETTE ÉPIGRAPHE :

Rerum cognoscere causas.
VIRG., *Georg.*

La première édition de la philosophie de la guerre de M. de Chambray a paru en 1827; nous en avons rendu compte dans la 21ᵉ livraison de ce recueil. Dans la 2ᵉ édition, l'auteur a modifié son ouvrage, en y faisant des retranchemens et des additions pour mieux éclaircir sa pensée, qui avait excité une forte critique.

Il est bien difficile de ne pas réfuter ce qui semble opposé aux idées reçues. L'écrivain, chargé de rendre compte d'un ouvrage qu'il croit dans ce cas, a une tâche pénible à remplir;

mais il ne peut se dispenser de signaler au moins les erreurs qui paraissent matériellement prouvées; et quelques efforts qu'il fasse pour rester dans les limites de la modération, son style conserve souvent une légère teinte de blâme. C'est ce que nous voyons tous les jours dans les journaux. Quoique les modifications apportées dans l'ouvrage que nous annonçons ne portent principalement que sur le changement du mot mercenaire, qui avait été employé dans une nouvelle acception, et sur quelques suppressions, néanmoins la pensée de l'auteur est souvent ramenée vers une opinion plus généralement admise. La cause des erreurs dans lesquelles M. de Chambray me paraît être tombé vient, à ce que je crois, de ce qu'il a appliqué aux temps modernes des théories puisées dans les institutions des peuples anciens, tandis qu'il n'y a que peu de rapports à établir entre ces institutions et celles qui constituent les peuples modernes, par la raison que l'ordre social est fondé sur d'autres bases, que la civilisation et les mœurs actuelles sont très-différentes de ce qu'elles étaient dans l'antiquité. Aussi a-t-il reproduit quelques-unes de ces doctrines qui ne paraissent pas susceptibles d'être admissibles, par exemple, dans le chapitre 1er, page 4, on trouve ce passage : « Les peuples » n'emploient de troupes temporaires que dans l'enfance ou » dans la décadence de l'art militaire. » J'avoue que plus j'y pense et moins je puis me persuader que la Prusse est dans la décadence de l'art depuis 1812, puisque depuis cette époque elle emploie des troupes provisoires ; que l'Angleterre était dans la décadence de l'art, de 1795 à 1814, puisqu'en différentes occasions elle a fait usage de ces troupes ; que l'Allemagne toute entière est dans la décadence de l'art, puisqu'elle a adopté le système des troupes temporaires; que l'armée française, sous Louis XIV, était tombée dans la décadence de l'art depuis la création des milices. Je m'arrête, car je ne finirais pas

si je voulais citer tous les exemples que l'histoire nous offre de contraire à cette doctrine.

Il y a d'autres points susceptibles d'être réfutés peut-être plus victorieusement encore que celui que nous venons de citer; mais nous les avons combattus dans le compte rendu de l'édition de 1827, et nous croyons inutile de nous répéter.

L'ouvrage ne renfermait que cinq chapitres, il en a maintenant sept. Le premier avait pour titre, *des armées et des troupes*; il est remplacé par trois chapitres intitulés : le premier, *des Troupes et des armées*; le deuxième, *suite du précédent*; le troisième, *quelques réflexions sur l'organisation des armées*. Ce dernier est presque entièrement neuf. Les quatre derniers chapitres sont à peu près ce qu'ils étaient dans la première édition, à quelques additions près. Trois notes ont été ajoutées à la deuxième édition, en sorte qu'elle en contient trente.

Sous le titre de *Mélanges*, l'auteur a ajouté à son livre cinq mémoires sur différens sujets d'art militaire, qui avaient déjà été publiés, à des époques différentes, les uns dans des ouvrages périodiques, les autres sous la forme de brochures. Le volume est terminé par un passage destiné à être ajouté à son histoire de l'expédition de Russie.

M. de Chambray a jugé à propos de définir le mot *philosophie*, pour justifier le titre de son ouvrage. Sa définition est exacte, mais elle ne détruit pas l'objection qui se trouve dans notre précédent article; l'auteur a omis, dans sa philosophie de la guerre, un grand nombre de considérations importantes qui font aussi partie des généralités de la science. La philosophie a été jusqu'à présent plus difficile à appliquer à la science de la guerre qu'aux autres sciences; et ce n'est pas tant à cause de la complication de toutes ses parties que, parce qu'elles n'ont pas encore atteint un degré suffisant de perfection. On

pourrait presque dire que la philosophie d'une science en est le complément. L'ouvrage de M. de Chambray ne peut donc être considéré que comme un essai de la philosophie de la guerre, toutefois on doit lui savoir gré de son travail; il annonce de véritables progrès, et montre la route à ceux qui voudront s'engager dans ce dédale des connaissances humaines.

Quoique nous ne soyons pas entièrement de l'avis de l'auteur sur quelques-uns des points de doctrine qu'il a conservés dans sa nouvelle édition, il y en a d'autres qui nous paraissent d'une éternelle vérité : « Les qualités militaires des trou-
» pes, dit-il, page 9, sont permanentes lorsqu'elles sont pro-
» duites par des causes qui le sont, et temporaires lorsqu'elles
» ont pour principe des sentimens et des passions dont la
» durée est variable et incertaine.

» Les causes permanentes qui donnent de bonnes qualités
» aux troupes sont de bonnes institutions militaires, et de
» bonnes méthodes de guerre. Des troupes ainsi constituées
» auront de bons cadres, et c'est l'essentiel surtout dans les
» armées modernes; l'esprit de corps y règnera, elles auront
» le sentiment de leur supériorité.

» Les causes temporaires qui donnent de bonnes qualités
» aux troupes, sont l'habitude de la guerre, le point d'hon-
» neur, l'amour de la gloire, la soif du butin, le fanatisme,
» le patriotisme, l'amour de la liberté, la haine d'une nation
» rivale, l'ambition chez ceux qui peuvent prétendre aux em-
» plois et aux honneurs. »

Les meilleures troupes, soient permanentes, soient provisoires, seront toujours celles qui auront les meilleures institutions militaires, dont l'organisation sera la plus parfaite, parce que dans ces troupes l'ordre et la discipline y régneront toujours, et que, dans les armées modernes, ce n'est pas la force individuelle qui donne la victoire; mais la résistance ou

l'impulsion des masses. Ainsi les troupes vendéennes ont été vaincues par les troupes républicaines, parce que celles-ci étaient mieux organisées ; les Espagnols ne pouvaient pas tenir contre les Français dans la guerre de 1808 par le même motif ; les Turcs viennent d'être pour ainsi dire anéantis par les Russes, parce que ceux-ci leur étaient sous ce rapport infiniment supérieurs.

De deux armées également bien organisées celle qui emploiera les meilleures méthodes de guerre, aura beaucoup plus de chances de vaincre : c'est pourquoi il y a un immense avantage à ce qu'une armée composée de troupes provisoires ait aussi des troupes permanentes. Les troupes nationales ou provisoires seules sont inférieures aux troupes mercenaires ou permanentes [1], parce qu'elles ont moins d'habitude de la guerre, mais si on leur adjoint des troupes permanentes, ou pour mieux dire aguerries, elles acquerrent promptement les mêmes qualités que ces dernières.

Les deux premiers chapitres forment une esquisse rapide de toutes les institutions militaires les plus importantes qui ont existé chez les anciens et les modernes. C'est en comparant ces différentes formations des armées, l'emploi de l'infanterie et de la cavalerie, l'armement, la composition des cadres, et les différens systèmes de guerre, que l'auteur parvient à donner une idée suffisante de ces institutions pour que le lecteur puisse se former une opinion sur la marche et les progrès de l'art de la guerre, et sur ce qui est préférable en différentes circonstances, dans la supposition même où l'on ne partage-

[1] Les troupes peuvent être permanentes et nationales en même temps, lorsqu'elles sont composées d'hommes appelés par la loi : telles sont aujourd'hui, en grande partie, les armées de l'Europe ; c'est-à-dire les sous-officiers et soldats. Il n'y a plus depuis long-temps de troupes mercenaires provisoires : Carthage n'en avait point d'autres.

rait pas son avis. Le troisième chapitre est une continuation du même sujet, où l'auteur ajoute de nouvelles considérations à ce qu'il a dit sur les diverses constitutions des armées, et sur les différens modes de recrutement.

Parmi les diverses organisations citées dans ce chapitre, il est fait mention des armées féodales. « La seconde organisa- » tion, dit M. de Chambray, était en usage dans les états qui de- » vaient leur origine à l'établissement d'une armée dans le pays » qu'elle avait conquis. Telle était l'organisation des armées » féodales : les principaux de ces armées étaient en même temps » les principaux de la société, parce que le rang dans l'armée, » était la conséquence de celui qu'on occupait dans la société...

« La paix est nuisible à toutes les armées, mais surtout aux » armées temporaires, et particulièrement à celles qui sont » féodales, par suite de la funeste influence qu'elle exerce sur » les élémens dont elles sont composées. Il faudrait que les états » qui ont de telles armées, fussent engagés dans des guerres con- » tinuelles pour qu'elles restassent bonnes; une paix trop longue » les aurait bientôt rendues méprisables. Voilà pourquoi les » puissances qui conservent des armées féodales, deviennent » la proie de celles qui entretiennent des armées permanentes; » la Pologne en a offert un mémorable exemple; elle se serait » sans doute maintenue au rang des principales puissances de » l'Europe, si elle avait eu une armée permanente. »

Les armées féodales ont fait le malheur des nations. Elles ont tenu la France pendant huit siècles dans un état de boulever- sement presque continuel, et l'ont mise plusieurs fois à deux doigts de sa perte. L'Angleterre s'est affranchie de bonne heure de ce terrible fléau, au moyen de ses institutions constitution- nelles. Il pesait moins durement sur l'Allemagne, c'est pour- quoi on s'est moins empressé de l'en débarrasser; mais il est resté dans toute sa force en Pologne, et la Pologne a été rayée

du rang des nations. Mais ce n'est pas, du moins à mon avis, la paix, comme l'assure M. de Chambray, qui produit ce résultat ; les armées nationales sont composées des mêmes élémens, et cependant les états qui s'en servent ne sont pas pour cela anéantis. Le vice inhérent aux armées féodales est qu'elles manquent d'unité; que chaque capitaine ou baron veut faire à sa guise; aucune discipline, aucune subordination ne peut s'y établir; et il est arrivé plus d'une fois que les troupes destinées à combattre un ennemi commun, en sont venues aux mains contre elles. C'est là le véritable et seul motif pour lequel les armées féodales ont été si dangereuses pour les états qui ont eu le malheur d'en faire usage. La paix est nuisible aux armées permanentes : la vie de garnison les énerve, elle les habitue trop au plaisir ; cela vient de ce qu'en général, selon moi, le temps des occupations est mal réparti dans les troupes, et que l'instruction militaire a besoin d'être perfectionnée. Un autre inconvénient non moins grave est, ainsi que l'observe M. de Chambray, que les officiers deviennent trop âgés dans tous les grades.

L'auteur indique quatre modes d'avancement : le mode d'avancement à l'ancienneté, le mode d'avancement au choix, le mode d'avancement à prix d'argent, et celui par élection. En temps de guerre, l'avancement se fait entièrement au choix pour les troupes qui servent dans une armée active; en temps de paix, tous les modes présentent des inconvéniens, et le meilleur est fort difficile à trouver, par la raison que ces inconvéniens tiennent presque entièrement à des motifs politiques, et non à ce qui a rapport aux institutions ou à l'esprit militaire.

Ayant rendu compte des quatre derniers chapitres lors de la première édition, il ne nous paraît pas nécessaire d'y revenir, les changemens que l'auteur y a faits étant de peu d'importance.

Un avertissement précède les *mélanges*, dans lequel l'au-

teur donne quelques renseignemens sur les six opuscules qui les composent. Le premier de ces opuscules porte pour titre : *Quelques réflexions sur l'infanterie de nos jours, et en particulier sur l'infanterie française et sur l'infanterie anglaise.* Il est divisé en trois chapitres, et terminé par seize notes. Ce mémoire est le plus important des mélanges. Il fait connaître les méthodes de guerre suivies pendant les guerres de 1792 à 1814, par l'infanterie française et par l'infanterie anglaise. L'auteur l'avait publié en 1814, sous le titre : *De l'infanterie.* C'était la première fois qu'une telle comparaison avait été faite, et elle était d'un grand intérêt par les grands résultats qui sont venus à la suite de l'emploi de ces méthodes. Dans cette réimpression, l'auteur a fait des changemens, de nombreuses corrections et quelques additions, qui portent principalement sur une dissertation relative à la formation de l'infanterie sur deux ou sur trois rangs, et sur les changemens que les Anglais ont apportés à leurs institutions militaires pendant ces mêmes guerres.

La formation de l'infanterie, telle qu'elle se pratique de nos jours, semble aussi parfaite qu'elle puisse être. La division, composée de toutes les armes, pouvant agir isolément, est reconnue pour une des heureuses inventions des temps modernes dans l'art militaire. On lui doit, en partie, les succès que les armées françaises ont obtenus dans les premières campagnes de la révolution. Le bataillon, fort de 500 à 1,000 hommes, est susceptible de se plier à tous les changemens, à la volonté de son chef, et pour toutes les situations où il peut se trouver ; il est l'unité de manœuvres la plus convenable. Sa division en pelotons ou compagnies, dont chacune forme un grouppe, vit en quelque sorte comme une famille, et d'une manière tellement uniforme que le principe d'unité se trouve observé en tous points dans le bataillon. En France, plusieurs bataillons composent un régiment : ce mode est avan-

tageux pour le maintien de la police et de l'ordre administratif. En Angleterre, où l'on donne moins d'attention qu'en France à ce dernier objet, les régimens ne se composent que d'un et quelquefois deux bataillons. Le cadre d'un bataillon, comme celui d'un régiment, se compose de tous les officiers et sous-officiers. Dans les manœuvres, il est réparti derrière les rangs et aux extrémités de chaque peloton, de manière qu'il peut diriger les soldats dans tous les mouvemens, et ces derniers sont astreints à une obéissance passible.

Depuis que l'on ne combat plus corps à corps, il n'est pas absolument nécessaire que tous les soldats soient animés d'un grand courage personnel. La meilleure infanterie est, généralement parlant, celle qui a les meilleurs cadres, c'est-à-dire, quand ils sont composés d'hommes d'un caractère ferme, instruits en tout ce qui concerne le service militaire et ployés à la discipline. On a vu des bataillons, composés en grande partie de recrues, qu'un cadre aguerri maintenait dans le rang, quoiqu'ils fussent fort effrayés et entièrement disposés à fuir; on les a vus, dis-je, vaincre de vieilles troupes, tant les cadres ont d'influence.

La question la plus importante traitée dans ce mémoire est celle de savoir s'il est plus avantageux de former l'infanterie sur deux ou trois rangs. Cette question se rattache à celle de l'ordre profond et de l'ordre mince, qui a été tant agitée par les tacticiens depuis Louis XIV jusqu'à la révolution. L'heureux emploi que les anglais ont fait de la formation sur deux rangs, dans la guerre d'Espagne, a ramené l'attention des militaires vers cette discussion. Nous ne nous permettrons pas de résoudre la question; quoique disposé à adopter l'opinion de l'auteur, nous nous bornerons à exposer succinctement les raisons pour l'un et l'autre mode, et le lecteur jugera.

Lorsque l'infanterie est déployée, la formation sur deux

rangs est plus avantageuse que sur trois rangs, principalement dans quatre circonstances. 1° Elle occupe la même étendue avec moins de monde; 2° les manœuvres s'exécutent plus facilement, avec plus de précision et de promptitudee; 3° la perte causée par le feu de l'artillerie est moins grande; 4° le feu de deux rangs est aussi meurtrier que si l'infanterie était sur trois rangs; beaucoup de militaires qui ont fait la guerre d'Espagne contre les anglais, prétendent même qu'il l'est davantage.

La principale raison alléguée en faveur de la formation sur trois rangs, c'est que l'infanterie ayant alors plus de profondeur, à plus de solidité pour résister aux charges de l'infanterie et de la cavalerie. Cette raison n'est que spécieuse, car, dit M. de Chambray, depuis que le feu a acquis la principale influence, il est excessivement rare que l'infanterie se joigne à la baïonnette. Quant aux charges de la cavalerie, elles sont toujours repoussées par le feu quand l'infanterie est bonne et qu'on la charge de front.

Dans l'ordre en colonne le cadre exerce sur les soldats une plus grande influence, puisqu'il est plus rapproché d'eux. Lorsque l'infanterie doit manœuvrer, et même souvent pour charger l'ennemi, chaque bataillon se forme en colonne serrée par division; or, dans le premier cas, la formation étant sur deux rangs, la marche est évidemment plus facile, et dans le second, l'avantage de cette formation paraît également hors de doute. Le choc, que les partisans de l'ordre profond ont tant vanté, n'existe pas en réalité, du moins pour l'infanterie : s'il était vrai que la division de la tête d'une colonne fut poussée par celles qui suivent, il s'ensuivrait du désordre et les plus grands malheurs : on évite au contraire de trop serrer la tête. Nous ne rapporterons pas toutes les preuves que l'auteur ajoute pour justifier son opinion, elles paraissent sans réplique.

M. de Chambray résume ainsi cette discussion.

« Il résulte de l'examen auquel je viens de me livrer, que » la formation de l'infanterie sur deux rangs est plus avanta- » geuse que celle sur trois rangs : si cette formation n'a pas » encore été adoptée généralement, cela tient aux difficultés » que les innovations éprouvent à s'instruire, et sans doute » aussi à ce qu'on ne veut pas se décider légèrement à adopter » un changement si important. J'ajouterai à l'opinion que je » viens d'émettre, qu'elle est celle d'un grand nombre de gé- » néraux de réputation qui ont fait les dernières guerres, et » que Napoléon, dans les mémoires qui lui sont attribués, et » Jomini dans son traité des grandes opérations militaires se » prononcent pour la formation sur deux rangs. »

Dans le chapitre 2, l'auteur fait la comparaison des méthodes de guerre de l'infanterie française et de l'infanterie anglaise. Après avoir passé en revue les manœuvres en usage dans l'armée française, il propose un nouveau passage de lignes pour remplacer celui qui est prescrit par le réglement de 1791, et qui est inexécutable à la guerre. L'idée de cette manœuvre n'est pas nouvelle et si elle est moins défectueuse que celle du réglement, elle a comme elle l'inconvénient de présenter d'enfilade les divisions au feu de l'ennemi. L'espace nous manque pour rapporter ce que l'auteur dit à ce sujet, il est d'ailleurs préférable de le lire dans l'ouvrage.

Les Anglais ont souvent employé un mouvement qui leur a toujours réussi, et chose inconcevable, les colonnes françaises ont été constamment se briser contre des forces inférieures, tant la force de l'habitude est grande, parce que l'attaque d'une position en colonne, l'arme au bras, avait toujours réussi contre les troupes de l'Allemagne, il semblait impossible qu'elle dût échouer contre les Anglais. Voici en quoi consiste la manœuvre de ces derniers.

Les Anglais occupaient toujours de bonnes positions; à

Vimiero, à Talaveyra, à Busaco, à Salamanque, à Pampelune, ils s'étaient formés sur des hauteurs escarpées dont la raideur des pentes devaient causer de la désunion dans les colonnes assaillantes. Connaissant l'impétuosité de leurs adversaires, ils rangeaient leurs troupes en bataille sur plusieurs lignes, dont la première, à cinquante pas en arrière de la crête par où devait arriver l'ennemi, en sorte que cette ligne ne voyait les colonnes ennemies que qnand elles étaient déjà sur la hauteur et à très-petite portée. Lorsque celles-ci commençaient à monter, une nuée de tirailleurs anglais, débouchant par les ailes de leurs lignes, couvraient la hauteur et harcelaient la colonne par un feu nourri. Dès qu'elles étaient sur la hauteur, les tirailleurs se retiraient, et les Français recevaient alors une décharge de mousqueterie à bout portant qui jetait presque toujours le désordre dans ces longues colonnes d'attaque; ils les chargeaient immédiatement, et, quelque soit la bravoure des troupes françaises, elles devaient nécessairement être culbutées : c'est en effet ce qui est toujours arrivé. Il semble que si les colonnes françaises eussent été précédées par de nombreux tirailleurs, leurs attaques auraient réussi, parce qu'alors les lignes anglaises auraient été obligées de commencer leur feu pour les repousser, et n'auraient pu employer contre les colonnes la manœuvre à laquelle elles devaient leurs succès. Mais il ne paraît pas que ces moyens aient été essayés dans ces circonstances.

Le troisième chapitre est relatif aux changemens que les Anglais ont apportés à leurs institutions militaires, en ce qui concerne l'infanterie, depuis 1792 jusqu'à l'époque où la guerre d'Espagne a été entreprise.

Le deuxième mémoire faisant partie des mélanges concerne l'organisation des légions départementales, créées par l'ordonnanee du 3 août 1815, et supprimées en 1820. Ce mode d'or-

ganisation ayant été jugé dans le temps, et remplacé par un autre mieux approprié à nos usages actuels, nous ne croyons pas nécessaire d'en entretenir nos lecteurs.

Le troisième mémoire est intitulé : *Quelques réflexions sur la loi de recrutement du* 10 *mars* 1818, *et particulièrement sur le mode d'avancement réglé par le titre* 6 *de cette loi.* Ces réflexions portent principalement sur l'inopportunité du privilége accordé aux adjudans-majors et aux officiers sortant de la classe des sous-officiers, pour parvenir au grade de major. Cette observation a été depuis long-temps appréciée par tous les militaires, qui sont en général du même avis que l'auteur, et il est probable que si l'on avait à refaire une loi sur l'avancement, cette disposition serait abrogée.

Le quatrième mémoire contient quelques réflexions sur les changemens opérés dans le ministère de la guerre en janvier 1828. Ce mémoire a pour objet de proposer une nouvelle organisation du ministère de la guerre, qui est ainsi conçue :

« 1° Deux ministres de la guerre, responsables et membres » du cabinet, l'un chargé du personnel, et qui serait toujours » un maréchal de France; l'autre chargé de l'administration.

» 2° Un conseil supérieur militaire, composé du ministre du » personnel de la guerre, président; des présidens des comités » dont il va être parlé; d'un maréchal-de-camp d'infanterie, » employé tous les ans aux inspections; d'un colonel d'infan- » terie tiré d'un régiment; d'un magistrat et d'un membre du » conseil-d'état, n'ayant que voix consultative; et d'un secré- » taire, qui serait au moins chef de bataillon, au plus maré- » chal-de-camp, et ne pourrait exercer que cette seule fonc- » tion. En tout, douze membres.

» 3° Un comité par chaque arme, un comité d'administra- » tion et un comité militaire du conseil-d'état. Les comités » d'armes seraient composés d'un seul lieutenant-général, pré-

» sident, de deux maréchaux-de-camp, d'un nombre déter-
» miné de colonels, de chefs de bataillon et de capitaines,
» selon la nature des travaux auxquels devrait se livrer le
» comité; on choisirait ces officiers parmi ceux qui servent ac-
» tivement. Les lieutenans-généraux, présidens de comité,
» auraient le rang sur les autres lieutenans-généraux, et pren-
» draient le titre de *premier inspecteur-général;* ils seraient
» amovibles. Ceux de l'artillerie et du génie auraient dans leurs
» attributions les bureaux du personnel et du matériel de ces
» armes au ministère de la guerre, et travailleraient régulière-
» ment avec les ministres de la guerre.

» Le comité d'administration serait présidé par un inten-
» dant militaire, et composé de trois sous-intendans militaires,
» d'un colonel, d'un major, d'un capitaine d'habillement et
» d'un trésorier : ces officiers seraient choisis parmi ceux qui
» servent activement dans les régimens. »

Nous n'entrerons pas dans les dévoloppemens que l'auteur ajoute à son projet, qui est d'ailleurs d'une haute importance; c'est un objet qui veut-être long-temps médité et discuté par la haute administration. Nous ne nous permettrons à ce sujet aucune réflexion.

Le cinquième mémoire est un article inséré dans la neuvième livraison du Spectateur militaire, ou examen de l'ouvrage intitulé : *Essai sur l'Histoire générale de l'art militaire, de son origine, de ses progrès et de ses révolutions depuis la première formation des sociétés européennes jusqu'à nos jours,* par le colonel marquis Carrion de Nisas.

Le passage à ajouter à l'histoire de l'expédition de Russie, troisième volume, est une suite de réflexions sur la personne et sur la conduite de Napoléon pendant cette malheureuse expédition, dans lesquelles l'auteur excuse ce grand capitaine de son séjour prolongé à Moscou, en l'attribuant à des causes po-

litiques. « S'il éprouva des revers inouis, ajoute M. de Chambray, malgré tant de brillantes qualités qu'il possédait au » plus haut degré, on doit l'attribuer aux causes suivantes : » l'imagination le dominait; son caractère avait une grande » influence sur sa conduite, et le portait à prendre des résolu» tions hasardeuses; il péchait par un excès de résolution, dé» faut bien rare; l'orgueil l'avait gâté et l'égarait; il comptait » beaucoup trop sur l'impéritie de ses adversaires; il se formait » quelquefois un état de choses selon ses désirs, nonobstant les » rapports de ses lieutenans, et il donnait des ordres en con» séquence. C'est ce dont plusieurs de ses lettres offrent la » preuve. Cette disposition d'esprit lui fit juger habituellement » sa situation pendant la retraite, moins critique qu'elle ne » l'était réellement, excepté toutefois en s'approchant de la » Bérésina, où il s'aperçut qu'elle devenait désespérée. » Cet aperçu nous parait de la plus grande vérité.

A. CHATELAIN.



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

armées de terre et de mer.

THÉORIE.

DE L'INFLUENCE

DE LA FORME ET DE LA GROSSEUR DES GRAINS

SUR

LA FORCE DE LA POUDRE A CANON.

PAR M. ROCHE,

PROFESSEUR A L'ÉCOLE D'ARTILLERIE DE LA MARINE A TOULON.

Monsieur le chef de bataillon Poumet ayant traité dans une suite de 94 articles insérés dans la section de sciences militaires de M. de Férussac, dans les années 1826, 1827 et 1828, cette question des grains avec divers détails fort intéressans sur les expériences et les épreuves faites avec la poudre, j'ai

pensé qu'il ne serait pas inutile de traiter le même sujet d'une manière succinte en m'appuyant sur les résultats des expériences avec les démonstrations les plus simples.

PLEMIÈRE QUESTION.

Les grains de poudre doivent-ils être gros ou petits ?

R. L'expérience a prouvé que la poudre réduite en pulverin, a une portée moindre que la poudre grénée ; elle a prouvé également que la poudre en gros grains ou en gâteaux, s'enflamme plus lentement, et produit une force de détonation moindre que la poudre en grains ordinaires. Il faut en conclure qu'il existe du moins pour une même arme, une grosseur de grains propre à donner le maximum d'effet dans son explosion. Le raisonnement appuie également cette conclusion. La poudre en poussier comme la poudre en masse, offre peu de vide entre ses particules, et conséquemment, la flamme ne peut pas se communiquer rapidement des unes aux autres. Cependant, comme l'air n'est pas essentiel à la combustion de la poudre, il ne faudrait pas en conclure que c'est la diminution de l'air interposé qui produit seule cet effet. Il en est de cela, néanmoins, comme des bûches de bois arrangées pour faire un bûcher, s'il y a trop ou trop peu d'air entre elles, l'activité de la combustion est diminuée ; quoique la poudre puisse brûler sans le contact de l'air, il n'en contribue pas moins à activer sa combustion. Cette combustion sera d'autant plus vive que la poudre présentera plus de surface à la flamme, et il est clair que plus il y aura de grains dans une même quantité de poudre en poids, plus ils présenteront de surface, mais aussi plus les interstices entre les grains diminueront de volume, faut-il admettre que plus ces vides seront petits, plus la combustion sera rapide ? On ne le peut pas dans

un sens absolu, puisqu'il s'en suivrait que la poudre, pour produire le plus d'effets, devrait être réduite en grains imperceptibles semblables à du pulvérin; il faut qu'ils soient assez grands pour que la flamme puisse y circuler rapidement, et en chasser l'air atmosphérique; s'ils deviennent plus grands, la vitesse de la combustion diminue moins par l'augmentation des vides, que par celle de la masse des grains qui brûlent chacun plus lentement. Une même quantité de poudre supposée à grains ronds occupera un plus grand volume si les grains sont gros que s'ils sont petits, placés dans un même cylindre, par la raison que les interstices entre la surface du cylindre et les grains seront plus grands; car il y aurait à peu près compensation dans les vides intérieurs de la poudre à petits grains dont le nombre croîtrait à très-peu de chose près en raison inverse des cubes des diamètres, mais dont le volume croît comme les cubes des mêmes diamètres, d'après les rapports des corps semblables; cette différence de volume serait encore dans la pratique plus considérable que dans la théorie, par la raison que les petits grains présentant une plus grande surface donneront par leur frottement plus de poussier qui, en s'intercalant dans leurs interstices, diminuera encore le volume extérieur occupé par la charge, d'ailleurs ils se tasseront beaucoup mieux que les gros qui, ayant moins de mobilité les uns sur les autres, laisseront entre eux plus de vides mal remplis par le placement irrégulier des grains les uns sur les autres. Contentons-nous de cette raison sans avoir recours au raisonnement mathématique qui démontrerait le contraire. En effet, des sphères s'arriment entre elles comme elles le sont dans la pile triangulaire dont la somme est $\frac{n^3 + 3n^2 + 2n;}{6}$ n étant le nombre des sphères et $(n^3 + 3n^2 + 2n)d3 \times \frac{\pi}{6}$ la so-

lidité d étant le diamètre. Si n augmente, d diminuera, en supposant solidité ou poids égal, et l'on aurait en conséquence l'équation $(n^3 + 3n^2 + 2n)\,d\,3 = n\,3\,d3\left(1 + \frac{3}{n} + \frac{2}{n}\right)$ $= c$, c étant une quantité constante; d'où l'on tire $n^3\ d\ 3$

$$= \frac{c}{1 + \frac{3}{p} + \frac{2}{n}}$$ 2 Hors n^3, d^3 étant le cube du côté de la base, augmenterait dans le rapport du volume enveloppant. Si d est plus petit, n sera plus grand, et conséquemment la valeur de $n\ 3$, $d\,3$, et le volume enveloppant, croitront; dans la pratique, on trouve pourtant le contraire. Cette diminution de volume de la charge peut encore contribuer à augmenter la rapidité ou à diminuer le temps de la combustion.

Il faut donc que le grain soit assez petit pour que la rapidité de la communication de la flamme corresponde avec celle de la combustion des grains.

SECONDE QUESTION.

Le grain doit-il être anguleux ou sphérique?

R. Pour résoudre cette question d'une manière absolue, il faudrait comparer de la poudre ronde et de la poudre anguleuse dont les grains auraient la même densité, ce qui n'a pas lieu généralement; car la granulation qui donne de la poudre ronde, ne lui donne pas les mêmes densités que celle par l'action de laquelle on obtient les grains anguleux au moyen des cribles et des presses. D'un autre côté, la poudre ronde se tasse moins facilement que la poudre anguleuse, et par sa trop grande mobilité, occasionne trop de poussier: mais en revanche, les interstices sont plus uniformes et plus favorables

à l'expansion de la flamme dans la poudre ronde. Les aspérités des grains de la poudre anguleuse favorisent la vivacité de l'inflammation, mais ne sont pas aussi favorables à sa conservation à l'abri de l'humidité; de sorte que dans l'état actuel des procédés de la fabrication, la préférence semble devoir être accordée au grain anguleux. La poudre ainsi grenée s'enflamme plus facilement au bassinet que la poudre ronde; d'un autre côté, la poudre réduite en grains anguleux, sous un même poids, présentera dans ses grains plus de surface que la poudre ronde, et cet avantage peut compenser suffisamment le rétrécissement des interstices qui peut en résulter. D'ailleurs, diverses expériences comparatives ont fait voir que la poudre anguleuse a la supériorité dans les canons; au mortier éprouvette, les portées des deux poudres étaient à peu près les mêmes; l'on a même fabriqué des poudres rondes qui donnaient à ce mortier des portées supérieures; mais cela peut tenir à ce que cette poudre laissait moins de vide sous le même poids que la poudre anguleuse, en occupant moins de volume.

TROISIÈME QUESTION.

Doit-on employer plusieurs espèces de grains pour la charge des armes à feu et des bouches à feu?

R. Il n'est pas prouvé qu'une seule espèce de grains puisse produire le maximum d'effet dans les diverses bouches à feu, malgré les raisonnemens specieux allégués en faveur de cette opinion; les expériences d'ailleurs semblent appuyer l'opinion contraire. La grosse poudre donne des portées supérieures au mortier éprouvette, et les expériences faites en 1827, à la poudrière du Bouchet, par M. le lieutenant-colonel Lefèvre, ont donné des résultats semblables avec l'éprouvette bilboquet.

D'autres expériences ont fait voir que cette poudre à gros grains avait également de la supériorité dans les canons ; quant à la raison physique de ce phénomène, elle tient, ce me semble, à ce que, lorsqu'une charge de poudre remplit un plus grand volume, et doit chasser un projectile d'un plus grand poids, la communication de la flamme doit-être plus rapide, et voilà pourquoi certains artilleurs en ont conclu que la poudre fine convenait mieux pour les canons, vu qu'elle brûle plus rapidement. Par une raison analogue, j'en tire une conséquence contraire qui peut paraître paradoxale, puisque la poudre fine se consume généralement plus vite que la grosse; pour éclaircir ce paradoxe, il faut observer 1°, qu'il y a deux inflammations successives dans la combustion de la poudre, savoir : celle du souffre qui est sans explosion, et celle du salpêtre qui produit l'explosion; 2° que la communication rapide de la flamme produite par la première inflammation, est d'autant plus prompte qu'il y a moins d'interstices entre les grains, et qu'ils sont plus grands; 3° que c'est à ces deux inflammations qui se suivent presque instantanément que l'on doit attribuer l'espèce d'instantanéité que produit l'explosion de la poudre; car la combustion de la poudre qui, quoique très-rapide, est cependant successive, sans cela chasserait le boulet avant que tout son ressort fut déployé; mais la combustion du souffre, comme on le sait, absorbe l'oxygéne de l'air interposé dans les vides, et suspend le ressort de la détonation, jusqu'à ce que la première flamme, embrasant tous les grains, ou à peu près, la combustion du salpètre détermine l'explosion. D'après ces raisons, on conçoit qu'une poudre, d'un grain plus gros, conviendra mieux pour les canons et les mortiers, et une poudre plus fine pour les fusils et pistolets. Pour ces armes, une grosse poudre serait défavorable, puisque l'espace de la poudre n'est pas assez considé-

rable, vu le réfroidissement opéré par le canon pour accélérer la combustion des grains; c'est par cette raison que la poudre grosse s'éteindra dans une lumière très-étroite, tandis que la poudre fine y communiquera le feu.

ROCHE.

HISTOIRE.

SOUVENIRS

MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL ALLIX.

(*Dix-septième Article.*)

Je pense avoir bien prouvé, dans mon seizième article, que dans la campagne de 1805 les forteresses de l'Autriche ne furent d'aucune utilité à ses armées complètement vaincues; mais qu'elles lui furent nuisibles, en ce que ces forteresses, situées ou sur le Danube, ou en Bohême, ou en Hongrie, ou en Italie, occupaient une très-grande partie de ses forces mobiles, et qu'ainsi les armées agissantes en étaient d'autant affaiblies.

Je veux examiner maintenant quel rôle jouèrent, dans la campagne de 1806 et 1807, les nombreuses forteresses de la Prusse.

A l'époque, et antérieurement même à la bataille d'Austerlitz, le cabinet prussien délibérait s'il entrerait comme partie intervenante dans la coalition de cette époque; et, si je suis bien informé, la Prusse était prête à agir, lorsqu'elle apprit la déroute complète de l'armée russe et des derniers débris de l'armée autrichienne à Austerlitz. Napoléon ne pouvait ignorer quelle avait été, dans cette circonstance, la disposition hostile du cabinet prussien contre lui. Il est évident que si la Prusse se fût déterminée à agir un mois plutôt, elle aurait pu, je ne dis pas occuper la ligne d'opération de l'armée française sur le Rhin, mais au moins l'inquiéter. Car le prévoyant Napoléon avait laissé en Franconie et vers les sources du Mein, des forces plus que suffisantes pour contenir l'armée prussienne. Et, dans tous les cas, il eût été averti en temps utile des opérations et des projets de l'armée prussienne. Mais encore, dans tous les cas, les opérations de l'armée prussienne n'auraient pu empêcher l'armée austro-russe de subir à Austerlitz le sort qu'elle y subit. En supposant donc que le cabinet prussien eût pu parvenir à s'emparer de la Bavière, et à occuper ainsi la ligne d'opération de l'armée française, celle-ci en avait encore trois autres à choisir par les différentes gorges du Tyrol sur l'Italie, d'où elle serait aussitôt revenue sur l'armée prussienne. Mais il est probable que, dans la position où il se trouvait après la bataille d'Austerlitz, Napoléon aurait directement marché de Brunn sur la Prusse, où il se serait emparé avec la plus grande facilité de la ligne d'opération de l'armée prussienne, et qu'il l'eût dès ce moment anéantie; car ce n'était pas l'affaire d'un moment de réunir l'armée prussienne disséminée dans la langue de terre que la Prusse occupait alors depuis la Dwina jusqu'aux bouches de l'Elbe. Mais l'armée française était en Autriche, massée toute entière dans les mains de Napoléon.

Enfin la Prusse resta tranquille à l'époque dont je parle :

mais plus tard elle se décida enfin à faire partie intégrante de la quatrième coalition que l'Angleterre soldait contre la France.

A Austerlitz, Napoléon, par une générosité qui, je le pense, ne vaut rien en politique, avait permis à l'empereur Alexandre et aux débris de son armée de retourner en Russie, alors que Napoléon était le maître de n'en pas laisser échapper un seul. Cette générosité de Napoléon envers Alexandre aurait dû produire de bons fruits : elle produisit l'ingratitude. A peine les armées françaises étaient rentrées sur leur territoire que la quatrième coalition éclata. Elle était formée de la Prusse, de la Russie et de l'Angleterre. L'Espagne devait aussi en faire partie. De là vinrent les campagnes de 1806 et 1807 dont j'ai à m'occuper.

L'armée prussienne, commandée par son roi, ayant sous ses ordres le vieux duc de Brunswick, compagnon d'armes de Frédéric-le-Grand, avait déjà envahi la Saxe, pays neutre et l'allié de la France. Cette invasion était un acte d'hostilité patent contre Napoléon qui rappelle aussitôt ses armées victorieuses sur les bords du Rhin et du Mein. J'ai encore ici à indiquer un de ces mouvemens stratégiques qui n'appartiennent qu'au génie militaire du grand homme.

L'armée prussienne avait eu la témérité de s'établir sur la gauche de la Saâle, sa droite vers Auërstedt, sa gauche a Saâlfeld, et son centre en avant d'Iéna. C'est dans cette position, où elle pensait couvrir en même temps et la Prusse et la Saxe, qu'elle attendit l'armée française. Par ses avant-postes, cette armée occupait Erfurt et différens points latéraux en avant d'Iéna. L'armée Prussienne croyait sérieusement que Napoléon l'attaquerait de front dans cette position. Elle se trompait : il n'en fut pas ainsi : il ne l'attaqua pas même ni par son flanc droit, ni par son flanc gauche : il l'attaqua par ses derrières,

et s'empara d'abord, et avant tout, de sa ligne d'opération sur la Saxe et sur la Prusse.

Pour opérer le grand mouvement stratégique dont je m'occupe, Napoléon concentra d'abord son armée à Mayence et à Francfort-sur-le-Mein, d'où il dirigea un faible corps de troupes sur Saälfeld et à la gauche de la Saâle; mais en même temps il conduit la masse de ses forces, et en remontant le Mein vers les sources de cette rivière qu'il passe à Hof et autres points, s'établit avec la masse de ses forces entre la Saâle et l'Elster, s'empare de tous les points sur cette rivière comme de tous ceux de la Saâle à Iéna, à Veïssenfeld, à Mersbourg; et ainsi établi, avant que l'armée prussienne s'en fût aperçu, dans les forteresses formées par la Saâle et l'Elster, et de la même manière qu'il s'était établi, en l'an 8, dans la forteresse formée par l'Adda, le Tessin et le Pô : de la même manière encore que, dans la campagne de 1805, il s'était établi entre l'Iller, le Lech et le Danube, il passe pendant la nuit la Saâle sur les ponts d'Iéna, de Veïssenfeld et Mersbourg, oblige ainsi l'armée prussienne de faire demi-tour pour combattre, et change ainsi tout son dispositif de bataille.

Dans la position respective des armées, ou plutôt dans la position occupée par l'armée française, l'armée prussienne n'avait d'autre retraite que sur Magdebourg. Toutes les routes lui étaient coupées sur Berlin. La retraite de cette armée prussienne sur Magdebourg était son seul moyen de salut, et Napoléon le lui enleva. Il avait placé le maréchal Davoust à Auërstaedt avec ordre de ne pas laisser passer l'armée prussienne dans cette direction. Ainsi l'armée prusssienne était bloquée avant la bataille. Elle fit de vains efforts pour passer à Auërstaedt, et, pour me servir d'une expression populaire, le maréchal Davoust y arrêta *sur cul* l'armée prussienne. Dès lors les débris de cette armée n'eurent d'autres ressources que de se

rendre à discrétion, ou de fuir dans toutes les directions du côté opposé à sa véritable ligne d'opération.

Le genéral V..., dans sa dernière brochure, dit d'une manière positive, qu'il ne sait pas ce que veut dire le mot stratégie. Je lui conseille d'étudier dans les mouvemens militaires de cette campagne, comme dans toutes les campagnes antérieures de Napoléon, la véritable cause des victoires de l'armée française : il l'apprendra sans doute alors. La question n'est pas hors de sa portée, puisqu'il est officier général français, et officier général du génie.

Les exemples que j'ai tirés des huit premières campagnes de notre guerre de la révolution ont, certes, bien établi, et démonstrativement établi, qu'une armée intacte, et jusques là victorieuse, ne pouvait trouver un appui solide dans les forteresses sur lesquelles elle s'appuyait. En 1794, et lors de la bataille de Fleurus, l'armée autrichienne s'appuyait par sa droite sur les quatre forteresses françaises de l'Escaut, et par sa gauche, sur la Sambre et sur la forteresse de Charleroi, et cependant ces forteresses ne l'empêchèrent pas d'être battue, pas plus que les forteresses qu'elle occupait sur la Meuse et la Roher, ne la préservèrent de la nécessité de fuir sur la rive droite du Rhin : pas plus que l'armée Anglo-Batave, malgré toutes les forteresses de la Hollande et du littoral de la mer, ne la purent mettre à l'abri, dans la même campagne, d'une défaite totale : pas plus que l'armée prussienne, dans la même campagne de l'an 3, ou de 1794, ne fut exempte de fuir sur la rive droite du Rhin, malgré les forteresses de Luxembourg et de Mayence, sur lesquelles elle s'appuyait : pas plus encore que l'an 4, les forteresses du Rhin ne préservèrent les deux armées autrichiennes d'une retraite obligée à plus de cent lieues du Rhin; et si cette campagne de l'an 11 n'eut pas le brillant résultat que l'on en devait espérer, le succès obtenu par l'armée

autrichienne à la fin de cette même campagne, ne doit pas être attribué à l'existence des places fortes sur le Rhin ; mais bien au contraire, à la fausse direction imprimée par le gouvernement au mouvement stratégique des deux armées françaises (1): pas plus encore que les forteresses de Piémont, dans la campagne de l'an 4, après les batailles de Montenotte et de Dego, ne sauvèrent les armées Austro - Sardes de la défection qu'elles éprouvèrent ; pas plus aussi que, dans la même campagne de l'an 4, les forteresses du Mincio et de l'Adige n'empêchèrent trois armées autrichiennes d'être complètement défaites sous les murs même de cette forteresse : pas plus aussi encore que, dans la campagne de l'an 5, les forteresses du Frioul ne préservèrent l'armée autrichienne d'Italie, quoique commandée par le prince Charles, d'une défaite entière : pas plus, encore une fois, que dans la campagne de l'an 7, toutes les forteresses d'Italie, alors exclusivement occupées par l'armée française, ne mirent celle-ci à l'abri d'une ruine complète : pas plus d'ailleurs que, dans la campagne de l'an 8, toutes les forteresses d'Italie, alors occupées par l'armée autrichienne de Mélas, ne l'empêchèrent de passer sous les Fourches Caudines ; pas plus d'ailleurs encore que les forteresses d'Ulm et de Memingen, dans la même campagne de l'an 8,

[1] Le général Jourdan, commandant en chef l'armée de Sambre-et-Meuse, en rendant compte, à cette époque, au Directoire de la nécessité où il se trouvait de se retirer de la Franconie sur le Rhin, s'exprimait à peu près ainsi : « Pendant que je marchais, selon vos ordres, sur Aëgra, la division » Bernadotte, qui couvrait ma droite, a été attaquée par des forces autri- » chiennes supérieures venues de l'armée autrichienne du Danube, et bat- » tue. Je me trouve donc dans la nécessité, etc. » C'était donc bien le Directoire qui avait dirigé les faux mouvemens des deux armées françaises sur le Rhin, et le général Jourdan est à l'abri de tous reproches à l'égard de l'échec qu'il éprouva en Franconie. Au contraire, il mérite beaucoup d'éloges pour l'habileté avec laquelle il sauva son armée d'une position si difficile.

ne préservèrent l'armée autrichienne du Danube de prendre sa retraite derrière l'Inn et la Salza : pas plus enfin que, dans la campagne de l'an 9, et malgré les fautes des généraux D. et M., les quatre forteresses du Mincio et de l'Adige, ne préservèrent l'armée autrichienne de se retirer en arrière de la Brenta et du Tagliamento; pas plus enfin et pour la dernière fois que, dans la campagne de l'an 5, les forteresses d'Ulm et de Memingen ne sauvèrent l'armée autrichienne, commandée par Mack, de la défaite la plus absolue que jamais une armée ait pu éprouver [1].

Et cependant, à toutes les époques précitées, les armées belligérantes qui occupaient les places étaient intactes; elles n'avaient éprouvé aucun échec; elles n'avaient point été battues, et cependant ces mêmes forteresses ne purent empêcher les armées d'être battues. C'est donc à tort que M. le général V... soutient, contre l'évidence de tels faits, qu'une armée *battue* peut trouver un asile assuré dans ou sous les remparts d'une place! Voyons donc!!

L'armée prussienne avait été bien certainement *battue*, dans toute l'acception du mot, à Saâlfeld, à Iéna et à Auërstedt. Les débris de cette armée trouvèrent-ils donc un refuge assuré dans les places prussiennes de l'Elbe et de l'Oder! Non, certes! Les débris de cette armée fuyant dans toutes les directions, une quinzaine de mille hommes parvinrent à gagner dans le plus grand désordre la forteresse de Magdebourg, où ils furent suivis par le maréchal Mortier, auquel ils se rendirent sans combattre, quoiqu'ils fussent couverts par les remparts même de cette

[1] Je demande encore une fois pardon à mes lecteurs si je leur rappelle encore ces grands mouvemens stratégiques. Ils sont si démonstratifs, que je trahirais mes devoirs de lieutenant-général si je ne faisais pas tous mes efforts pour transmettre ma propre conviction dans l'esprit de tous ceux qui ont comme moi le noble but de sauver l'honneur de nos armes.

ville, considérée en Allemagne et en Prusse comme une forteresse du premier rang. Ainsi, d'abord, il est démontré par ce fait militaire, qu'une armée battue ne trouve point de refuge assuré dans une place forte, même du premier rang [1]. Il n'était pas au pouvoir du gouverneur de cette place de se dispenser de capituler. Les 15 ou 20,000 hommes qui s'y était réfugiés par tous chemins possibles, les uns sans armes, les autres sans vêtemens, les autres sans nourriture, y étaient dans un tel désordre qu'il eût été impossible au gouverneur de réunir deux soldats du même régiment. La capitulation de cette place était donc de toute nécessité. Au fond c'était exactement la même chose qu'à Alexandrie après la bataille de Marengo.

Mais pendant que, par ordre de Napoléon, le général Mortier s'emparait à Magdebourg des débris de l'armée prussienne, Napoléon, avec le gros de son armée, marchait directement des rives de la Saâle, par la Saxe, et par le plus court chemin, sur Berlin; et en supposant que les débris de l'armée prussienne eussent pu échapper à Magdebourg au général Mortier, Napoléon s'était saisi, à Berlin même, de toutes leurs communications avec l'Oder. Aussi pas un seul homme de l'armée prussienne qui avait combattu à Iéna ne put échapper, à l'exception du roi de Prusse et de sa famille. Cela devait être mathématiquement ainsi, puisque l'armée française n'avait à parcourir que l'hyppothénus, tandis que les débris de l'armée prussienne avaient à parcourir les deux côtés de l'angle droit.

Dès lors les places de l'Oder, comme Breslaw, Schweidnitz, Glogaw, Custrin, Stettin et Colberg devinrent tout-à-fait inutiles à l'armée prussienne. Le fleuve même de l'Oder lui fut

[1] J'ai passé dans ma vie six semaines à Magdebourg, et j'ai eu le temps d'étudier cette forteresse, et je parle avec certitude.

inutile, car cette armée était détruite avant qu'elle pût en gagner les bords. Aussi l'armée française, depuis les bords de la Saâle jusqu'à Varsovie, marcha-t-elle sans obstacles, d'étapes en étapes, et comme si elle eût voyagé dans l'intérieur de la France.

Je le demande donc; qu'on me dise dans laquelle de ces forteresses prussiennes l'armée prussienne aurait pu trouver un refuge assuré après la bataille d'Iéna? Me dirait-on, par exemple, qu'elle pouvait le trouver sous les murs de Dantzig? Je répondrais alors qu'une armée *battue*, pour trouver un asile assuré, il faut d'abord qu'elle existe, et l'armée prussienne n'existait plus. Elle était toute entière détruite. Mais c'est ici le moment de faire observer que Napoléon, en se portant avec le gros de l'armée des bords de la Saâle à Berlin, avait fait exactement le même mouvement stratégique qu'il fit dans presque toutes ses campagnes, et notamment dans celle de Marengo, dans celle de 1805 et dans celle de 1806. Avant la bataille de Marengo il s'était établi dans la forteresse naturelle formée par l'Adda, le Tessin et le Pô; avant la bataille d'Ulm, en 1805, il s'était établi dans la forteresse naturelle formée par l'Iller; le Lech et le Danube; avant la bataille d'Iéna, il s'était établi dans la forteresse naturelle formée par la Saâle et l'Elster, et dans la supposition improbable qu'il aurait eu besoin de combattre encore les débris de l'armée prussienne échappés d'Iéna, il s'était établi dans la vaste forteresse naturelle comprise entre l'Elbe et la Sprée.

Dans toutes ces positions centrales, la position de l'armée française était telle qu'elle s'opposait d'une manière absolue à ce que les armées ennemies pussent recevoir aucun secours de leurs bases d'opération. Mais on me dira peut-être que c'était une témérité de la part de Napoléon d'attaquer l'armée prussienne par la droite de la Saâle et par la source de cette

rivière; et que c'était encore une témérité de se porter, après la bataille d'Iéna, entre l'Oder et la Sprée; que, si l'armée française eût été battue à Iéna, elle n'eût eu aucune retraite sur le Rhin. Mais, dans cette supposition, Napoléon eût encore changé sa ligne d'opération. Il aurait fait ce qu'il eût fait à Marengo, ce qu'il eut fait à Ulm en 1805, ce qu'il aurait fait dans tous ses grands mouvemens stratégiques; il aurait pris une nouvelle base d'opération, et cette nouvelle base d'opération eut été le vaste bastion de la Suisse, dans lequel il serait arrivé sans encombre par la Franconie et par Ulm.

Je dis ici par anticipation que ce fût en 1813, après la bataille de Leipsich, une grande faute de Napoléon de ne pas avoir réuni les débris de son armée dans le vaste bastion de la Suisse. Là, il eût été à même de dominer l'Europe coalisée contre lui et contre nous; là, il eût été au centre de sa défense; là, il eût pu appeler à lui toutes ses forces d'Italie, toutes ses forces d'Allemagne.

Là, il eut pu appeler à lui toutes les forces de la France, et là, il eut vaincu indubitablement la dernière des coalitions formée contre nous et contre lui.

Une raison seule a pu empêcher ce grand génie militaire, de ne pas suivre en cela l'impulsion qui lui était naturelle, et cette raison est que les malheurs de la campagne de 1812 nous avaient suscité dans l'intérieur des ennemis bien plus dangereux que ceux que nous avions à combattre sur le sol de nos conquêtes.

C'était bien moins à plus forte raison une témérité de la part de Napoléon, de se porter après la bataille d'Iéna, entre la Sprée et l'Elbe, ou il n'avait plus que des fantômes prussiens à combattre. L'armée prussienne n'existait plus, et dans la supposition qu'elle eut pu encore exister, la ligne d'opérations

Journal des Sciences Militaires,
Publié par J. Corréard Jeune.



Soldat des Bandes ou Aventuriers
Depuis le règne de Louis VII (1137)
Jusqu'à celui de Philippe IV (1301)

(Tome XVIII) (Pl. 1) (53. l.re)



Chevalier Croisé,
Porte Bannière.

Lith. de R.

Journal des Sciences militaires
publié par J. Corréard jeune C.

Tome XVIII. (Pl. 1) Lith. Renou. 5e L.on

PIQUIER

Sous Louis XIV. (1643)

Journal des Sciences Militaires, &c,
Publié par J. Corréard Jeune.



Lith. de [illegible]

Ancien Soldat

Armé de sa Pique et de son Corselet
Sous Philippe le Bel en 1302.

Tome XVIII Pl. 11 52e L.on

Journal des Sciences Militaires, (1)
Publié par J. Corréard Jeune.



Lith. de Renou

Ancien Soldat

Armé de sa Pique et de son Corselet
Sous Philippe le Bel en 1302.

Tome XVIII (Pl. II) (52e Liv.)



Journal des Sciences Militaires,
Publié par J. Corréard Jeune.



Lithe. de Renou

Ancien Soldat
Sous Clovis I
en 481.

de l'armée française sur la Suisse, restait toujours la même. Elle eut existé par la Saxe, la Franconie et le Danube.

Arrivé à Varsovie, et sur les bords de la Vistule, Napoléon n'ignorait point que l'armée russe était en marche pour venir y attaquer l'armée française. Il la laissa tout à son aise, développer les moyens d'attaque, et pendant qu'il laisse l'armée russe concevoir et exécuter les mouvemens les plus téméraires, Napoléon concentre la masse de ses forces près Varsovie, et sur la droite du Bug, et voici encore l'un de ces mouvements stratégiques qui n'appartiennent qu'à ce grand génie militaire.

Et d'abord, je fais observer qu'à Varsovie, Napoléon neutralisait toute la Pologne prussienne, la rappelait à lui, et qu'il augmentait ses forces militaires de toute la population de la Prusse polonaise, et de cette partie de la Pologne qui depuis, a été qualifiée *Grand duché de Varsovie.*

Mais à Varsovie, il avait encore un autre but non moins essentiel à atteindre. Alors il était éloigné du Rhin de plus de deux cents cinquante lieues, il lui fallait absolument une nouvelle base d'opération contre l'armée russe qui, alors était en marche contre lui. Cette armée russe pouvait arriver sur l'armée française, ou par les sources du Bug, ou par la Narew, ou par le Niémen. Ainsi à Varsovie, Napoléon était bien au centre de sa défense, et devait y attendre, surtout à cause de la saison d'hiver [1], que l'armée russe eut, par ses opérations, dessiné son plan de campagne. C'est en effet ce qu'elle ne tarda pas à faire. Cette armée russe commença donc les hostilités par l'occupation de Pulstuck sur la Narew. Napoléon y marche aussitôt, repousse les troupes russes sur la gauche de cette rivière, à Ostrolenga, et s'établit immédiatement entre le Bug, la Narew et la Vistule.

[1] On était alors au mois de décembre 1806.

Maître du cours de la Narew et du Bug, il laisse l'armée russe s'avancer avec témérité du bas Niémen dans la Prusse orientale; mais il fait en même temps tout son dispositif pour attaquer cette armée ennemie, lorsqu'elle serait prête d'arriver sur les bords de la Vistule. De là s'en suivit la bataille d'Eylau, où l'armée russe aurait subi le même sort que l'armée prussienne à Iéna, si la saison et la journée n'avaient pas présenté à l'armée française des obstacles insurmontables.[1] A Eylau comme à Marengo, comme à Iéna, ou les armées ennemies perdirent leur ligne d'opération, l'armée russe n'aurait eu à Eylau, d'autre retraite que la mer Baltique; car le mouvement stratégique de Napoléon était absolument le même entre la Vistule et la Narew, que celui de la campagne de l'an 8, que celui de la campagne d'Ulm en 1805, et que celui de la campagne d'Iéna, en 1806.

Ce serait en vain que l'on m'objecterait encore que le mouvement stratégique de Napoléon, entre la Narew et la Vistule, était une témérité, un acte d'audace; je répondrais sur-le-champ, qu'il avait pris ses mesures contre un revers possible. Il avait fait établir à Modlin[2] au confluent du Bug et de la Vistule, une vaste tête de pont qui, conjointement avec Thorn, aurait reçu son armée si elle eût été défaite, et conserve intacte sa ligne d'opération sur Potzen, l'Oder, Berlin et l'Elbe.

Les forteresses que la Prusse possédait sur l'Elbe, l'Oder et

[1] Cette bataille fut donnée en janvier 1807, et la neige tombait à gros flocons.

[2] J'ai eu occasion de visiter et d'étudier cette tête de pont de Modlin; elle est devenue depuis une forteresse sans utilité permanente. Elle est capable de contenir 20,000 hommes de garnison. On y arrivait, lorsque j'y ai passé en 1812, par deux ponts, l'un sur la Vistule et l'autre sur le Bug. Cette forteresse était destinée à fermer sur la Vistule un des points de la ligne et la base d'opération de l'armée française dans les guerres éventuelles que la France pourrait avoir à soutenir contre la Russie.

la Vistule, ne nuisirent donc en rien à la marche de l'armée française, depuis les bois de la Saâle, jusques sur la droite de la Vistule, ni ne l'empêchèrent de vaincre à Eylau. Au contraire, les garnisons de ces places diminuèrent d'autant les forces de l'armée russo-prussienne sur le champ de bataille d'Eylau, et par leur absence de ce champ, contribuèrent en raison de leur nombre, et en faveur de l'armée française, au succès de cette journée. Donc enfin ces places fortes qne l'armée prussienne occupait, lui furent nuisibles.

On ne m'objectera pas sans doute que l'armée française avait été aussi obligée de laisser sur ses derrières des forces suffisantes pour contenir les garnisons de ces places, et qu'alors, il y avait compensation de part et d'autre. Car si l'on me faisait cette objection, je répondrais victorieusement que, alors même que ces places n'eussent pas existé, Napoléon n'en était pas moins dans la nécessité de laisser sur toute la snrface de la Prusse conquise, des forces suffisantes pour contenir la population, maintenir intacte sa ligne d'opération, assurer ses convois, et la levée des contributions et des subsistances nécessaires aux besoins de son armée et à l'établissement de ses magasins.

Ainsi, ce fut en pure perte pour l'armée prussienne qu'elle avait laissé dans ces forteresses des garnisons qui, un peu plutôt, ou un peu plus tard, se trouvèrent dans la nécessité de poser les armes, de se rendre prisonnières, et d'ouvrir leurs portes, sans avoir attendu, comme l'exige la théorie, que leurs remparts fussent ouverts, et que deux assauts eussent été repoussés. Après la bataille d'Eylau, la saison où elle eut lieu, et le climat de la Prusse orientale, ne permettaient pas à Napoléon de poursuivre l'armée battue jusques au-delà du Niémen. D'ailleurs les chemins étaient à peu près impraticables. [1] C'eut été

[1] Pour se donner une idée de la qualité des chemins de ce pays-là, je dois

alors de la part du général français une témérité de poursuivre, dans une telle position l'armée battue, et de vouloir se saisir de toutes les conséquences de la victoire. L'armée russe avait nécessairement des réserves sur sa ligne d'opération. Il n'avait pas d'ailleurs d'équipages de ponts qui pussent lui servir pour le passage de la Sprigel. D'ailleurs encore l'armée française avait besoin de repos, après une campagne d'hiver si active et si fatiguante. Napoléon se trouvait donc dans une inaction forcée, et l'armée prit ses quartiers d'hiver.

Mais ce repos ne fut pas perdu pour la campagne suivante. Napoléon avait besoin d'élargir, sur la Vistule, sa nouvelle base d'opération, et la forteresse de Dantzig était, sur ce fleuve, le seul point qu'il n'occupât pas. Il en arrêta donc le siége. L'occupation de Dantzig avait un double but militaire : l'un était de se donner sur la Vistule un pont de plus; l'autre était de forcer l'armée austro-prussienne de venir de nouveau se présenter

rappeler ici deux faits très-connus. Lors du combat du Pulstuck, un régiment de cavalerie française reçut ordre de charger un régiment de cavalerie ennemie qui lui était opposé. Les deux régimens, en effet, chargent en même temps l'un sur l'autre : mais arrivés de part et d'autre à cinquante pas de distance, ces deux corps se trouvent dans un terrain si mobile et si boueux, que les chevaux étaient embourbés jusqu'au ventre : ils furent dans la nécessité de rester dans cette position jusqu'à la nuit à se regarder sans pouvoir se donner un coup de sabre.

La veille de la bataille d'Eylau, Napoléon se rendait dans sa voiture, qui, sans doute, était bien attelée, à son quartier-général. Chevaux et voiture, tout fut embourbé, et Napoléon ne put sortir de sa voiture qu'à bras d'hommes. Cette aventure de Napoléon donna lieu à l'anecdote suivante. Napoléon marchait à pied à travers champs, pendant que ses domestiques arrachaient sa voiture de la fondrière où elle se trouvait. Il rencontre à quelque distance de là plusieurs batteries d'artillerie commandées par un chef de bataillon qu'il connaissait, et Napoléon lui demande comme il s'y était pris pour sortir du mauvais pas où sa voiture était embourbée. *Je n'ai pas été si* BÊTE *que V. M.*, répond ce chef de bataillon, *j'ai fait sonder le terrain, j'ai vu que je n'en pourrais sortir et j'ai pris un détour.*

au combat pour s'opposer à ce que l'armée française ne pût faire la conquête de cette place importante. Mais cette conquête était déjà faite lorsque les deux armées coalisées furent en état de recommencer les hostilités. Ces hostilités n'eurent lieu qu'au mois de juin suivant; mais alors l'armée française était maîtresse de Dantzig.

Ce fut l'époque de la bataille de Friedland. C'était encore le projet de Napoléon d'attaquer l'armée coalisée par sa gauche et sur la droite de la Sprigel, de s'établir entre cette rivière et le Niémen, et de couper à l'armée ennemie toute retraite sur ce dernier fleuve. C'était encore le même mouvement stratégique que ceux que j'ai déjà cités dans les campagnes précédentes, et il aurait eu le même résultat; mais en le préparant et en l'exécutant, il fut reconnu que l'armée française ne pouvait trouver sur la droite de la Sprigel, bordée de forêts de toutes parts, aucuns chemins praticables.

La bataille donnée à Friedland contre les principes constamment adoptés et suivis par Napoléon ne s'en suivit pas moins d'une victoire complète, qui eut pour résultat la paix de Tilsitt. Mais cette victoire eût été bien autrement complète, si les difficultés présentées par le terrain n'eussent pas apporté un obstacle invincible à l'exécution du plan arrêté.

La paix faite et conclue à Tilsitt après deux campagnes si glorieuses, si décisives, n'avait pas fait oublier à Napoléon que l'Espagne, sollicitée et soldée par l'Angleterre, était aussi entrée dans la quatrième coalition, que la paix de Tilsitt venait d'anéantir. Le matin même du jour où l'on apprit à Paris la victoire d'Iéna, l'ambassadeur d'Espagne près la cour de France avait été, par ordre de celle de Madrid, demander son passeport au prince de Tailleyrand, alors ministre des affaires étrangères. D'un autre côté, les actes du gouvernement espagnol

annonçaient une levée de boucliers positive [1]. Déjà Talleyrand avait expédié à l'ambassadeur d'Espagne le passeport qu'il avait sollicité, lorsque celui-ci apprit à Paris même l'importante victoire d'Iéna. Cet ambassadeur sentit aussitôt que sa cour avait fait une sottise. Il retourne de suite chez le ministre des affaires étrangères, et redemande la note du matin. Il était trop tard. Talleyrand l'avait déjà expédiée à l'empereur. L'ambassadeur d'Espagne ne s'en détermina pas moins à rester à Paris. Mais Napoléon n'oubliait pas les vues hostiles de l'Espagne contre la France, et que s'il eût perdu la bataille d'Iéna, elle lui eût déclaré la guerre. Ainsi celle que la France fit à l'Espagne après la paix de Tilsitt était-elle de toute nécessité, toute légitime, et, d'autant plus, que les intrigues anglaises à Madrid étaient parvenues à faire détrôner le vieux roi d'Espagne par son propre fils, aujourd'hui Ferdinand VII.

(*La Suite au prochain numéro.*)

[1] Voir ces actes dans le *Moniteur* et dans tous les journaux de l'époque.



MÉLANGES.

RELEVÉ

DES ANNONCES D'OUVRAGES

ET EXTRAITS D'ANALYSES,

CONTENUES DANS LA GAZETTE MILITAIRE DE BERLIN, DEPUIS L'ANNÉE 1820 JUSQU'A L'ANNÉE 1826[1].

Extrait du Mémorial du Dépôt général de la guerre, année 1826.

1820 *Instruction* de Frédéric II, pour les généraux de son armée avec des notes inédites, par des officiers Allemands.—A Leipsig, chez Baumgarten. 2 vol. 1820.

Les instructions de Frédéric II, parurent pour la 1re fois en 1761; elles furent traduites en français dans la même année, par M. Faesch, lieutenant-colonel Saxon.

Scharnhorst les réimprima avec des commentaires en 1794. Il y joignit des notes et les instructions secrètes de Frédéric.

[1] Nous avons emprunté au Mémorial du dépôt de la guerre, l'analyse succincte des ouvrages militaires étrangers, extraite de la Gazette de Berlin.

Nos lecteurs apprécieront facilement l'avantage de ce recueil, qui peut être considéré comme le sommaire de la plus grande partie des ouvrages militaires étrangers qui ont paru depuis 1820 jusqu'à 1826 inclusivement.

Les auteurs de l'ouvrage actuel ont pris dans les éditions précédentes ce qui leur a paru le plus utile; ils y ont joint des observations relatives aux changemens survenus depuis la guerre de la révolution.

Cet ouvrage peut être considéré comme classique et doit figurer dans toutes les bibliothèques militaires.

1820 *Observations critiques* sur les précis historiques des batailles de Fleurus et de Waterloo, du maréchal-de-camp Berton, par Thellung de Courtlary, lieutenant-colonel, au service des Pays-Bas. — A Utrecht, chez Schoonhoven. 1 vol.

On cherche à prouver dans cet écrit que c'est à tort que les généraux Gourgaud et Berton, ont attribué des fautes à Grouchy et à Ney. L'auteur prétend que Napoléon seul à commis des fautes.

Cet ouvrage est écrit avec passion et renferme peu d'idées vraies. Ce qu'on y trouve de plus intéressant est un parallèle entre Napoléon et Frédéric le Grand.

1820 *Notice* sur les forteresses et les guerres de siéges de l'Allemagne, à l'usage des jeunes officiers, par le colonel Prussien, de Seydel. — A Leipsig, chez Darmnann. 2 vol.

Cet ouvrage est un historique complet des guerres de siége qui ont eu lieu dans l'Empire germanique. La 1re de ces guerres date de l'an 1789. L'auteur divise son précis historique en quatre périodes. Cet écrit est plein d'érudition et de recherches savantes.

1820 *Tactique* de la cavalerie et de l'artillerie à cheval, par Deker, major Prussien.—A Berlin, chez Ernst Mittler. 1 vol.

Cet ouvrage est un résumé complet de tout ce qui a rapport

à l'artillerie légère. Quant à la cavalerie, l'auteur reproduit les opinions du comte de Breismark. Il est digne d'être lu et médité.

1820 *Mémoires* du duc de Malborough, avec sa correspondance inédite, par William Coxe. — A Londres, chez Longmann. 3 vol.

Ces mémoires offrent un grand intérêt militaire; ils sont accompagnés de pièces authentiques, de cartes et de plans de batailles. Ils jettent un grand jour sur les événemens militaires et politiques, survenus au commencement du dernier siècle.

On a trouvé les matériaux de ces mémoires dans les papiers de famille de Malborough.

1820 *Théorie* pour l'infanterie. — A Munich, chez Thienemann, 1 vol.

Cet ouvrage est principalement destiné à enseigner aux sous-officiers et soldats, le service de campagne.

1820 Manuel pour les officiers d'artillerie, par Plumke, major Prussien. — A Berlin, chez Humblot. 2 vol.

Cet ouvrage est intéressant pour les officiers et sous-officiers d'artillerie. Il manquait à l'armée Prussienne.

1820 *Théorie* de la géographie militaire de l'Europe, par Hahnzog. — A Magdebourg, chez Rubach.

Le plan de cet ouvrage est bien conçu et parfaitement exécuté. Toutefois, la description militaire de l'Allemagne remplit les 7/8 du livre.

1820 *La guerre de Napoléon* contre la Russie, pendant les années de 1812 et 1813, par Liebenstein.—A Francfort, chez Hermann. 2 vol.

Cet ouvrage contient l'historique des événemens qui ont précédé, accompagné et suivi la campagne de Russie. L'auteur prétend que l'armée Française, au passage du Niémen, sur-

passait en nombre et en beauté tout ce qu'on avait vû d'imposant en Europe; il attribue tous les revers de la France à l'ambition démesurée de Napoléon; il fait un portrait frappant de Berthier, Murat, Eugène et de presque tous les maréchaux de France. Il donne des éclaircissemens sur l'incendie de Moscou, et accuse Rotopchien d'être l'auteur de ce grand désastre, il cite la retraite de Ney comme un fait d'armes digne de l'antiquité, etc.

Ce livre, qui renferme beaucoup de faits intéressans, peut servir de complément à l'histoire militaire de l'année 1812.

1820 *Manuel systématique d'arpentage*, ou l'art de mesurer les superficies par la trigonométrie, avec une description des instrumens de mathématiques, les plus nouveaux, de Schulz-Montanus. —A Berlin, chez Becker. 2 vol.

Cet ouvrage est assez intéressant, mais l'auteur n'a pas donné à son sujet tous les développemens convenables.

1820 *L'artillerie* ou connaissance des armes de guerre, par Hanser, major Autrichien. — A Vienne, chez Gérald. 1 vol.

Cet ouvrage contient un traité des armes en usage dans l'armée Autrichienne. L'auteur divise son livre en deux parties. La 1re traite des armes de main, et la 2e des armes de jet, parmi lesquelles il compte l'artillerie. La description des fusils, pistolets, sabres, épées, lances, canons, etc., y est minutieusement détaillée. La manière de préparer la poudre est très-bien décrite. Le calibre des pièces en usage dans l'armée est exactement rappelé.

L'ouvrage peut être considéré comme officiel, puisqu'il a été composé d'après l'ordre de l'archiduc Jean.

1820 *Mémoires historiques* des campagnes de France en 1814 et 1815, ayant rapport au corps d'armée sous les

ordres du prince de Würtemberg, par des officiers de l'état-major de ce prince. — A Stuttgard, chez Mesler.

Ces mémoires sont d'un grand mérite historique; ils ont été composés sous les yeux du Roï de Würtemberg actuel, qui alors commandait le contingent. On rend compte de seize batailles ou combats auxquels les Würtembergeois ont pris part en France. Des lithographies accompagnent cet ouvrage, un des mieux rédigés et des plus concis de ce genre.

1820 *Le général d'armée*, d'après le modèle antique, par l'auteur des cours sur la tactique de la cavalerie. — A Carlsruhe, chez Müller.

L'auteur soutient dans cet ouvrage par des exemples tirés de l'antiquité que l'esprit du général et de son armée est tout, et que les formes d'exécution ne sont rien, attendu qu'elles varient selon les temps, tandis que l'esprit qui préside aux opérations est le même à toutes les époques.

1820 *Archives* pour l'administration militaire des armées européennes, à l'usage des cours publics, par Ribbentropp, intendant-général des armées prussiennes.

Cet ouvrage traite plutôt des élémens que des règles de l'administration. Il est écrit avec une grande médiocrité. On aurait pu s'attendre à quelque chose de mieux de la part d'un intendant-général des armées qui professe l'administration à l'école militaire de Berlin.

1820 *Histoire de la guerre d'Espagne*, contre Napoléon Bonaparte, par une commission d'officiers établie à Madrid, aupres du Ministre de la guerre.

Ce livre quoiqu'écrit sous les yeux du gouvernement Espagnol est rédigé avec impartialité ; il contient un précis de la guerre de la Péninsule et des élémens précieux pour l'histoire de cette guerre.

1820 *Le fusil d'infanterie prussienne*, nouveau modèle. — A Berlin, chez Stark.

Cet écrit donne une description exacte du fusil Prussien.

1820 *Examen* de différens objets de l'art de la guerre, par Rottenburg, major Saxon.—A Dresde, chez Arnold.

L'auteur dit que son ouvrage est le fruit d'une expérience de 30 années de services. Il propose d'abattre les casernes, de faire bivouaquer les troupes en temps de paix, afin de les tenir constamment en haleine, etc.

On voit que ces idées sont inadmissibles dans tous les pays gouvernés constitutionnellement.

1820 *Coup-d'œil chronologique* sur l'histoire de l'armée prussienne, depuis le dernier électeur jusqu'à nos jours. par Circacis. — A Berlin, chez Mittler.

Le mérite d'exécution de cet ouvrage gigantesque ne peut être comparé qu'à sa grande utilité. On y trouve un détail complet de la solde, de l'équipement, de l'administration, de l'organisation, et de la force de l'armée Prussienne, depuis la fondation de la monarchie. La difficulté et la sécheresse de ce travail donnent à l'auteur de nouveaux titres à la reconnaissance publique.

1820 *Le Feld-maréchal Blücher* et ses entours, par Forster. — A Leipzig, chez Brockhansen.

D'après le titre de cet écrit, on devait s'attendre à trouver une Biographie du héros prussien; mais il n'en est pas ainsi. Cet ouvrage, plein de faits inexacts, n'offre qu'une relation imparfaite des campagnes des alliés contre Napoléon.

Il est impossible de suivre l'auteur dans toutes les erreurs où il est tombé.

1821 *Enseignement* de ce qui concerne l'infanterie, la cava-

lerie et l'artillerie, par Xéland, officier bavarois. — A Munich.

Cet ouvrage est dogmatique, et sent le pédantisme.

Il a été composé pour l'école des cadets de Bavière, et ne saurait convenir à aucune autre puissance, car il ne traite que de la théorie bavaroise.

1821 *L'éducation* d'une armée, par l'auteur de la stratégie et de ses applications. — A Munich.

Cet écrit n'est pas à la portée de tout le monde. L'auteur se livre souvent à des dissertations métaphysiques assez difficiles à comprendre. Au reste, l'ouvrage ne répond pas à son titre. On y trouve peu de pensées sur l'éducation d'une armée. L'auteur s'attache principalement à résoudre cette question :

« Quels sont les moyens qu'il faut employer pour entretenir une armée avec le plus d'économie possible ?

1821 *Explications scientifiques* des articles de guerre, pour les sous-officiers et soldats, par Schaedel. — A Berlin.

Cet ouvrage a pour but d'expliquer aux sous-officiers et soldats de l'armée prussienne leurs obligations envers l'état.

1821 *Fragmens* sur les batailles de Ligny et de Belle-Alliance. — par C. V. W. (1 vol.) (On sait que ces lettres initiales sont à la tête de tous les écrits du général Muffling.)

L'auteur blâme l'ex-empereur de ne s'être pas jeté de prime-abord avec toute son armée, entre les armées anglaise et prussienne.

Suit l'historique et une discussion critique des journées des 16, 17, et 18 juin.

1821 *Enseignement* et connaissance exacte de la configuration précise du terrain, par Lehman, publié par Fischer, — A Dresde, chez Arnold. (2 vol.)

Cette belle production classique est remarquable par sa vaste érudition. Toutefois, en l'examinant, article par article, on peut y signaler quelques erreurs.

1821 *Les mines* et la guerre souterraine, par Hanser, capitaine autrichien. — A Vienne, à la librairie d'état.

Cet ouvrage contient trop de détails pour un ingénieur instruit; il n'en contient pas assez pour celui qui ne l'est pas; mais tel qu'il est, ce livre fait naître d'utiles réflexions.

1821 *Géographie universelle* à l'usage de l'instruction publique, par Vetzel, capitaine d'état-major. — A Berlin, chez Dumler, 1821.

Cette Géographie traite d'une manière fort détaillée de la structure du globe. L'auteur a établi ses divisions d'après la configuration de la terre. Il y a beaucoup de méthode dans cet ouvrage, et les jeunes militaires ainsi que les diplomates, y trouveront une instruction aussi utile qu'agréable.

1821 *L'Enseignement* de la guerre, par le général Valentini, orné de 24 plans. — A Berlin, chez Boike.

Quoiqu'il soit plus difficile d'apprendre que d'enseigner l'art militaire par des livres, il demeure cependant démontré que la lecture de bons ouvrages élémentaires, facilite beaucoup l'étude de la guerre.

Celui-ci est divisé en deux parties : la première comprend tout ce qui est relatif à la petite guerre, et la seconde, ce qui a rapport aux grandes opérations militaires.

Cet ouvrage est digne de la réputation de l'auteur.

1821 *Manuel militaire*, première année, chez Baumgürtner. — A Leipsig.

Cet ouvrage périodique contient par ordre de matières, les événemens historiques des trente dernières années. Il est ré-

digé dans un esprit sage, et pourra être utile à ceux qui écriront l'histoire.

1821 *Chansons guerrières.*

La publication de ces chansons guerrières se fait sous la protection du prince royal. Elle a pour but de populariser parmi les soldats, l'amour de leur état.

1821 *Manuel technique* pour les artilleurs, par Breithanpt.

Ce livre est précieux pour les détails et les connaissances techniques de l'artillerie, et il sera d'un grand secours aux jeunes artilleurs.

1821 *La guerre des siéges en Europe*, depuis la révolution française jusqu'à la paix de Paris, en 1815, par Pfretz Schner.

Cet ouvrage est plein de mérite. L'auteur a rassemblé le plus de matériaux possibles pour être clair dans sa narration, qui se distingue par une heureuse facilité.

1822 *Des troupes légères*, ou la petite guerre. Manuel des officiers de toutes armes. — A Vienne, chez Stransse.

Cet ouvrage est riche en matériaux, mais la diction en est trop prolixe. Le lecteur s'effraie à la vue de tant de chapitres. Celui des patrouilles et des reconnaissances prend à lui seul la moitié du premier volume. Vient ensuite un abrégé des tactiques de toutes les armes.

Ce livre pourra être très-utile aux jeunes officiers qui voudront prendre la peine de l'étudier.

1822 *La petite guerre*, selon l'esprit de la guerre moderne, par Decker, major prussien. — A Berlin, chez Mittler.

Ce livre renferme des considérations sur l'emploi et l'usage des trois armes principales; il est écrit dans l'esprit de la guerre moderne, et donne les notions les plus claires et les plus pré-

cises sur les questions militaires les plus usuelles. Les officiers d'un grade élevé y trouveront des préceptes utiles. Quant aux jeunes officiers, ils ne devraient point entrer en campagne sans porter avec eux ce livre, qui leur servira de guide dans la plupart des circonstances.

1822 *Le dessin géométrique*, ou leçons complètes du dessin linéaire en encre de Chine, par Burg, lieutenant d'artillerie. — A Berlin, chez Duncker.

Cet ouvrage élémentaire a été adopté par toutes les écoles militaires de la Prusse.

1822 *Exposé des évènemens* qui ont eu lieu en 1813, depuis la dénonciation de l'armistice jusqu'au passage du Rhin, par un officier russe traduit en allemand, par Kaussler. — A Stuttgard, chez Metzler.

Ce petit écrit manque d'exactitude, et peut trouver son excuse dans l'âge de l'auteur russe qui, dit-on, est très-jeune. D'après lui ce seraient les troupes de ligne russe, ou même les cosaques qui auraient décidé le gain de toutes les batailles.

1822 *Système de la cavalerie*, par Breismark.—Berlin 1822.

Il ne faut pas croire, d'après ce titre, que cet ouvrage ne contienne qu'une opinion particulière et systématique sur quelques parties de la cavalerie; il embrasse l'ensemble et la constitution générale de cette arme, ainsi qu'un aperçu des perfectionnemens de tout genre dont elle est susceptible.

Ce livre offre des documens précieux aux officiers instruits et doit orner toutes les bibliothèques militaires.

1822 *Service de campagne* pour officiers subalternes, principalement pour ceux d'infanterie, par Krahn, capitaine danois.

Cet ouvrage est élémentaire et très-bon pour des officiers de

grade inférieur ; il renferme des détails intéressans et mérite d'être mis entre les mains de tous les jeunes militaires.

1823 *Observations* sur la conduite accélérée des siéges, avec des remarques sur quelques siéges des années 1812 et 1813, en Espagne, et éclaircissemens sur l'avantage qui résulte de l'emploi des pièces de fonte sur celles en métal, par May, lieutenant-colonel britannique, traduit par Bormann, lieutenant-colonel saxon. — A Dresde, chez Hilscher.

La proposition suivante est présentée et développée dans cet ouvrage.

L'attaque accélérée d'une forteresse consiste à placer à une distance de six à huit cents pas de la courtine principale une grande batterie destinée à battre en brèche avec *des pièces en fonte*, et qui doit, au moyen de ce procédé faire brèche en peu de jours.

Ce livre fait connaître en même temps les progrès de l'artillerie anglaise depuis 1814.

L'auteur, pour appuyer son système, passe en revue les siéges de Badajoz, Ciudad-Rodrigo et Saint-Sébastien.

1823 *Manuel* ou secrétaire militaire contenant les modèles des actes et mémoires, etc., usités dans le service.

Ce recueil est destiné à enseigner l'usage du style militaire dans les rapports et relations des généraux et autres officiers de l'armée.

L'allemand employé dans ces modèles est loin d'être pur ; mais le livre tel qu'il est, est utile à consulter pour toutes les formules usitées dans l'administration militaire autrichienne.

1823 *L'enseignement de la guerre,* par Valentini, major-général prussien, 3e partie (guerre des Turcs). — A Berlin, chez Bocke.

On ne peut assez louer la persévérance de l'auteur qui conduit son entreprise jusqu'au bout avec beaucoup de méthode. Le mérite de cet ouvrage est incontestable ; il fait suite aux deux premiers volumes déjà publiés.

Le général Valentini a traité en un chapitre particulier la manière de faire la guerre adoptée par les Turcs, attendu qu'elle tient essentiellement à leurs habitudes et à leurs mœurs.

Ce livre est classique, il est riche en faits historiques et digne d'être médité.

1823 *Mémoires* sur l'origine et les progrès primitifs de l'artillerie, par Venturi, membre de plusieurs sociétés savantes, traduits de l'italien, par Rodlich, général-major prussien. — A Berlin, chez Trautwein.

Cet ouvrage important sera bien accueilli par toutes les personnes curieuses de connaître l'histoire de l'artillerie. Il est accompagné d'une notice des meilleurs livres concernant cette arme.

Le traducteur de cet ouvrage l'a enrichi de notes précieuses. L'auteur rapporte que les Grecs se servaient déjà, en 941, d'artifices lancés par des tubes et dont l'explosion était accompagnée d'éclairs.

L'auteur croit que les armes à feu actuellement en usage n'ont été inventées que vers 1300 ou 1330.

Les planches présentent la description et le dessin des premières armes à feu.

Les planches de l'ouvrage allemand sont inférieures à celles de l'original italien.

1823 *La guerre de délivrance* des Catalans depuis 1808 jusqu'en 1814; par Staff, officier supérieur de l'état-major prussien. — A Breslau.

Ce livre est plein de remarques statistiques qui offrent le

plus grand intérêt. L'auteur fait la description des places de Barcelone, Girone, Hostalrich, Lérida, etc., lesquelles, comme points stratégiques, ont exercé constamment leur influence sur les opérations militaires en Catalogne. Il évalue le nombre des habitans de cette province à un million, dont 300,000 habitans en état de porter les armes.

Cet ouvrage est précieux et complète la relation des événemens qu'à décrits le maréchal Gouvion Saint-Cyr.

1823 *Sur l'éducation militaire* en général et particulièrement sur celle de l'infanterie et de la cavalerie, par le colonel bavarois de Reichling-Meldegg. — A Vienne en 1822.

L'auteur, déjà si avantageusement connu par d'autres productions militaires s'est acquis de nouveaux droits à l'estime de ses concitoyens par la publication de cet ouvrage.

M. de Reichling s'élève aux plus hautes considérations poliques pour prouver la nécessité des armées permanentes. Après avoir fait cette démonstration d'une manière victorieuse, il passe en revue tout ce qui tient à l'organisation matérielle et morale d'une armée.

1823 *Instruction* pour le service de campagne du cavalier, par un officier supérieur prussien.

Cette brochure est destinée à l'instruction des sous-officiers et soldats de cavalerie pour le service de campagne.

Les principes qui y sont émis sont d'une justesse incontestable.

1823 *La guerre pour les vrais guerriers* avec la devise sans peur et sans reproche. *Être plutôt que paraître.* — A Leipsig, chez Engelmann.

L'auteur a des vues originales et parfois heureuses.

Il établit que la science militaire est fondée sur deux connaissances principales, les mathématiques et l'histoire. Il traite en

particulier ce qui concerne chacune des armes, il émet des opinions judicieuses sur les reconnaissances militaires, sur la tactique et la stratégie, sur les carrés, les charges de cavalerie et les siéges.

La carrière qu'il indique n'est qu'imparfaitement tracée; mais elle tend vers le but qu'il se propose, *l'honneur et la gloire*. Les gens du métier peuvent l'étudier pour agrandir la sphère de leurs idées.

1823 *Système* d'artillerie légère. — A Leipsig, chez Baumgartner.

Cet écrit est loin d'être sans défauts, mais il vaut la peine d'être lu, parce qu'il contient un grand nombre de vérités.

1823 *Fragmens* pour officiers de troupes légères, par Ferster. — A Berlin, chez Burchart.

L'auteur a bien fait de choisir le titre *de fragmens*, car il échappe ainsi à la critique sévère. Il traite dans son ouvrage toutes sortes de matières. Le lecteur exercé y trouvera des choses qu'il n'a point cherchées, et il cherchera vainement des choses qu'il eût voulu y rencontrer.

En résumé ce livre est bien écrit, mais le plan en est vicieux.

1823 *Sur la réintégration des dragons*, comme combattans à pied et à cheval; par Brandt, officier prussien. — A Berlin, chez Schupel.

Cette question intéressante a été résolue affirmativement et d'une manière très-lucide par l'auteur. L'histoire des dragons est très-curieuse, elle remonte à une époque antérieure à l'invention de la poudre, mais l'existence officielle de cette arme ne date que du 16e siècle.

Cette question est assez importante pour être examinée de nouveau.

1824 *Principes* des projections horizontales, des inégalités de

la surface terrestre, d'après une théorie très-détaillée, par Netto, professeur des arts libéraux à l'école militaire de Berlin.

Ce petit ouvrage renferme une méthode et des principes nouveaux pour la description, le dessin des montagnes, l'indication de leur hauteur et la manière de les ombrer.

Cette production est bonne à consulter, cependant la méthode de l'auteur ne paraît pas valoir celle de Lehmann.

1824 *Observations* sur le système de l'artillerie légère. — A Berlin.

Les efforts de l'auteur tendent à établir des principes généraux sur l'artillerie légère en Allemagne, et à faire disparaître les différences choquantes qui existent entre les méthodes des divers corps d'artillerie de l'empire germanique.

Cet ouvrage contient des notions très-judicieuses. On y passe en revue les différentes artilleries de l'Europe. Il mérite d'être consulté.

1824 *Le chasseur à cheval*, ou complément de la tactique des troupes légères, par Düring, capitaine aide-de-camp. — A Leipsig.

Cet écrit est destiné à faire revivre les chasseurs à cheval, à leur donner une organisation nationale, et à les employer comme on emploie les cosaques dans les armées russes.

On ne doit ni entièrement rejeter, ni adopter sans restriction les vues de l'auteur.

1824 *Cours* théorique et pratique du dessin des montagnes, à l'usage des employés des forêts et ponts-et-chaussées, par Winkler, professeur de mathématiques. — A Vienne.

Cet ouvrage contient une méthode nouvelle sur la manière d'ombrer et de déterminer les pentes et inclinaisons des montagnes, d'après une échelle appropriée au système.

1824 *Mélanges d'entretiens* militaires utiles et agréables, par Besson, capitaine hanovrien. — A Hildesheim.

Ce livre a plutôt un mérite littéraire que scientifique; il traite en effet agréablement de l'art sans l'approfondir. Il contient des particularités curieuses sur les antiquités militaires.

1824 *Histoire des états prussiens*, depuis la paix d'Hubertsbourg, jusqu'à celle de Paris. — A Francfort, chez Hermann.

L'auteur anonyme trace, dans un tableau très-succint et très-bien coordonné, l'histoire de la Prusse. Cet ouvrage est remarquable à la fois par son impartialité et par la pureté et l'élégance du style. Il contient des recherches savantes et profondes dignes d'être méditées par les hommes d'état et par les militaires.

1824 *Cours systématique de manége*, ou manière de dresser le cheval de campagne, par Klatt. — A Berlin, chez Maurer.

Parmi les nombreux ouvrages publiés sur ce sujet, celui-ci doit tenir un rang distingué; il traite à fond de la manière de dresser les chevaux pour le service de campagne.

1824 *Journal historique* du corps d'armée prussien sous les ordres du général York, en 1812, par Seydlitz. — A Berlin, chez Mittler.

Il était assez difficile de faire un récit fidèle des événemens de la campagne de 1812. L'auteur a fait preuve de science, mais on n'ose affirmer qu'il ait pleinement rempli la tâche qu'il s'était imposée.

1824 *Notices et faits* relatifs à la cavalerie du temps de Frédéric-le-Grand, et temps modernes.

On a tracé dans ce livre un abrégé très-succint de l'histoire

de la cavalerie. On y trouve des faits d'un grand intérêt. En un mot, l'ouvrage justifie entièrement son titre.

1824 *Exposé aphoristique* de la guerre des mines, par le général Rade. — A Berlin, chez Müller.

L'auteur donne un traité des actions qui peuvent avoir lieu dans cette guerre souterraine. Il y a de la finesse dans les vues que contient cette brochure. On s'aperçoit qu'elles viennent d'un penseur profond et d'un artilleur consommé.

Les mineurs ne pourront se passer de cet ouvrage.

1824 *De l'administration* et de l'organisation des colonies militaires de la Russie, traduit de l'anglais. — A Leipsig.

Cette production est écrite avec passion. On y reconnaît un Anglais nourri de préjugés contre les Russes, et surtout contre la noblesse de cette nation.

D'après cela, on ne saurait garantir l'exactitude des faits que l'auteur avance.

1824 *Organisation* et tactique de l'artillerie, et histoire du perfectionnement de l'art, depuis les temps reculés jusqu'à nos jours, par Grevenitz, major prussien.

Cet ouvrage offre un aperçu complet de l'histoire de la tactique de l'artillerie. L'auteur l'a divisé en cinq grandes époques. La première partie ne répond pas à l'idée qu'on se fait de l'ensemble de l'ouvrage; les suivantes sont meilleures.

En résumé, ce livre est bon pour les jeunes officiers d'artillerie.

1824 *Essai* d'une description topographique des forêts d'Allemagne, par Behlen, inspecteur des forêts de Bavière. — A Leipsig.

Cet essai, d'un genre nouveau, est fort bien rédigé. Les militaires feront bien d'en étudier les principes. L'homme de guerre doit connaître la topographie des forêts.

1824 *Essai* destiné à encourager les jeunes officiers à l'étude de l'histoire militaire, par N.

Cet ouvrage n'est pas nouveau, il est visiblement traduit du français; il contient à l'usage des jeunes officiers, une excellente méthode d'étudier l'histoire militaire avec fruit. L'auteur démontre par des plans de bataille, la manière de concevoir les nœuds des opérations.

1824 *La véritable organisation* d'une armée, ou essai de constitution militaire pour l'Allemagne, par l'auteur de la légion allemande.

L'auteur se livre à de savantes recherches pour présenter les bases d'une constitution militaire générale pour les états allemands; les principes qu'il pose sont clairs, et les conséquences qu'il en déduit sont lucides, mais il s'écoulera probablement encore bien du temps avant que le système de l'auteur puisse être mis à exécution.

1824 *Traité spécial* de géographie universelle de l'Europe, publié par ordre du prince Auguste de Prusse, par Meinkc.

Il est toujours difficile d'aborder la critique d'un ouvrage publié sous les auspices d'un prince.

Cependant nous dirons avec franchise que cet écrit, sans utilité pour les commençans, ne peut offrir quelqu'instruction qu'aux personnes déjà avancées dans l'étude de la configuration du globe. Ce livre semble destiné aux militaires, quoique le titre ne l'annonce pas. La méthode d'enseignement est nouvelle, et a besoin d'être confirmée par l'expérience.

1824 *Précis* sur l'origine et les principes des nouvelles pièces de 24, par Congrève, (texte en anglais).

Ces canons en fer coulé, de l'invention du général anglais Congrève, datent de 1813. Ce général les destine au service de

mer, mais il pense que l'on pourrait également les employer au service des armées de terre. Les tableaux qui accompagnent l'ouvrage mettent en évidence les calculs de portée et de capacité des pièces. La question paraît intéressante pour les artilleurs.

1825 *Système des tirailleurs* à cheval par le comte de Brismark.

Cet ouvrage traite de l'organisation des chasseurs à cheval dans tous ses détails. On y passe en revue tous les élémens qui constituent cette arme.

Ce livre est écrit avec cette supériorité de talent dont l'auteur a déjà donné tant de preuves.

1825 *Essai* d'une description militaire de l'empire ottoman, par Ciriacy.

Dans cet écrit, on jette un coup-d'œil géographique, statistique et politique sur la Turquie européenne. On présente l'état des forces de cette puissance sur terre et sur mer.

L'auteur de cet ouvrage paraît avoir puisé dans les meilleures sources connues.

Bien qu'il paraisse avoir manqué souvent de renseignemens nécessaires, nous pensons que son ouvrage est le plus complet qui ait paru sur la Turquie.

1825 *Plan d'organisation* simple et économique d'une armée, par un officier prussien.

L'auteur, pour faire prévaloir son système, s'est laissé trop séduire par certaines idées d'économie; il évalue, dans ses calculs, la force armée d'un état au cinquième de la population, ce qui est évidemment une proportion exagérée.

On trouve dans ce livre quelques vues neuves et quelques aperçus judicieux, mais trop d'idées communes.

1825 *Essai* sur la connaissance des diverses contrées d'Allemagne, par Hoffmann.

Ce livre est le meilleur qui ait paru sur la géographie d'Allemagne. La configuration du sol de l'empire germanique y est tracée avec une précision inconnue jusqu'à ce jour. On ne peut assez recommander cet ouvrage à ceux qui veulent connaître à fond l'Allemagne.

1825 *Vie du général d'infanterie* prussien, baron de Lamotte Fouquet, par son arrière-petit-neveu Fouquet.

Ce récit est curieux sous le rapport des anecdotes qu'il contient sur la jeunesse de Frédéric II, et sur l'excessive sévérité de Fouquet, dans son commandement de Glaz. Les principes de l'art militaire qui y sont exposés, ne sont plus de notre temps, mais on trouve dans cet ouvrage, des faits intéressans et peu connus sur la guerre de 7 ans.

1825 *La bataille de la Moskowa*, livrée le 7 septembre 1812, avec un plan. — A Weimar, à l'institut géographique.

La description de cette bataille laisse beaucoup à désirer. L'auteur paraît avoir puisé ses documens dans les ouvrages de Chambray et Boutourlin. Reste à savoir jusqu'à quel point ces deux écrivains peuvent faire autorité en cette matière.

1825 *Siége de Valence*, par les Français, pendant la guerre de 1808 jusqu'en 1814, dans la Péninsule, par Riégel, capitaine Badois.—A Carlsruhe, etc.

Combat autour de Taragonne, pendant la même guerre et par le même auteur.

Ces deux relations seront très-utiles aux ingénieurs qui voudront les étudier. Les plans sont litographiés avec le plus grand soin. Les officiers d'artillerie trouveront dans les travaux des assiégans de Taragonne et de Valence, des exemples dignes d'être imités.

1825 *Complément important* de l'histoire moderne, tiré d'un écrit du baron de Liechtenstern, adressé à un homme d'état de l'Allemagne, au sujet d'un plan qui avait été communiqué à Napoléon en 1812, avant la campagne, de Russie.—A Berlin.

On communiqua avant la campagne de Russie au baron de Liechtenstern, un mémoire qu'un colonel avait soumis à Napoléon, pour que le baron eut à donner son avis.

Il ne s'agissait de rien moins dans ce projet que de venir au secours des Turcs, en prenant la Dalmatie pour base principale des opérations. On aurait porté en Italie une armée d'observation contre les Grecs, une autre en Pologne pour agir directement contre la Russie, et l'on eut ainsi resserré les limites de cet empire en remettant la Porte en possession de la Moldavie, de la Valachie, de la Bessarabie, etc.

Cet écrit donne une idée des vues gigantesques du cabinet des Tuileries à cette époque.

1825 *Considérations* sur les différentes formes de la force armée.—A Leipsig.

Dans cet écrit on cherche à modifier le système des Landwehr; les objections de l'auteur sont plus ou moins spécieuses, cependant leur sagesse ne peut être méconnue.

1825 *L'art de l'escrime de la baïonnette*, ou leçons pour se servir du fusil, comme arme d'attaque et de défense, avec 10 planches, par Selmnitz, capitaine Saxon.

Déjà depuis plusieurs années on s'occupe de faire apprendre à l'infanterie Saxonne la nouvelle escrime de la baïonnette.

De même que la confiance du tirailleur dépend de son habileté dans le maniement de son arme, de même le soldat de rang abordera plus franchement les rangs ennemis, s'il a appris à manier la sienne avec adresse. Cette nouvelle méthode

[illegible] de l'infanterie doit donc être bien accueillie [illegible] ceux qui s'intéressent aux progrès de l'art militaire.

[illegible] sur les grandes opérations et batailles des [illegible] 1813 et 1814, par C. W. 1825.—A Berlin.

[illegible] entier pour rendre un compte détaillé [illegible] aussi importante que celle dont il est ici ques-[illegible]

[illegible] main de maître le tableau des événemens [illegible] pendant les années 1813 et 1814. Il accompagne son [illegible] judicieuses et parfaitement raisonnées.

[illegible] ceux qui voudront étudier l'histoire des campa-[illegible] de ces deux années, ne peuvent se passer de ce livre [illegible] raconte des faits d'un si haut intérêt.

[illegible] historique des événemens qui se sont passés en Espagne depuis 1808, jusqu'en 1813, auxquels ont [illegible] les troupes badoises, par Hochfelden, major badois.

[illegible] trace un historique des événemens mémorables [illegible] a pris part le contingent badois en Espagne.

[illegible] monument élevé à la constance et à la bravoure.

[illegible] de l'artillerie légère, par Breithaupt.— [illegible]

[illegible] établi la différence entre l'artillerie à cheval et [illegible] traite de l'organisation, de l'instruction, [illegible] et de l'éducation de l'artillerie [illegible]

[illegible] des vues utiles.

[illegible] par V. H. — A Vienne.

[illegible] il contient l'historique des armes an-[illegible] le mécanisme des armes de l'armée autri-

chienne dans son organisation actuelle. Il traite aussi des règles de la tactique. Les jeunes militaires pourront lire cet ouvrage avec fruit.

L'auteur mérite des éloges pour le soin avec lequel il a rassemblé ses matériaux.

1825 *Instructions* pour l'officier d'état-major, par un officier allemand. — A Jena.

Ce recueil est incomplet, il ne peut convenir aux officiers d'état-major. Tout ce qu'on y trouve de remarquable est une instruction pour les aides-de-camp de l'empereur des Français.

1825 *Essai* d'un cours sur l'art d'évaluer les positions militaires, par Coq, lieutenant saxon. — A Dresde.

Ce livre contient beaucoup de notions judicieuses et quoique toutes les propositions de l'auteur ne paraissent pas également plausibles, les militaires liront cet ouvrage avec intérêt, car il traite en détail de l'art si difficile de bien choisir les positions militaires.

1825 *Histoire* des bouches à feu et de l'artillerie de l'Europe, depuis son origine jusqu'au temps présent, par Decker, major prussien. — A Berlin.

Ce livre contient l'histoire générale de l'artillerie, celle de la poudre à canon, des bouches à feu, de la partie scientifique de l'art, de l'organisation de l'artillerie, etc. L'auteur jette aussi un coup-d'œil sur les changemens survenus dans l'artillerie prussienne et sur la littérature de l'artillerie.

On voit que cet ouvrage est un des plus complets qui aient paru. Il mérite d'être lu et médité.

1825 *La campagne d'Italie* dans les années 1796 et 1797, par Decker, major prussien. — A Berlin.

Le nom de l'auteur est trop connu parmi les militaires in-

truits pour qu'il soit nécessaire de leur recommander cette nouvelle production. Cet ouvrage est plein d'aperçus neufs et variés. L'auteur a puisé ses documens à de très-bonnes sources, et il a consulté beaucoup de matériaux inédits. Les cartes et les plans qui accompagnent l'ouvrage sont très-bien gravés. Cette campagne qui mérite notre admiration ne doit, selon l'auteur, être proposée pour modèle qu'avec beaucoup de circonspection, Napoléon y étant sorti tout à fait des règles communes.

On peut, dit-il, appliquer à cette campagne le mot de Schiller. « La médiocrité invoque les principes, et le génie les dédaigne. »

1825 *Les armes à feu* de l'infanterie et de la cavalerie bavaroise, par Schuh. — A Munich.

Ce livre est une instruction pratique pour la conservation des armes. L'origine des armes à feu y est clairement exposée. Il peut être fort utile aux officiers bavarois.

1825 *Le cavalier*, ou ses devoirs pendant ou hors du service, par un officier prussien. — A Berlin.

Cette brochure contient par demandes et par réponses, tout ce que doit savoir un simple cavalier en temps de paix et en temps de guerre.

1825 *Histoire* de la campagne aux Indes orientales depuis l'année 1780, jusqu'en 1784, entre les Français, les Hollandais et Hyder-Aly.

L'auteur a choisi la forme de lettres pour rendre compte des impressions qu'il a éprouvées durant les campagnes des Indes orientales. Il donne un tableau très-exact des forces belligérantes, de l'aspect du pays et de ses ressources militaires. Les combats sont très-bien décrits. En somme on ne peut que savoir gré au traducteur d'avoir enrichi la littérature alle-

mande de ce livre unique dans son genre, par le sujet qui y est traité.

1826 *Esquisse* d'une géographie mathématique avec application à la situation des lieux, par Tellkamp, professeur de philosophie.

Cette science en quelque sorte vierge encore, a été non-seulement ébauchée, mais fortement avancée dans cet ouvrage; le firmament, la position des astres et leur influence sur le globe ont été supérieurement traités. La haute géodésie n'a pas été oubliée : en un mot l'auteur a fait preuve d'un profond savoir.

1826 *Souvenirs* caractéristiques de l'armée prussienne sous Frédéric II, recueillis dans la succession d'un officier prussien. — A Glogau.

L'auteur a eu pour but de rappeler les institutions du temps du grand Frédéric. Quelques bonnes qu'elles puissent être à cette époque, toutes ne seraient plus également dans les mœurs d'aujourd'hui.

1826 *Carte routière* de l'ancien empire romain destinée aux écoles, par Moller.

Les positions, les lieux sont très-bien marqués ainsi que les principales divisions du terrain. Toutefois la partie des montagnes aurait dû être mieux soignée.

1826 *Portraits et dessins* représentant les dragons royaux de la garde prussienne. — A Berlin.

Ces dessins sont très-bien exécutés. On a choisi des positions militaires, telles que les avant-postes, les védettes, les flanqueurs, etc.

1826 *De l'art des fortifications* pour toutes les armes, par Blesson capitaine des ingénieurs prussiens. — A Berlin (1825).

L'idée fondamentale de cette fortification universelle à été puisée dans l'art des artilleurs attachés à toutes les armes. Il sera très-important d'orénavant pour l'officier d'infanterie, de cavalerie et d'état-major de trouver une réunion de résultats qui le dispenseront d'autres recherches. Ce livre est donc une publication importante et d'une utilité générale.

1826 *Science universelle* du terrain, par Ignace Wirker de Wakerfeld, lieutenant-colonel autrichien. — A Vienne.

Ce livre occupera un rang distingué parmi ceux que l'on a écrits sur la science du terrain. Il contient en substance la théorie sur l'origine et la formation du globe, la définition d'une science universelle de terrain, etc.

Cette matière intéressante a été traitée par l'auteur avec une profonde érudition. Cet ouvrage se recommande par son utilité.

1826 *La France* comme état militaire sous Louis XVIII, dix ans après la paix de Paris, par le baron de Zedliz.

Le premier chapitre de cet ouvrage traite de l'agrandissement de la France, et de ses frontières naturelles et politiques; le deuxième embrasse l'armée permanente, le troisième la biographie des officiers encore vivans, et le quatrième contient le récit des événemens de 1804 jusqu'à 1823.

L'auteur après avoir fait un historique de l'ancienne et de la nouvelle France, examine ses ressources matérielles et accidentelles; mais les renseignemens contenus dans cet ouvrage ne sont pas suffisans pour pouvoir prononcer sur l'esprit actuel de l'armée française.

P. HIMLY.

CONSIDÉRATIONS MILITAIRES

SUR

LA MARTINIQUE.

(Suite.)

Une flottille de débarquement, des machines à vapeur, des canons à bombes, des obus à percussion, tels sont, avec ce que nous avons indiqué ci-dessus, les moyens principaux à combiner actuellement. Mais le principal ressort, le gage immanquable de succès seront l'audace et la résolution des marins. Ce n'est point pour économiser des traitemens de table, pour se préparer une vie oisive à terre, pour allonger autant que possible, la durée des séjours dans une rade, qu'un officier doit ambitionner un commandement; c'est pour se créer une fortune de gloire, c'est pour donner à sa volonté le pouvoir d'employer ses canons et son épée d'après la propre impulsion de son génie. Ce n'est pas pour approcher l'époque de sa retraite, pour espérer des parts de prises, pour emporter des pacotilles et en trafiquer, que les officiers doivent désirer embarquer, c'est pour chercher toutes les occasions possibles de voir l'ennemi de près et de lui faire du mal. Tout marin, en mettant le pied à bord, doit considérer son navire comme sa bierre; il ne doit penser qu'à l'embellir de lauriers. *L'ave-*

nir de l'homme de guerre, c'est une belle mort. Mais l'officier de toute arme, qui ne considère sa position que comme un *gagne-pain*, que comme un *métier* pour avoir de l'argent, flétrit son épaulette. Ce noble signe de l'abnégation de soi-même et de ses intérêts pour la défense du roi et de la patrie, ne devient plus qu'une livrée. Alors, se trouvent justifiées les injurieuses déclamations de ces gens, qui ne nous regardent que comme des mercenaires; de ces gens souvent moins instruits que nous, qui osent appeler de modiques soldes *le prix du sang!* mais silence... la vie est courte. Quelques instans encore, eux et nous ne serons déjà plus, et la postérité ne conservera que le nom de ceux qui auront été assez heureux pour se sacrifier à la patrie. Tribuns factieux, riches olygarques, tous seront oubliés; pour eux, le néant, ou le mépris.

La marine militaire subsistera donc encore long-temps. En vain, dans les chambres, quelques voix s'éleveront contre elle; la majeure partie des citoyens appelés aux conseils de la patrie et de la gloire nationale, ne manquera pas à son mandat pour satisfaire à quelques vaines théories, pour satisfaire à la ridicule vanité de procurer quelque mesquine économie dont la France éclairée ne veut pas. Elle ne déshéritera pas un pays qui présente cinq cents lieues de côte du fruit des sacrifices de nos pères, des nobles conceptions de nos rois. Elle ne portera ses travaux qu'à éclairer la couronne sur des abus, ou sur des erreurs. Elle excitera à l'enthousiasme et aux recherches militaires; elle transportera sur le matelot, sur le matériel, sur des parties utiles, les fonds faussement appliqués à des indemnités inconvenantes, ou à des objets de luxe; elle réduira les administrations inutiles; elle portera l'économie la plus sévère dans les arsénaux; elle demandera l'histoire de quelques fortunes scandaleuses que présentent les ports; elle demandera compte de ces constructions monumentales et gran-

dioses dont l'utilité est plus que problématique et la magnificence condamnable. Elle ne craindra pas de multiplier les armemens dans la paix, afin d'avoir des marins expérimentés au moment de la guerre, mais elle demandera que ceux-ci n'aillent pas jeter une ancre neuf mois immobile dans la baie du Fort-Royal, au lieu de tenir constamment la mer comme le faisait si bien l'amiral D...; elle ne faussera pas les idées des officiers, en leur indiquant les sciences académiques comme la porte des distinctions; elle leur demandera impérieusement de brûler du désir de manœuvrer, de combattre, de mourir, et mourir encore plutôt que d'amener jamais le pavillon du Roi; de ne consacrer presque toutes leurs pensées qu'à la guerre, parce que celle-ci est une science qu'on ne saurait trop approfondir, dont les combinaisons sont infinies, et que le courage et la bonne volonté au moment de l'action, sont loin de suffire dans un chef. Dugay-Troin, Jean-Bart, Suffrein, Cosmao, Infernet, étaient probablement bien rudes sur le système de Linnée, sur les perturbations des comètes, sur la chaleur moyenne de la mer; mais ils cherchaient de toute part l'ennemi pour le détruire, ou faisaient couler leurs vaisseaux sous leurs pieds. A eux, la marine française dut ces brillantes auréoles de gloire qui, à plusieurs reprises, l'illustrèrent auprès des autres nations. Honneur aux députés qui concevront bien que la France désire une économie rigide, mais qu'avant tout, elle veut la gloire et la prépondérance qui lui sont dues. Eh, qu'on ne prétende pas contester à nous, gens de guerre, ce pouvoir de manifester notre opinion; car, nous aussi et nos familles, nous jouissons des droits civiques accordés par nos rois; nous payons les impositions légales, indépendamment de cette imposition bien supérieure à toutes les autres, la perte de notre liberté et de notre vie, sacrifiées de grand cœur à la patrie. Si l'armée, comme masse, ne délibère pas,

ses membres, comme citoyens, demandent compte de la conduite de leurs mandataires.

Mais pour ces brillantes excursions de nos vaisseaux, il faut posséder des ports assurés dans les divers points des mers. Il faut un lieu de refuge contre des poursuites menaçantes; il faut des arsénaux pour se radouber, se réparer; des magasins pour se ravitailler; des dépôts d'armes et de munitions pour chercher de nouveaux combats. En vain prétendrait-on que l'on trouvera toujours des ports amis; le fait est improbable, et il aura d'autant moins de probabilités, que l'on sera moins à portée de paraître puissant auprès de ces alliés. Qui ne sait combien les apparaux des navires de guerre ont besoin d'être prévus et préparés d'avance, combien on éprouve d'entraves, de difficultés, de refus dans un port étranger? Comment se fier à la bonne volonté fugitive d'une diplomatie ombrageuse, ou perfide? Comment surtout espérer le secret pour les opérations qui le nécessitent? Lorsque Napoléon, du haut des falaises de Boulogne, indiquant du doigt la ruine de l'Angleterre, voulut dominer la Manche, il donna la Martinique pour point de concentration à ses forces maritimes. Ses escadres appareillèrent de toute part; la nouvelle s'en répandit au loin; la terreur envahit l'amirauté; le soutien de l'inquisition de Naples, le fougueux Nelson eut ordre de sauver la patrie. Malgré toute son expérience, il se méprit; la baie du Fort-Royal réunit nos vaisseaux. Ils revinrent vers les côtes de France ayant pour eux toutes les chanches de victoire; ils pouvaient arborer à leur grand mât le balai de Ruyter. L'Angleterre était surprise en manœuvre. Mais ni Ruyter, ni Suffrein, ne commandaient ces escadres, et la plus belle conception maritime, que la fortune semblait prendre plaisir à favoriser, fut anéantie par les irrésolutions d'hommes qui ne savaient pas que: « Dieu punit aussi l'irrésolution et la lenteur. »

Des ports sur toutes les mers nous sont donc indispensables; mais hors le Fort-Royal, où en possédons-nous ? L'Angleterre entretient à grands frais des garnisons nombreuses sur de stériles rochers; mais la Martinique est une colonie riche et florissante! il est donc indispensable de conserver cette île, si l'on veut que la marine militaire atteigne son but.

Un autre élément de guerre maritime, ce sont les corsaires. Ils sont aux vaisseaux de haut-bord, ce que sont les partisans audacieux aux grandes armées. Fins voiliers, montés par des équipages intrépides, et par des capitaines d'un coup-d'œil exercé, ils portent l'épouvante et la ruine dans le commerce de la nation la plus formidable en marine. Les noms de Surcouff et de quelques autres ne périront pas; leurs exemples ne seront pas perdus. Dans les malheurs de Louis XIV, des corsaires de St.-Malo prêtèrent sur leurs prises des millions pour soutenir l'état. Dans les dernières années de l'empire, lorsqu'aucun vaisseau de guerre n'osait se montrer hors des ports de France, lorsque des escadres formidables se laissaient brûler et prendre dans des rades fortifiées, des corsaires des mêmes parages allaient capturer les navires marchands et même des corvettes armées jusque sur les côtes de l'Angleterre. Les corsaires, de notre part, seront, à toute époque, une arme éminemment redoutable contre une nation qui blanchit les mers de ses innombrables voiles de commerce. Or, pour ce but, nos deux établissemens du Sénégal et de la Martinique, seront toujours précieux. Le cercle de latitude qui les joint, coupe sans restriction le chemin de l'Europe vers l'Inde, et ces établissemens tiennent les extrémités de cette ligne d'embuscade. La Martinique et la Guadeloupe, par leur position au vent, dominent tout le golfe du Mexique. Sous ce point de vue, encore, il est donc impossible d'abandonner ces appuis. Si ce n'eussent été toutes ces raisons, l'Angleterre, en 1809, n'eut pas fait

tant de sacrifices en hommes et en argent, pour conquérir des colonies qui ne pouvaient que lui être à charge comme possessions.

Tels sont les avantages militaires que présentent ces îles; que présente surtout la baie du Fort-Royal, le seul grand port que nous possédions dans les Antilles. Les avantages commerciaux ne sont pas moins importans. Il faut les examiner.

La Martinique peut être considérée sous deux points de vue: comme *colonie* et comme *comptoir*.

Colonie. On doit la regarder comme addition à la France d'un riche département. C'est, en dernière analyse, une terre fertile qui produit beaucoup, qui échange ses productions contre celles de la France, et qui contribue par conséquent à augmenter cette action si utile avec nos institutions, *le mouvement des richesses*. Elle subvient entièrement aux dépenses de toute espèce que nécessite l'immensité d'administrations, d'administrateurs, de fonctionnaires qui la surchargent, *et qui presque tous sortent de la métropole*. Le peu d'argent envoyé par cette dernière, n'est que pour la solde des troupes. Mais celles-ci, l'état aurait toujours à les payer. A tort, on a voulu faire entrer en ligne de compte, comme charge pour la France, la surtaxe des sucres. Premièrement, cette prime est bien moins exclusive que celles de nos autres industries, et peut-être, de même que pour les autres, est elle indispensable afin que nous ne perdions pas un moyen qui nous empêche d'être dominés par les prix étrangers. Secondement, si ces sucres sont plus chers, la métropole s'est réservé l'approvisionement presque exclusif de cette colonie. Par là, elle établit bien plus qu'une compensation, lorsqu'on considère le bas prix pour lequel on pourrait obtenir de l'Amérique et des voisins ces mêmes articles de l'industrie française; lorsque l'on sait, surtout, combien le commerce de France prend à tâche

d'envoyer des objets de rebut. Si ces exclusions n'avaient pas lieu, les sucres de ces colonies ne seraient pas plus chers que ceux des autres Antilles. Enfin, le luxe et la négligence excessifs de ces habitans de toute couleur, donnent un débouché de consommation très-étendu.

En 1828, il est entré à la Martinique, venant de France navires, montés par marins, jaugeant tonneaux de marchandises estimées ensemble à francs. Sans nous inquiéter du système de balance, auquel nous ne concevons rien, nous remarquerons une chose plus positive. Tout industriel qui augmente sa fortune, l'augmente en s'appropriant, le plus possible, le labeur du pauvre ouvrier qui, n'ayant pas d'avance, est obligé de capituler pour ce qu'on veut bien lui laisser. Or, tout mouvement de richesses, même dans l'intérieur, et sans accroissement aucun de la masse totale, exige l'emploi de gens auxquels on est forcé de donner un salaire. Il est donc la cause d'une véritable restitution, faite à une classe de malheureux, d'une part du travail extorqué à d'autres malheureux; il est la cause d'une admission de toute la masse au partage des produits de toute la masse accaparés par une petite minorité. Il est donc un très-grand bien. Or, si à tous ces nombres ci-dessus, on joint les travaux de construction des navires, ceux d'embarquement, de débarquement, et tant d'autres semblables, à quelle immensité d'individus ce simple échange, entre la métropole et les colonies, n'aurait-il pas donné du pain? Serait-ce là par hasard une raison pour abandonner les Antilles?

Si l'on considère la Martinique (et les autres Antilles) *comme comptoir*, on verra encore de quelle utilité elle doit être. Travailler ne suffit pas; il faut placer ses produits: il faut les échanger pour ce qui nous manque. C'est un axiome d'industrie que tout le monde admet; il en est presque trivial. Il est un autre axiome tout aussi évident, mais malheureusement

moins bien aperçu : pour procurer beaucoup de sorties, il est utile d'avoir beaucoup de portes; en outre, pour que ces sorties soient utiles, il faut les opérer en temps opportun, et pour être assuré d'arriver à propos, il faut que le chemin soit le plus court possible. Or, les grandes Antilles, les parties méridionales des États-Unis, toutes ces républiques toujours en convulsions qui bordent le golfe du Mexique jusqu'à Cayenne, ont besoin d'une grande quantité d'objets manufacturés, pour lesquels elles donnent leur or, leurs épices, leurs matières premières. Mais ignore-t-on qu'un capitaine de bâtiment parti des côtes de France, arrivant dans un de ces ports après quarante jours de traversée et plus, se voit souvent à la merci des acheteurs; qu'il se voit forçé de se débarrasser de sa cargaison à quelque prix que soit, ne pouvant la ré-emporter si loin, et ne connaissant pas les besoins réels du moment dans le littoral voisin; qu'il devient ainsi la dupe des courtiers avides; que, par suite, il ne tente plus ce débouché, ce qui paralyse le mouvement. La Martinique, au contraire, par sa proximité, par ses paquebots, sait tout ce qui se passe, conclue ses marchés d'avance et n'expédie qu'a coup sûr. Un semblable entrepôt est donc de la dernière importance. Il est vrai, et il faut se hâter de le dire, actuellement cet avantage se fait peu sentir. Il en existe deux causes principales. L'une, c'est que la marine de France navigue, dit-on, à bien moins bon marché que les autres; la seconde, c'est que les commerçans français n'entendent pas le commerce. Avides d'une fortune rapide, méconnaissant tout l'avantage pour l'intérêt général de la bonne foi, de la modération des gains; égoïstes individuels, et non égoïstes nationaux comme les étrangers, ils n'amènent que des objets de rebut, qu'ils prétendent vendre à des prix exorbitans, et qui ne sauraient paraître sur des marchés à concurrence. Aussi, ce dernier point n'est-il pas

leur but. Monopolites exclusifs de nos Antilles, ils ne pensent qu'à épuiser ces malheureuses terres. Mais les colons, auxquels de longues années de calamités ont appris à mettre de l'ordre et de l'économie dans leurs affaires, en place de leurs anciennes profusions, savent déjà s'approvisionner en France par eux-mêmes. Le temps de ces monopoles déhontés passe. La banqueroute commence à frapper ceux qui ont encore voulu s'y fier. Bientôt on n'abordera plus les Antilles avec l'appas d'un lucre hors de justice, mais avec le simple espoir d'un gain raisonnable et modique. Alors on sera obligé d'en revenir au proverbe, *le grand débit* fait le grand bénéfice, et l'on pensera à regarder ces îles comme de grands entrepôts pour commercer avec les voisins. Alors, pour ces débouchés, on sentira combien elles sont utiles, soit en paix, soit en guerre.

La France n'a pas d'établissemens d'outre-mer; par suite elle possède à peine quelques commerçans qui aient voyagé au loin. Les riverains de ses canaux ignorent presque tous ce que c'est que la mer, les Antilles, le Mexique; ils ne connaissent souvent que le mot *Perrou* qu'ils appliquent à toutes les parties de l'Amérique; ils ne savent que leur commerce de brocantage. Les conceptions grandes et hardies ne leur sont pas visibles. Voilà l'origine de la supériorité des commerçans anglais et américains. Nous avons assisté, quelquefois, à des conversations entre ces différens individus qui nous ont fait rougir pour notre pays. Plus nous aurons d'établissemens au loin; plus nous aurons de négocians qui les auront visités, qui y auront opéré, plus cette différence honteuse diminuera. A Paris, un homme fait son testament pour aller au Sénégal; à Londres, une jeune fille s'embarque pour doubler le cap de *Good-hope*, aussi lestement que pour aller de Douvres à Calais. Voilà la différence. Il faut aller regarder la France de par delà l'équateur, pour éteindre toutes les irradiations optiques, et voir

que la vieille Europe est loin d'être seule au monde. Il le faudrait en politique, il le faudrait bien plus en trafics.

Par toutes ces raisons de paix et de guerre, il nous semble donc impossible de mettre en doute l'utilité de la Martinique pour la France. Les précautions, la marche astucieuse des Anglais, rendent cette vérité encore plus évidente. Il ne sera pas intempestif d'exprimer quelques pensées sur leur politique à cet égard.

Les Anglais, depuis long-temps, ne veulent plus de possessions territoriales dans les Antilles, ni vers ces parties du golfe. Ils savent qu'il ne faut pas trop disséminer ses grandes ressources. Ils pensent à l'Inde, à l'Australie, à la Chine pardessus tout. Dans ces mers d'Amérique, ils ne veulent que des stations militaires. De ces ports, leurs escadres vont menacer immédiatement les côtes peu bienveillantes; de ces comptoirs, leurs navires vont trafiquer avantageusement avec les mêmes régions. Une remarque bien plus simple décèle cette vue : lors du traité de 1814, ils eussent rendu à la France la Dominique, ou Ste.-Lucie, ou même toutes les deux, pour les rochers des *Saintes*. C'est que les *Saintes* sont un port assez passable, que l'on peut rendre inattaquable. Ils dominent dans l'Asie par la force; ils veulent dominer en Amérique par la terreur.

Lors de la dernière paix, ils ne purent se dispenser de restituer quelques parcelles de nos anciennes et grandes possessions dans les Antilles; mais ils sentirent que, par cela seul, la France allait y copartager l'influence de crainte inspirée à ces autres contrées échappées à l'Espagne et au Portugal; qu'elle pouvait pour celles-ci devenir une alliée à rechercher, car elle donnerait aide pour résister à l'insolence britannique, insolence d'autant plus grande nécessairement que la puissance anglais est moins stable. Ils voulurent semer les moyens de prévenir ces résultats; ils savaient que la France n'entend rien en

intérêts maritimes; qu'elle irait toujours tout droit devant elle, comme dans les boutiques de Paris; qu'elle ne verrait dans les Antilles, que des *colonies;* qu'elle demanderait *combien ça me coûte-t-il* et rien que cela; ils pensèrent à faire ensorte que les produits en fussent nuls. Ce fut là la grande raison qui les porta à stipuler l'abolition de cette traite des Nègres, jadis si lucrative pour eux lorsque leur compatriote Robert Laade l'institua. Si on pensait qu'ils ont été guidés par de simple vues de philantropie, on se tromperait à plaisir. Ce ne sont pas les anciens licteurs d'Eustache de Calais, les meurtriers de Jeanne-d'Arc, les destructeurs de la famille de Tipoo-Saëb, les soutiens des massacres de Naples, les instigateurs de l'anarchie de Saint-Domingue, les infractaires de la paix d'Amiens, les geôliers barbares de Saint-Hélène, les alliés si douteux des Grecs qui ont le cœur bien tendre en politique. Leur but n'a été que de détruire l'agriculture des Antilles; ils ont pensé que celle-ci détruite, la France peu habile ne sentirait pas l'avantage bien plus positif *de comptoir* et *de position militaire offensive;* que d'elle-même, elle marcherait à abandonner ces points. Pour hâter ces résultats, ils ont prodigué la liberté, les droits aux hommes de couleur de leurs possessions avoisinantes, espérant que la révolte maitriserait nos colonies, ou que nous adopterions les mêmes réglemens. Le fruit de ces derniers, serait la destruction rapide de toute culture, témoins la Dominique et Sainte-Lucie; aussi ont-ils tout mis en œuvre pour les faire germer. Ils ont excité leurs écrivains; on ne peut douter qu'ils n'en aient payé quelques-uns chez nous : ils savaient que le feu gagnerait et les brouillons et les bien intentionnés. Ils ne se sont pas trompés; aussi voyons-nous à chaque instant prêcher la ruine coloniale, soit par des gens gagés, soit par des anciens fauteurs du «*périssent les colonies plutôt qu'un principe,*» en admiration devant ces africains dont les mains fument en-

core du sang de nos frères, soit par cette multitude de gens dont le cœur est bon, les intentions droites, mais qui ignorant les faits de détail, parlent suivant un tableau qu'ils se sont créé; c'est dans le concours de ces derniers que git réellement le malheur.

Quelle sera la conséquence? peu à peu l'agriculture de nos Antilles s'anéantira; ce sera une perte. Pourvu qu'il n'y ait pas *à coup brusque*, ce ne sera pas une calamité; mais *il faut* que ces iles deviennent comptoir, magasin de dépôt et d'échanges. La masse des Français a toujours mal vu les choses maritimes; ce ne sont pas des colonies qu'il faut aller créer; celles-ci affaiblissent la Métropole, lui sont constamment à charge ou bientôt méconnaissent ses lois. Ce sont des comptoirs solidement fortifiés qu'on doit se procurer; c'est encore la faute que l'on commet au Sénégal : qu'importent les plantations de coton qu'on y essaie? c'est un résultat minime. Ce n'est pas cela qu'il faut commercialement chercher; mais faites naitre des goûts, des besoins chez les Africains; entretenez la bonne amitié avec eux, et essayez d'attirer à vous ce commerce, avec Tombouctou et les autres parties intérieures, qu'exploitent des caravannes entières qui, dans tous les sens sillonent cette terre inconnue. Alors vous aurez créé, pour votre industrie, des débouchés considérables; votre commerce et vos richesses s'en seront agrandis. Palmyre, au centre du désert, n'était certainement pas recommandable par son agriculture et l'étendue de sa terre habitable; mais comptoir du commerce entre l'Europe et l'Inde, elle parvint rapidement à un degré de richesses inconcevable et fut aussi redoutable à Aurelien, que Tyr son ainée l'avait été à Alexandre. Comme celle-ci, il est vrai, elle tomba sous le fer; mais c'est que le fer a été créé pour marteler l'or; honneur et puissance à qui ne l'abandonne pas! voilà l'exemple qu'il faut suivre. Quant à l'Inde, il ne faut pas la donner comme preuve du contraire;

c'est une vaste possession, habitée par une population immense, laborieuse, douce, maintenue par une faible armée de nationaux anglais, apportant le fruit de ses labeurs et de ses souffrances à ces philosophes cauteleux d'Albion. Entre cela et une colonie la différence est immense.

Si donc, nous avons bien saisi la face des choses; si nous, qui, parlant en soldat, n'avons pas hésité à proclamer les autres dans l'erreur, n'y sommes pas au contraire plongé; il reste démontré que la France doit s'efforcer de conserver en tout temps la Martinique. Elle y aura un comptoir étendu pour son industrie, une position militaire formidable contre le commerce de ses ennemis. Nous pouvons donc maintenant avec raison aborder la question de sa défense militaire.

F. F. D***, *capitaine au corps royal du génie.*

(*La Suite au prochain numéro.*)



HISTOIRE

ET GÉOGRAPHIE ANCIENNES.

ESSAI

SUR LA TOPOGRAPHIE DE L'ANCIENNE ÉTRURIE.

(*Continuation.*)

Au reste, je ne suis pas le seul qui ait émis l'opinion qu'on trouve dans le présent mémoire, sur la figure topographique du vallon septentrional de l'ancienne Étrurie. Cette idée a déjà été celle d'un écrivain bien plus ancien que moi et d'un second, qui est mon contemporain; voici comment s'exprime Villani dans la chronique qu'il publia au commencement du seizième siècle.

« Ceci (le récit d'Orose) fait voir à notre avis qu'Annibal
» traversa les Alpes entre Modène et Pistoja, et que dans la
» plaine de Florence jusqu'au-delà de Signa; il y avait des
» marais formés par la rivière d'Arno. La preuve en est qu'au-
» trefois entre Signa et la montagne de Golfolina (Gonfalina),
» au milieu du cours de l'Arno, là où il est resserré entre deux
» montagnes de rochers, il y avait un très-grand bloc de
» pierre appelé Golfolina (Gonfalina) qui, par sa grandeur et
» sa hauteur comprenait tout le cours de la rivière d'Arno,

» en sorte qu'elle la faisait refluer jusques tout près du lieu où » est aujourd'hui la ville Florence; et par ce reflument l'eau » de la rivière d'Arno, de l'Ombrone et du Bisenzo se répandait » dans la plaine sous Signa et Settimo, et dans celle de Prato » et de Campi, y formant des marais jusques auprès du pied des » montagnes. Mais il se trouve et il se voit par expérience évi- » dente que ladite pierre Golfolina (Gonfalina) a été taillée par » des maîtres (ouvriers) à coups de pics et de ciseaux, en sorte » que le courant de la rivière d'Arno diminua et baissa, en » sorte que lesdits marais se desséchèrent et restèrent un ter- » rain fertile. Tite-Live le raconte également presque dans les » mêmes termes, en disant que le lieu du camp d'Annibal était » entre la ville de Fiesole et celle d'Arezzo. Nous pensons que » s'il avait passé les Alpes apennines par le district de Casen- » tino; les marais pouvaient être entre l'Ancisa et la plaine » de Figline, et il pouvaient être dans l'un et l'autre lieu, » parce qu'*autrefois la rivière d'Arno avait en plus d'un* » *lieu, des barrages et des marais*. Mais quoiqu'il en soit » nous en avons assez dit au sujet de notre rivière d'Arno, » pour tirer d'ignorance et rendre avisés les habitans présens » et modernes de notre ville, qui sont et qui seront [1]. »

[1] Questo Annibal mostra, per nostro arbitrare ch'elli scendessi l'Alpi tra Modena et Pistoja, et paduli fossero per lo fiume d'Arno per il piano di Firenze infino di là de Signa et questo si prova che anticamente tra Signa et il monte della Golfolina, nel mezzo del corso de fiume d'Arno, ove si restringe in piccolo spatio tra roccia di montagne, ove era une grandissima pietra, che si chiomava Golfolina, la quale per sua grandezza et altezza comprendea tallos corso del fiume d'Arno, per modo chel facia ringorgare insino assai presso dove e hoggi la citta di Firenze et per lo detto ringorgamento si spandero l'aqua del fiume d'Arno et d'Ombrone et di Bisenzo, per lo piano sotto Signa et di Septimo, et di Prato et di Campi insino presso appiè de monti, facendo paduli. Ma trovasi et per evidente esperienza si vede, che la detta pietra Golfolina per maestri con picconi et Scharpelli per forza, fu tagliata

Ce que dit Villani sur les antiquités de Florence, de Fiesole et de la Toscane en général, est d'une extravagance fabuleuse, dans le genre des inventions d'Annius de Viterbe. Mais ici il parle en homme qui avait pu consulter d'anciennes archives, qui avait vu les traces plus récentes du travail dont il parle, et qui ne sont pas encore effacées, et qui connaissait la tradition populaire qui n'est pas éteinte de nos jours. Un auteur moderne, qui a résidé long-temps en Italie; M. Niebuhr dans son excellente histoire romaine, traite en peu de mots le sujet qui nous occupe.

« La plus grande partie de la Toscane, dit-il, est montagneuse; le riche vallon où coule l'Arno était autrefois lacs » et marais. De Signa jusques dessous Fiesole, et en s'étendant vers Prato était un lac; la Gonfalina barrait le vallon, » ce rocher a été coupé pour ouvrir un chemin au fleuve vers » Pise. Les eaux existaient encore dans cet espace lorsque les » murs de Fiesole ont été élevés; c'est ce que démontrent les » ouvertures laissées pour leur écoulement (le bon sens des » paysans qui les font voir aux étrangers, le leur a appris). Le » lac couvrait la place où est actuellement Florence, dont la » raison se refuse à reculer la construction jusqu'au temps des » Étrusques (de là viennent les terribles inondations qui ravagèrent la ville au moyen âge; aujourd'hui le sol est plus » élevé). Une coupure a également été faite à Lancisa, afin

per modo chel corso del fiume d'Arno calo et dibasso si che i detti paduli scemaro et rimasero terra fertile. Bene il raconta Tito Livio quasi per simili parole, dicendo chel passo dove s'a campo Annibale, fu tra la citta di Fiesole et quella d'Arezzo. Avisiamo che pasassi l'Alpi Apennine per la contrada di Casentino, i paludi poteano essere tra l'Ancisa et il piano di Fegline, poteano essere et nelluno luogo et nellaltro, che anticamente il fiume d'Arno haveva in più luogo rattenute et paduli. Ma dove elle si fosse assai haviamo detto sopra il nostro fiume Arno, per trarre d'ignoranza et fare avisati i presenti moderni viventi di nostra citta, et che sono et che saranno. (*Gio. Villani. Chroniche Fiorentine*, *liv.* 1, *cap.* 43.

» de débarrasser les riches vallées du Haut-Arno des eaux qui » les couvraient; si, cependant les versans, qui forment au- » jourd'hui cette partie du fleuve ne se dirigeaient pas autre- » fois vers le Clanis : l'ouverture aurait alors eu pour but de » diminuer la masse d'eaux du Tibre. Les marais que traversa » Annibal sont ceux aujourd'hui desséchés de la rive droite de » l'Arno inférieur; ils ont pu servir alors de défense contre les » Gaulois et les Liguriens; peut-être les avait-on déjà dessé- » chés auparavant, et que, dans ce but [1] on les avait de nou- » veau abandonnés aux eaux [2]. »

Cette disposition du vallon de l'Arno ne doit point étonner et n'est pas sans exemple. La Dalmatie et l'Epire sont dans le même cas et contiennent l'une et l'autre un nombre de vallons, danslesquels une rivièrecommenceetfinit. Quelques-unsde ces cours ainsi interrompus, présentent par leur succession, l'idée d'une communication souterraine; d'autres se sont joints par des ruptures occasionnées par des révolutions de la nature; d'autres enfin portent leurs émissaires jusqu'à la mer, comme la Vraglia, sur les côtes de Dalmatie. La Toscane est un pays où les traces volcaniques sont encore visibles, quoique les effets des volcans ayent cessé, avant la plus ancienne époque dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Un des pics du mont Cetona, au-dessus de Radicofani, présente les traces les plus récentes d'éruptions. Le lac de Bolsena avec ses nombreuses colonnes de Basalte, celui de Bracciano, celui de Ronciglione, celui de Trasymène même sont évidemment de grand cratères. La campagne de Rome, la *Tuscia Suburbicaria,* depuis Bolrena jusqu'au Tibre, est un sol de lave, où les sources chau-

[1] L'idée de l'auteur est que les Etrusques les avaient desséchés dans le temps de leur grande puissance, et les laissèrent inonder de nouveau lors de l'invasion des Gaulois, qui les chassèrent des bords du Pô.

[2] *Römische Geschichte*, *von B. G. Niebuhr* 2e édition t. 1, p. 134.

des et les exhalaisons font facilement reconnaître la présence des substances volcaniques.

L'histoire ne manque pas au sujet du changement qu'a éprouvé le vallon de l'Arno, et qui l'ont amené à sa figure actuelle, d'indications qui peuvent en faire connaître la nature et au moins, à peu près, les époques. On sentira facilement que l'expression à peu près, dans l'histoire des révolutions de la nature, peut équivaloir à quelques siècles; et les travaux de l'homme, quelque puissance qu'il employe, pour en hâter l'effet, ne peuvent avoir lieu que lorsque la nature est très-près d'achever elle-même.

Il est indubitable, d'après ce que nous venons de voir, qu'au temps de la deuxième guerre Punique, et même lorsque Polybe écrivit son histoire, les trois bassins, qui composent actuellement le vallon de l'Arno, existaient séparément, et que s'il y avait quelque communication entre eux elle était très-faible. Annibal pour entrer en Etrurie eût à traverser les marais du Bas-Arno. Aucun travail n'était fait pour les dessécher, ni par conséquent pour rendre à la culture ceux de la plaine de Florence. Ces marais sont les seuls qu'il fut obligé de traverser sans pouvoir les éviter, par le chemin qu'il prit, car s'il avait passé l'Apennin à Pistoja, il pouvait, en suivant le pied des coteaux à l'Est, se dispenser de mettre le pied dans cette lagune. Cet état de choses dura au moins jusque vers le 7e siècle de Rome. C'est à cette époque où il parait que le rocher de la Gonfalina fut ouvert; que le lac de la plaine de Florence fut desséché, et que des travaux furent commencés pour réduire les lagunes de Fucecchio et de Bientina. Ce fut également alors, à ce qu'il paraît, que des habitans de Fesules et des cantons voisins, commencèrent à s'établir sur l'Arno et bâtirent Florence, où les Romains envoyèrent une colonie au 8e siècle de Rome, et qui en raison de son heureuse

situation, devait s'agrandir aux dépens de la Metropole voisine, et s'élever au premier rang en Toscane. Pline en fait déjà mention, mais c'est le premier auteur latin qui la nomme.

Mais la coupure d'Incisa se fit plus tard, et toutes les eaux venant de la vallée du Casentino, arrêtées à Incisa étaient obligées de refluer dans le vallon au Sud d'Arretium, et de se jeter dans le Clanis. Telle fut la cause des terribles inondations que la ville de Rome eût à essuyer autrefois. Les livres qui nous ont été conservés de Tite-Live, en rapportent sept très-considérables [1] et en font supposer au moins trois fois autant dans ceux qui sont perdus. Tacite parle de deux [2], et l'indication de la première nous révèle une particularité qui a rapport à l'objet dont nous nous occupons.

« Cette année (767 de Rome), le Tibre, grossi par des » pluies continuelles inonda les parties basses de la ville; en » se retirant il causa un grand désastre en hommes et en édi- » fices. Alors Asinius Gallus, proposa de consulter les livres » Sibyllins. Tibére également dissimulé dans les choses divines » et humaines, s'y opposa; mais Atéius Capito et L. Arrun- » tius furent chargés de rechercher les moyens d'arrêter ces » inondations........ Arruntius et Atéius soumirent ensuite au » sénat la question s'il convenait, pour diminuer les inonda- » tions du Tibre, de détourner les lacs et les rivières qui l'aug- » mentent. Les députés des Municipes et des Colonies furent

[1] Liv. IV. 28. A. V. C. A. Sempronio, Q. Fabio, etc. Tr. mil.
Liv. VII. 2. A. V. C. 390. Cn. Genucio, P. Æmilio II. Coss.
Id. XXIV. 8. A. V. C. 539. Q. Fabio IV, M. Marcello III. Coss.
Id. XXX. 29. A. V. C. 551 Ti. Claudio, M. Servilio. Coss.
Id. XXXV. 9. A. V. C. 560. P. Cornelio, Q. Minucio. Coss.
Id. *Id.* 18. A. V. C. 561. P. Quinctio. Cn. Domitio. Coss.
Id. XXXVIII. 18. A. V. C. 562. M. Acilio, P. Cornelio. Coss.
[2] Tacit. Ann. 1. p. 25. A. V. C. 767. Druso Caes. C. Norbano. Coss.
Tacit. Histor. 1. p. 240. A. V. C. 821. Imp. Galba. T. Vinio. Coss.

» entendus. Les Florentins supplièrent qu'on ne détournât pas » le lit ordinaire du Clanis, pour jeter les eaux dans l'Arno, » ce qui serait leur ruine....... Soit que les prières des Colo- » nies prévalussent, soit la difficulté des travaux, soit la su- » perstition, on en resta à l'avis de Pison, qui opinait pour » qu'on ne changeât rien [1]. Sous le règne de Nerva ou de » Trajan, on chercha à y remédier par le canal de déviation » appelé *Fossa Tiberina* [2]. »

Il résulte de là que, sous le règne de Tibère, la coupure près d'Incisa existait déjà ; sans cela les Florentins n'auraient pas eu à craindre que les eaux du Clanis, déversées dans l'Arno, se jettassent sur leur ville. Mais la coupure de la Gonfalina n'était pas suffisante pour donner passage aux eaux extraordinaires. D'un autre côté, la coupure d'Incisa ne devait pas encore être assez large ou profonde, puisqu'elle ne suffisait pas pour les eaux surabondantes, qui refluaient dans le marais de la Chiana et dans le Clanis, et de là dans le Tibre. Les travaux que proposèrent les commissaires du sénat étaient probablement une digue de retenue à la rive droite de l'Arno,

[1] Eodem anno continuis imbribus auctus Tiberis plana urbis stagnaverat. Relabentem secuta est ædificiorum et hominum strages. Igitur censuit Asinius Gallus, ut libri sibyllini adirentur. Renuit Tiberius perinde divina humanaque obtegens. Sed remedium coercendi fluminis Ateio Capitoni et L. Arruntio mandatum.. Actum deinde in senatu ab Arruntio et Ateio an ob moderandas Tiberis exundationes verterentur flumina et lacus per quæ augescit. Auditæque municipiorum et coloniarum legationes orantibus Florentinis, ne Clanis solito alveo demotus in amnem Arnum transferretur, idque ipsis perniciem adferret..... Seu preces coloniarum, seu difficultas operum, sive superstitio, valuit, ut in sententiam Pisonis concederetur, qui nil mutandum censuerat, *Tacit. Annal I*, p. 25, 25. *Ex recens. Lipsii*, *Anto* 1600, *in*-4°.

[2] Tiberis alveum excessit, et quanquam fossâ, quam providentissimus imperator fecit exhaustus, premit valles, innatat campis quaque planum solum, pro solo cernitur. *Plin. Epist.*, liv. VIII.

vers Arrezzo, pour empêcher le déversement. Il résulte encore de ce que nous venons de voir, que le même état de choses subsistait du temps de Trajan, puisque Pline dit que le canal que l'empereur avait ouvert n'avait pas suffi pour empêcher le Tibre de déborder et de couvrir les campagnes [1].

La recherche de l'histoire, dont nous n'avons pour ainsi dire que des épitomés après ce qui nous reste de Tacite, ne permet plus d'y trouver quelques indications de travaux postérieurs pour débarrasser Rome des inondations, qu'en effet elle ne souffre plus avec tant de dommage. Les travaux de desséchement du marais du Bas-Arno et du lac de Florence appartiennent aux Étrusques, quoique sujets des Romains, ainsi que le commencement des coupures de la Gonfalina et d'Incisa. Ils étaient savans dans la conduite des eaux, pour l'exhaussement du terrain par les dépôts de vase. C'est ainsi qu'ils avaient travaillé au desséchement des marais de l'embouchure du Pô, en coupant des canaux transversaux pour saigner ce fleuve [2]. C'est encore ainsi qu'après que le déversement des eaux eût diminué, ils sont parvenus à dessécher la plus grande partie du marais de la Chiana.

Mais cette diminution du déversement de l'Arno dans le Clanis est-elle le fruit du temps et des travaux de la nature même; les documens nous manquent sur cet objet. Il n'y a dans cet endroit aucune trace de digue de retenue à la rive droite de l'Arno. Il paraît que les dépôts de vase ont successivement élevé le terrain, jusqu'à ce que les eaux de la lagune, étant restées basses et stagnantes, un canal existant aujourd'hui et tiré de l'Arno au Clanis, a suffi pour recevoir le peu

[1] Voyez la note ci-dessus.

[2] Omnia ea flumina fossasque primi..... Fecere Thusci : egesto amnis impetu per transversum in Atrianorum paludes. *Plin.*, *Hist. Nat. III*, 20.

d'eau que déversait la première rivière, et celles du marais.

Mais on peut établir qu'après que la coupure d'Incisa eût acquis assez de largeur et de profondeur pour donner passage, même aux grandes eaux; celle de la Gonfalina restait encore trop peu profonde pour leur écoulement. Telle est la cause des grandes inondations que Florence a souffertes au moyen-âge. Le travail dont parle Villani appartient probablement à cette époque, et depuis lors tous les accidens ont cessé.

Le général G. DE VAUDONCOURT.



CHRONOLOGIE

DE L'INFANTERIE FRANÇAISE, DE L'INFANTERIE ÉTRANGÈRE AU SERVICE DE FRANCE, ET DES INSTITUTIONS QUI Y ONT RAPPORT, DEPUIS L'AN 89 DE J.-C. JUSQU'AU RÈGNE DE CHARLES X.

PAR M. SICARD, OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR.

(*Deuxième Article.*)

1549. Henri II renouvelle les alliances faites avec la Suisse par ses prédécesseurs.

1550. La substitution est déclarée peine infamante. Celui qui en est accusé est condamné à être pendu, s'il est roturier, et perd ses titres de noblesse s'il est gentilhomme. (Voyez Chronique de l'administration et de la justice militaire.)

1553. Un *recès* de la diète de Baden accorde à la France des secours en hommes, conformément aux anciens traités [1]. — On abandonne le système légionnaire pour reprendre celui des bandes : elles continuent d'être formées de compagnies de 3 à 4 hommes. (Voyez 1557.(— Les majors cessent d'avoir des compagnies et d'oc-

[1] Ce recès a servi de base à toutes les capitulations des troupes suisses au service de France jusqu'en 1671. (Voyez cette date et 1698.)

cuper la charge de capitaine dans les bandes [1].

1556. (12 mars.) Un état de solde de cette date fait connaitre que la France entretenait alors sept enseignes, bandes ou compagnies suisses; plus un régiment de cette nation. (Voyez 1558.)

1557. L'infanterie française est de nouveau constituée en légions provinciales [2]. Les vieilles bandes ou grandes compagnies formées en 1553 des sept anciennes légions formées par François Ier, sont organisées en quatre légions, sans mélange de cavalerie, qui prennent les noms de *Picardie*, *Champagne*, *Navarre* et *Piémont*. (Voyez 1558.)

1558. Le nombre d'arquebusiers est augmenté dans la proportion d'un tiers par légion : les deux autres tiers se composent d'arbalétriers et de piqueurs. (Voyez 1643.) — On compte à cette époque 41,000 hommes de troupes étrangères au service de la France; savoir 20,000 landsquenets (infanterie allemande), 12,000 suisses et 9,000 reitres (cavalerie allemande.) (Voyez cette arme.) — *Institution des régimens.* — Les 4 légions formées en 1557 conservent leur nom, et prennent la dénomination de *régimens d'infanterie* [3]. — Chaque régiment forme de 4 à 16 *enseignes* (compagnies.)

1560. Charles IX augmente les régimens d'infanterie. — Quelques légions ou bandes restent encore sur pied.

1564. Ce prince renouvelle les alliances de la France avec les

[1] Ces dispositions ont été confirmées en 1670 et 1677, (Voyez Chron. des Instit. milit.)

[2] Plusieurs historiens placent ce changement à l'année 1558.

[3] Plusieurs historiens militaires retardent de 5 ans la création des régimens de *Picardie*, *Champagne*, *Navarre* et *Piémont*, qu'ils prétendent n'avoir été formés qu'en 1563.

cantons suisses, pour les secours en hommes à fournir par cette nation.

1567. Une partie de l'infanterie française est armée de mousquets et prend la dénomination de *mousquetaires*. Cette arme commence à remplacer les flèches et les arbalètes. (Voyez 1574.) — Les régimens d'infanterie sont de nouveau augmentés. Les légions, ou nouvelles bandes françaises, forment 24 régimens.

1574. L'usage du mousquet devient plus général dans l'infanterie française.

1584. [1]. Création du régiment de Nérestan, devenu Bourbonnais et le 1er des 6 *petits vieux corps*.

1586. Les bandouliers cessent de paraître dans les armées françaises.

1589. Les arquebusiers forment la plus forte partie de l'infanterie.—(21 septembre.) La belle conduite du 1er régiment suisse à la bataille d'Arques, lui fait prendre rang immédiatement après le régiment des gardes françaises, sans cependant avoir le titre de gardes. (Voyez maison du roi.) — Les bandes d'aventuriers disparaissent entièrement.

1595. Création des régimens de *Balagny*, devenu Béarn, et de *Graville*.

1597. Création des régimens *Dubourg*, devenu Auvergne [3], et *Créqui*, devenu Flandre.

1598. Les régimens de Bourbonnais, Béarn, Auvergne et Flandre sont réduits à une compagnie. (Voyez 1620.) —

[1] D'autres disent en 1597.

[2] On appelait *vieilles bandes* ou *vieux corps* les six régimens formés des légions ou bandes, et *petits vieux corps* les six premiers régimens levés après l'organisation des légions ou bandes en régimens.

[3] Licencié en 1601 et 1604; rétabli en 1602 et 1610.

Après la paix de Vervins, Henri IV réforme une grande partie de l'infanterie. (Voyez 1604 et 1606.).

1604. Après la réforme de plusieurs corps créés antérieurement à cette date, il ne reste sur pied que onze régimens d'infanterie.

1606. La France ne compte sur pied que 7,700 hommes d'infanterie, savoir :

Gardes françaises.	2,000
Gardes suisses.	600
Deux régimens (Picardie et Baulne) . .	1,500
Cadres des autres régimens employés dans les places.	3,600
Total.	7,700

1610. Henri IV ordonne que les cadres existans des anciens régimens seront complétés, et que l'infanterie formera un effectif de 29,000 hommes. — Nouvelle réforme dans l'infanterie. On conserve quelques compagnies des anciens régimens.

1615. Création du régiment d'*Ancre*; devenu Normandie en 1617.

1616. Création du régiment d'*Hotel*, devenu Poitou [1].

1617. (10 janvier.) Premières dispositions relatives au casernement des troupes, et à la construction de bâtimens nécessaires ponr cet objet. — Le sergent devient sous-officier de la 2e classe.

1618. Le régiment d'infanterie de Guyenne est réduit à 2 compagnies.

1620. Les régimens de Bourbonnais, de Béarn, d'Auvergne et de Flandre, sont remis sur le même pied que les

[1] Réformé en 1618, 1620 et 1622, rétabli en 1619, 1621 et 1624.

autres régimens. (Voyez 1598.) Celui de Guyenne, réduit à deux compagnies en 1618, est porté à 4 bataillons. — Le régiment des gardes suisses est porté de 600 à 2,000 hommes. Les compagnies sont mises sur le pied de 200 hommes chacune. — Le régiment de Picardie est porté à 20 compagnies de 100 hommes.

1621. Création du régiment de *Castel-Bayard*, devenu Aunis [1].

1622. Création du régiment *Altesse*. (Voyez 1656.)

1625. Création du régiment de *Turenne*. (Voyez 1675, 1736 et 1775.)

1629. Création du régiment de *Nettancourt* [2], devenu Dauphiné en 1762. — Création du régiment de *Mesle*.

1630. Création du régiment de *Grancey*. — Presque tous les régimens d'infanterie sont portés au complet.

1635. Levée de 130,000 hommes de milices pour entretenir l'armée au complet. — Création des régimens de la *Marine*, de *Condé* [3] et de *Calvisson*, devenu Limosin. (Voyez 1684.) — Organisation de l'infanterie en bataillons.

1637. Convocation du ban et de l'arrière-ban par Louis XIV. Le ban est destiné pour les corps de cavalerie, l'arrière-ban pour l'infanterie.

1638. Création du régiment des *Vaisseaux* [4].

1640. La France compte 100 régimens d'infanterie. (V. 1666.)

[1] Réformé en 1623 et 1626; rétabli en 1625 et 1627.

[2] A pris le nom de Chappe en 1689.

[3] Licencié en 1650 et 1652; rétabli en 1651 et 1660.

[4] Licencié en 1643 et recréé en 1644 sous le nom de *Vaisseau-Mazarin*. A pris successivement les noms de *Vaisseau-Candale*, en 1650; *Vaisseau-Mazarin*, en 1658; *Vaisseau-Provence*, en 1661, *Royal-Vaisseau*, en 1669.

1642. Création du régiment Royal-Italien. (Voyez 1651 et 1660.) — Invention de la baïonnette. (Voyez 1670, 1676 et 1678.) Les premières furent fabriquées à Bayonne, d'où elles prirent leur nom.

1643. (19 mai.) A la bataille de Rocroi, les Espagnols renouvellent l'emploi des bataillons carrés, dont l'usage s'était perdu en France. (Voyez 1214.)—Création du régiment de la *Reine-Mère.* (Voyez 1667 et 1673. — — Les piquiers continuent à former le tiers de l'infanfanterie. (V. la planche 3e de la 53e livraison, représentant un piquier avec son arme.)

1644. Création des régimens *Mazarin-Français.* (Voyez 1651.) Des *bandes du prince de Carignan.* (Voycz 1676, 1690 et 1766.) et d'*Enghien*.[1]

1645. (25 juin.) Ordonnance qui prescrit les choix à faire dans les levées d'hommes destinées au recrutement de l'armée. (Voyez 1314.)

1647. Création du régiment de *Gassion.* (Voyez 1762.)

1651. Création des régimens de *Vendôme*[2] et de *la Ferté.* (Voyez 1685.) — Le régiment Royal-Italien, créé en 1642, prend le nom d'*Anjou-Étranger.* —(14 avril.) Le régiment Mazarin-Farnçais prend le nom de *Bretagne.*

1654. Création du régiment *Cardinal-Mazarin.* (1661.)

1655. Création du régiment d'*Alsace.*

1656. Le régiment Altesse, créé en 1612, prend le nom de *Royal.*

1657. Création du régiment *Catalan-Mazarin.* (Voyez 1661 et 1667.)

1 Licencié en 1651, rétabli en 1667. (Voyez 1688.)

2 De 1712 à 1716 ce régiment a pris successivement les noms de *Berri* et de *Barrois* (Voy. 1762.)

1658. Le terme d'*Enfant perdu* disparaît dans les armées françaises.

1660. Le régiment d'Anjou-Étranger prend le nom d'*Orléans*. (Voyez 1642 et 1651. — La solde du soldat est fixée à 5 sols par jour.

1661. Création du régiment de la *Reine*. — (25 mars.) Les régimens Cardinal-Mazarin et Catalan-Mazarin prennent le nom de *Lafère* et de *Royal-Catalan*.

1662. (6 mars.) Ordonnance concernant le rang et le service des troupes d'infanterie.

1663. Création du régiment du Roi. — Les régimens d'infanterie qui étaient à 20 compagnies sont portés à 40. Chaque compagnie est fixée à 100 hommes. — Louis XIV prescrit que chaque régiment d'infanterie sera distingué par des couleurs tranchantes et uniformes affectées à chacun d'eux. Cette disposition est l'origine des habits uniformes dans les armées françaises [1].

1665. Les régimens de dragons sont déclarés faire partie de l'infanterie. — Le régiment du roi est porté à 50 compagnies de 100 hommes chacune.

1666. (Janvier.) On lève, dans les cantons suisses, 16 compagnies franches de cette nation. — (28 février.) Ordonnance qui assigne un rang à tous les régimens d'infanterie conservés à cette époque. — Cette arme se compose de 47 régimens, y compris ceux des gardes françaises et suisses, de 33 compagnies franches, dont 13 compagnies françaises et 20 compagnies suisses. — L'effectif de ces troupes présente un total de 47,694 hommes.

[1] Cet usage fut bientôt adopté par toutes les autres puissances de l'Europe, quelques historiens le placent à l'année 1668. (Voyez cette date.)

1667. Création des régimens *Dauphin*, *Montperoux*. (Voyez 1671.) Et *Sainte-Maure*. (Voyez 1685.) — Le régiment du Roi est mis sur le même pied que les autres régimens d'infanterie. — Création des grenadiers [1]. On en place d'abord 4, et ensuite 6 par compagnies. (Voyez la planche 1re de la 54e livraison.)

Le régiment de la Reine-Mère prend le nom d'*Artois*; celui de Royal-Catalan, le nom de *Royal-Roussillon*. (Voyez 1657 et 1661.)

1668. Création du régiment de *Bourgogne*. — Quelques chronologistes placent ici l'origine de l'habit uniforme dans les troupes françaises. — (25 novembre.) Les compagnies d'infanterie sont réduites à 80 hommes.

1669. Création du régiment *Royal-Marine*.

1670. (4 février.) Les compagnies d'infanterie sont réduites à 70 hom. — Le régiment du roi est porté à 70 compagnies de 70 hommes chacune. — (26 mars.) Le rang des régimens d'infanterie est de nouveau réglé par ordonnance de cette date. — Création des régimens de *Vermandois* et de *Furstemberg*. (Voyez 1759 et 1783.) — Formation d'une compagnie de grenadiers dans le régiment du Roi [2]. — La baïonnette est mise en usage dans les régimens français [3]. Les régimens se composent de mousquetaires, de piquiers et de fusiliers. (Voyez les planches 2 et 3 de la 54e livraison.)

1671. Création d'un nouveau régiment sous le nom de *Royal-Italien*. (Voyez 1778.) — Le régiment de Montpe-

[1] Le régiment du Roi est le premier qui, à cette date (1667), ait eu des grenadiers.

[2] Bientôt après on en établit une dans chacun des 30 plus anciens régimens, et enfin chaque bataillon finit par avoir sa compagnie de grenadiers.

[3] En 1671 selon d'autres chronologistes.

roux prend le nom de *Rouergue*. — (22 juin.) Les compagnies d'infanterie sont réduites à 50 hommes. — Nouveau recès de la diète de Baden qui autorise les cantons suisses à fournir à la France des secours en hommes.

1672. Création du régiment de *Languedoc*. — Création de quatre régimens suisses : d'*Erlach*. (Voyez 1782 et 1792.) *Salis*; *Stuppa*. (Voyez 1752, 1781 et 1791.) Et *Phiffea*, devenu Castella. (Voyez 1756.) — Les régimens d'infanterie sont mis à 3 bataillons. — Louis XIV forme en régimens les troupes boulonnaises, milices volontaires du pays [1].

1673. Création du régiment d'*Huxelles*. (Voyez 1762.) — Le régiment d'Artois prend le nom de *la Couronne*.

1674. Création des régimens de *Greder* (suisse). (Voyez 1757.) De *Navailles*. (Voyez 1691.) D'*Albret*. (Voyez 1762.) De *Castries*. (Voyez 1762.) De *Listenois*. (Voyez 1685.) De *Provence*. (Voyez 1774.) De *Schomberg*. (Voyez 1762, 1765 et 1768.) — Nouvelle convocation du ban et de l'arrière-ban [2]. — Établissement d'une milice perpétuelle. — Les levées se font par le mode d'enrôlement forcé ou volontaire. — Éta-

[1] On ignore l'origine de cet usage qui est très-ancien, et qui fait honneur au zèle de la noblesse bretonne pour le service militaire. Au premier appel cette milice formait 6 regimens d'infanterie, 5 régimens de cavalerie, une compagnie de carabiniers, 2 compagnies de dragons, 3 compagnies de cavalerie pour la garde des côtes. Les gentilshommes du pays fournissaient seuls les officiers, qui étaient élus par le corps des nobles. Les colonels étaient nommés par le roi. (Voyez 1734.)

[2] Plusieurs écrivains indiquent cette date comme étant celle de la dernière convocation du ban et de l'arrière-ban. C'est une erreur : ces convocations cessèrent après celle qui eut lieu en 1691. (Voyez cette date.)

[illegible] changées de [illegible] dénominées.

[illegible] Artois, et [illegible] Maine.

[illegible] — Le régiment [illegible] prend le nom de [illegible]

[illegible] du régiment de [illegible] et du régiment de [illegible] Jenner (suisse).

[illegible] du régiment de Saint-Laurent. — On donne [illegible] aux grenadiers. — [illegible] septembre. Les [illegible] d'infanterie sont réduites à [illegible] hommes.

[illegible] Réforme des troisièmes bataillons dans tous [illegible] d'infanterie. — Les compagnies sont [illegible] à 100 hommes.

[illegible] de Konigsmarck. (Voyez 1633.)

[illegible] infanterie sont dédoublées et remises

[illegible] compagnies de cadets gentils-

[illegible] régimens d'infanterie : savoir : Toulouse, [illegible] Guyenne, Lorraine, Flandre, Béarn, [illegible] Boulonnais, Angoumois, Périgord, (Voyez 1775.) Bigorre, Forez, Cambrésis. (Voyez 1774.) Foix, Bresse, (Voyez 1753 et 1775.) Quercy. (Voyez

[illegible] en 1763 ; d'Aubonne, en 1774 ; Chá-

[illegible] en 1763, a pris le nom de Beauce en 1762.

1796.) *Brie*, *Lamarche* (Prince), *Soissonnais*, *Ile-de-France*, *Vexin*, *Aunis*, *Bauce* *, *Dauphiné*, *Vivarais*, *Luxembourg*, *Bassigny* et *Beaujolais*. — Le régiment de Calvisson, devenu successivement Montperat et Bouligneux, prend le nom de *Limosin*.

1685 Création du régiment de *Ponthieu*. — Le régiment de Listenois, devenu Bellefonds, prend le nom de *Royal-Comtois*. — Le régiment de la Ferté prend le nom de *La Sarre*. — Le régiment de Sainte-Maure, devenu Vieuxbourg, prend le nom de *Beauvoisis*.

1688 Première levée de 25,050 miliciens dont on forme 30 régimens de milices (voyez 1697).— La durée des enrôlemens forcés ou volontaires est fixée à deux ans. — Création du régiment de *Solre* (voyez 1747). — Le régiment d'Enghien prend le nom de *Bourbon*.

1689 Création du régiment de *Tessé* et du régiment suisse de *Salis* (voyez 1721). —(10 mai) L'inspection des troupes est confiée aux colonels, aux majors et aux capitaines (voyez chron. des institutions militaires).

1690 — Création du régiment de *Courten* (Suisse); des régimens irlandais de *Moncassel* (voyez 1733), de *Clare* (voyez 1775) et de *Villon*. — Création du régiment de *Leisler* (voyez 1742). — Invention des cartouches pour l'usage des troupes. — Origine des compagnies d'invalides détachées dans les provinces. Le régiment de Soissons prend le nom de *Du Perche*.

1691 Dernière convocation du ban et l'arrière ban. — Création des régimens de *Chartres* et de *Noailles* [1]. — Le régiment de Navailles prend le nom de *Médoc*; celui de

[1] Le régiment de Noailles a pris les noms de Beaufermés, en 1704; de Perrin, en 1708; de Pecquigny, en 1721; de Rosnivinen, en 1733; de Montboissier, en 1743. (Voyez 1745.)

Saint-Laurent, créé en 1678, le nom de *Nice*. —(3 décembre) Autres dispositions relatives à la construction de casernes pour les troupes (voyez la suite de cette chronologie et celle de la cavalerie).

1692 Suppression des compagnies de cadets gentilshommes créées en 1682 (voyez 1726).— Le régiment du roi est porté à 4 bataillons. — Création du régiment de *Barrois* (voyez 1713).

1693 Le régiment de Konigsmarck prend le nom de *La Marck*. Création du régiment *Des Landes*. — Les régimens d'infanterie sont remis à 3 bataillons.

1696 Les compagnies d'invalides détachées dans les provinces prennent rang parmi les troupes d'infanterie, du jour de leur création (1690).

1697 Les 30 régimens de milices levés en 1688 sont licenciés.

1698 Création des régimens irlandais de *Berwick* et de *Dorington* (voyez pour ce dernier 1770). —(13 décembre) Autre recès de la diète de Baden, qui modifie ceux de 1553 et de 1671, et fixe les règles que doivent suivre les colonels et les capitaines suisses au service de France, dans leurs relations entre eux, avec leurs troupes, avec le gouvernement français, et avec le gouvernement de leurs cantons respectifs. — Les régimens suisses sont portés à un bataillon de 15 compagies. Le nombre d'hommes de cette nation à la solde de la France est de 32,000. (Voyez 1714.)

1699 On ôte le mousquet et les piques à une partie de l'infanterie. Ces armes sont remplacées par le fusil à baïonnette (voyez 1703). — (15 décembre) Les compagnies d'infanterie sont réduites à 35 hommes.

1700 Ordonnance relative à la fabrication des chapeaux de l'infanterie.

1701 Les régimens de milices licenciés en 1697 sont rappelés. Ils forment un effectif de 33,345 hommes. — (20 mars) Les compagnies d'infanterie sont remises à 45 hommes.

1703 (20 mars). Première instruction théorique de l'infanterie. — L'usage du mousquet et des piques est entièrement supprimé dans l'infanterie et remplacé par le fusil à baïonnette [1].

1704 (10 février). Ordonnance qui condamne au fouet quiconque cherche à se soustraire au service militaire (voy. chronologie de l'administration et de la justice militaire).

1706. Création du régiment d'*Enghien* [2].

1709. Création du régiment *Royal-Bavière*.

1710. Les sergens de grenadiers, qui avaient conservé la pique, sont armés de fusils à baïonnette. — Création de six porte-outils dans les régimens d'infanterie [3].

1713. Les régimens de milices sont de nouveau licenciés. — Le régiment de Barrois prend le nom de *Conti*. (Voyez 1692.)

1714. A cette date la France compte 264 régimens d'infanterie française et étrangère [4], y compris ceux des gardes françaises et suisses, celui de l'artillerie et celui des bombardiers. Les régimens suisses étaient au nombre de

[1] Les officiers conservèrent la pique jusqu'en 1790. (Voyez cette date.)

[2] Le premier régiment créé sous ce nom en 1644, l'a quitté en 1688 pour prendre celui de Bourbon.

[3] Ces porte-outils sont l'origine des Sapeurs. (Voyez 1747.)

[4] Histoire de la milice française, du P. Daniel. De ce nombre, 4 étaient de la création de Henri II, 7 avaient été créés sous Henri IV, 19 sous Louis XIII et 222 sous Louis XIV. De ces 222 régimens, 88 furent conservés sur pied; lesquels réunis aux 30 autres créés antérieurement formaient 118 régimens. Les 134 autres formés sous Louis XIV furent successivement licenciés.

huit. Chaque régiment de cette nation était de 3 bataillons; chaque bataillon de 3 ou 6 compagnies; la compagnie de 100 à 200 hommes. Les compagnies étaient composées de 5 officiers, 4 sergens, 1 porte-enseigne, 1 fourrier, 1 capitaine d'armes, 1 prévôt, 6 caporaux, 6 anspessades, 2 tambours, 2 fifres, 131 ou 171 fusiliers. Les 8 régimens formaient un effectif de 14,400 hommes, y compris 376 officiers.

1715. (10 avril.) Les bataillons d'infanterie française sont portés à 15 compagnies de 40 hommes, dont une de grenadiers. Chaque compagnie se compose d'un capitaine, 1 lieutenant, 2 sergens, 3 caporaux, 3 anspessades, 31 fusiliers ou grenadiers, 1 tambour. (Voyez 1718.)

1716. Nouvelles dispositions relatives à la construction des casernes. (Voyez cavalérie, 1719 et 1724.)

1718. Les compagnies d'infanterie française sont doublées. Le bataillon est réduit à 9 compagnies, dont une de grenadiers. Chaque compagnie est composée d'un capitaine en pied, 1 capitaine en second, 1 premier lieutenant, un second lieutenant, 3 sergens, 3 caporaux, 3 anspessades, 40 grenadiers et un tambour; 58 fusiliers et 2 tambours.

1719. Création du régiment de *Karrer* (suisse.) — Nouvelle levée de 23,400 miliciens. — (1er septembre.) Les compagnies d'infanterie sont portées à 81 hommes. — (25 septembre.) Les dispositions relatives au casernement des troupes sont mises en vigueur. — (10 décembre.) Les compagnies d'infanterie sont portées à 94 hommes, et augmentées d'un quatrième caporal et d'un quatrième anspessade.

1720. (21 juin.) Les compagnies sont remises à 81 hommes.

1721. Le régiment de Salis (suisse) prend le nom de *Diesbach* [1]. — (28 avril.) Les compagnies sont réduites à 69 hommes.

1722. (8 avril.) Les compagnies sont dédoublées. Les bataillons sont portés à 16 compagnies de fusiliers de 32 hommes, dont 2 sergens, 2 caporaux, 2 anspessades et 1 tambour; et une compagnie de grenadiers de 45 hommes.

1724. Le régiment de Chartres prend le nom d'*Estampes*. (11 octobre.) Le mode de casernement des troupes et la construction des casernes sont suspendus. Le logement des gens de guerre est remis sur le même pied qu'il se trouvait sous Louis XIV.

1725. (25 septembre.) Les compagnies de fusiliers d'infanterie française sont remises à 40 hommes; celles de grenadiers sont portées à 50.

1726. Création de 122 bataillons de milices formant 53 régimens et 29 bataillons séparés, et 77,100 hommes, dont 3,900 officiers. (Voyez Milices, etc.) — Il existe encore à cette époque plusieurs compagnies d'arquebusiers [2]. (Voyez 1734.) — La durée du service est fixée à 4 ans. — (12 décembre.) Rétablissement des 6 compagnies de cadets gentilshommes, supprimées en 1692 : elles se composent de 100 hommes chacune, et sont commandées par un capitaine (*brigadier* ou *mestre-de-camp*), 1 lieutenant (*capitaine*), et deux sous-lieutenans (*lieutenans*). Ces compagnies, placées

[1] Il avait porté ceux de May en 1702, et de Buisson en 1715 à 1720.

[2] Quelques historiens militaires ont confondu ces compagnies avec celles d'armuriers, déjà existantes dans l'artillerie, parce que, même avant cette époque, le mot arquebusier, ou fabricant d'arquebuse, signifiait aussi armurier, ou fabricant d'armes.

dans les citadelles de Cambray, Metz, Strasbourg, Perpignan, Bayonne et château de Caen, étaient sous la direction spirituelle d'un aumônier.

1727. (1er février.) Création de 16 compagnies franches d'infanterie [1]. — (30 mars.) Ordonnance qui accorde une gratification à tout soldat qui arrêterait des déserteurs.

1728. Création d'un gentilhomme à drapeau (porte-drapeau) dans chaque compagnie [2].

1729 (20 mai). Les 6 compagnies de cadets rétablies en 1726, sont réunies en deux compagnies de 300 hommes chacune. Elles occupent les places de Metz et de Strasbourg.

1732 Nouvelle instruction théorique pour l'infanterie.—Réunion en une seule, des deux compagnies de cadets gentilshommes. Cette compagnie se compose de 600 jeunes gens. On lui assigne Metz pour garnison.

1733 La moitié des hommes appelés au service de l'état est obligé à un service de 5 ans, l'autre moitié à un service de 3 ans seulement.—Le régiment de Moncassel (Irlandais), qui avait pris le nom de *Lée* en 1702, prend celui de *Bulkeley*. —(10 novembre). Les régimens d'infanterie sont remis à 4 bataillons.—(22 décembre). Licenciement de la compagnie de cadets.

1734 Création du régiment de *Travers* (grison).—(20 mars). Création de 60 compagnies d'arquebusiers, dits de *Roussillon*, levées dans cette province, formant 4 bataillons de 600 hommes chacun. — (1er juin). Création de 5 nouvelles compagnies franches de partisans, com-

[1] Toutes ces compagnies ont été supprimées de 1733 à 1737, et incorporées dans d'autres corps.

[2] On en ajouta un second en 1740. (Voyez Chron. des Inst. milit.)

posées de 6 officiers et de 100 hommes chacune [1]. — (1er juillet). Tous les régimens d'infanterie allemande sont augmentés d'un bataillon [2]. — La noblesse de Bretagne est divisée en 8 régimens de gentilshommes, de 10 compagnies chacun. — Création d'une compagnie de grenadiers dans chaque bataillon de milices. — (16 décembre). Le régiment d'Enghien est porté à 2 bataillons. — A cette date l'infanterie forme un effectif de 244,262 hommes [3], officiers compris; savoir :

	offic.	troupe
118 régimens d'infanterie française et étrangère.[4]	9,474	132,514
10 compagnies franches (françaises). . . .	36	815
2 *id*, *id* (suisses). . . .	8	210
123 bataillons de milices.	3,198	84,132
168 compagnies d'invalides	1,201	32,672
Totaux. . . .	13,939	230,343
Total général. .	244,262	

1735 Le régiment de Piettemont prend le nom de *Gontaut-Biron* (voyez 1762). — Création de 20 nouvelles compagnies d'arquebusiers.

1736. (25 avril). Les compagnies d'infanterie française sont réduites à 35 hommes. — Le régiment du Maine prend le nom d'*Eu*. — Levée de 60,000 hommes de milices, organisés en bataillons.

[1] Ces compagnies furent licenciées en 1736, 1737 et 1745.

[2] Ces régimens n'étaient qu'à un bataillon.

[3] La force totale de l'armée de terre s'élevait à 303,029 hommes.

[3] Dans ce total ne sont pas compris les deux régimens des gardes françaises et suisses ; ni les 80 compagnies d'arquebusiers. Ces dernières se composaient de 134 officiers, 2,400 soldats.

1737 (8 janvier). Les compagnies d'infanterie française sont réduites à 3 officiers et 30 hommes; savoir : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 2 sergens, 2 caporaux, 2 anspessades, 23 grenadiers ou fusiliers, 1 tambour. Tous les régimens sont mis à 3 bataillons. — Les bataillons d'infanterie Suisses sont portés à 15 compagnies. — Le régiment de Toulouse prend le nom de *Penthièvre*; celui d'Estampes reprend le nom de *Chartres*.

1738 Les officiers quittent l'usage du sponton et prennent celui du fusil.

1739 Création du régiment *Royal-Corse*. — Création d'une nouvelle compagnie d'arquebusiers Corses, sous le nom de Miquelets du Roussillon. — L'infanterie se compose de 200,825 hommes, non compris les arquebusiers savoir :

	offic.	troupe
121 régimens français et étrangers	7,508	102,470
16 compagnies franches	37	622
Milices	3,198	73,200
Compagnie d'invalides	1,220	12,570
Totaux	11,963	188,862
Total général	200,825	

1740 Institution des troupes légères en corps mixtes réguliers, sous le nom de *légions* et de *volontaires* (voyez cavalerie). — Création du régiment des gardes lorraines.

1741 (15 mai). — Les compagnies d'infanterie sont remises à 40 hommes. — Le régiment de Travers (grison), prend le nom de *Salis*.

1742 Les milices sont augmentées de 36,000 hommes. — (30 octobre). Le régiment de Leisler, crée en 1690, prend le nom de *Royal-Suédois*.

1743 Création des régimens de *Lowendal* (Allemand) et

Royal-Ecossais. —(10 août). Les régimens d'infanterie sont portés à 4 bataillons. — Création d'un corps de Chasseurs, connu sous le nom de *Fischer* [1].

SICARD, *Officier d'état-major.*

(*La suite au prochain numéro.*)

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

LES MÉMOIRES

DU DUC DE ROVIGO.

(*Dernier article.*)

Si M. de Rovigo, comme il le dit, fut réellement en course pendant 15 jours, sur la route d'Jlkirck à Bâle, c'est certainement une preuve qu'il faisait parfaitement le service de courrier; mais c'est aussi une forte présomption qu'il a bien pu commettre une nouvelle erreur en avançant que Pichegru allait souvent à Bâle, *puisque pendant* 15 *jours M. le Duc fut son porteur de dépêches.* On peut encore ajouter que

[1] Ce corps, les légions et les volontaires, créés en 1740, sont l'origine de notre infanterie légère.

Pichegru, pendant qu'il commanda l'armée du Rhin, n'alla à Bâle que la seule fois dont il rend compte au Comité de salut public, en lui annonçant qu'il avait vu les ambassadeurs Barthélemy et Hardeuberg (voir la lettre du 13 mai).

Ce qui est encore vrai, et que M. le Duc a voulu paraître ignorer, c'est que Pichegru, au lieu d'aller à Bâle, se rendait à Blotzen où il avait des liaisons intimes. Ce village est peu éloigné d'Huningue et par conséquent de Bâle.

« Et certes, je ne me doutais pas, dit M. Rovigo, que je » portais des lettres destinées au prince de Condé. »

En vérité, M. le Duc, ceci est par trop fort, mais avec quelque rapidité que vous ayez voulu faire vos récits, et si vous avez eu la prétention qu'on pourrait croire votre singulière aventure, il fallait du moins ne pas laisser ignorer comment vous avez su depuis que vous aviez rempli une si belle mission !

Mais comment oser dire et prétendre prouver que M. Bacher, premier secrétaire interprète de l'ambassadeur de la république française en Suisse, auquel vous dites avoir porté des dépêches de Pichegru et en avoir rapporté des réponses, fut l'intermédiaire entre ce général et le prince de Condé! *risum teneatis.*

Nous ne devons pas laisser sans observations, ce dire de M. le duc de Rovigo.

« Nous nous attendions à passer le Rhin dans ces parages (le » Haut-Rhin), lorsque tout à coup nous reçûmes l'ordre de » partir pour Manheim, qui venait d'ouvrir ses portes d'après une » influence intérieure toute dévouée à la France.

M. le Duc en tenant un pareil langage n'en a pas senti toute la portée, et à cet égard, sa rapidité n'est point excusable : puisque sans raison et sans preuve il élève des inculpations de séduction, et même d'une trahison sous entendue, sur des personnes qui au lieu de faire leur devoir à Manheim,

avaient au contraire contribué à en ouvrir les portes à l'armée française.

Réprimons donc ce nouvel écart de M. le Duc ; et cela nous est très-facile puisque nous n'avons qu'à transcrire.

Extrait d'une lettre du Comité de salut public au général en chef de l'armée du Rhin.

Paris, le 26 fructidor an 3. (12 septembre 1795.)

« Si cependant le passage du Rhin que vous deviez tenter » à Openheim , n'était pas encore exécuté; s'il éprouvait même » des difficultés majeures, ou si le succès en paraissait en quel- » que sorte incertain , le Comité est d'avis que vous y renon- » ciez, pour diriger vos moyens offensifs contre Manheim. »

» Le passage de l'armée de Sambre-et-Meuse, sur la rive » droite du Rhin, *nous permet de recommencer contre cette* » *place*, *les hostilités que la capitulation de la tête de pont* » *nous avait interdites*. Ci-joint copie de cette capitulation. »

« Les dispositions que vous avez sans doute faites à l'avance, » citoyen général, vous mettront à même d'appuyer fortement » une sommation de rendre la place, que le Comité vous » invite de faire le plutôt possible. L'exemple de Neuwied qui » vient d'être réduite en cendres, l'intérêt que l'électeur ba- » varois-palatin a de conserver une ville aussi belle que Man- » heim, sa population considérable que la peur d'un bombar- » dement doit porter à la révolte et au désespoir, tout enfin » fait présumer au Comité que la sommation qu'il vous engage » à faire réussira. »

« Si contre toute attente elle n'avait aucun succès, alors le » Comité vous autorise à prendre contre cette place les mesu- » res sévères que les circonstances commanderont.

« La sommation qui sera faite à la ville de Manheim doit » présenter à la personne qui y commande, l'alternative de

» *conserver à l'électeur palatin*, *une place importante qu'on* » *lui rendrait à la paix dans l'état où on l'aurait trouvée, et* » *sans avoir porté atteinte aux propriétés de ses habitans,* » *ou de la voir détruite et brûlée entièrement par le bombar-* » *dement.*

« Il serait inutile d'insister sur l'inconvenance qu'il y aurait, » après la sommation faite, d'attendre une réponse à un cour- » rier qu'on enverrait à l'électeur à Munich, puisque tout dé- » lai quelconque nous serait préjudiciable, et donnerait aux » palatins, le temps de faire sortir de la place, des munitions » de guerre et de bouche, etc.

» Tels sont, citoyen général, les moyens d'offensive que le » Comité croit devoir adopter présentement; *il s'en rapporte* » *à vos talens, à votre expérience et à votre zèle, pour leur* » *exécution, et pour vous opposer aux entreprises des en-* » *nemis.*

» Je vous invite à lui rendre compte, le plutôt possible, des dispositions que vous aurez faites à cet égard. »

D'après le caractère de ces instructions, n'est-il pas évident que l'on ne se reposait pas sur l'effet d'une influence intérieure dans Manheim, pour en faire ouvrir les portes?

Cependant, voici une autre pièce qui servira encore à faire estimer à leur juste valeur, les produits historiques de M. le duc de Rovigo.

Strasbourg, 16 septembre 1795.

Pichegru au Comité de Salut public:

» Citoyens représentans,

» En formant le projet d'un passage à Openheim, j'avais » deux objets en vue, comme je vous l'ai mandé par ma lettre

» du 14 ; l'un de faire diversion aux dispositions offensives de » l'ennemi sur le Haut-Rhin ; l'autre, de satisfaire aux con- » ditions de la capitulation du fort de Manheim, en portant la » guerre sur la rive droite, afin de pouvoir sommer cette place. » Le passage que vient d'exécuter l'armée de Sambre-et- » Meuse, vers Dusseldorf, remplit ces deux objets. En consé- » quence, la sommation va avoir lieu, d'après les principes » énoncés dans votre lettre du 26 que je viens de recevoir, et » je me persuade qu'elle aura tout le succès que l'on doit en » attendre.

» Je ne laisserai pas de continuer les préparatifs qui se font » à Openheim ; mais l'exécution sera subordonnée, ainsi que » vous le recommandez, aux probabilités du succès, dans le » cas où l'ouverture des portes de Manheim ne la rendrait pas » inutile.

» J'arrêterai provisoirement mon équipage de pont à la hau- » teur de cette ville jusqu'à la réponse de la sommation, afin » d'être à même d'en profiter sur-le-champ s'il y a lieu.

« Je fais continuer aussi dans le même temps des démons- » trations sur le Haut-Rhin, pour y retenir un grand nombre » de troupes que l'ennemi y a en ce moment.

« *Signé* PICHEGRU. »

A cette lettre nous ajoutons la suivante, datée de Franken-dal, le 20 septembre 1795.

« Citoyens représentans,

« Conformément aux dispositions de votre lettre du 26, je » me suis mis en mesure de tenter un passage aux environs de » Manheim, et de bombarder cette place, si elle refusait de » nous ouvrir ses portes. Les préparatifs faits, j'ai sommé cette

» place la nuit dernière, les pour-parler ont duré jusqu'à » midi, et enfin la capitulation a été réciproquement consentie » telle qu'elle vous sera envoyée par vos collègues [1].

« Les principales dispositions sont que la garnison sortira » demain avec les honneurs de la guerre pour se retirer dans » les pays électoraux; et la place nous est rendue dans son état » actuel, sauf à la rendre à l'électeur dans le même état lors » de la paix définitive, etc., etc.

« *Signé* PICHEGRU. »

Nota. La capitulation était à peine signée que l'équipage de pont était rendu sur le Rhin.

Par tout ce qui vient d'être exposé, nous pensons avoir clairement prouvé que M. le Duc de Rovigo, en ne prétendant faire que des récits rapides d'opérations militaires, et n'en parlant que d'après ses souvenirs, n'a mis au jour qu'un tissu d'erreurs.

D'ailleurs à l'époque des faits et événemens dont il s'agit, M. le Duc n'était que capitaine employé à l'état-major d'une division cantonnée dans le Haut-Rhin, et certainement il n'était initié ni dans les relations politiques ni dans les projets d'opérations de l'armée de Rhin-et-Moselle.

Nons continuerons probablement d'examiner la suite des récits de M. le Duc de Rovigo, parce qu'il importe d'effacer avec des documens authentiques, la foule de faits controuvés qu'il a mis en circulation, persuadé, sans doute, que leur insertion dans ses mémoires, suffirait pour leur imprimer le cachet de la vérité.

Un soldat de Hohenlinden.

[1] Les représentans Reben, Rivaud et Merlin de Thionville étaient alors en mission à l'armée de Rhin-et-Moselle.

ORDONNANCES DU ROI.

Ordonnance du roi portant création et organisation d'un comité facultatif et permanent pour l'administration de la guerre.

CHARLES, etc.

Art. 1er. Il sera créé auprès de notre ministre secrétaire-d'état au département de la guerre un comité consultatif et permanent pour l'administration de la guerre.

2. Le comité consultatif sera composé de cinq membres, d'un rapporteur et d'un secrétaire archiviste pris à notre choix dans le corps de l'intendance militaire.

3. Les membres de ce comité seront pris parmi les intendans militaires qui auront au moins dix ans de grade, ou parmi ceux des intendans qui auront administré en chef une armée ou un corps d'armée.

4. Les membres du comité consultatif seront pourvus du titre d'intendant en chef; ils jouiront d'une solde annuelle de douze mille francs, indépendamment de l'indemnité de fourrage et de celle de logement, qui est portée à dix-huit cents francs.

5. Les attributions du comité consultatif seront déterminés

par un réglement particulier, qui sera soumis à notre approbation.

CHARLES.

Par le roi :

Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,
Comte DE BOURMONT.

Ordonnance du roi portant nomination des intendans en chef et membres du comité consultatif et permanent d'administration de la guerre.

CHARLES, etc.

Art. 1er. Sont nommés intendans en chef et membres du comité consultatif et permanent d'administration de la guerre :

Les sieurs baron de Joinville, baron Berger de Castellan, baron Denniée, baron Regnault, baron Volland.

2. L'intendance militaire de la garde royale, l'intendance de l'hôtel royal des Invalides; l'intendance de la première division militaire, et les emplois au conseil supérieur de la guerre, sont exclusivement réservés aux intendans en chef.

CHARLES.

Par le roi :

Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,
Comte DE BOURMONT.

Ordonnance du roi portant création et organisation des

comités spéciaux et consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie.

CHARLES, etc.

Art. 1er. Il sera créé auprès de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre des comités spéciaux et consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie.

Ces comités seront composés d'un lieutenant-général, président; de quatre lieutenans-généraux et de deux maréchaux-de-camp.

2. Les présidens des comités spéciaux seront choisis parmi les membres du conseil supérieur de la guerre.

3. Les comités désigneront un rapporteur choisi dans leur sein.

4. Les rapporteurs des comités feront au conseil supérieur de la guerre le rapport des affaires que nous jugerons assez importantes pour être déférées à ce conseil, et l'un des chefs de service du ministère de la guerre sera désigné pour assister à ses séances.

5. Les membres des comités consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie pourront être renouvelés annuellement dans la proportion de quart pour les lieutenans-généraux, et de moitié pour les maréchaux-de-camp.

6. Les comités s'assembleront le 1er novembre à l'issue de l'inspection générale, et resteront réunis jusqu'au 1er mai.

CHARLES.

Par le roi :
Le ministre secrétaire-d'état de la guerre
Comte DE BOURMONT.

Ordonnance du roi portant nomination des membres des comités consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie.

CHARLES, etc.

Art. 1er. Sont nommés membres du comité consultatif de l'infanterie,

Les sieurs comte Reille, lieutenant-général, président; baron Berthezène, lieutenant-général; comte Grundler, *idem*; vicomte Pelleport, *id.*; vicomte Vasserot, *id.*; vicomte de Bertier, maréchal-de-camp; comte Denys de Danremont, *id.*

2. Sont nommés membres du comité consultatif de la cavalerie,

Les sieurs comte Bordesoulle, lieutenant-général, président; comte Colbert, lieutenant-général; comte Girardin, *id.*; vicomte Préval, *id.*; notre cousin le duc de Périgord, maréchal-de-camp; marquis Oudinot, *id.*

CHARLES,

Par le roi.
Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,
Comte DE BOURMONT.



NOTICE SUR ALGER.

Topographie. — Population. — Deys. — Villes littorales. — Revenus du trésor. — Expéditions tentées contre Alger. — Armée expéditionnaire. — Avantages résultant de cette entreprise.

L'état d'Alger qui occupe l'ancienne Numidie et la Mauritanie césarienne, si vantées autrefois par leur étonnante fertilité et par leur nombreuse population, s'étend sur le littoral de la Méditerranée du levant au couchant sur une longueur de 180 lieues. Sa largeur moyenne du Nord au Sud est d'environ 50 lieues, non compris l'aride Gétulie au-delà de l'Atlas.

Traversé d'Orient en Occident par une double chaîne de hautes montagnes, le petit et le grand Atlas, il est arrosé par une multitude de rivières et de ruisseaux qui en descendent et qui y répandent la fraîcheur et la fécondité.

Garanti par l'Atlas des vents du Midi, il jouit de la plus douce température et de la plus grande salubrité; les maladies y sont très-rares, et les Européens qui l'habitent n'y sont jamais exposés à ces épidémies meurtrières qui les moissonnent dans les Antilles avec une si effrayante rapidité.

L'ophthalmie même, si connue en Egypte, y est inconnue.

Inculte dans la plus grande partie, livré à des tribus nomades et pastorales que leur vie errante dérobe facilement aux

exactions et aux violences d'un gouvernement tyrannique, ce pays pourrait devenir un asile fécond pour ces nombreuses émigrations européennes qui se précipitent sans cesse vers l'Amérique.

Sa proximité de l'Europe et son étonnante fertilité obtiendraient à coup sûr la préférence sur des pays éloignés et à demi sauvages.

Outre les laines fines, les huiles, la soie et la cire qu'il fournirait dans la plus grande abondance à l'état qui en ferait la facile conquête, une grande partie de son territoire se prêterait sans peine à la culture de la canne à sucre, du coton et de l'indigo; enfin, il nourrit dans les pâturages de l'Atlas des essaims des meilleurs chevaux de cavalerie que l'on connaisse.

La population totale du pays peut s'élever de 1,800,000 à 1,900,000 âmes environ, savoir :

Maures, Arabes, cultivateurs et ouvriers. . . .	1,200,000
Arabes indépendans.	400,000
Berbers établis dans des villages.	200,000
Juifs.	30,000
Turcs, renégats, formant l'aristocratie.	20,000
Descendans des mêmes, mais d'une classe inférieure.	20,000
Total.	1,870,000

La ville d'Alger[1] a, du côté de terre, environ 1,200 toises de circuit. Extrêmement forte du côté de la mer, où son mole et ses remparts bastionés sont hérissés d'une nombreuse artillerie, elle n'est pas du côté de la terre susceptible d'une grande résistance. Sa courtine et ses bastions sont faibles et mal en-

[1] Voir le plan de la ville et des fortifications d'Alger dans la quarantième livraison du *Journal des Sciences militaires*.

tendus, sans chemins couverts, et ses fossés peu larges et peu profonds. A l'angle occidental, dans l'endroit le plus élevé, est la citadelle nommé Cassaubah. L'angle du Sud et l'angle oriental sont défendus par des fortins et quelques batteries. Deux faibles châteaux, placés sur des mamelons hors de son enceinte et garnis d'artillerie, en défendent encore l'approche. Elle est entourée et dominée par un grand nombre de coteaux élevés, d'où on pourrait la foudroyer avec facilité.

Sa garnison est composée de 6,000 à 6,500 Turcs ou renégats. Les Coulolis et les Maures qu'on pourrait y armer s'élèvent de 7,500 à 8,500. Total. 14 à 15,000 hommes. Dans ce nombre se trouvent compris 2,000 hommes de cavalerie.

Le Dey, chef de l'aristocratie militaire qui domine à Alger, a sous lui 3 lieutenans ou vassaux presque indépendans, connus sous le nom de bey.

Celui du levant réside à Constantine, l'ancienne Cirta, peuplée d'environ 60,000 ames. Bâtie à 16 lieues de la mer, dans les terres, elle est éloignée de 70 lieues d'Alger; le bey, qui y commande, a sous ses ordres environ 2,000 soldats turcs, et peut réunir sous ses drapeaux 5 à 6,000 hommes de cavalerie Maure et Arabe, tout-à-fait indisciplinée.

Le bey du couchant a sa résidence à Tréméçen et à Muscara, villes sans défense et peu distantes de la mer, mais éloignées de 90 lieues d'Alger. Sa force militaire est d'environ 1,500 Turcs, à laquelle pourraient se réunir 4 à 5,000 cavaliers Maures et Arabes, en tout comparables aux précédens.

Un vaste désert de sable, celui d'Anga, sépare dans cette partie occidentale l'état d'Alger du royaume de Fez.

Le bey du midi n'a pas de résidence fixe; depuis longtemps même le dey n'en nomme pas; il se contente d'envoyer un de ses principaux officiers, à la tête de 1,000 Turcs rançonner les tribus d'Arabes et de Cabiles ou Berbers qui ha-

bitent l'Atlas et les plaines qui sont aux pieds de ces montagnes. Du reste, ces soldats, sans tactique et sans courage, sont armés d'un mauvais fusil sans baïonnette, d'un poignard et de deux pistolets à la ceinture.

Nous passerons sous silence la nomenclature de quelques petites villes ouvertes et sans importance dans l'intérieur, à l'exception pourtant de Tifch, petite place médiocrement forte sur les frontières d'Alger, du côté de Tunis; mais la côte offre sur son littoral, ou à peu de distance de la mer, une assez grande quantité de villes, autrefois florissantes, mais aujourd'hui pauvres et dépeuplées depuis qu'elles gémissent sous la barbarie d'un gouvernement oppresseur.

En suivant la côte du couchant au levant, on trouve les villes de Nédroma; Ozan, qui a 12,000 ames, Mustagnan, cité assez considérable, qui exporte beaucoup de blé; Tenis; Serselle, dont les environs sont couverts de vergers; Alger, la capitale, située au milieu de vallées et de coteaux fertiles; Bugie, bon port, d'où l'on tire de l'huile, des figues et du bois, défendu par 500 janissaires; Culen ou Coulhou, d'où l'on exporte des cuirs, Bona, l'ancienne Hippone, bon port dont le territoire est couvert de magnifiques oliviers et d'orangers, défendu par 200 janissaires ; plusieurs autres villes moins importantes, et enfin le bastion de France, et la cale qui nous appartient.

Les tribus d'Arabes les plus puissantes, et qui jouissent en raison de cela, d'une espèce d'indépendance, sont :

1° Celle des Benni-Ammer, à peu de distance de Trémécen, 2° trois autres auprès de Bléda, et dans la même province, qui, quoique moins nombreuses et moins redoutables, n'en repoussent pas moins les prétentions du bey de Trémécen et lui paient souvent à coups de fusil le tribut qu'il exige; 3° les Benni Albas et les Couces, dans le Voisinage de Bugie, tribus nom-

breuses qui en agissent de même avec le bey de Constantine; enfin, vers les sources de la Mejerda, aux frontières de Tunis, habitent les Henneïschas, tribu de Berbers presque indépendante. Ils occupent une assez grande étendue de territoire dans les vallées et les montagnes de l'Atlas; d'autres camps assez multipliés d'Arabes, à raison de leur faible population, sont incapables de résistance et paient le tribut.

Les revenus de la régence consistent :

1° Dans les redevances des deux beys ;

2° Dans les tributs que l'on perçoit sur les Juifs et sur les Maures cultivateurs ou ouvriers;

3° *Idem* sur les camps d'Arabes et de Berbers nomades;

4° Dans le monopole des blés;

5° Dans le produit des douanes à l'importation et à l'exportation ;

6° Dans les amendes et les avanies, casuel fiscal auquel le gouvernement donne le plus d'extension qui lui est possible;

7° Enfin, dans les tributs déguisés sous le nom de présens qu'il reçoit des puissances chrétiennes.

La totalité s'élève à environ deux millions de piastres d'Espagne, non compris les bénéfices considérables des percepteurs et des beys dont nous avons parlé.

La tyrannie du gouvernement qui pèse sur le pays d'Alger, la peste qui y pénètre tous les douze à quinze ans, l'a dépeuplé insensiblement. La population, il y a deux à trois cents ans, y était peut-être double de celle que l'on y compte à présent. La civilisation et l'industrie n'y ont fait aucun progrès; l'art de la guerre même, le seul auquel les Barbares attachent quelque prix, est resté stationnaire, tel, en un mot, qu'il était au 16e siècle.

La première expédition tentée contre ce pays fut dirigée

sur Oran par le cardinal Ximenès, sous le règne de Ferdinand d'Aragon.

Fernand de Cordoue, à la tête de 12,000 hommes, s'embarqua à Malaga, le 3 septembre 1508, et débarqua dans la baie de Marsalquibir, attaqua et prit Oran, ville alors de 30,000 âmes.

Il y laissa une garnison de 5,000 hommes, parmi lesquels on comptait 2,000 cavaliers. Avec une aussi faible armée, ayant voulu pénétrer dans le pays et y faire des conquêtes, il essuya une défaite complète.

En 1510, sous les ordres de Pierre de Navarre, une nouvelle expédition de 11,000 hommes d'infanterie et de 4,000 de cavalerie reprit Oran avec les pays d'alentour. Elle se porta ensuite sur Bugie, dont il se rendit maître.

En 1516, le même cardinal envoya don Diégo Vera à la tête de 9,000 hommes, pour assiéger Alger. Il ne put y réussir, et ramena en Espagne son armée diminuée d'un tiers.

Fier d'avoir conquis Tunis en 1536, Charles-Quint médita la conquête d'Alger. Sans égard pour la mauvaise saison qu'il avait choisie pour cette expédition, et méprisant les sages conseils de l'illustre Doria, le plus habile marin de cette époque, il partit de Malaga à la tête de 25,000 hommes, et débarqua sans obstacles, le 26 obtobre 1541, près le cap Matifon, dans la baie de Temeusfust, baie accessible de toutes parts et éloignée de quatre lieues d'Alger.

Cette capitale fût infailliblement tombée sous ses coups, sans la tempête furieuse qui fit manquer l'expédition. L'armée fut désorganisée par des torrens de pluie, et la flotte détruite par la mer. Charles-Quint n'ayant ni pain ni munitions, après avoir fait la plus pénible retraite sur Bugie; ne ramena en Espagne que la moitié de ses troupes.

Quelques années après la paix de Nimègue, Louis XIV

voulut établir une colonie française à Gigeri pour punir et tenir en bride les pirates d'Alger; 3,000 hommes furent débarqués sur cette plage. Mais à peine les fondemens des fortifications que l'on projetait étaient-ils sortis de terre, qu'attaqués par des forces éminemment supérieures, ils furent obliégs de se rembarquer, après avoir perdu 400 hommes.

Nous passerons sous silence le bombardement d'Alger, en 1683 et 1684, ainsi que les expéditions maritimes de la Hollande et de l'Angleterre, dans le cours du 18e siècle, pour réprimer l'insolence de ses corsaires. Nous omettrons également celle plus glorieuse, mais tout aussi inutile, faite par les Anglais, il y a quelques années, sous les ordres de lord Exmouth, et qui n'eut d'autres résultats que l'incendie de la flotte algérienne.

Nous ne parlerons que de la tentative faite par l'Espagne sous le règne de Charles III, où une flotte de gros vaisseaux espagnols que leur tirant d'eau empêchèrent d'approcher du rivage, ne purent porter que de faibles secours aux 6 à 8,000 hommes qui avaient été imprudemment débarqués. Le général Acton, depuis premier ministre à Naples, mais alors commandant la flottille toscane, réunie à l'armée navale d'Espagne, fut le seul qui se conduisit avec intelligence dans cette circonstance. Il put approcher de terre avec ses petits bâtimens, et protégea ainsi efficacement le rembarquement des troupes espagnoles.

La saison la plus favorable pour attaquer Alger et conquérir ce royaume est évidemment la fin de l'hiver, les derniers jours de février et les premiers de mars. L'expédition de Charles-Quint en est la preuve évidente. Au printemps, les chemins deviennent praticables; de plus, en mars, la végétation est déjà forte dans ces régions, puisque la moisson des blés et des orges y a lieu à la fin de mai. Ainsi la cavalerie n'y manquerait pas

de fourrages, et l'armée y trouverait des vivres en abondance, une chaleur douce et tempérée y maintiendrait la bonne santé du soldat. Les plaines et les vallées fécondes qui entourent Alger fourniraient avec profusion les bestiaux, les légumes et les fruits dont on aurait besoin.

Alger ayant une enceinte, du côté de la terre, d'environ 1,200 toises, et renfermant dans ses murs, outre les 6,000 Turcs et renégats qui en font la garnison, 800 Coulolis ou Maures qu'elle pourrait armer, il serait imprudent de l'attaquer avec moins de 25,000 hommes, dont 2,000 de grosse cavalerie, un train d'artillerie de siége, des tentes et des vivres pour deux mois.

La descente serait facile dans la baie de Temeusfust, à quatre lieues d'Alger, localité accessible dans son contour, et où Charles-Quint fit son débarquement sans obstacle. L'armée se porterait rapidement sous les murs de la capitale, et pourrait en commencer le blocus.

L'armée assiégeante s'entourerait d'un camp retranché pour éviter les attaques et les surprises, et le siége commencerait, ainsi que le bombardement, tandis que le port et la rade seraient bloqués et menacés par une flotte composée de grands et de petits bâtimens propres à mouiller près du rivage et à le protéger.

Pour faciliter et abréger le transport de la cavalerie, elle pourrait être stationnée à Carthagène, d'où en deux ou trois jours, elle pourrait être amenée au camp.

La prise d'Alger rendrait l'armée maîtresse d'une nombreuse artillerie et de deux à trois mille chevaux propres à monter une excellente cavalerie légère toute formée, qu'on enverrait de France.

En traitant bien les habitans, quatre à cinq mille hommes de garnison suffiraient pour la garde d'Alger. Alors l'armée

pourrait être partagée en deux corps, dont l'un se porterait sur Constantine, la principale ville après Alger, et l'autre sur Oran et Trémécen. Elles suivraient toutes deux dans cette marche le littoral de la mer, et s'assureraient des villes qui y sont bâties.

Le petit nombre de Turcs qui les gardent seraient envoyés en France où on pourrait les enregimenter ou les retenir prisonniers; car l'expulsion des Turcs qui, depuis trois siècles, pillent et oppriment les habitans d'Alger, serait un des principaux moyens pour gagner la confiance et l'affection de ceux-ci.

Dans cette double expédition, l'avantage d'avoir préféré le printemps à l'automne se ferait sentir par le peu d'obstacles que présenteraient les chemins pour le transport des vivres, des munitions et de l'artillerie.

Constantine et Trémécen, villes ouvertes, ne pourraient opposer de résistance.

La division chargée de s'emparer de Constantine aurait son rendez-vous à Bugie, bon port entouré d'un pays fertile; cette division devrait être de 12,000 hommes, pour pénétrer sans crainte dans l'intérieur de la province, à raison de la distance de trente-huit lieues qui sépare Constantine de Bugie. Elle aurait avec elle des vivres, une artillerie légère, des pièces de montagnes, de petits obusiers; des caravanes de chameaux, abondans dans le pays, transporteraient les vivres et les munitions.

Des présens et l'affranchissement de tout tribut engageraient dans notre alliance les puissantes et nombreuses tribus des Benialbas et des Coulos, qui sont établies entre Bugie et Constantine. On traiterait de la même manière avec les Henneischas, cantonnés dans l'Atlas; ils fourniraient même de la cavalerie en recevant une faible solde.

La petite place un peu fortifiée de Tifch, 15 lieues plus à l'orient, mériterait d'être occupée et entourée de bons ouvrages en terre ; elle est une barrière contre les attaques possibles des Tunisiens.

La division qui se porterait sur Oran et Trémécen, suivrait également le littoral de la mer : elle serait de 8,000 hommes. On userait des moyens indiqués ci-dessus pour obtenir l'alliance et l'amitié de la puissante tribu des Benn-Ammer.

Comme on pourrait craindre que la jalousie de l'Angleterre n'engageât un jour l'empereur de Maroc à attaquer du côté de Trémécen, il conviendrait de mettre le pays à couvert de cette invasion, en fortifiant cette dernière ville, ainsi qu'Oran.

Du reste, les juifs et les habitans, bien traités par leurs nouveaux maîtres, s'attacheraient sans peine à eux. Les imans seraient gagnés facilement par des pensions, et en leur laissant pleine liberté dans leur culte religieux.

D'ailleurs, en appelant dans le pays les nombreuses émigrations européennes qui se dirigent aujourd'hui régulièrement vers l'Amérique, en leur concédant gratuitement une partie de l'immense quantité de terres incultes que la tyrannie de la régence a forcé depuis long-temps d'abandonner, on pourrait leur imposer pour redevance le service militaire, sous le nom de milices. Au bout de quelques années de services, les soldats français pourraient être retenus dans le pays par les mêmes avantages, et placés en colonies militaires, à l'exemple des Romains, dans les villes de la côte et dans l'intérieur.

Le mélange de ceux-ci et des émigrans européens par des mariages, consoliderait de plus en plus la domination de la France dans ces belles provinces, et la rendrait indestructible.

Quels immenses profits l'industrie et le commerce français ne retireraient-ils pas de la fourniture d'une population de 2

millions d'habitans, susceptibles de s'accroître avec une étonnante rapidité dans des contrées saines et de la plus grande fertilité.

Leur possession nous affranchirait de l'énorme tribut que nous payons à l'étranger pour les huiles, les soies, les cotons, les indigos et le tabac. Tous ces produits y croîtraient en abondance, et nous pourrions en fournir une partie de l'Europe.

La conquête d'Alger consolerait et dédommagerait la France de la perte si justement regrettée de la limite du Rhin, et consoliderait l'affection d'une nation fière de ses anciens triomphes, envers un gouvernement qui ferait quelque chose pour sa gloire.

La nouvelle colonie attirerait dans son sein cette foule de jeunes gens ardens, exaltés, turbulens même, qui surgissent de toutes parts après une grande révolution.

Sous le rapport religieux, quel honneur pour le fils aîné de l'église de reporter le feu sacré du christianisme, de relever l'étendard et les autels du Christ, dans les provinces illustrées par l'épiscopat des Augustin, des Cyprien, d'y faire enfin refleurir la religion chrétienne qui y répandit autrefois un si brillant éclat!

L'Italie, l'Espagne, le Portugal et les états du Nord même, ne pourraient qu'applaudir à une expédition qui aurait pour résultat la destruction d'un repaire de pirates dont l'existence est une honte pour l'Europe civilisée.

Alger, attaqué par une armée de 25,000 hommes et foudroyée par une nombreuse artillerie, ne pourrait tenir un mois; le trajet qui la sépare de la France étant extrêmement court, les frais de passage et de transport des troupes seraient peu coûteux. On est assuré de trouver dans le pays des ressources immenses en vivres, en bestiaux, en chevaux et chameaux pour le service de la cavalerie et des transports. Cepen-

dant, on ne peut se dissimuler que l'entreprise ne laisserait pas d'exiger des dépenses assez considérables.

Voici les ressources qui peuvent les compenser ou les couvrir. Des impôts modérés et perçus sur le pays suffiraient pour entretenir l'armée.

Mais on trouverait des avantages immenses dans la vente des terres fertiles de ce royaume à des compagnies financières.

Un rapide aperçu en fera sentir l'importance.

Le royaume d'Alger, non compris les provinces qui sont au-delà du grand Atlas, vers le désert de Sahara, et qui formaient l'ancienne Gétulie, a 9,000 lieues carrées de 25 au degré, ce qui donne plus de 18 millions d'hectares de terre.

Nous supposerons que, 1° en montagnes incultivables, rochers, cantons sableux et peu fertiles, il y ait la neuvième partie du terrain (et cette évaluation est très-exagérée), c'est.	2,000,000
2°. Que les parties abandonnées aux Arabes nomades et aux Berbers absorbent 2/9 du territoire (presque le quart), c'est encore.	4,000,000
8°. Que les Maures et les Arabes cultivateurs en possèdent 2/9, ce qui dépasse encore la réalité, puisque les 7/8 de ce beau pays sont incultes et dépeuplés, ci.	4,000,000
4°. Qu'un million d'hectares sera réservé pour le domaine du roi, ci.	1,000,000
5°. Enfin, qu'un autre million d'hectares en terres et forêts sera réservé pour la fondation des hôpitaux, la dotation du clergé, les distributions gratuites de terres à l'armée et aux colonies militaires qui y seront établies, ci.	1,000,000
Total. . .	12,000,000

Il en resterait encore 6 millions dont on pourrait opérer la vente en faveur des compagnies nationales et étrangères.

Si l'on évalue 1 hectare de terres fertiles, propres aux cultures des zones tempérées comme à celle des zones équinoxiales, au prix de 100 fr. l'hectare, on aurait pour les 6 millions d'hectares la somme de 600,000,000 fr.

Pour faciliter la vente et la rendre plus avantageuse, on pourrait consentir à ne recevoir que le dixième du prix par année; ce serait donc 60 millions par an, sans les intérêts.

Ajoutez à cela la valeur des maisons prises sur les Turcs dans les grandes villes.

Ainsi, l'expédition, déjà si éminemment utile sous tous les rapports pour la France, serait encore très-avantageuse pour nos finances, et rendrait au-delà du décuple des sommes qu'elle aurait pu coûter.



SUR LA GUERRE

CONTRE ALGER.

Delenda Carthago.

L'état d'hostilité contre Alger dure encore, et depuis deux années la France a consommé dans un blocus incomplet des millions qui, sacrifiés à une expédition rapide, eussent suffi pour châtier des pirates incorrigibles, et même pour effacer leurs remparts et leur ville des rivages de la Méditerranée.

Les motifs politiques de la rupture doivent nous rester étrangers; quels qu'ils aient pu être, la guerre subsiste : la France ne peut céder; et, pour sortir à la fois d'une position fausse, et pour donner à toujours un grand exemple, il faudrait qu'elle choisit cet instant pour détruire une aggrégation dont depuis long-temps l'Europe civilisée aurait dû faire justice.

Il est temps qu'au dix-neuvième siècle le droit des gens soit reconnu et respecté par toutes les nations, et qu'il soit écrit chez tous les peuples que la guerre fera seulement des prisonniers, mais plus d'esclaves.

Cependant, depuis des siècles, Alger est toujours prête à insulter tous les pavillons, à troubler les relations commerciales, et à exercer sur les Européens cette traite barbare que

ceux-ci ont flétrie et proscrite dans les deux mondes. Alger ne connait point les traités, et reçoit seulement des tributs; elle pille les faibles et respecte seulement les puissans; et ne fait enfin de prétendues réparations qu'à prix d'argent.

Il est donc bien prouvé en ce moment que le dey ne consentira point à ce qu'exige la France, et que celle-ci, de son côté, ne peut point mollir : aussi voyons-nous s'approcher le dénouement d'un état de choses qui ne serait que ridicule s'il n'était point éclatant.

Dans la séance du 7 avril ces questions ont été agitées à la chambre des députés. Le gouvernement et le pays semblent être d'accord sur la nécessité d'une expédition; mais tous les esprits ne se sont point entendus sur les difficultés et sur les moyens d'exécution. Nous croyons donc qu'un aperçu militaire sur ce sujet, présenté aussi généralement que nous l'impose l'ignorance topographique des lieux, ne sera point inutile dans ce journal pour fixer des idées indécises et contradictoires, pour provoquer une décision, et pour préparer d'une manière éventuelle la combinaison des moyens.

Tout ce qui se rattache à l'attaque et à la défense des places, aux circonstances où il faut suivre les règles, à celles où il ne faut que les suivre en partie, ou même les abandonner, repose sur un art et mieux encore sur une science de tact militaire dont les procédés sont généralement peu connus des gens du monde et souvent des hommes d'état. Ne soyons donc pas surpris que dans cette séance rien de précis n'eût été produit sur la question d'Alger.

On sait que depuis Vauban une place de guerre ne peut être dite *imprenable* [1] : cet habile ingénieur a restitué à l'attaque

[1] Sous le nom de places de guerre nous n'entendons pas parler de forts jetés sur des plateaux élevés ou sur des cônes de rochers, et qui, comme l'aire

une supériorité sur la défense qu'aucune combinaison réelle et puissante n'a encore affaiblie. Ainsi Alger comme Dantzick, Anvers, Barcelone, etc., tomberait à jour nommé sous la puissance d'une double attaque de terre et de mer. Mais serait-il nécessaire de subir les travaux méthodiques d'un siége, et de sacrifier sur les brèches un sang précieux sans lequel elles sont rarement emportées? En Europe, assiéger une ville c'est en vouloir la conquête; c'est en vouloir l'occupation militaire, c'est vouloir la prendre sans la détruire : aussi est-il reçu dans l'usage, et en quelque sorte dans le droit des gens, de ne tirer que sur les fortifications, et de ne ruiner que les défenses. Ces principes, qui allient les exigences de la guerre avec les droits de l'humanité, sont consacrés de nos jours, et ont été émis par les Vauban et les Bousmard : ils sont même tellement dans les mœurs des gouvernemens civilisés, que l'Europe s'est indignée, et que l'histoire se souviendra, pour la flétrir, de cette expédition barbare et déloyale contre Copenhague, opérée par les flottes de l'Angleterre. Mais dans l'expédition projetée, l'état des choses est tout autre, et Alger doit être placée hors du droit des nations; c'est une exception unique dans l'époque; ce n'est point une occupation militaire qu'il s'agit d'accomplir; c'est un grand désastre, c'est une ruine entière qu'il faut consommer; c'est un grand exemple; c'est, si je puis me servir d'un mot odieux, *une rigueur salutaire* dont il faut user pour extirper la piraterie de la mer la plus fréquentée, pour prévenir un jour de nouvelles insultes, et se dispenser de sacrifier plus tard à la nécessité et encore du sang

de l'aigle, sont isolés dans la nue : nour parlons de places construites généralement, soit en rase campagne, soit sur un rivage, soit sur le bord d'un fleuve, soit enfin sur un terrain varié et accidenté; comme la plupart de nos places d'Europe.

et encore des millions. Enfin il faudrait que l'on pût dire un jour avec le poète :

Nunc seges ubi..... fuit.

Nous sommes donc naturellement conduits à discuter le plan le plus convenable pour lui faire subir ce destin.

Le grand nombre de bouches à feu dont la ville est armée du côté du port rendrait très-périlleuse une attaque directe par la mer : mais si au débarquement du corps d'expédition on élevait un camp retranché à sept ou huit cents toises des points où l'enceinte se lie aux fortifications de l'extrémité la plus faible du port, et si, de cette vaste place d'armes défendue par des ouvrages de campagne, on s'avançait par des cheminemens pour établir, dans les directions favorables et assez près des remparts, des batteries d'enfilade à ricochets et des batteries de mortiers, il serait probable que de la terre on pourrait ruiner d'écharpe et de revers toutes les défenses du côté de la mer. Jusqu'à ce jour Alger ne s'est, dit-on, fortifiée que de ce côté, et il est vraisemblable que, malgré les modifications de détails imposées par le terrain, cette idée, exécutée de concert par le génie et l'artillerie, trouverait encore dans la pratique et l'habileté de ces deux armes des chances de succès presque certaines et presque complètes. Ainsi la première opération de la division d'expédition serait de ruiner les défenses du port, et de démonter autant que possible toutes les bouches à feu qui s'y trouvent : ce résultat obtenu, et les batteries de terre continuant leur feu dans la même direction pour rendre ces lieux intenables, la flotte pourrait s'approcher, et, avec les gros calibres de 30 que comporte l'armement des vaisseaux, pourrait tirer sans danger sur la ville : bientôt après sept ou huit jours de ravages, elle ne serait tenable dans aucun

de ses quartiers, elle serait probablement évacuée, et alors on l'occuperait facilement, et l'on procéderait, par le marteau et la mine, au nivellement absolu.

Mais il nous semble que, malgré la faiblesse des fortifications du côté du continent, si toutefois cette faiblesse est réelle, il faudrait bien se garder de diriger exclusivement par là une attaque régulière par tranchées, parallèles, places d'armes, cavaliers de tranchées, sapes debout, couronnement de chemin couvert, etc., pour obtenir des brèches et livrer assaut.

Si l'expédition a lieu, ce dernier plan pourrait être proposé, car on a souvent de la peine à s'affranchir du joug de la méthode et des règles imposées par l'enseignement des écoles.

Ce plan serait probablement dangereux : rappelons-nous Saragosse et Girone où le fanatisme chrétien, moins violent que celui des sectateurs de Mahomet, luttait avec tant de courage, ici dans une ville sans enceinte, là dans une autre ouverte par une brèche; rappelons-nous Saint-Jean-d'Acre! et plus récemment Braïlow et Varna! Les musulmans, comme tous les peuples arriérés en civilisation, sont en général ignorans dans les arts, et surtout dans les combinaisons délicates de celui de la guerre; mais ils sont braves et comme aveugles sur les dangers, et quand le fanatisme vient encore d'un levier puissant grandir leur courage, ils deviennent quelquefois invincibles, mais toujours redoutables dans la défense opiniâtre et tumultuaire d'une brèche. C'est à ce période d'un siége que pour eux la défense commence, tandis qu'en Europe c'est là qu'ordinairement elle finit.

Mais, dans le premier plan, après ruiné de la terre les défenses du port, la flotte pourrait s'approcher, ravager la ville et en faire un désert. Quelles batteries de terre, ordinairement construites avec tant de peines et de périls, et n'ayant au plus que du 24, pourraient produire les mêmes effets que ces bat-

teries de gros calibre, nombreuses et ambulantes, que nos vaisseaux pourraient embosser çà et là partout où il y aurait à détruire ?

Un puissant auxiliaire à donner encore à notre marine seraient des fusées de guerre de 4 à 5 et 6 pouces de diamètre, à culots et à pots; elles produiraient l'effet d'enfoncement des bombes, et auraient l'avantage de pouvoir être tirées, hors de la portée du canon, sur de simples chaloupes, sans autre attirail que celui d'un tube de tôle monté sur chevalet.

Car remarquons bien que la fusée de guerre offre à la marine le moyen le plus simple d'obtenir les effets de la bombe. Ce projectile porte en lui-même la matière qui crée et qui accélère la force de projection; de sorte qu'il dispense d'avoir recours à la construction dispendieuse de galiotes à épais bordages, et au transport pénible de pesans mortiers.

La fusée de guerre est inférieure, pour la justesse du tir, à tous les autres projectiles, et ne peut indistinctement être employée avec succès dans toutes les circonstances des campagnes de terre et de mer; l'assertion contraire fut soutenue, dit-on, par le général Congrève; mais ce n'est pas ici le lieu de prouver que ce n'était de sa part que de l'engouement pour un artifice ou un projectile qui avait rendu son nom justement célèbre. Cependant comme moyen de bombardement maritime contre une ville qui présente une large surface à ravager, ces fusées peuvent être préparées de manière à offrir plus d'avantages que les bombes, puisque pour fournir leur vol elles n'ont pas besoin de bouches à feu qui les lancent : en les pointant à 55 degrés et sous le vent elles acquièrent à la fin de la branche descendante de leur trajectoire une force d'enfoncement très-considérable; et lorsque les matériaux employés dans la construction des édifices sont de nature à alimenter un incendie,

on adapte au cartouche un pot plus léger rempli de matières incendiaires.

Voilà pourquoi les Anglais en firent un funeste usage dans le guet-à-pens de Copenhague.

Du reste, ce que nous savons ou ce que nous pourrions découvrir par nous-mêmes sur l'emploi perfectionné de ce projectile, ne doit pas être publié; et il suffit que l'on sache que le gouvernement ne peut manquer d'avoir actuellement des moyens de l'utiliser par un tir dont les déviations peuvent être resserrées entre des limites plus rapprochées que celles dont on se plaignait jusqu'à ce jour. Nous ne sommes pas aux lieux où se font les grandes expériences; et, quoique rien ne nous ait été communiqué, nous croyons devoir nous taire sur une théorie plus étudiée et sur des essais tentés en particulier et en petit, hors du département de la guerre et de celui de la marine.

En résumé, l'attaque d'Alger semble devoir être praticable en préparant d'abord par un débarquement les approches du port et des môles à notre marine, puis en unissant l'effet des batteries de terre à la puissance destructive des gros calibres et des fusées de guerre de la flotte. Le résultat probable et presque certain serait la destruction de la ville, et bientôt il ne resterait plus au corps expéditionnaire qu'à défiler sur les ruines d'une cité qui, pour la dernère fois, aurait bravé et lassé la France.

A. Z.



OBSERVATIONS

SUR LES APERÇUS

DE

M. LE COMTE BURGUES DE MISSIESSY,

VICE-AMIRAL,

SUR LE MATÉRIEL ET LE PERSONNEL

DE LA MARINE;

PAR M. M***,

OFFICIER DE LA MARINE ROYALE.

> Il faut savoir distinguer ce qui est utile à la marine de ce qui lui est nuisible; ce qui la fait fleurir de ce qui la dessèche et l'appauvrit.

Dans la dernière session, à l'occasion du budget, la marine a été attaquée avec violence et sans beaucoup de fondement, quelques députés ont parlé d'abus innombrables et de *gaspillages* qui se commettent journellement dans les ports; d'autres, s'écartant de la gravité parlementaire, sont descendus jusqu'à des personnalités. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux c'est que des hommes droits, des hommes jaloux de la prospérité de leur pays, au nombre desquels il faut ranger

M. Humann, ont émis les idées les plus fausses sur le rôle subalterne qui doit être, suivant eux, assigné à notre marine qu'ils ont attaquée dans son essence. Ils ont parlé avec conviction, sans doute, mais faute de connaissances spéciales dans cette partie si essentielle de la force militaire de la Frrnce, ils se sont grossièrement trompés, et malheureusement ils ont, par leurs discours, vicié l'opinion de la chambre sur cette matière. Un seul député, à mon avis, a parlé de la marine en véritable homme d'état qui possède bien le sujet qu'il traite, c'est M. Charles Dupin. En signalant quelques abus et en indiquant les améliorations que diverses branches de la marine sont susceptibles de recevoir, il a fait preuve à la fois d'indépendance et de talent. Tant est puissante la force de l'intérêt public, sur les âmes généreuses dont une éducation soignée annoblit tous les sentimens!

Au milieu de cette tendance qu'ont les chambres à vouloir diminuer le budget de la marine, il est du devoir de tous les hommes, amis de leur prince et de leur pays, d'éclairer les législateurs et de rectifier leurs idées sur l'importance de la marine française. Il faut raviver la marine, il faut lui donner toute la latitude dont elle a besoin pour atteindre les hautes destinées auxquelles notre Monarque veut l'élever. Par quelle bizarrerie se fait-il qu'un vice-amiral, qu'un membre du conseil d'amirauté qui par état, par position, par intérêt national, devrait s'attacher à développer les avantages que l'on se promet d'une marine respectable, qui devrait proclamer que la prospérité et la sécurité de la France sont essentiellement liées à une marine imposante, par quelle bizarrerie, dis-je, vient-il, pour ainsi dire, supplier les chambres de n'accorder au budget de la marine que quarante millions, et dans quel moment vient-il soumettre cette grande question de réforme, lorsque toutes les puissances maritimes donnent de l'extension

et du développement à leur marine. On ne saurait voir sans un sentiment pénible, des Français afficher des intentions si peu conformes à l'intérêt et à l'esprit national. On serait tenté de croire que l'écrit dont nous allons rendre compte, sort de la plume d'un officier de marine anglais qui voudrait nous voir plongés dans une nullité complète. Persuadé que les *aperçus* de M. le comte de Burgues-Missiessy, distribués aux Pairs et aux Députés pourraient les égarer, nous avons voulu ici leur montrer les fausses routes où l'on voudrait les entraîner. Le mensonge ne sera point favorisé, ni la vérité étouffée; elle jaillira avec une impatiente énergie, et rendra à l'opinion toute sa pureté.

M. Missiessy admet que la France veuille avoir en temps de paix 264 bâtimens de guerre, dont 81 vaisseaux, 60 frégates, 60 corvettes, 40 flûtes ou gabares, 20 bateaux à vapeur, 3 prames.

Cette composition de la flotte n'est point admissible, ce nombre de 81 vaisseaux dans les 264 est beaucoup trop considérable pour le genre de guerre que la marine française devra raisonnablement adopter. Pour se convaincre de la justesse de cette remarque, il suffit de lire le dernier discours du président Jackson, au congrès des Etats-Unis d'Amérique. « Il ne « peut, dit-il, y avoir de doute que votre meilleure politique » ne soit d'arrêter la construction des navires de premier et de » second rang. Nous devons nous appliquer à amasser des » matériaux pour la guerre, si le cas en échéait, plutôt que » de grossir le nombre des bâtimens que nous pouvons mettre » à flôt en temps de paix comme preuve de notre puissance » navale. »

L'auteur suppose que 144 bâtimens désarmés sont placés à sec dans des bassins ou sur des cales avec des toitures mobiles ou fixes, mais il faut beaucoup d'argent pour construire des

bassins et des cales couvertes : il convient donc d'augmenter le budget au lieu de le diminuer. J'insiste sur la construction de ces édifices qui doivent être en nombre suffisant pour y recevoir à la fois tous les vaisseaux qui auraient besoin de réparations après un combat ou un coup de vent. Faute de ces ressources, nous avons souvent perdu la supériorité sur nos ennemis qui pouvaient reprendre la mer plutôt que nous.

M. Missiessy établit *comme probable pour ne pas dire certain* que nos bâtimens auront une durée de 30 ans. « S'ils » ont cette durée, dit-il, il ne faudra construire tous les ans » pour maintenir au complet le nombre de 81 vaisseaux, de » 60 frégates, de 50 corvettes, en bon état, que deux vais- » seaux 2/3, deux frégates, une corvette 2/3; il ne faudra » radouber que 6/24 de vaisseau par 30 vaisseaux, 6/24 de » frégate par 30 frégates, 6/24 de corvette par 30 corvettes. »

L'expérience a malheureusement démontré que la durée de nos bâtimens était au-dessous de la moitié du terme fixé dans les *aperçus*; par conséquent, les calculs indiqués ci-dessus se trouvent entièrement faux; ainsi il faudra une plus grande quantité de bois de construction pour armer la flotte que ne le prétend M. Missiessy.

« Les bois de mâture pour armer la flotte sera peu de chose, » si les mâtures des 144 grands bâtimens désarmés ont été » placées dans des fosses doublées en plomb et garnies de gou- » dron (page 17). »

En supposant que ce moyen de conservation soit bon, ne faudrait-il pas dépenser beaucoup d'argent pour établir ces fosses et les entretenir : il n'est donc pas opportun de demander une énorme réduction sur le budjet; car qui veut la fin veut les moyens.

L'auteur des *Aperçus* veut que le chanvre, pour armer la flotte, soit en quantité suffisante pour le gréement complet des 144 bâtimens désarmés, ainsi que pour les câbles, les grelins,

les aussières; les ralingues des voiles, les bragues, les palans des canons, etc.; qu'il y ait un approvisionnement pour ces 144 bâtimens; l'artillerie, le goudron, le brai, les caisses en fer, les futailles et le merrain; que les cuivres, les fers, que tous les objets de rechange soient totalement confectionnés et placés dans les magasins.

« Les vivres, dit-il, pour armer la flotte doivent être en » quantité suffisante pour les équipages de 50 vaisseaux et de » 20 frégates sur le pied de guerre pendant sept mois, à l'ex- » ception du biscuit, parce que rigoureusement, avec les deux » fours qu'ont les vaisseaux et les frégates, ils peuvent faire as- » sez de pain par jour pour nourrir l'équipage entièrement au » pain frais; à l'exception aussi de la viande salée, que l'on » pourrait préparer dans trente jours.... Le vin, s'il est de » bonne qualité, se conserve de même que l'huile et le com- » bustible. Si cependant on craint que le vin s'altère avant » d'être consommé, on le vendra dans les ports de commerce » et à perte, s'il le faut, sacrifice nécessaire tous les ans. » (page 20.)

M. Missiessy suppose que tous les magasins sont pourvus des objets nécessaires à l'armement de 144 bâtimens; mais il oublie d'indiquer les fonds indispensables pour arriver à cet heureux état de prospérité. Suivant lui, les approvisionnemens, les objets confectionnés dépérissent peu ou point dans les magasins; dès lors il faut peu d'argent pour l'entretien de ces mêmes objets. L'auteur des *Aperçus* tombe à cet égard dans de graves et nombreuses erreurs. Il ne sait donc pas qu'en général les magasins de nos ports militaires sont bien au-dessous des besoins qu'exige le service des forces navales que la France doit entretenir. Toulon, par exemple, si important par sa position, Toulon où s'organisent nos armées navales, où se réunissent nos plus grandes flottes, manque des magasins qui lui sont nécessaires : il en résulte une grande détérioration de

matériaux. Faute de fonds suffisans, on est obligé d'élever quelques barraques provisoires et incommodes, en attendant que l'on accorde plus d'argent au budjet de la marine. Partout il y a à construire des quais, des cales, des bassins, des magasins, des ateliers. La politique ne commande-t-elle pas aussi de terminer les beaux travaux de Cherbourg, dont la position, sous les rapports militaires, est reconnue pour la plus avantageuse, et le point le plus capable d'établir l'équilibre maritime entre la France et l'Angleterre. Cherbourg doit être en état de recevoir une armée de 40 à 50 vaisseaux : tout ajournement sur cet objet est une véritable calamité pour la patrie. Loin de proposer des réformes, des réductions sur le budget, nous avons la conviction qu'il faut faire, pour un si grand intérêt, tous les sacrifices que le patriotisme commande. Quelles dépenses plus légitimes que celles qu'on fait pour la défense de son pays. Préparons des ressources éloignées pour faire face aux événemens d'une guerre maritime quelconque.

M. Missiessy détermine le personnel nécessaire à l'armement des 50 vaisseaux et des 20 frégates qui, d'après lui, doivent mettre en mer 35 jours après l'annonce de la déclaration de guerre. Il raisonne d'après des hypothèses qui sont bien éloignées de la vérité.

Il suppose que 14,085 hommes des équipages de ligne seront susceptibles de prendre la mer au moment de la déclaration de la guerre. Il est fort douteux que les paysans des Alpes, de l'Auvergne et des Vosges contractent des réengagemens, et que des gens tout-à-fait étrangers au rude métier de la marine, puissent aller à la mer sans inconvénient à leur arrivée au corps. Il suppose également que 8,882 hommes de l'inscription maritime, 20 jours après la déclaration de guerre; 4,500, 30 jours après la déclaration, seront disponibles. Tous ceux qui ont habité les ports de mer connaissent les difficultés et les len-

teurs que l'on éprouve dans la levée des marins. On exercerait une presse aussi rigoureuse qu'en Angleterre, qu'il serait impossible de réaliser les prévisions des *Aperçus*.

L'auteur n'est pas plus heureux dans l'appréciation du temps nécessaire pour armer ses 50 vaisseaux et ses 20 frégates, qu'il suppose toujours placés à sec dans les bassins. D'après lui, ces bâtimens seront prêts moyennant certaines conditions presque impossibles à remplir. Elles équivalent à peu près à ceci : donnez-moi tous les ouvriers nécessaires; disposez d'avance tout ce qu'il faut dans les magasins, c'est-à-dire, dépensez un argent immense, employez des moyens extraordinaires, et mes 50 vaisseaux et mes 20 frégates seront entièrement armés 35 jours après la déclaration de guerre. Ce n'est pas tout, il faut pourvoir, dans l'espace de 75 jours après la déclaration de guerre, aux équipages des 19 vaisseaux, des 22 frégates, des 20 corvettes, des 10 bateaux à vapeur et des 3 prames qui restent à armer. Pour parvenir à ce but l'auteur suppose que les bâtimens marchands français qui naviguent sur les côtes d'Europe, dans le Levant, sur les côtes de Barbarie et au Sénégal rentreront dans les ports de France 45 jours après la déclaration de guerre, et y laisseront 11,000 marins; qu'il en sera de même pour les bâtimens provenant des autres mers après un plus long délai. Toutes ces hypothèses ne sont pas admissibles. L'auteur admet aussi que 6,000 marins des puissances neutres pourront monter sur nos bâtimens. D'après son calcul, toutes ces ressources pourraient être évaluées à 21,660 officiers mariniers ou matelots, sur lesquels il faut en déduire le quart, selon lui, pour les retardataires, malades et déserteurs. Reste donc 16,095. On pourrait, saus trop s'écarter de la vérité, réduire ce chiffre à 8,000, encore est-ce beaucoup. L'auteur ajoute que le commerce maritime ne sera pas pour cela dépourvu de marins. C'est difficile à croire.

M. Missiessy arrive ensuite au personnel, qu'il conviendrait que la France entretint en tems de paix. Quelques lignes du chapitre VI suffiront pour en donner une idée.

« Le personnel de la marine militaire à entretenir en temps » de paix devrait être composé de manière que, par une ad- » jonction des capitaines marchands au long cours, suffisam- » ment expérimentés et ayant le commandement que compor- » tent les fonctions d'officiers de vaisseaux, *par l'adjonction* » *des conscrits du contingent de l'année*, *laissés en dispo-* » *nibilité dans leurs foyers*, on puisse former dans un temps » déterminé, après la déclaration de guerre, les équipages de » la flotte sur le pied de guerre. »

Les capitaines au long cours sont de fort braves gens, sans doute, qui conduisent au mieux leurs navires marchands; mais ils sont totalement étrangers aux habitudes militaires que l'on veut avec raison propager dans la marine royale; ils le sont également à cette installation bien entendue que l'on remarque aujourd'hui sur nos bâtimens de guerre. Enfin, il faut le dire, ils ne sont point à la hauteur des officiers du corps royal, et les introduire dans la marine militaire, ce serait évidemment vouloir rétrograder. Ce qui distingue éminemment l'officier de marine militaire du capitaine au long cours, c'est que le premier sert pour acquérir de la gloire, et l'autre de l'argent.

M***, *officier de la marine royale.*

(*La Suite au prochain numéro.*)



ANNONCES.

Beaucoup de bonnes lectures, beaucoup d'observations; voilà l'aliment de l'homme de guerre! Voilà, au temps où nous sommes le moyen le plus propre pour acquérir les talens militaires qui tôt ou tard deviendront également utiles à ceux qui les possèdent et au prince auguste qui veille à la fortune de l'armée.

C'est pour répondre à ce besoin qu'a été conçu un ouvrage militaire aussi remarquable par les nombreux sujets qu'il embrasse en peu d'espace, que par l'indépendance qui a présidé à sa composition.

Sous presse, et pour paraître du 1er au 15 mars prochain, passage Saulnier, n° 13, *L'Esprit de l'homme de guerre*, ou *Essai moral, historique et théori-pratique de l'art militaire*, par M. le capitaine D'Esmond; un fort volume in-8°, avec tableaux et 16 planches à l'appui.

Nous recommandons cette nouvelle production surtout aux jeunes militaires auxquels il semble particulièrement destiné.

La Psyché, choix de pièces inédites en vers et en prose. Cet ouvrage paraît par livraisons, de mois en mois, et se compose des charmantes productions de nos meilleurs auteurs, 2e. année, chaque vol. grand in-18, orné de gravures et de vignettes, imprimé sur papier vélin satiné, est de 144 pages. Prix de l'abonnement, par an, 38 fr.; pour 6 mois, 20 fr.

Ce joli recueil est le dépôt de la littérature légère. Nos auteurs les plus célèbres viennent tour-à-tour l'enrichir des aimables dépouilles de leur portefeuille. Casimir Delavigne, Lamartine, Victor Hugo, Lemercier, Bignan, Viennet, Cordellier de la Noue, mesdames Waldor, Tastu, Elisa Mercœur, Alexandrine Aragon, etc., et une foule d'autres noms illustres servent de garantie à la rédaction.

Journal des Sciences Militaires,
publié par J. Corréard Jeune



Grenadier,
en 1667

Journal des Sciences Militaires,
publié par J. Corréard Jeune



Grenadier,
en 1667

(Tome XVIII) (Pl. I) (34e Lon)

Journal des Sciences Militaires.
publié par J. Corréard Jeune.



Mousquetaire
en 1670.

(Tome XVIII) (Pl. II) (54.e L.on)

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES

armées de terre et de mer.

APPLICATIONS.

DES RECONNAISSANCES MILITAIRES.

Ce qu'on va lire est extrait d'un ouvrage russe écrit en français, intitulé : *Réflexions sur le système de guerre moderne*, par N. Okouneff, commandant le 1er régiment de chasseurs. Quoique nous ne manquions point de bons écrits sur le même sujet, il ne sera pas inutile de voir comment il est considéré par les officiers russes dont M. Okouneff peut être regardé comme l'interprète, et d'apprécier ainsi les con-

main et ne peuvent être le sujet de reconnaissances temporaires. Tout ce qui complette les premières et qui fait aussi le sujet des secondes, se rapporte absolument à la configuration du terrain, mais avec de grandes modifications, quant à l'étendue des détails. Je préviens le lecteur que c'est des reconnaissances temporaires que je vais parler.

« Ces opérations ont en vue quatre points principaux et leurs subdivisions. 1° La Sécurité de la marche de l'armée, d'un corps ou d'une division; 2° le choix d'une position pour un camp ou un bivouac; 3° celle d'un champ de bataille; 4° la découverte des mouvemens de l'ennemi et la connaissance des positions qu'il occupe.

« Quatre points principaux : mais que de considérations, que de minutieuses observations à faire! Surtout que l'officier ne se dégoute pas de son travail. Souvent les petites causes produisent de grands effets, mais jamais aussi souvent que dans la guerre. Un mamelon bien occupé enlève à l'ennemi des milliers de braves; quelquefois un sentier découvert déjoue les combinaisons les plus profondes. Ce que des forces supérieures et un courage exemplaire n'ont pu faire, une bonne reconnaissance en vient à bout. Que pour se pénétrer de l'importance du travail dont-il est chargé, l'officier ne perde jamais de vue tant de surprises désastreuses. Qu'il rappelle à sa mémoire le fameux passage des Thermopyles; et donnant une larme à la mort des braves qui les défendaient, qu'il se dise à lui-même : ils furent victimes d'une reconnaissance mal conduite. Qu'il se souvienne du combat de la Kenchen qui, sans ternir Montecuculli, lui donna cependant un rival qui balança sa gloire, le grand Turenne : et tant d'autres exemples fameux, qu'il me serait facile d'ajouter à ceux-là. Le gain ou la perte d'une bataille tiennent souvent au succès d'une reconnaissance : le héros, dont les talens n'ont

jamais été en défaut et qui a su jusqu'à ce moment parler en maître dans ce domaine des hasards, trompé par une reconnaissance mal faite, peut avec une seule bataille perdre le plus beau fleuron de sa couronne. La postérité impartiale distribue la louange et le blâme avec une précision qui semble sévère, lorsqu'il s'agit des hautes renommées; en admirant les actions d'éclat, elle voit les fautes et ne les pardonne point. Mais revenons à notre sujet.

« L'officier a précédé le mouvement de l'armée. La sécurité de la marche dépend de cette reconnaissance; que rien n'échappe donc à son attention, et ne lui paraisse indigne d'être noté. Il doit reconnaître l'état des routes, celles qui favorisent le transport du matériel à l'armée, et celles qui ont besoin de réparations; les ponts qui existent et ceux qu'il faut construire; les courans d'eaux, les torrens qui ne coulent que dans certaines circonstances, et surtout les rivières dont les routes suivent le cours; si l'une des rives domine l'autre; les communications entre l'une et l'autre, les sinuosités dont l'ennemi pourrait profiter; les gués, les bois à portée, les défilés, qu'il ne néglige point les voies étroites; il doit tout prévoir, tout attendre d'un ennemi courageux, hardi et bien informé, dont ce labyrinthe favoriserait les entreprises. Qu'il s'assure donc des moyens de forcer ou de tourner les défilés. Parvenu à l'éclaircir, qu'il en étudie la configuration; l'ennemi peut venir à la rencontre de la colonne, et la plaine qu'il parcourt peut servir de champ de bataille; qu'il observe les points dont il faut se rendre maître pour laisser à l'armée l'espace et le temps nécessaires pour se déployer avant que l'ennemi puisse commencer ses attaques: enfin, qu'il n'omette aucune des considérations relatives à une position choisie pour un champ de bataille.

« Le choix de l'emplacement pour un camp ou un bivouac

assez exactes. Il a dressé une carte, ce n'est pas assez; il faut une description du terrain, une discussion de ses propriétés, et c'est là que la plus scrupuleuse exactitude est de rigueur. Que l'officier général y trouve tous les renseignemens dont il a besoin et rien d'inutile, car il n'a pas de temps à perdre. Les heures s'écoulent trop vite au gré de l'homme sérieusement occupé; épargnons donc tous ses instans, et sachons être courts lorsque c'est pour eux que nous écrivons.

» Quant aux reconnaissances à main armée, qui nous font connaître les mouvemens et la position de l'ennemi, elles sont en même temps topographiques et militaires; et, par de forts détachemens, à de grandes distances, les généraux s'en chargent le plus souvent; quelquefois ils les confient à des officiers d'état-major, dont le soin, après la reconnaissance achevée, est de faire un rapport détaillé sur tout ce que cette opération a fait découvrir.

» Ces reconnaissances qui arrachent, pour ainsi dire, à l'ennemi les renseignemens dont on a besoin, diffèrent à plusieurs égards de celles dont je viens de parler. Elles exigent beaucoup d'intelligence et des soins particuliers. Ceux qui en seront chargés enverront des éclaireurs en avant, afin que les troupes ne soient point exposées à s'engager imprudemment. Le commandant fera fouiller les villages, les bois, les défilés; il aura soin d'échelonner les troupes chargées de ces opérations, de manière qu'elles puissent au besoin se secourir mutuellement, soit dans leurs mouvemens offensifs, soit dans leur retraite. S'il est contraint à passer la nuit sur le terrain qu'il parcourt, ce qu'il doit éviter autant qu'il le pourra, qu'il redouble de vigilance et de précautions : qu'il établisse son bivouac dans une position où il ne puisse être débordé ni attaqué sur un front trop étendu. Il évitera le combat, à moins que l'ennemi n'occupe un terrain qu'il importe de bien connaître, et que, par

conséquent, il ne soit nécessaire de l'en déloger. Remplir sa mission, quoi qu'il en coûte, c'est son devoir; la remplir sans perdre un seul homme, c'est ce qu'il peut faire de mieux. »

FERRY.

HISTOIRE.

SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL ALLIX.

(*Suite du Dix-septième Article.*)

Mais il faut aussi convenir que Napoléon, dans la conduite de cette guerre, resta beaucoup au-dessous de son génie, et qu'au lieu de faire une guerre d'état à état, ou de souverain à souverain, il s'abandonna avec beaucoup trop de facilité à des intrigues politiques qui rendirent la guerre populaire en Espagne, et qui donna à cette guerre le caractère qui la distingue de toutes les autres. S'il eût laissé le vieux roi d'Espagne sur le trône, il en aurait, sans effort, obtenu tout ce qu'il aurait voulu. Toute l'Europe continentale lui était soumise : l'Autriche et la Prusse, complètement vaincues dans les campagnes de l'an 5 et de l'an 6, se trouvaient dans l'impossibilité de recom-

mencer la guerre, et les batailles d'Eylau et de Friedland avaient mis la Russie hors de cause. Dans cet état de choses, l'armée espagnole ne pouvait être à craindre pour les armées françaises victorieuses partout, et aguerries comme elles l'étaient.

Ce fut donc une erreur bien grave de la part de Napoléon d'avoir voulu changer la dynastie espagnole. Les mœurs de ce peuple sont tout-à-fait étrangères aux mœurs des autres nations de l'Europe. Les basses classes y sont abruties par la plus grossière superstition. Sous l'empire de telles croyances, la régénération politique d'un peuple ne peut être que très-lente : elle ne peut avoir lieu qu'avec un temps très-long, et d'autant plus long que les prêtres et les moines, en possession de la crédulité publique, y apporteront tous les obstacles possibles, lesquels sont à leur disposition.

Cependant cette régénération politique de l'Espagne n'est nullement impossible. Il existe en Espagne, comme partout ailleurs, une classe de citoyens imbus des principes et des opinions les plus généreuses. On la persécute, il est vrai; son sang coule sur tous les échafauds; mais la persécution fut et sera toujours un mauvais moyen de gouvernement. Aucune opinion politique et religieuse n'a été plus persécutée que le protestantisme. La guerre des Vaudois, des Albigeois, les dragonnades de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes et tous les auto-da-fé de l'univers n'ont pu empêcher la tolérance religieuse de dominer après cinq ou six siècles de servitude. Il n'est donc pas douteux qu'un jour ce grand bienfait de la civilisation européenne s'étendra, peut-être plus tôt qu'on ne le pense, même sur l'Espagne et sur le Portugal, les deux seuls états de l'Europe où il n'ait pu, jusqu'à ce jour, pousser des racines durables. Mais les germes y existent, et tôt ou tard ils produiront des plantes vigoureuses, et des fruits qui arriveront à leur maturité.

La chose est d'autant plus indubitable que l'Espagne a perdu pour toujours ses vastes colonies d'Amérique, d'où elle tirait tous ses moyens d'existence, toutes ses richesses. Aujourd'hui que cette ressource lui manque, pour qu'elle puisse conserver son existence comme nation indépendante, il faut qu'elle en appelle et qu'elle en revienne à la fertilité de son sol; qu'elle en appelle à l'industrie productrice, et il ne faut à l'Espagne qu'un Colbert ou qu'un Chaptal, ou tels autres grands hommes que la France a bien trouvés, et qui ne sont pas plus rares en Espagne qu'ailleurs. Cet homme se trouvera aussitôt que l'Espagne aura un Henri IV pour roi, ou qu'une révolution politique quelconque aura fait comprendre à l'Espagne ses véritables intérêts.

Napoléon n'en fit pas moins une faute grave et très-grave en voulant brusquer, comme il le fit, la régénération politique de l'Espagne. On lui a bien reproché, trop amèrement sans doute, cette faute, qui était au fond bien moins la sienne que celle de l'époque où il a vécu. Il était appelé en Espagne par tout ce qu'il y a d'esprits éclairés. Ils comptaient sur lui avec la même foi que les juifs comptent sur le Messie. Il crut à la sainteté de sa mission. Mais la lumière n'avait pas encore assez d'intensité dans ce malheureux pays pour exercer une influence quelconque sur les masses, dominées comme elles le sont par la plus stupide superstition. La partie éclairée n'avait aucune influence réelle sur une population soumise aveuglément a des prêtres, à des moines.

L'empereur des Français ne pouvait sans doute s'attendre à trouver de tels obstacles. Je le répète donc encore une fois : ce lui fut une faute capitale de ne pas avoir mieux étudié l'esprit de ce peuple, et quel parti il aurait pu tirer de la cour de Madrid, en s'aidant des lumières si répandues dans la classe moyenne de la population espagnole.

Il échoua donc dans la guerre d'Espagne. Il pensait la conduire selon les principes de la stratégie, en quoi il se trompa. Cette espèce de guerre n'était pas plus susceptible de semblables mouvemens que ne l'était notre guerre civile de la Vendée; car l'ennemi était, dans l'une et l'autre guerre, partout, et n'était nulle part; et les deux guerres avaient été organisées par les Anglais, exactement selon le même principe, et dans ces deux guerres, le principe de la superstition et du fanatisme religieux était la puissance que l'Angleterre nous opposait avec un succès qui peut-être a dépassé ses espérances.

On doit cependant convenir que cette guerre d'Espagne, toute malheureuse qu'elle a été pour la France, n'en a pas moins produit pour l'humanité entière des avantages imminens et désespérés, contre le vœu même de la France, de l'Espagne, et, je puis le dire, contre le vœu de l'Europe entière. Elle a affranchi les Amériques du Sud, et, quoiqu'en puisse dire l'Angleterre, elle affranchira bientôt les Indes orientales; elle les arrachera indubitablement au monopole anglais; car il est de principe incontestable, en morale comme en politique, que l'abus de la force n'a qu'une existence éphémère, et que les droits des peuples ne sont jamais durablement foulés aux pieds. L'Angleterre subira donc tôt ou tard son sort. En réalité elle n'est rien autre chose qu'un colosse aux pieds d'argile. Je l'abandonne d'ailleurs à la Russie. Cette puissance, retranchée dans les glaces du nord, qui valent bien les places fortes de nos ingénieurs français, ne manquera certes pas la belle occasion qui lui est offerte d'anéantir une puissance qui, depuis trois siècles, n'a d'autre politique que de susciter des guerres que l'on pourrait appeler guerres civiles européennes, afin de détruire les peuples les uns par les autres, et de se conserver avec moins de difficulté l'usurpation de la grande route des mers qui appartient essentiellement à tout le monde.

Je dois le dire ici : la Russie est une puissance colossale par rapport aux autres états de l'Europe. Mais si elle sait user convenablement de sa force et de sa position géographique, il n'est pas, dans l'Europe continentale, un seul état qui ne l'aide de tous ses moyens. L'Angleterre doit d'abord être vaincue dans l'Inde, et bientôt après elle le sera dans son île. C'était bien là le projet de la France sous le directoire, sous le consulat et sous l'empire. C'était l'objet de l'entrevue de Tilsitt et d'Erfurt entre Alexandre et Napoléon. C'était aussi l'objet de notre expédition d'Égypte en l'an 6. Malheureusement les subsides anglais ont ajourné tous ces projets. Je n'en pense pas moins qu'ils ne sont qu'ajournés. Car il faut enfin que l'Angleterre subisse son sort, d'ailleurs inévitable, car son joug est trop pesant pour l'Europe.

C'était bien à la France qu'il appartenait de le lui faire subir; elle a tant de griefs dont la réparation lui est certainement très-due, que c'était bien à elle de prendre l'initiative. Elle l'a fait jusqu'ici sans succès. Qu'en est-il résulté? C'est que la Russie a poussé ses frontières jusqu'au bord de l'Oder, à près de 400 lieues au-delà de ses anciennes frontières; que de là elle domine la Prusse et l'Autriche; que de là elle menace l'Europe occidentale et méridionale [1]. Quel remède peut-on apporter à

[1] Rien ne prouve mieux que les faits de l'histoire moderne combien la vieille politique de l'Europe s'est trouvée impuissante contre les projets de la politique russe. Depuis Pierre-le-Grand et peut-être avant lui, la Russie s'occupe sans relâche et avec une constance toujours suivie d'agrandir indéfiniment son territoire et par suite sa population. Ce projet fut mis tout-à-fait à découvert par Catherine *deux*. Il y a bien eu quelques intermittences dans l'exécution de ce vaste plan, dont la destruction de la Pologne comme état fut une des premières conditions. La Prusse et l'Autriche, comme copartageantes de la Pologne ne s'attendaient pas sans doute alors à devenir les vassaux tributaires de la puissance russe. La chose n'en devient pas moins aujourd'hui un fait certain, indubitable. La seule question qui ne soit pas

un mal si imminent? c'est une autre question que je ne puis aborder dans ce moment. J'en préviens néanmoins, le tour de cette question viendra; je me suis imposé le devoir de ne pas anticiper sur les événemens. J'en reviens donc à mon objet principal, *la stratégie*.

La guerre d'Espagne, sous l'empire, n'offre aucun exemple qui puisse en confirmer les principes. La raison en est toute simple. L'Espagne n'avait point d'armée régulière, et sa *défense* consistait par-dessus tout dans cette guerre de brigandage dont l'Angleterre avait fait de si heureux essais dans la Vendée. Avec un pareil système, il n'existe et il ne peut exister ni base, ni ligne d'opération, et dès-lors les maux de la guerre se continuent sans résoudre la question agitée.

Napoléon eut d'autant plus de tort de vouloir changer la dynastie espagnole, qu'il n'ignorait certes pas combien Louis XIV, alors même qu'il n'existait plus en Espagne de dynastie, *eut* de peine à y établir la sienne, et jusqu'à quel point la guerre qui en résulta fut dangereuse pour la France.

Cette pauvre Espagne fut donc toujours, et sera sans doute encore long-temps, le jouet de la futile politique de l'Europe. Vaincue par les Romains, occupée par les Carthaginois, plus

encore résolue est celle de savoir à quelle époque la chose recevra son complément d'exécution. Mais quelle que soit cette époque, la chose n'en arrivera pas moins. La Russie a sa base et sa ligne d'opération toute formée contre la Prusse et contre l'Autriche; de son pied droit, elle anéantira la Prusse dès qu'elle le voudra, et de son bras gauche elle se saisira de toute la monarchie autrichienne. Cela est plus que certain, et pour en être convaincu, il suffit de voir la carte de la Russie actuelle. Au dernier siècle, et alors que Marie-Thérèse ne pouvait trouver dans ses états un seul point où elle pût faire ses couches en sûreté, on lui proposa d'appeler les Russes à son secours. « Non, répondit-elle, je ne veux pas être la première à appeler des barbares en Europe. » Pourquoi nos hommes d'état n'ont-ils pas suivi un si généreux exemple? nous n'en serions peut-être pas plus mal.

tard par les irruptions des barbares du Nord, plus tard encore par les Sarrazins et le croissant, et dans nos temps modernes et successivement, par toutes les nations de l'Europe, il ne lui a rien manqué pour boire jusqu'à la lie le calice de l'amertume, et le plus grand de tous ses malheurs est sans contredit celui d'être obligée de subir le joug insupportable de l'inquisition romaine.

Il serait sans doute très-facile à l'Espagne de se rendre, même dans ses limites actuelles, une puissance très-heureuse. Qu'elle le veuille fortement, son succès n'est pas douteux. Nulle nation n'est mieux limitée qu'elle ne l'est. Elle est inattaquable de toutes parts, les Pyrénées exceptées. Mais la France entendra, sans doute, assez bien ses intérêts pour ne pas permettre que l'Espagne puisse jamais être attaquée de ce côté, le seul qui soit vulnérable; et, au besoin, si cette puissance pouvait être attaquée par ses autres frontières, et ne pouvant l'être que par des forces maritimes, ces sortes d'attaques seraient peu dangereuses pour elle, à moins que les factions qui la divisent ne livrent encore de nouveau à ses ennemis et Cadix et l'embouchure du Tage, deux points qui, par la nature de leur emplacement, forment deux bases de ligne d'opérations militaires que l'on doit considérer comme à peu près invulnérables, et contre lesquelles tout le génie et toute la puissance militaire de Napoléon vinrent échouer [1].

[1] On m'objectera sans doute que voilà au moins deux exemples de l'utilité des forteresses. Je réponds par anticipation, car je reviendrai sur cette matière qu'on choisirait mal les exemples. L'embouchure du Tage et Cadix sont sans doute des forteresses, mais ce ne sont pas des forteresses comme l'entendent nos ingénieurs, et comme le sont nos forteresses placées dans l'intérieur des terres. Celles-ci sont susceptibles d'être bloquées de toutes parts, et sont dès-lors privées de tout secours. Mais pour que Cadix et l'embouchure du Tage pussent subir un pareil sort, il faudrait que les troupes qui les attaqueraient fussent en même temps maîtresses de la mer. Sous le minis-

Les embarras que cette guerre d'Espagne nous occasionna déterminèrent l'Autriche a y prendre part. C'est ce qu'elle fit dans la campagne de 1809. Elle avait eu le temps depuis 1805 de reformer son armée. Les subsides de l'Angleterre produisirent encore leur effet accoutumé. L'autriche croyait sans doute toutes les forces de la France trop occupées en Espagne pour ne pas compter sur un plein succès. Mais les événemens de cette campagne de 1809 appartiennent à mon article suivant. Nous y trouverons encore d'autres exemples de la puissance de la stratégie contre l'utilité des forteresses.

ALLIX, *lieutenant-général.*

(*La suite au prochain numéro.*)

tère du cardinal de Richelieu, la Rochelle se trouvait avoir aussi une communication libre avec la mer, et le cardinal, tant que cette communication fut possible, ne put la réduire, et c'est ce qui détermina le ministère à ordonner ce fameux barrage, qui priva les Rochellois de tous secours par mer. S'il eût été possible d'en faire autant à Cadix, et à Lisbonne, les deux points militaires auraient bien évidemment subi le même sort que la Rochelle subit à une autre époque, et malgré que les armées espagnoles, anglaises et portugaises aient pu, à l'aide de circonstances favorables, se maintenir à Lisbonne et à Cadix, il n'est pas moins vrai que l'armée française s'était saisie de toute la presqu'île et de toutes ses forteresses, à l'exception des deux points dont je parle.



MÉLANGES.

CHRONOLOGIE

DE L'INFANTERIE FRANÇAISE, DE L'INFANTERIE ÉTRANGÈRE AU SERVICE DE FRANCE, ET DES INSTITUTIONS QUI Y ONT RAPPORT, DEPUIS L'AN 89 DE J.-C. JUSQU'AU RÈGNE DE CHARLES X.

PAR M. SICARD, OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR.

(*Troisième Article.*)

1744 (1er janvier.) Création d'un corps d'arquebusiers, dit de *Grassin*, composé de 9 compagnies d'infanterie de 100 hommes, et de 6 compagnies de cavalerie de 50 hommes [1]. — (25 janvier.) Création d'une compagnie de guides [2]. — (12 février.) Création d'un corps de fusiliers volontaires de montagne, composé de 2 bataillons de 600 hommes chacun [3]. — Le régiment de Tessé prend le nom de *Fleury*. — (1er avril.) Création de 9 compagnies franches [4]. — Création de 6 régimens étrangers, savoir : *Royal-Lorraine*, *Berg* (allemand), *Lally* (irlandais), *Fersen* (voyez 1754), *Royal-Vallon*, *Bouflers-Vallon*. — Première idée de la formation des troupes en divisions.

[1] Ce corps a formé la légion de Flandre. (Voyez cavalerie.)

[2] Cette compagnie a été réformée le 25 décembre 1748.

[3] Réformé le 20 janvier 1763. Il avait été levé dans le Roussillon.

[4] Successivement réformeés de 1748 à 1754.

— Réforme des 5es bataillons d'infanterie. — (31 décembre.) Réforme du régiment Royal-Lorraine. (Voyez 1757.) — A la fin de 1748, la France compte 101 régimens d'infanterie nationale, 9 régimens suisses, 12 régimens allemands, 2 régimens italiens et 1 régiment corse; 8 régimens irlandais et écossais, 4 régimens vallons [1]. Ainsi l'infanterie formait un effectif de 330,584 hommes, en y comprenant les deux régimens des gardes françaises et suisses, les milices, les corps de volontaires, les compagnies franches et les invalides.

1749 (1er janvier.) Réforme du régiment Royal-Barrois. — Organisation de l'Infanterie. — 18 régimens français sont réformés et incorporés, savoir :

Vexin	dans	Vermandois.
Aunis		Languedoc.
Beauce		Talaru, devenu Lévis.
Dauphiné . . .		Médoc.
Vivarais		Lemps, devenu Courcy.
Luxembourg . .		Vastan.
Bassigny . . .		Royal-Comtois.
Beaujolais . . .		Traisnel.
Ponthieu . . .		Provence, devenu Besons.
D'Escars . . .		Cambis, créé Vivonne en 1676.
Fleuri		Rohan-Rochefort.'
Latour-d'Auvergne		Nice. (Voyez 1762.)
Blaisois [2] . . .		Guyenne.
Gatinois [2] . . .		Lorraine.
Auxerrois [2] . .		Flandre.
Agénois [2] . . .		Berri.

[1] La réforme des régimens Royal-Vallon et Vallon-Boufiers n'était pas encore opérée.

[2] De nouveaux régimens de ces noms ont été formés, en 1776, du dédou-

Santerre. . . . dans Béarn.
Des Landes . . . Haynault.

— Les douze premiers régimens d'infanterie française sont portés à 4 bataillons; 52 autres régimens sont à 2 bataillons, et 16 à 1. — Les bataillons sont réduits à 13 compagnies; celles de grenadiers sont portées à 45 hommes, et celles de fusiliers à 40. — Les régimens suisses sont réduits à 3 bataillons de 13 compagnies, et les bataillons à 465 hommes [1]. — Après cette organisation et les réformes qui l'ont suivie, l'infanterie fut réduite à 181,864 hommes, savoir :

2 régimens des gardes. .	6,770.
81 régimens français . .	90,680.
29 régimens étrangers [2]. .	24,424.
Troupes légères. . . .	1,190.
Dragons à pied	3,800.
Milices [3]	55,000.
Total. .	181,864 [4].

— (15 février.) Création du corps des grenadiers de France, formé des compagnies de grenadiers des régimens réformés. — (12 août.) Le corps des volontaires cantabres prend la dénomination de *Cantabres-Volontaires*.

blement des régimens de Piémont, d'Auvergne, de la Marine et de Béarn. (Voyez cette date.)

[1] Les autres régimens étrangers étaient de 1 à 3 bataillons. Chaque bataillon avait 6, 8, 12 et 13 compagnies.

[2] Dont 9 régimens suisses, 12 régimens allemands, 1 régiment italien, un régiment corse, 5 régimens irlandais et un régiment écossais

[3] Y compris celles de Lorraine, qui s'elevaient à 4,500 hommes.

[4] Dans ce total ne sont pas compris les invalides, dont l'effectif s'élevait à environ 11,000 hommes.

1750 Création de 4 nouveaux régimens de grenadiers royaux. — Les planches 1 et 2 de la 55e livraison feront connaître quelques parties de l'uniforme de l'infanterie française et des dragons à pied, de 1720 à 1750.

1752 Création du régiment de *Lochmann* (suisse), levé dans le canton de Zurich. — Le régiment de Karrer (suisse) prend le nom d'*Halwill*. (Voyez 1763). — Le régiment de Stuppa (jeune) prend le nom de *Boccard*.

1753 (9 février.) Le régiment de Nivernois prend le nom de *La Marche*.

1754 (14 mai.) L'instruction théorique de l'infanterie est perfectionnée. — Le régiment de Fersen prend le nom de *Nassau-Usinghen*.

1755 (1er août.) Les bataillons des régimens français sont remis à 17 compagnies : celles de fusiliers sont composées d'un capitaine, un lieutenant, 2 sergens, 3 caporaux, 3 anspessades, 31 fusiliers et un tambour; celles de grenadiers, d'un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, d'un même nombre de bas-officiers et de tambour, et de 36 grenadiers.

1756 Les milices, licenciées en 1745, sont rappelées. — (1er juin.) Création d'un corps de volontaires étrangers, composé de trois bataillons [1]. — (1er juillet.) Les bataillons d'infanterie suisse sont portés à 525 hommes. — On commence à faire usage des chasseurs à pied comme tirailleurs. — (20 décembre.) Les bataillons suisses sont portés de 525 à 705 hommes. — (26 décembre.) Création d'une compagnie de *fusiliers-guides*, composée d'un capitaine et de 2 lieutenans; de 2 sergens, 2 capo-

[1] Ce corps a pris le nom de volontaires d'*Austrasie*, en 1760, et a été incorporé dans une légion en 1763.

raux, 2 anspessades et 20 fusiliers : total 26 hommes, dont 12 à cheval et 14 à pied.

1757 (Février.) On introduit l'usage d'une pièce de campagne dans chaque bataillon d'infanterie. La manœuvre de chaque pièce est confiée à un sergent et 16 soldats. (Voyez Chronol. des machines de guerre.) — (20 mars et 20 mai.) Rétablissement des régimens *Royal-Écossais, Royal-Lorraine* (voyez 1762), et *Royal-Barrois*. —Création de 4 régimens étrangers : *Bouillon* et *Royal-Deux-Ponts* (allemands), *Vierzet* et *Horion* (liégeois). — Création du corps des *Volontaires de Clermont-Prince* (troupes légères.) (Voyez cavalerie). — (8 juillet.) Le corps des Cantabres-Volontaires prend le nom de régiment *Royal-Cantabres*. — Le régiment de Greder (suisse) prend le nom de *Waldner*. — Création, sous le nom de Fischer, d'un corps de troupes légères à pied et à cheval. (Voyez cavalerie.)

1758 (20 mars,) Le régiment de Nassau-Usinghen est incorporé dans Nassau. — Rétablisement du grade de fourrier. (Voyez Chron. des instit. milit.) — Création du régiment d'*Eptingen* (suisse). — (15 août.) Création d'un corps dit des volontaires liégeois, composé de 4 compagnies d'infanterie de 100 hommes, et d'un pareil nombre de compagnies de cavalerie de 50 hommes [1].

1759 Le régiment de Furstemberg prend le nom d'*Anhalt-Coëthen*. — (12 décembre.) Création d'un corps de volontaires de 100 hommes à pied et de 50 hommes à cheval [2].

1760 (4 janvier.) Deux corps de chasseurs à pied sont attachés aux régimens d'hussards de *Bercheny* et de *Cham-*

[1] Réformé le 25 novembre même année.

[2] Réformé le 21 décembre 1762.

borant. (Voyez cavalerie.)—(18 janvier.) Les régimens ci-après sont incorporés, savoir :

Bergh (allemand)	dans	celui d'Alsace.
Saint-Germain		Nassau.
La Dauphine		Royal-Bavière.
Royal-Pologne		Royal-Suédois.

— Le 1er bataillon du régiment de Lowendal est incorporé dans Anhalt; le second dans Lamarck. — Création d'une compagnie de *chasseurs* dans chaque bataillon de l'armée commandée par le maréchal de Broglie.

1761 (7 et 31 mars.) Création de deux compagnies de chasseurs [1]. — Création du corps des volontaires de Soubise. (Voyez cavalerie). — Création d'une compagnie de fusiliers-guides [2].

1762 Au 1er janvier de cette année la France compte 273,943 hommes d'infanterie à sa solde, savoir :

84	régimens français. . . .	119,635.
9	allemands . . .	27,768.
11	suisses.	15,840.
8	irlandais et écoss.	5,460.
2	italiens. . . .	1,370.
12	saxons (auxiliaires)	8,895.
Troupes légères et compagn. franches [3].		9,122.
Milices		75,435.
152 compagnies d'invalides		10,418.
	Total. .	273,943 [4].

[1] Réformées les 20 novembre 1762 et 1er mars 1763.

[2] Réformée le 20 novembre 1762.

[3] La cavalerie, qui faisait partie de ces troupes, s'élevait à 3,880 hommes. (oyez cette arme.)

[4] Les deux régimens des gardes françaises et suisses, qui ne sont pas compris dans ce total, formaient un effectif de 6,930 hommes.

— Le régiment d'Escars est incorporé dans celui de Cambis. (Voyez plus bas). — Création du corps des *Étrangers de Dunkerque*. (Voyez Chron. de la marine.) — (25 novembre.) Licenciement de onze régimens français, savoir : *Béarn*, *Haynault*, *Bigorre*, *Bresse*, *La Marche-Province*, *Brie*, *Soissonnais*, *Ile-de-France*, *Royal-Lorraine*, *Royal-Barrois*, *Royal-Cantabres*. — Licenciement des régimens suisses de *Karrer* et d'*Horion*. — (10 décembre.) Nouvelle organisation de l'infanterie. — Le régiment Royal-Corse est licencié et incorporé dans Royal-Italien.

— Le régiment de Cambis est incorporé dans Royal.

Saint-Maurice	dans	Poitou.
Nice . . .		Lyonnais.
Guyenne . .		Dauphin.
Lorraine . .		Vaubecourt.
Flandre . .		Touraine.
Berri . . .		Aquitaine.

— Le régiment de Boisgelin prend le nom de la province de Flandre.

Celui de Chatellux, ... de Guyenne.
De Vaubecourt, ... d'Aunis.
De Rosen (ci-devant Nettancourt, et qui était devenu Chappe), ... du Dauphiné.
De Montmerin (devenu Mesle), . . . d'Ile-de-France.
De Briqueville, ... de Soissonnais.
De Montrevel, ... de Berri.
De Montmorency (ci-devant Vendôme et Luxembourg), ... d'Haynault.
D'Aumont (ci-devant d'Heuxelles [1]), . . . de Beauce.

[1] Il portait à cette époque le nom de Latour-Dupin.

De Puységur (ci-devant d'Albret), . . . de Vivarais.
De Bouillé (ci-devant Castries), ... de Vexin.
De Lartiè (ci-devant Schomberg), . . de Beaujolais.

— Les compagnies d'infanterie sont dédoublées. Chaque bataillon se compose de neuf compagnies, dont une de grenadiers. Ces dernières sont composées d'un capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 2 sergens, 1 fourrier, 4 caporaux, 8 appointés, 40 grenadiers, total 60 hommes; celles de fusiliers d'un même nombre d'officiers, de 4 sergens, 1 fourrier, 8 caporaux, 8 appointés, 40 fusiliers, 2 tambours, total 66 hommes. — (21 décembre.) Les régimens étrangers ci-après sont incorporés, savoir [1]:

Royal-Écossais dans Bulkcley.
Lally . . . Dillon.
Ogilwy . . Clare.

— La composition des bataillons suisses est la même que celle des bataillons d'infanterie française. — Après ces réformes, l'infanterie française se trouve réduite à 65 régimens, dont 19 à 4 bataillons; 39 à 2 bataillons et 7 à 1 bataillon [2]. L'infanterie étrangère, à 9 régimens allemands, 9 régimens suisses, 4 régimens irlandais et écossais, un régiment italien, total 79 régimens.

1763 (1er février.) Création de 31 régimens de recrues provinciaux à un bataillon. (Voyez 1766). — (19 mars.) Le régiment étranger de Dunkerque est réformé. — Réforme du régiment d'Halwil (suisse). — (10 septembre). Création, à 2 bataillons, d'un régiment de recrues de la ville de Paris. (Voyez 1767.)

[1] Le régiment de Vierzet passa au service de l'impératrice-reine.

[2] Ces 65 régimens français ne présentaient plus qu'un effectif de 89,516 hommes.

1764 (20 mars.) Nouveaux progrès dans l'instruction théorique de l'infanterie.

1765 (10 janvier.) Le régiment de Beaujolais prend le nom de *Lamballe*. — (30 avril.) Création d'un régiment de recrues des colonies, qui prend le nom de *Légion de Saint-Domingue*. (Voyez Chron. de la marine, et 1773.) — Rétablissement du régiment *Royal-Corse*. — Levée de 75,000 hommes de milices.

1766 (1er janvier.) Un règlement de cette date, concernant l'instruction théorique de l'infanterie, constate les progrès de l'art et de la tactique. — Le régiment du Perche prend le nom de *Lorraine*. —(25 novembre.) Réforme des régimens de recrues. On ne conserve que ceux de Lyon, d'Aix, de Nancy, de Paris, et la légion de Saint-Domingue. (Voyez 1773.)

1767 (30 avril.) Réforme du régiment de recrues de la ville de Paris.

1768 (15 mai.) Le régiment de Lamballe quitte ce nom pour reprendre celui de Beaujolais.—(30 mai.) Les régimens de recrues conservés en 1766 sont réformés. — Établissement de 4 dépôts de recrues destinés à compléter les régimens d'infanterie. Ces dépôts sont établis à Saint-Denis, Lyon, Toulouse et Tours. — Le régiment de Salis (Suisse) prend le nom de *Sonnemberg* [1].

1769 (1er octobre.) Création, sous le nom de *Buttafoco*, d'un second régiment corse.

2770 Le régiment de Dorington (irlandais), créé en 1698, prend le nom de *Walsh*.

1771 (19 juin.) Nouvelle organisation de l'infanterie. Les

[1] Depuis sa création (1672), ce régiment avait successivement porté les noms de *Reynold*, en 1690; *Castella*, en 1702; *Beitens*, en 1722; *Monnin*, en 1739; *Reding*, en 1756, et *Phiffer*, en 1763.

compagnies de fusiliers sont divisées en 6 escouades, et se composent d'un fourrier, 3 sergens, 6 caporaux, 6 appointés, 42 fusiliers et 2 tambours, total 60 hommes. — L'infanterie française et étrangère se compose de 92 régimens. Les 19 premiers restent à 4 bataillons; un (celui d'Alsace) à 3 bataillons; 57 sont réduits à 2 bataillons et 15 à un. — (4 août.) Création de 47 régimens provinciaux. (Voyez 1773). Les 104 bataillons de milices existans à cette époque, y sont incorporés [1]. — Les onze régimens de grenadiers royaux créés en 1745 et 1750 prennent le nom des provinces ci-après.

Le 1[er] régiment, de province de Guyenne.
Le 2e, . . du Poitou.
Le 3e, . . du Dauphiné. (Voyez 1773.)
Le 4e, . . de l'Ile-de-France.
Le 5e, . . du Soissonnais.
Le 6e, . . d'Orléanais.
Le 7e, . . de Bretagne.
Le 8e, . . de Lorraine.
Le 9e, . . d'Artois.
Le 10e, . . du Languedoc.
Le 11e, . . de Bourgogne.

— Chaque régiment est composé d'un bataillon de 10 compagnies. — (24 août.) Réforme du corps des grenadiers de France.

1772 (Mai.) Première assemblée des régimens provinciaux. — (23 août.) Le régiment de Buttafoco prend la dénomination de *Régiment provincial de l'île de Corse*.

1773 (2 mars.) Le régiment des recrues des colonies, créé en 1765, est réformé. — Les compagnies de cadets

[1] Ces milices formaient, avec les grenadiers royaux, un effectif de 44,000 hommes.

gentilshommes, recréées en 1726, sont de nouveau supprimées. — (29 octobre.) Création de sept nouveaux régimens provinciaux [1]. — Création d'un 12e régiment de grenadiers royaux, qui prend le nom de Touraine et le n° 3.

1774 (20 mai.) Le régiment de Provence prend le nom de *Monsieur*.

1775 (26 avril.) Suppression de sept régimens d'infanterie, incorporés; savoir :

Forez . . .	dans	Angoulême.
Cambresis .		Saintonge.
Tournésis .		Royal-Italien.
La Marche.		Périgord.
Dillon . . .		Bulkeley.
Berwick . .		Clare.
Walsk . . .		la légion du Dauphiné.

— Premier dédoublement pour servir à la formation de sept nouveaux régimens à deux bataillons; en conséquence :

Les 1er et 3e batons	du régt	Royal	forment le régt de Brie.
id.	*id.*	Poitou	de Bresse.
id.	*id.*	Lyonnais	du Maine.
id.	*id.*	Dauphin	du Perche.
id.	*id.*	Aunis	de Bassigny.
id.	*id.*	Touraine	de Savoie-Carignan.
id.	*id.*	Aquitaine	d'Anjou.

— Ainsi, l'infanterie se compose de 68 régimens français et de 23 régimens étrangers, total 91. (Voyez 1776.) — Les 12 premiers régimens sont conservés à 4 batail-

[1] Y compris le régiment provincial de l'île de Corse (ancien Buttafoco). Les régimens de nouvelle formation prirent les numéros 2, 14, 20, 31, 47, 51 et 54.

lons; les 79 autres se trouvent tous portés à 2. — Le régiment de Clare (irlandais) prend le nom de *Fitz-James*. — (5 août.) Le régiment d'Eu prend le nom de *Nivernois*. — (15 décembre.) Suppression des troupes provinciales. — 74,500 hommes de recrues sont destinés à pourvoir aux remplacemens dans les corps.

SICARD, *officier d'état-major.*

(La suite à un Numéro prochain.)

ESSAI

SUR QUELQUES CONSIDÉRATIONS MILITAIRES.

Si, pendant bien des siècles encore, les peuples sont dans la nécessité d'entretenir des armées, non, il faut l'espérer du moins, dans de coupables vues d'ambition et de conquêtes, mais pour protéger ou défendre les droits de la justice qui sont ceux de l'humanité, n'est-il pas de la plus grande importance que de tels moyens de force, pour en tirer au besoin le parti le plus avantageux, appellent sans cesse la sollicitude des gouvernemens ?

En France, depuis l'époque de la restauration, des améliorations sans nombre ont été apportées dans le sort du soldat ;

et, quand on considère, maintenant, notre belle armée, son instruction et sa discipline, il semble que rien ne reste plus à faire. Cependant, plusieurs choses d'ensemble et de détails sont susceptibles de recevoir, sans doute, encore, d'utiles et importantes innovations. Nous essaierons d'indiquer quelques-unes de ces innovations, en réclamant toutefois l'indulgence de nos lecteurs auxquels nous ne fournirons que trop d'occasions de s'apercevoir de la faiblesse de nos moyens. Au fait, ce n'est point un ouvrage que nous avons la prétention de faire, mais quelques idées que nous désirons présenter et qui, pour la plupart, dans le chapitre du casernement, du moins, par où nous allons commencer, nous ont été suggérées par la lecture, dans le journal des sciences militaires, des articles extraits de l'excellent ouvrage de M. le capitaine du génie, Belmas. Nous devons même nous empresser de déclarer que tout ce qui pourrait ressembler, quoiqu'imparfaitement, d'ailleurs, aux écrits publiés sur ce sujet par cet officier, ne doit être envisagé que comme réminiscences involontaires de notre part.

Casernes.

Sans remonter à l'origine du logement des gens de guerre, dans le bâtiment de l'Etat, il suffit de reconnaître l'utilité indispensable d'une telle disposition, pour souhaiter que l'on adopte un système plus vaste que celui qu'on a suivi jusqu'à ce jour; plus uniforme, plus complet, plus en harmonie, enfin, et avec les différentes branches de l'administration militaire, et avec cet esprit ascendant vers le mieux qui, partout, dans notre beau pays, semble se manifester pour la gloire et le bonheur du prince et de la patrie.

Nous désirerions qu'on choisit pour toute la France et dans toutes les villes reconnues susceptibles d'avoir garnison, des

emplacemens bien situés, autant que possible, sous les rapports du point de vue, de la salubrité de l'air et, peut-être, de la proximité des eaux, cette dernière condition étant indispensable pour les casernes de cavalerie. Les villes destinées à recevoir de fortes garnisons auraient des casernes plus grandes ou en plus grand nombre que les autres places ; mais, toujours, devrait-on se rapprocher d'une certaine uniformité dans toutes les constructions de même destination. Nous ne nous occuperons point des casernes de cavalerie qui réclament des dispositions particulières non-seulement pour l'emplacement, mais encore pour l'architecture, ni des casernes des forts et des citadelles, qui en exigent aussi de spéciales que doit déterminer le système de fortifications auquel se rattache la construction de ces bâtimens. D'ailleurs, il sera facile de reconnaître ce qui pourra être d'une application génerale.

Quelques soient et le nombre et la forme des corps-de-logis, ils doivent étre construits solidement et sur un dessin tel, que l'élégance puisse s'allier noblement au caractère grave qui convient à ce genre d'édifice.

Il serait bien qu'on adoptât pour le Nord comme pour les autres points de la France, des casernes à galeries extérieures donnant sur une grande cour. Les inconvéniens qu'on a pu signaler pour ce mode de construction, s'il était suivi dans le Nord, paraissent peut-être exagérés, et, dans tous les cas, devraient disparaître devant les avantages que présentent ces sortes de galeries, pour la conservation desquelles, sans avoir recours à des fermetures à chassis, on pourrait obtenir toutes les conditions désirables de durée au moyen d'un carrelage en dalles convenablement fait, et auquel on donnerait une pente suffisante pour l'écoulement des eaux par une petite rigole latérale aux parapets, et qui communiquerait à des tuyaux engagés dans les pieds-droits des arcades, de distance en dis-

tance, ou disposés intérieurement le long des piliers ou des colonnes, selon le dessin adopté. Ces galeries devraient être assez larges pour que les soldats pussent s'y former aisément en bataille sur trois rangs, parce que, quand le mauvais temps empêcherait de sortir, ce serait là qu'on passerait les inspections des compagnies et que même on pourrait instruire au maniement de l'arme quelques classes de recrues. On adosserait aux parapets, en dedans, de petits bassins en pierre, dans lesquels, par des tuyaux à robinets, se rendrait de l'eau fournie par des pompes. Ainsi sans presque sortir de leurs chambres, les hommes, chaque matin, pourraient se laver les mains et la figure. Ce serait encore dans ces galeries qu'on placerait des baquets pour la nuit, s'il ne convenait mieux d'avoir quelques vases par chambrées.

Les casernes auraient deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, lequel serait élevé de trois pieds au-dessus du sol. Peut-être qu'il suffirait de donner pour la hauteur du rez-de-chaussée et du premier étage, onze pieds, sous solives, et dix pour le deuxième. Les chambres des soldats seraient telles, que vingt hommes pussent y loger : ainsi, d'après les dimensions des lits en fer, nous pensons que ces chambres pourraient avoir trente-deux pieds de longueur sur vingt de largeur : elles seraient éclairées du côté opposé à la cour, par deux grandes croisées à imposte, et, du côté des galeries par deux petites croisées disposées à une hauteur convenable et de chaque côté de la porte. De trois en trois ou de quatre en quatre chambres, une serait divisée en quatre pour loger les sous-officiers de deux compagnies : les sergens-majors et les fourriers occuperaient celles à grandes croisées, et les sergens celles des galeries : ces chambres de sous-officiers communiqueraient au moyen d'un corridor qui recevrait du jour par des impostes placées au-dessus des portes.

Pour consolider les planchers, seulement dans les chambres des soldats, puisque celles des sous-officiers, par leurs divisions entre les murs de refend, divisions qui auraient lieu, pour le corridor, en parpaings d'une épaisseur convenable, diminueraient de plus de moitié la portée des solives, pour consolider, disons-nous, ces planchers, une poutre appuyant aux deux façades, serait soutenue par deux colonnes en bois, de quinze pouces de diamètre, et espacées l'une de l'autre de quatorze pieds, afin de pouvoir placer dans cet intervalle les deux tables et les bancs. Ces colonnes pourraient avoir un moindre diamètre dans les étages supérieurs; mais, de chaque côté, elles correspondraient au même axe, et, au rez-de-chaussée, leur base reposerait sur un massif en bonne maçonnerie. Autour de chaque colonne, à la hauteur qu'il conviendrait, serait le ratelier ou faisceau d'armes, au-dessus duquel un rayon circulaire servirait pour placer le pain.

Des étagères et des chevilles disposées au-dessus des lits, recevraient comme maintenant, les effets d'habillement et d'équipement.

Il conviendrait de pratiquer dans l'épaisseur des murs, des niches pour déposer divers ustensiles de chambre, tels que chandeliers ou lampes, cruches, pots de blanc, etc.

Les escaliers devraient être larges et assez multipliés pour faciliter la circulation.

Après le principal corps-de-logis, viendrait une arrière-cour formée en partie par les bâtimens nécessaires pour les cuisines, les magasins et ateliers régimentaires, les logemens des maîtres ouvriers, des blanchisseuses, des cantinières tenant pension de sous-officiers; les diverses salles pour l'enseignement mutuel, l'escrime et la danse; les logemens des musiciens; la salle d'infirmerie; les prisons et les salles de discipline, et, enfin, par toutes les servitudes que réclame-

raient les convenances. Au milieu de la cour il y aurait un puits ou une citerne qui recevrait les eaux pluviales, et vers le centre des bâtimens, un dépôt de pompes à incendie. Ces pompes, indépendamment du service spécial auquel elles seraient affectées, pourraient au besoin, être utilisées par la ville. Elles seraient manœuvrées par les soldats qu'on exercerait à cet effet. Au milieu de la façade de l'arrière-cour, on ouvrirait une grande porte qui faciliterait les communications avec le dehors, et par où passeraient les corvées. L'exercice des hommes punis aurait lieu dans cette enceinte. Enfin, dans l'arrière-cour, nous pensons qu'il serait bien d'y creuser des rigoles de quinze pouces de largeur sur six de profondeur : elles devraient être revêtues de briques et offrir dans un emplacement donné et qui serait couvert, le plus de développement possible : de l'eau y coulerait à volonté et serait chauffée en hiver par les fourneaux des cuisines. Avec de tels moyens, rien de plus facile que d'exiger l'entretien de la propreté des pieds des soldats, chose assez utile à leur santé, et que par les difficultés qui se rencontrent à cet égard, on est à peu près dans l'impossibilité de faire exécuter. Plusieurs grandes auges en pierre serviraient de lavoirs : ne pourrait-on pas toujours se procurer de l'eau par des puits forés?

Les fosses-inodores, quoique construites en dehors et assez éloignées des autres bâtisses, devraient conserver une communication particulière avec la caserne.

En avant du principal corps-de-logis se trouverait la grande cour formée par les bâtisses destinées au logement des compagnies, et qui, si elle n'était fermée par ces bâtisses là même, le serait par une claire-voie en fer posant sur parapet à hauteur d'appui. Au milieu de cette claire-voie, se trouverait la porte principale de chaque côté de laquelle serait un corps-de-garde formant piedestal et surmonté d'un trophée militaire. L'un

de ces corps-de-garde serait destiné à la garde de police, et l'autre à un officier que peut-être il serait bien de mettre de service au quartier. Cette grande avant-cour, nous la voudrions plantée d'arbres qu'on aurait soin de tailler de manière que les façades ne fussent point masquées par le feuillage, dont les touffes trop rapprochées et trop élevées nuiraient à la circulation de l'air, précisément dans la saison où il est le plus nécessaire de le renouveler dans des chambres habitées par un grand nombre d'hommes. Nous désirerions encore qu'au centre de cette cour, s'élevât la statue d'un guerrier, n'importe dans quel rang et dans quel temps qu'on le prît, mais dont les vertus militaires, en le rendant digne d'un tel hommage, offriraient aux regards du soldat d'honorables exemples à suivre.

Nous ne parlerons pas de loger MM. les officiers dans des pavillons, parce que nous sommes bien loin de partager à cet égard l'opinion de l'auteur de l'*Encyclopédie militaire*, qui pense que le moyen de faire faire des économies aux officiers, de resserrer parmi eux les liens de l'amitié, de polir leurs mœurs, etc., etc., est d'exiger qu'ils logent à la caserne. S'il est des choses tellement évidentes qu'on ne saurait y rien ajouter en faveur de la vérité, il faut convenir qu'il en est d'autres qui sont tellement le produit de l'erreur, que la réfutation la plus complète qu'on puisse en faire est seulement de les citer. D'ailleurs, dans la supposition d'un autre système de casernement, et quelle que pourrait être la prévoyance de l'administration à pourvoir à un ameublement convenable, les officiers auraient toujours, plus ou moins, surtout ceux qui sont mariés, à se procurer à leurs frais, divers objets d'utilité et d'agrément qui ne peuvent se rencontrer que dans des maisons particulières. En définitive, les officiers logés aux pavillons seraient beaucoup moins bien qu'en ville, et le gou-

vernement paierait plus cher, deux inconvéniens qu'il faut également éviter. Ce serait peut-être ici l'occasion de signaler ce qui probablement a dû l'être déjà, quoique pourtant on puisse supposer le contraire : c'est l'état pitoyable, il faut dire presque indécent, dans lequel se trouvent la plupart des logemens d'officiers dans les pavillons : il est de ces chambres, et nous les avons vues, qui, tant sous le rapport de ce qu'on appelle l'ameublement que sous tous les autres, sont inhabitables, bien que, cependant, étant ainsi, elles aient été habitées, et sans doute le sont encore.

S'il est mieux que les officiers, en général, logent en ville, il faut reconnaître qu'il en est quelques-uns qui devraient loger aux pavillons : tels sont les officiers comptables, tant à cause des relations journalières et de tous les instans qu'ils ont avec les sergens-majors, que pour la surveillance continuelle que nécessitent, de la part des officiers d'habillement et d'armement, tous les détails de la partie de l'administration qui leur est confiée. L'officier chargé du casernement logerait aussi au pavillon, ainsi qu'un adjudant-major, et un chirurgien aide-major.

Les adjudans-sous-officiers auraient leur logement au rez-de-chaussée, et au milieu du corps-de-logis principal, à côté de la porte de communication des deux cours.

Au-dessus de cette porte, à une certaine hauteur, serait une horloge ayant un cadran sur chaque cour.

Tout le bois ou le fer qui serait exposé extérieurement ou intérieurement à l'action de l'air ou de l'humidité devrait être recouvert de plusieurs couches de peinture à l'huile, excepté les tables, les bancs, et le dessus des planches à pain.

Les portes des cours, les escaliers et les fosses inodores seraient éclairés durant toute la nuit et pendant toutes les saisons.

En hiver, des poëles placés au rez-de-chaussée chaufferaient les étages supérieurs par des tuyaux qui passeraient dans toutes les chambres. « Il est, dit un auteur à l'occasion de ces tubes qui s'élèvent si désagréablement au-dessus de quelques édifices, un procédé avantageusement connu et pratiqué en Angleterre dans plusieurs établissemens, où la fumée, refoulée sur elle-même, est contrainte de se consumer dans le foyer dont elle est sortie. »

Voici maintenant les moyens que nous proposerions pour faire exécuter les constructions.

En temps de paix une partie de l'armée y serait employée. Les régimens de toutes armes y concourraient proportionnellement à leurs ressources en hommes ayant exercé des états relatifs à la bâtisse, et en hommes assez intelligens pour être utilisés avec avantage. Toutefois pour les régimens du génie et de l'artillerie, cette mesure serait restreinte selon que l'exigerait le bien du service général. Ces hommes formeraient des compagnies dénommées compagnies provisoires d'ouvriers-militaires. Les sous-officiers qu'on y attacherait devraient, autant que possible, ne point être étrangers à quelques connaissances pratiques des travaux auxquels on pourrait les employer comme sous-surveillans. On répartirait dans chaque compagnie à peu près le même nombre d'hommes de même état. Ne pourrait-on pas y adjoindre successivement quelques élèves des écoles d'arts et métiers, qui trouveraient ainsi une occasion de plus d'offrir au gouvernement le tribut d'une juste reconnaissance, en contribuant au perfectionnement de l'instruction ouvrière de ces compagnies? Elles seraient commandées par des officiers du génie. La direction particulière des travaux serait confiée aux ingénieurs des ponts et chaussées, ainsi qu'aux officiers des compagnies. Des inspecteurs généraux feraient connaître, à la fin de chaque campagne, au conseil

supérieur de la guerre, la situation des travaux, et lui soumettraient les observations qu'ils auraient faites dans l'intérêt de ce service.

Ces compagnies, fortes de deux cents hommes, seraient dirigées sur les points où devraient avoir lieu les travaux. Elles seraient casernées ou baraquées le plus près possible des chantiers, vivraient à l'ordinaire, recevraient la ration de vin ou d'eau-de-vie et un supplément de solde, seulement pour les ouvriers, et qui varierait selon qu'ils appartiendraient à une première ou deuxième classe qu'il conviendrait de former. On désignerait les autres hommes sous la dénomination d'aides-ouvriers, et ils pourraient arriver aux classes, selon les capacités dont ils feraient preuve.

Indépendamment des uniformes de leur régiment, que conserveraient les hommes de ces compagnies, on leur fournirait, selon les besoins qu'ils en éprouveraient, un vêtement de travailleur, qu'on retirerait facilement de ce qu'il y aurait de mieux dans les mises-bas, et que l'on soumettrait préalablement à un nettoyage à fond : les confections auraient lieu dans les régimens, au fur et à mesure que les habillemens, ayant atteint leur durée légale, rentreraient en magasin.

Les compagnies du train des équipages fourniraient des détachemens pour le transport des matériaux.

On établirait des hangars pour pouvoir travailler en tout temps.

Seulement deux fois par mois, pendant la saison des travaux, le premier dimanche de chaque quinzaine, les compagnies d'ouvriers seraient inspectées, et manœuvreraient pendant une heure. Les autres dimanches seraient consacrés au repos. Les samedis on travaillerait comme les autres jours, excepté la veille de l'inspection, où l'on ne retournerait pas à l'ouvrage l'après-midi.

Tout homme qui manquerait à l'un des appels, serait, pendant un jour, retranché de sa ration de vin ou d'eau-de-vie, et privé d'une journée de supplément de solde.

On pourrait, comme moyen de faire désirer aux jeunes soldats et aux hommes déjà sous les drapeaux leur admission dans les compagnies provisoires d'ouvriers-militaires, avancer de fait leur libération de service d'un ou de deux ans, par les congés d'un an, qui, accordés de cette manière, présenteraient le double avantage d'offrir comme récompense ce qui serait économie. Mais, ne jouiraient du bénéfice de cette disposition, que les militaires qui pourraient consacrer au moins quatre ans consécutifs aux constructions, et qui appartiendraient à l'une des deux classes donnant droit à la haute paie. Cette faveur serait étendue aux aides-ouvriers qui parviendraient à la seconde classe dans le courant des deux premières années.

Ces compagnies devraient être conduites et administrées de telle sorte, que les sous-officiers et les soldats qui les composeraient regarderaient comme un désavantage de n'en plus faire partie, ce qui arriverait à ceux de ces militaires qui se comporteraient mal : alors, selon le cas, on les renverrait à leur régiment, et, quel que fût le temps qu'ils auraient passé dans les compagnies d'ouvriers, il ne leur compterait que comme s'ils n'eussent pas été détachés du corps.

Nous terminerons cet article, sans doute beaucoup trop long et pourtant bien incomplet, en proposant de substituer à la dénomination mesquine de caserne, celle d'hôtel-royal-militaire, à laquelle se rattachent des idées de grandeur et de force si bien appropriées à la destination des édifices dont nous avons parlé.

BRÉBION, *capitaine au 43e régiment de ligne.*

COLLECTION

DE VUES DE BATAILLES, COMBATS, ETC.,

Qui ont eu lieu pendant les campagnes des Français, en 1796, 1797 et 1800.

(*Suite de l'analyse.*)

N° 12. *Dego. Attaque de la redoute de Monte Magliono* (voyez la 9e livraison).

N° 21 *Mondovi* (2e vue). *Occupation de la ville* (voyez la 9e livraison).

N° 22. *Bene. Occupation de la ville.*

Le 26 avril 1796, lendemain de la bataille de Mondovi, le général Bonaparte, après avoir fait marcher la gauche et le centre de son armée sur Fossano et Cherasco, dirigea la droite sous les ordres de Masséna, à Bene, d'où elle se rendit à Alba, pour s'opposer à un mouvement des Autrichiens sur Turin.

N° 56. *Vue générale du terrain de Rivoli.*

Après la suite de victoires qui forcèrent le général Wurmser à se refugier dans Mantoue, le général Alvinzy fut envoyé en Italie avec une nouvelle armée, pour dégager Mantoue et les troupes nombreuses qui y étaient renfermées. Le plan d'opérations adopté par la cour de Vienne était de former deux

attaques. L'une qui était la principale, sous les ordres du général en chef Alvinzy, par le Monte-Baldo. L'autre par le Bas-Adige; celle-ci fut confiée à Provera, qui s'avança à Padoue. Dans les premiers momens le général Bonaparte resta indécis sur les vrais projets de l'ennemi. Attaqué avec assez de vigueur devant Legnago et devant Vérone, il devait croire que le corps principal de l'ennemi était de ce côté. On lui avait rapporté même que le grand quartier-général ennemi se trouvait à Padoue. Cependant il se décida encore à temporiser et à attendre que le mouvement du général autrichien fut mieux prononcé.

Le 13 janvier 1797, le général Bonaparte reçut l'avis que le général Joubert, fortement attaqué de front et débordé par les deux ailes, avait été obligé de se replier sur le plateau de Rivoli. Il jugea alors que l'attaque du Montebaldo était la principale et que celle du Bas-Adige n'était qu'une diversion. Laissant la division Augereau vers Legnago, il dirigea la division Masséna sur Rivoli, tandis que celle de Rey s'avançait de Derenzano vers le même point. Le mouvement d'Alvinzy était développé. Environ trente mille hommes en quatre colonnes s'avançaient sur la position de Rivoli; une cinquième tournait Rivoli, par les bords du lac de Garda, et une sixième descendait de l'autre côté de l'Adige sur Vérone. L'armée française avait tout au plus 20,000 hommes à opposer à ces forces.

Le 14 au matin, le général Bonaparte prit l'offensive avec la division Joubert seule. L'attaque réussit d'abord au centre vers Sanmarco, mais la supériorité de force de l'ennemi lui ayant fait obtenir des succès à notre gauche, la division Joubert risquait de se trouver compromise, lorsque celle de Masséna, arrivant de Vérone, commença à entrer en ligne. Le 32e fut porté en avant et rétablit le combat à la gauche. Mais

la droite, à son tour, avait été obligée de plier et la colonne de gauche de l'ennemi parvint jusque sur le plateau de Rivoli. Ce succès ne dura qu'un instant; l'ennemi, pris en flanc par Joubert, qui s'était avancé avec le centre, et attaqué de front par Masséna, fut mis en désordre par une charge de deux régimens de cavalerie, et culbuté dans la vallée de l'Adige, ayant perdu son artillerie et environ 5,000 prisonniers. Le général Joubert fut envoyé à la poursuite de l'ennemi fuyant vers la Corona. Ces différentes actions se passèrent sur le terrain représenté par la planche 55, où la vue s'étend jusqu'aux hauts sommets de la Corona. (1re livraison).

Cependant la colonne autrichienne qui tournait Rivoli, par les bords du lac de Garda, avait achevé son mouvement. Elle se déploya sur les derrières de l'armée française, sur les hauteurs de Pipolo, annonçant son arrivée par une décharge générale. Mais le général Bonaparte, vainqueur sur son front, la fit attaquer par une partie des 18e et 75e; en même temps le général Rey, avec les 57e et 58e s'avançait sur les derrières de l'ennemi. La colonne autrichienne fut enfoncée en un instant et prise en entier, à l'exception du général Lusignan, qui se sauva presque seul. Cette action se passa sur le terrain représenté par la planche 54 (2e livraison).

La planche 56 représente l'ensemble du champ de bataille, ou du plateau de Rivoli.

N° 10. *Cosseria* (3e vue), *Attaque et Reddition.*

Les gorges de Millesimo ayant été forcées le 13 avril 1796, ce qui donna lieu à la bataille de ce nom, le général Bonaparte se dirigea sur Dego, avec les divisions Laharpe et Masséna. Celle d'Augereau marcha sur Cosseria, où s'était renfermé, avec quinze cents grenadiers, le général Provéra, coupé pendant la bataille. La forte position où il se trouvait lui permit de repousser avec succès les premières attaques de la division

Augereau, qui fut obligé de se contenter de le bloquer. C'est le sujet de la planche 8 (3e livraison). Le général Bonaparte, impatient de se porter en avant sur l'armée Autrichienne, qui se concentrait et cherchait à se rapprocher des Piémontais, fit sommer le général Provéra. Celui-ci, de son côté, espérant d'être secouru, entra en négociations, mais les prolongea pour gagner du temps. C'est le sujet de la planche 9 (5e livraison). Alors le général Augereau disposa sa division en trois colonnes sous les généraux Joubert, Banel et Quenel, et tenta une dernière attaque, qui échoua également et coûta la vie au général Banel. C'est le sujet de la planche 10. Le blocus continua la nuit du 13 au 14, et le lendemain matin, Provéra, ayant perdu toute espérance d'être secouru, se rendit prisonnier.

N° 15. *Montezemolo. Occupation des hauteurs retranchées.*

Après la prise de Cosseria et les combats de Dego, la division Augereau fut dirigée, le 15, contre les Piémontais. Ceux-ci avaient occupé les hauteurs de Montezemolo, qui séparent les versans de la Bormida de ceux du Tanaro, et y avaient élevé quelques retranchemens. Menacés de front par Augereau et à dos par Serrurier, qui descendait le Tanaro, ils les évacuèrent, et Augereau s'en saisit, en même temps que Serrurier arrivait à Saint-Jean de Murialto.

N° 33. *Lodi* (1re vue). *Prise de la ville.*

Après avoir passé le Pô à Plaisance, et forcé le duc de Parme à se séparer de la coalition, le général Bonaparte dirigea son armée sur Lodi, le 10 mai 1796, pour y passer l'Adda. Entre Lodi et Casal-Pusterlengo, le général Beaulieu avait laissé une forte arrière-garde pour défendre les approches de la première ville, qui lui servait comme de tête de pont : cette arrière-garde, attaquée avec impétuosité, se défendit d'abord avec vigueur; mais elle fut mise en déroute et poursuivie avec

tant de vivacité, que nos soldats ne lui permirent pas même de fermer les portes de la ville.

N° 36. *Pizzighitone. Investissement et Occupation.*

La division Liptay, battue à Fombio, avait réuni ses débris derrière les fortifications de Pizzighitone, où elle arrêta notre avant-garde, qui prit position à Malleo, le 8 mai 1796. Après la bataille de Lodi, la division qui avait été commandée par Laharpe investit Pizzighitone. Liptay l'avait abandonnée en y laissant 300 hommes, qui se rendirent à la première sommation (8e livraison).

N° 53. *Vue du village de la Ferrara. Le général Joubert repousse les Autrichiens, débouchant sur Rivoli.*

Le général Alvinzy s'étant mis en mouvement pour exécuter le plan qui lui avait été dicté par la cour de Vienne, pour délivrer Mantoue, quitta son quartier-général de Rovérédo, le 7 janvier 1797, s'avançant vers Vérone. Le général Joubert occupait, avec sa division, les hauteurs de la Corona et de la Ferrara, au sommet du Monte Baldo : quelques retranchemens y avaient été élevés. Le 12, Joubert fut attaqué sur tout son front. L'ennemi obtint d'abord quelques succès, et prit la redoute de la Ferrara. Mais Joubert, s'etant porté sur ce point avec le général Mayer et quelques troupes, l'ennemi fut repoussé jusqu'au pied des montagnes, et perdit 300 prisonniers.

N° 8. *Montenotte. Attaque des hauteurs.*

Le 11 avril 1796, le centre de l'armée autrichienne, sous les ordres du général Argenteau, après avoir inutilement attaqué les redoutes de Monte-Legino, avait pris position en face. Derrière ces mêmes redoutes, le général Bonaparte avait concentré les trois divisions qui formaient la droite de son centre. Dans la nuit, il fit ses dispositions. Le 12 au matin, Argenteau, attaqué de front par Laharpe, en flanc et en queue par

Masséna, fut battu. Son corps, mis en déroute, perdit 200 prisonniers et une partie de son artillerie.

N° 16. (1re vue), *Évacuation du camp retranché par les Piémontais.*

Le 16 avril 1796, Augereau descendit des hauteurs de Montezemolo, et se présenta devant le camp retranché de Ceva, qu'il fit attaquer. Les généraux Joubert et Beyrand s'y battirent toute la journée, et parvinrent à s'emparer de quelques redoutes. Le général en chef piémontais Colli se voyant serré de près sur son front, et menacé en flanc par Serrurier, qui suivait la vallée du Tanaro, évacua le camp retranché le 17 au matin.

Le même jour, le général Serrurier prit possession de la ville, et fit investir la citadelle. C'est le sujet de la planche 17 (4e livraison.)

N° 32. *Casal-Pusterlengo. Occupation du bourg.*

L'armée française marchant de Fombio sur Lodi, le 10 mai 1796, notre avant-garde rencontra l'arrière-garde autrichienne à une lieue de Casal-Pusterlengo. Le combat s'engagea bientôt, et nos colonnes hâtèrent le pas pour y prendre part. C'est le moment qui forme le sujet de cette vue.

Le général G. DE VAUDONCOURT.



RÉCLAMATION DE M. LE GÉNÉRAL BURTHE

A M. le général GUILLAUME DE VAUDONCOURT.

La lettre qui suit, et qui m'est adressée par M. le général Burthe, contient une réclamation dont la justice ne peut être méconnue; mais à laquelle je ne puis faire droit qu'en lui donnant moi-même de la publicité par la voie de ce journal.

N'ayant écrit que pour conserver la mémoire des faits d'armes et des grandes actions qui ont illustré mes camarades, et sans esprit de coterie ou de partialité quelconque, je n'ai, je crois, pas besoin de me justifier sur des intentions que mes camarades eux-mêmes n'ont pas méconnues. Dans le cas présent, si j'avais réellement attribué à un autre la brillante charge du général Burthe, ce ne serait pas un intérêt personnel qui m'y aurait porté, parce que je ne lui ai substitué ni mon nom, ni celui d'une personne avec qui je sois en liaison particulière. Mais, ainsi que je l'ai fait voir au général Burthe, c'est son nom qui se trouve dans le manuscrit original que j'ai conservé. Reste à expliquer comment l'erreur, qui devient purement typographique, a pu se glisser dans l'ouvrage imprimé, et la chose n'est pas difficile.

Hors d'état après dix ans de proscription, et le traitement plus qu'injuste que j'éprouve depuis quatre ans, au mépris des lois, de faire imprimer un ouvrage à mes frais, j'ai dû

vendre le manuscrit de l'histoire des campagnes de 1814 et 1815 à un libraire. La recommandation d'un de mes camarades me dirigea mal. L'intervalle entre le commencement de l'impression, et une banqueroute arrivée si à point nommé, qu'on aurait peine à la croire imprévue, fut si court, que je ne pus ni surveiller exactement les corrections, ni recevoir, comme à l'ordinaire, les bonnes feuilles, afin de corriger, au moins dans un errata, les fautes glissées dans l'ouvrage. La possibilité d'y remédier m'a donc échappé aussi bien que le paiement de ce qui m'était dû.

Les injustices dont se plaint M. le général Burthe, tant pour lui que pour ceux de nos camarades qui ne sont plus, sont encore un motif de plus pour la publication de sa lettre. Il n'est que trop vrai que l'esprit de cotterie ou des considérations politiques moins honorables encore, ont présidé à la rédaction de la plupart des ouvrages écrits sur les campagnes de 1792 à 1815. Les citations seules en feraient un ouvrage volumineux. Il n'en faut pas même excepter l'indigeste compilation appelée *Victoires et Conquêtes*, vraie spéculation de librairie. Pour ma part, outre quelques omissions personnelles, j'y ai trouvé, dans le récit de l'affaire de Pirmasens, en 1793, une calomnie bien gratuite sur mon père, un des généraux de l'armée de la Moselle. Mais il était mort, et moi j'étais proscrit. Je ne finirais pas, si je voulais rappeler toutes les actions d'éclat que je connais, et qui ont été passées sous silence ou transportées à d'autres. Il semble que la gloire des absens ou des morts ait été mise au pillage, et que des notes officieuses aient remplacé les documens officiels pour en faire la repartition.

Le général G. DE VAUDONCOURT.

Paris, le 8 février 1830.

Monsieur le général,

Dans un moment où tout est au pillage, dans un moment où tout le monde veut hériter des morts et des vivans; quand on nous apprend que Hoche, Marceau et Joubert n'étaient que des écoliers, enfin quand tout est intrigue et coterie, il est du devoir d'un homme d'honneur de prendre sa place, et d'en assigner une aux braves morts et dépouillés; je le ferai toujours volontiers, et je dirai aux Suchet et autres : hé! messieurs, avant de dire tant de sottises et de vous emparer de tout, laissez donc mourir les contemporains, soyez sans inquiétude, dans dix ans vous auriez raison, les réclamans d'aujourd'hui n'y seraient plus : c'est pour moi une raison de me presser, et la cause de cette lettre.

J'ai lu ce que vous écrivez, général, et sur Waterloo et sur les journées qui ont précédé ce grand événement, vous dites que M. le général Bourck fit, le 16 juin au soir (dans le défilé de Sombref), une charge fort brillante, dont le résultat fut la prise de plusieurs canons et d'un obusier. Il y a erreur notoire : le général Bourck était resté malade à Philippeville et y commandait; M. le général Bourck dont le zèle était bien connu, serait sans doute fâché qu'on donnât un autre motif à son absence de l'armée, mais, dans ce cas, il a tort s'il n'a pas lu votre ouvrage, *fort bon à lire*, et s'il l'a lu, il devait rétablir les faits et la vérité. C'est moi qui, à la tête du 5e de dragons, fis la charge dont vous parlez, et dans laquelle fut tué mon aide-de-camp. Ce moi que j'aime si peu, m'est ici arraché par la force des choses.

Je voudrais bien aussi, général, que l'affaire de Versailles, du 30 juin, fût plus connue et mieux appréciée; l'affaire de

Versailles consiste surtout en une charge que je fis avec le 5e de dragons (entre Clamard et le Plessis-Piquet), le reste n'est que le sésultat obligé de la déroute des Prussiens, après mon mouvement. Ce beau fait et dernier effort du courage malheureux doit être rappelé avec orgueil pour l'honneur des armes françaises.

Je suis votre camarade et tout dévoué serviteur.

Le général BURTHE.

CRITIQUE DU POÈME SUR L'ÉTAT MILITAIRE.

A M. le rédacteur en chef du *Journal des Sciences militaires*.

Monsieur,

Je viens de lire dans le tome 17 du journal que vous dirigez, 51e livraison, une satire sur l'état militaire. Il n'entre point dans ma pensée d'en faire la critique; loin de là, j'applaudis de tout mon cœur aux sentimens honorables qui l'ont inspirée. La composition originale et le style enjoué m'en plaisent à beaucoup d'égards; enfin j'avancerai que des vers pleins de sel et de grâce ont, en plus d'un endroit, excité mon rire, et il est permis de penser que si cela n'a pas été le but unique, c'était au moins une des fins que se proposait leur

spirituel auteur, qui signe *Gételvir*. Mais il a cru devoir, à la suite de sa satire, placer quelques notes écrites sur un ton plus grave, et il en est une qui, tendant à consacrer un principe, selon moi, très-erroné, exige qu'on y fasse une réponse. Cette note est celle que l'on trouve à la page 332 du numéro cité, et qu'amène, on ne sait trop comment, le vers :

A même école instruit, le pesant artilleur...

L'auteur (qui pourrait bien être un officier du génie, sous un nom emprunté), pour justifier son sentiment à l'égard de la réunion, convenable selon lui, du corps des pontonniers à celui du génie, commence par établir dans cette note, comme différence essentielle, comme ligne de démarcation prononcée entre les armes du génie et de l'artillerie, que celle-ci a pour objet spécial, unique en quelque sorte, la destruction *des hommes*, et que celle-là est essentiellement instituée pour créer ou détruire *des obstacles matériels*. Si cette distinction nouvelle est admise, je comprends, jusqu'à un certain point, que la conclusion de l'auteur de la note puisse paraître bonne. Mais je nie formellement le principe sur lequel il s'appuie, du moins quant au rôle exclusif qu'il prétend faire jouer à l'artillerie; je m'étonne même, s'il est militaire, qu'une pareille erreur ait pu lui échapper. Qu'il réfléchisse mieux, et il reconnaîtra qu'il est mille cas, sur terre comme sur mer, où l'on ne fait nullement usage du canon dans un but homicide. Ne sait-il pas que dans le tir de la bombe, par exemple, et souvent aussi de l'obus, on a pour objet spécial l'incendie, la démolition, la mise hors de service des bâtimens, ouvrages et objets matériels quels qu'ils soient, et que la destruction des hommes n'y entre que d'une manière purement accessoire? Que si notre satirique a voulu seulement insinuer que le rôle

de l'artillerie devrait se borner à servir le canon sur les champs de bataille, fonctions qui véritablement alors se réduisent (dure nécessité!) à tuer des hommes, en qualité d'artilleur moi-même, il permettra que je le remercie de la part généreuse d'utilité qu'il veut bien nous laisser à la guerre. Dans cette hypothèse, sans doute, le service des pontonniers pourrait paraître plus convenablement placé dans les attributions du corps du génie. Mais si jusqu'à ce jour nous avons eu le droit, au moins autant que ce corps estimable, de considérer comme étant de notre ressort, la destruction des obstacles matériels, je demanderai à l'auteur de la note, pour ne pas sortir de sa propre argumentation, quelle bonne raison pourrait empêcher de continuer à réunir les pontonniers à l'artillerie?

Mais laissons-là cette questions oiseuse, anciennement débattue, et qu'on est venu, inconsidérément peut-être, reproduire à propos d'un badinage. A ce titre, j'aurais laissé passer sous silence la note peu réfléchie dont elle est l'objet, si je ne l'avais lue dans un journal scientifique, où il convient de ne laisser autant que possible accréditer aucune erreur, insinuer aucune idée d'innovation dangereuse. Si vous réclamez en faveur du génie, dirais-je à M. Gételvir, le service des pontonniers, d'autres révendiquent pour l'artillerie celui des mineurs qu'elle eut autrefois. Laissons donc à chacun ce qui lui appartient. Sans doute il est fâcheux, et je regrette volontiers avec l'auteur satirique que, sans égard pour leurs hautes connaissances, on laisse quelquefois MM. les officiers du génie échanger leur science en métier, et toiser, comme il le dit, des minuties, lorsqu'ils pourraient être employés à des occupations plus dignes. Je le suivrai même, s'il le faut, dans sa comparaison, dût la modestie du corps en souffrir, et je conviendrai avec lui que ce n'est point à des Rossini à copier des notes de musique, à des Lagrange à répéter un cours d'arithmétique, à des David

enfin à broyer des couleurs. Mais que le mécontentement, bien ou mal fondé, de leur condition présente, ne porte pas MM. les ingénieurs à convoiter les attributions d'un autre corps, fort content peut-être de la sienne, et qui, peu jaloux à la vérité de sacrifier aux grâces, ne se croit pas, lui, humilié des détails arides dont on l'oblige fréquemment à s'occuper, par la conviction où il est qu'on peut rendre à l'état d'utiles et importans services, même dans le soin des petites choses, sans lesquelles on ne peut arriver aux grandes.

Je ne terminerai pas sans remercier votre malin correspondant du plaisir que m'a procuré son spirituel badinage. Employé dans une place, et condamné, je l'avoue, à m'y endormir quelquefois, il peut être assuré que rien ne suspendra plus agréablement mon sommeil que la lecture de ses œuvres poétiques, pour peu qu'elles répondent à celle qu'il vient de mettre sous nos yeux.

Vous avez jugé à propos, Monsieur, d'insérer dans le Journal des Sciences militaires la satire de M. Gételvir, puis-je me flatter que cette lettre y trouvera place à son tour?

J'ai l'honneur d'être, etc.

G***, *officier d'artillerie.*

MÉMORIAL DU GARDE-CHAMPÊTRE,

Ou *Instruction générale et méthodique sur les attributions du garde-champêtre, avec des modèles d'actes; publié par un sous-préfet, membre correspondant de la Société royale et centrale d'Agriculture, etc.* [1].

Quand j'ai reçu l'invitation de rendre compte du *Mémorial du Garde-Champêtre*, j'ai pensé adresser à l'auteur, que pourtant je ne connais pas l'exclamation si connue [2] : *qu'y-a-t-il entre vous et moi?* En effet, y-a-t-il moyen de rattacher le *Mémorial du Garde-Champêtre* à quelque partie de stratégie ou d'histoire militaire ou de quelques-unes des questions d'organisation ou d'administration qui sont discutées dans ce journal. Celà me semblait très douteux, j'ai pris le livre qui m'a paru fort élégamment imprimé pour un manuel destiné à de pareils fonctionnaires; je l'ai lu, plein de préventions, tout prêt à dire à l'auteur : [2] *quelle langue commune pouvons-nous parler? comment pouvons-nous nous entendre?* et voilà-t-il pas que maintenant, revenu de cette première impression, après un examen fait de bonne foi, je me trouve obligé de recommander le *Mémorial du Garde-Champêtre* à nos lecteurs et d'assurer que ce livre peut être utile à de nombreuses classes militaires et surtout à la gendarmerie royale. Un garde-champêtre était hier encore pour moi, un paysan, chargé de veiller à nos champs et à la vue

[1] Se trouve à Paris, chez Levrault, rue de la Harpe, n. 81; madame Huzard, rue de l'Éperon, n. 7, et dans tous les départemens, chez les principaux libraires des chefs-lieux. Prix : 2 fr., in-12 de 328 pages.

[2] Lettres de J.-J. Rousseau à Christophe de Beaumont.

duquel les délinquans étaient habitués comme les moineaux à un épouvantail de chénevière; aujourd'hui, je sais que, chargé de la police des campagnes et de la conservation de tous les produits du sol, il est aussi *agent de police judiciaire*, *agent de la force publique, appariteur*, qu'il dresse des actes faisant foi en justice qu'il exerce une sorte de magistrature sous la direction de l'autorité administrative et sous la jurisdiction des tribunaux; qu'à ces divers titres, il a des rapports nécessaires et fréquens avec la gendarmerie. Les lois ont établi ces rapports et après avoir lu le *Mémorial*, on est convaincu que nulle part le service de la gendarmerie n'atteindra son but de surveillance et de prévision, avec autant de succès que dans la province où ce corps réclamera et obtiendra le concours des gardes-champêtres. Une loi du 17 avril 1778 a établi en principe, que ces gardes devaient déférer aux réquisitions de la gendarmerie; ce principe a été appliqué avec étendue dans le décret du 11 juin 1806 et dans l'ordonnance réglementaire du 29 octobre 1820. Tout gendarme qui voudra connaître, non seulement ses relations obligées avec l'autorité civile et les divers services administratifs, mais ses propres devoirs, doit être pourvu du *Mémorial du Garde-Champêtre*. Il trouvera là une foule d'indications toutes positives, toutes puisées dans nos lois et qui manquent, je m'en suis assuré, à leurs instructions ordinaires; sous ce rapport essentiel, la gendarmerie n'est pas au courant. Les livres que l'on met ou plutôt que l'on souffre entre les mains des gendarmes sont surannés; ils ont encore sous les yeux des formules et des textes de lois qui ordonnent l'arrestation des émigrés; il faudrait obvier à de pareilles lacunes; si j'avais l'honneur d'être le chef d'une légion dans cette arme, je voudrais que chaque brigade fût pourvue de l'ouvrage qui vient de paraître. Ce volume a encore d'autre points de contact avec le service

militaire, et par conséquent, avec ce journal qui en embrasse toutes les parties. Deux chapitres sont consacrés : 1° aux servitudes imposées aux propriétés par la défense des places fortes ; 2° aux travaux des plans de circonscription des places fortes.

Tout y est clair, méthodique; en consacrant son temps à un travail aussi aride, l'auteur n'a songé qu'à faire une entreprise utile, il l'a consciencieusement remplie.

CODE DU RECRUTEMENT,

Ou *Recueil complet et raisonné des Lois, Ordonnances et Instructions ministérielles concernant les engagemens, les appels, les conseils de révision, les exemptions et dispenses, les remplacemens, etc., à l'usage des préfets, des maires, des conseils de révision, des jeunes gens appelés, etc.; par* MM. PAILLARD DE VILLENEUVE et SYROT, *avocats à la Cour royale de Paris* [1].

Le recrutement est une mine féconde, et sous quelque point de vue qu'on le considère, il renferme les plus hautes théories d'ordre public ou les questions les plus intéressantes, puisqu'il s'agit, d'une part, du salut des empires, et de l'autre, de la vie et de la liberté des citoyens. Le mode de lever les troupes, de les composer de manière à maintenir la paix au-dedans en assurant l'exécution des lois, qui, sans la force, ne seraient que de vaines et stériles théories, à pouvoir repousser les in-

[1] Paris, Mansut fils, rue de l'École-de-Médecine, n. 4. Prix : 2 fr. 50, et 3 fr. par la poste.

justes attaques, à maintenir ses frontières, les étendre, est un de ces grands problèmes qui, de tout temps, ont fixé l'attention des sociétés. Rome commanda le monde par les armes, et, grâce à sa puissance, elle put dicter des lois à l'Europe. De nos jours, sans doute, où la politique est plus intelligente, où de nouveaux besoins ont changé la face des événemens, ce monopole d'invasion ne serait plus qu'un rêve. Il existe un contrat tacite entre tous les peuples, contrat dont la source est dans l'intérêt de chacun, et dont la salutaire influence est de maintenir la balance politique, et d'opposer une digue à qui concevrait la ridicule espérance que le héros despote accueillit dans son sublime délire, mais qu'il ne lui appartenait pas de réaliser. Cette matière offrait une double physionomie : on pouvait, l'embrassant sous ses rapports politiques, et reconnaissant que sur les armées d'un état reposent ses questions de vie et de mort, d'honneur ou de honte, on pouvait, disons-nous, recueillir d'utiles enseignemens, rapprocher les diverses législations adoptées par les nations civilisées pour la levée des troupes, chercher dans cette étude le secret de la grandeur de certains peuples et pour d'autres les causes d'une ruine prématurée; mais cette mission, quelque belle et importante qu'elle pût être, a dû céder à des intérêts plus positifs et plus pressans. La loi existait *laconique;* à peine quelques articles, et mille questions s'offraient à l'arbitraire des interprétations; il y avait un manuel ou recueil d'ordonnances et de circulaires, mais ces opinions respectables, sans doute, du ministère ne pouvaient faire un corps de doctrine; et quelle matière en eut jamais plus de besoin? Les auteurs ont donc pensé qu'un traité *ex professo* pouvait être utile; ils ont sagement pensé, et il faut leur savoir gré d'avoir préféré une analyse et une discussion positive, mais aride, aux brillantes théories que le sujet comportait. Le plan de leur ouvrage est simple et méthodique;

quelques observations sur la loi, et déjà ils sont en matière; ils prennent la loi, la divisent naturellement, et rapprochent de chaque texte les opinions émises par les ministres, les arrêts rendus. Ce n'est point un travail servile; ils n'ont point en vue d'admettre les opinions émises, ni de les combattre, pour eux une bonne raison est toujours bien reçue; mais quand une solution leur apparaît comme vicieuse, et qu'elle contrarie les principes, alors ils luttent avec précision, ils posent la raison de décider, négligeant, ainsi qu'ils devaient le faire, de développer un jugement dont ils soumettent le motif déterminant à l'intelligence du lecteur.

Le titre des exceptions est celui où se rencontrent des questions graves et nombreuses; c'est la partie la plus importante de l'ouvrage.

Nous remarquons encore le titre consacré aux conseils de révision; on voit, sous la plume des auteurs, se dessiner cette magistrature spéciale, telle qu'elle est d'après la loi actuelle et telle que les auteurs la désirent; ils voudraient que les fonctionnaires publics qui la composent fussent inamovibles, ils voudraient plusieurs degrés de juridiction. Rien de plus sage que ces désirs; mais qu'il nous soit permis de dire aux auteurs que ce n'est pas tout que de former des vœux pour des réformes, et que bien serait, peut-être, d'indiquer les moyens à employer pour y parvenir, et de discuter à fonds les inconvéniens et les avantages d'une pareille réforme. Mais laissons-là cette part de critique; nous pensons que le code du recrutement est, pour ceux auxquels il s'adresse, une utile publication. On ne saurait trop encourager ces sortes de travaux : c'est de l'examen et de la méditation que ressortent les vices et les vertus des lois ; c'est de la discussion que surgit la sagesse des interprétations ; et, pour nous, nous croyons que chaque ouvrage dont on dote une branche de la législation est un précieux bienfait,

dont les résultats se font sentir tôt ou tard. Les législateurs sont appelés à reviser les lois ; les juges à en pénétrer le sens ; et ainsi, lois, discussions, interprétations, tout marche, s'améliore, et finit, avec le temps, à atteindre la plus grande perfection possible.

M. JEANNIN.

OBSERVATIONS
SUR LES APERÇUS
DE
M. LE COMTE DE BURGUES DE MISSIESSY,
VICE-AMIRAL,
SUR LE MATÉRIEL ET LE PERSONNEL
DE LA MARINE;

PAR M. M***,

OFFICIER DE LA MARINE ROYALE.

> Il faut savoir distinguer ce qui est utile à la marine de ce qui lui est nuisible; ce qui la fait fleurir de ce qui la dessèche et l'appauvrit.

(*Deuxième article.*)

En second lieu, peut-on raisonnablement supposer que *des conscrits du contingent de l'armée*, *laissés en disponibilité dans leurs foyers*, soient susceptibles d'être mis en sortant du

fond de leurs campagnes, sur les bâtimens de guerre. Non-seulement ces hommes seraient incapables de rendre le moindre service, mais encore ils empêcheraient les bons matelots d'agir. M. Missiessy tombe dans une grande erreur quand il dit, page 32, que :

« 21,000 hommes des équipages de ligne navigueraient hors » des rades pendant 15 jours, et seraient exercés aux manœu» vres pendant 75 jours, tous les ans dans les rades, *ce qui est » suffisant pour qu'ils acquièrent ou maintiennent toute l'ex» périence militaire.*

Autre idée bien plus fausse et bien plus extraordinaire.

« Les 15,000 hommes des équipages de ligne qui ne seraient » pas sur les bâtimens de commission, seraient employés com» me troupe à la garde des ports, et comme ouvriers aux tra» vaux des arsenaux, aux constructions navales, aux radoubs » des bâtimens, à la mâture, à la garniture, à la corderie, » aux poulies, à la menuiserie, au calfatage, aux forges, » à l'artillerie, à l'entretien des armes, ainsi qu'à l'entretien » des bassins, des cales, des quais et des édifices. »

Comme on voit, M. Missiessy transforme tout-à-coup des conscrits marins en charpentiers, menuisiers, forgerons, calfats, armuriers, maçons, etc..... Il faut convenir que si l'on pouvait trouver des hommes capables d'être marins et en même temps de remplir les différentes professions indiquées ci-dessus, nul doute que le gouvernement ne fît de grandes économies en se trouvant en position de congédier subitement de nos arsenaux maritimes les ouvriers qu'il est si difficile de se procurer, vu l'exiguité des salaires qu'on leur accorde. Mais malheureusement la chose est tout-à-fait impossible. En adoptant ce projet gigantesque, extraordinaire, difficile, impraticable, tranchons le mot, absurde, il y aurait dissolution totale de nos ateliers maritimes, et nos arsenaux ne tarderaient pas à tomber dans l'engourdissement, puis dans la

barbarie : la machine serait bientôt désorganisée et tous les matériaux épars et abandonnés ! voilà quel serait le premier effet de la réduction sur le budget de la marine. Ces erreurs doivent tomber devant l'examen de la raison, et nous ne sommes pas de ces adorateurs complaisans capables d'en perpétuer l'empire. Si quelques oreilles n'entendent pas nos vérités avec plaisir, peu nous importe, notre but en les publiant est de servir le pays.

L'auteur des *aperçus* prétend que 35 officiers du génie maritime devraient suffire. S'il est un corps en France qui dût être augmenté, c'est, sans contredit, celui du génie maritime. Les hommes impartiaux et observateurs qui ont fréquenté nos arsenaux ont été à même de se convaincre que faute d'ingénieurs, des ateliers de la plus haute importance sont confiés à des maîtres irresponsables, hommes très-utiles, très-honorables, mais qui par la nature de leur éducation et de leurs connaissances, presque toutes pratiques, sont incapables de faire faire des progrès à l'art des constructions navales. Il ne faut pas perdre de vue que les ingénieurs maritimes ne sont pas seulement chargés de suivre les constructions neuves, les radoubs, les réparations des navires qui rentrent, à chaque instant dans nos rades, dans nos ports, pour en sortir dès qu'ils sont réparés; ces ingénieurs doivent aussi assister à la recette des bois, des fers, des cuivres, des chanvres, en un mot de toutes les matières qui sont agglomérées dans un arsenal maritime. Ils doivent également diriger les ateliers de la mâture, de la sculpture, de la menuiserie, de la tonnellerie, de la serrurerie, des forges, de la ferblanterie, de la corderie, de la pouillerie, de l'avironnerie, de la peinture, etc. Si l'on ajoute à ces attributions les différentes commissions, les tribunaux, les maladies, les absences imprévues, il sera facile de se convaincre que le corps du génie maritime est maintenant trop

exigu et que cette pénurie devient une source éternelle d'abus et de mauvais produits qui ruinent la marine. Ainsi en dépensant un peu plus pour cet objet dans le moment présent nous préparerions une grande diminution de dépenses dans l'avenir.

Dix officiers du génie maritime, par exemple, attachés au port de Toulon, sont loin de suffire à tous les besoins. C'est tellement vrai, qu'on s'est trouvé dans la nécessité, il y a peu de temps, de rappeler du Levant des ingénieurs qui avaient été embarqués pour étudier les effets de nos constructions navales, et comparer nos bâtimens avec ceux des puissances étrangères. Nous ferons remarquer en passant que le noble corps du génie maritime est si maltraité, qu'il n'a pas même reçu la dénomination de corps royal, qu'il mérite à juste titre.

Le damas tranchant de M. Missiessy atteint aussi les officiers d'artillerie. « Le personnel en officiers d'artillerie, *dit-il*, à » entretenir, devrait être basé d'après le nombre de parcs d'ar» tillerie, des ports d'armemens, de construction et de con» servation; et, d'après le nombre de fonderies et de forges » en activité, 15 officiers d'artillerie devraient suffire s'il n'y a » que deux ports d'armement, un port de construction, trois » ports seulement de conservation, et les fonderies et forges » actuellement en activité. »

Est-ce bien sérieusement que M. Missiessy fixe à 15 le nombre d'officiers d'artillerie nécessaires dans les parcs et les fonderies?

Admettons pour un moment comme possible l'hypothèse d'un seul port de construction, une compagnie d'ouvriers d'artillerie, qui serait loin de suffire dans ce cas, a besoin constamment de ses quatre officiers pour faire exécuter les travaux dans les ateliers des forges, du charronnage, des charpentiers, des armuriers, etc. Indépendamment de ces quatre officiers, il en faut un pour diriger l'atelier des artifices, un pour celui

des mitrailles, gargousses, palans, bragues, valets, etc., etc.; deux au moins pour les poudrières, les mouvemens de canons, de projectiles, d'affûts, les visites des bouches à feu, les épreuves, expériences, recettes, commissions diverses, entretiens, arrangemens, conservation, etc.; un officier à l'armurerie et un à la fonderie. Ainsi, 10 officiers subalternes, plus un directeur et un sous-directeur formeraient un total de 12 officiers. Maintenant si nous déduisons ce chiffre de 15, proposés par l'auteur des *Aperçus*, il en restera 3 pour diriger les établissemens de Ruelle, de Nevers, de Saint-Gervais, des Mazures, de Guérigny, et enfin pour travailler au bureau de l'inspection, à Paris. Depuis long-temps on a reconnu la nécessité d'attacher à poste fixe, dans les fonderies, deux officiers, afin qu'en cas de maladie du directeur, l'établissement fût confié aux soins d'un sous-directeur, et le moment n'est pas éloigné, d'après ce qu'on a écrit dernièrement de Paris à Toulon, où cette amélioration sera introduite dans la marine. Quant à l'idée d'établir un seul port de construction, elle est si évidemment contraire à l'intérêt de la marine, sous le point de vue militaire et sous le rapport des approvisionnemens, que je ne m'attacherai pas à la réfuter; il me suffit de dire que les Anglais seraient enchantés de voir mettre à exécution un projet qui leur permettrait, au moyen d'une très-petite escadre, de paralyser tous les mouvemens de la marine française.

M. Missiessy ne fait nullement mention des officiers du régiment d'artillerie de marine, apparemment que dans son utopie économique, il transforme d'abord ses conscrits marins en ouvriers de toutes professions, et qu'ensuite, au moyen de sa baguette magique, il les change en artilleurs propres au service de l'artillerie en France et dans les colonies. Il promène impitoyablement sa hache meurtrière sur les officiers

de l'administration, les officiers de santé, les gardiens, etc., et il réduit tout ce personnel, à peu près au niveau de la marine du roi de Sardaigne. Il porte le personnel en gardiens à entretenir pendant la paix, à 150, et dans le cas où ce nombre de gardiens serait insuffisant, on y adjoindrait les marins des équipages de ligne. « Les équipages de ligne feraient aussi le » service de portiers, de canotiers, de rondiers, de gabar» riers, etc. »

Depuis long-temps l'administration de la marine est l'objet d'attaques aussi injustes que vives et multipliées. On crie contre l'influence bureaucratique, contre l'armée innombrable de *plumitifs*, contre de prétendues dilapidations, suite inévitable de l'omnipotence imaginaire des officiers de l'administration. La plus grande partie de mes camarades, dans leur humeur jalouse, voudraient envahir les attributions des administrateurs. J'avoue que je ne partage point leur opinion à cet égard, et que si, dans mes nombreuses campagnes sur mer, si, pendant que j'avais l'honneur de commander, j'eusse été obligé de me mêler des nombreux et intéressans détails d'administration, le fardeau eût été trop pesant pour moi. Je suis entièrement sur cet objet de l'avis du célèbre Destaing dont on ne peut méconnaître l'autorité en pareille matière. Cet intrépide et constant ennemi de la puissance britannique disait à l'occasion d'une importante et vaste expédition : « Un bon ordonnateur n'aurait pas fait la moitié » de la dépense, libre de cet immense détail, j'aurais pu » donner tout mon temps, toutes mes facultés aux opérations » militaires, aux dispositions navales. De tels soins sont bien » assez pour la capacité d'un individu, et quelque diligent » qu'il soit, il suffit à peine aux devoirs du commandement. » Les deux services ainsi divisés, eussent été beaucoup mieux

» remplis; ayons donc, ajoutait-il, une bonne loi pour la » partie administrative, elle soulagera les généraux, et elle » fera trouver bientôt de bons administrateurs. »

Quels inconvéniens n'entraînerait pas une pareille cumulation de fonctions? et d'ailleurs, où trouver des hommes qui puissent suffire à des détails aussi multipliés qu'étrangers les uns aux autres, des hommes qui réunissent des connaissances également sûres et profondes dans des genres aussi opposés. Nous ne nous arrêterons pas plus long-tems sur une telle cumulation de pouvoirs que je regarde comme absurde et dangereuse. Revenons aux *aperçus*.

Les chiourmes ne paraissant pas à l'auteur nécessaires dans les ports, il supprime les gardes-chiourmes. Mais il ne dit pas pourquoi les chiourmes ne sont pas nécessaires; il ne fait nullement mention de cette masse dispendieuse de journaliers libres qu'il faudrait introduire dans les ports pour exécuter les travaux de force, ni de l'augmentation de fonds que nécessiterait ce grand changement, qui n'est pas aussi facile à effectuer qu'il se l'imagine, surtout avec les 40,000,000 dont il se contente. Si l'on descendait à l'application, on verrait que toutes ces transformations ne peuvent s'exécuter sans anéantir complètement la marine. Rien n'embarrasse M. Missiessy, il se tire d'affaire avec ses universels équipages de ligne, mais s'il les employe à tant de fonctions, je doute fort qu'ils deviennent jamais marins et que les commandans des bâtimens soient fort jaloux de les posséder, pas plus que les directeurs des travaux dans les ports.

Il dit, page 37, « qu'on pourvoira à tous les travaux de la » flotte si, si, si, etc. etc. s'il n'y a que des officiers de vaisseau » et que les officiers du génie maritime et ceux d'artillerie en » fassent partie, mais en étant aussi marins qu'eux.

Soit, mais pour que ces officiers deviennent marins, il con-

vient qu'ils naviguent, il faut donc qu'ils soient en assez grand nombre pour suffire dans les ports et sur les bâtimens. Vous êtes donc en contradiction avec vous-même, quand vous demandez qu'ils soient réduits.

D'après le mémoire, voici la récapitulation du personnel.

1565	officiers de vaisseaux.
320	élèves de la marine.
30,000	hommes tous ouvriers en équipage de ligne de 400 hommes chaque, en officiers mariniers, en matelots, en apprentis marins.
35	officiers du génie.
15	officiers d'artillerie.
434	officiers d'administration des ports.
196	officiers d'administration ou préposés, ou syndics des classes.
50	officiers d'inspection dans les ports.
35	ingénieurs des bâtimens civils ou régisseurs, ou piqueurs, ou charpentier.
286	officiers de santé.
150	maîtres et seconds maîtres des ports.
150	gardiens.
Total 33,236	

M. Missiessy, pour faire croire à la possibilité de son sytème des marins-ouvriers, a la précaution de dire que dans les 60,000 hommes du contingent annuel de la conscription pendant la paix, il y en a 12,000 ayant des professions utiles à la marine. Il est ici, comme partout ailleurs dans une erreur complète. Un officier d'artillerie qui commande la compagnie d'ouvriers d'artillerie de Toulon, nous a assuré qu'on avait toutes les peines du monde à recruter les 5 compagnies d'ouvriers d'artillerie de la marine.

L'auteur des *aperçus* consacre un chapitre *à la composition du personnel, pour qu'il fasse le plus possible partie intégrante de la flotte.*

Il dit avec raison que, « lorsque la guerre se déclare, le » personnel doit être bien composé, bien expérimenté, bien » exercé, bien connu de ses chefs, bien animé d'un esprit de » corps et susceptible d'être promptement embarqué. »

L'exécution de ses projets empêcherait tout justement les équipages d'acquérir des qualités si précieuses.

Il veut qu'on ne laisse dans les ports et arsenaux que les *marins ouvriers* indispensables, et que dans ce nombre, il y en ait le plus possible *de ceux dont la santé exige un séjour de quelques mois à terre.* De bonne foi, M. Missiessy espère-t-il faire exécuter tous les travaux des arsenaux maritimes avec des conscrits marins, improvisés ouvriers et avec des malades!

La machine telle que l'auteur la conçoit marchera, « s'il n'y » a que des équipages de ligne, et que leurs officiers ma- » rins, leurs matelots, leurs apprentis-marins soient ouvriers » dans les professions utiles à la marine, comme charpentiers, » perceurs, calfats, forgerons, voiliers, cordiers, armuriers, » menuisiers, tonneliers, etc., etc.

Voilà ce qu'il est impossible de rencontrer; donc, la machine sera arrêtée.

Le chapitre VIII porte en titre :

» Instruction que devrait avoir, en tems de paix, le per- » sonnel de la marine faisant partie intégrante de la flotte. »

Et cependant l'auteur ne dit point en quoi consiste cette instruction; il se contente de déclarer qu'il faut créer des inspecteurs pour s'assurer de l'instruction des officiers; quelle idée neuve, *quel aperçu lumineux!*

Le chapitre IX est consacré au budget, en supposant le personnel et le matériel de la marine composé comme l'auteur

l'a indiqué. Nous ne le suivrons pas dans toutes ses rêveries arithmétiques, car étant parti d'une base tout à fait fausse, ses calculs sont inadmissibles.

A l'article 4 de son budget, il porte pour mémoire.

A la direction des constructions navales :

2 capitaines de vaisseau, directeurs.
5 capitaines de frégate, sous-directeurs.
23 lieutenans de vaisseau.
13 enseignes de vaisseau.

A la direction d'artillerie :

2 capitaines de vaisseau, directeurs.
5 capitaines de frégate, sous-directeurs.
13 lieutenans de vaisseau.
13 enseignes de vaisseau.

On voit par ce petit tableau que l'intention de M. Missiessy est de transformer les officiers de vaisseau en officiers du génie maritime et d'artillerie. Idée toute aussi raisonnable que celle d'exiger que les apprentis-marins soient ouvriers dans les professions utiles à la marine comme charpentiers, perceurs, calfats, forgerons, voiliers, cordiers, armuriers, menuisiers, tonneliers, etc.

L'auteur compare le budget de 1790 avec celui de 1829, et il conclut que ce dernier coûterait 36,248,027 francs et même moins, en mettant ses projets à exécution.

Dans le chapitre X, M. Missiessy cherche vainement à répondre aux observations d'une commission chargée de prendre connaissance de ses *aperçus sur le matériel et le personnel de la marine* et d'en faire un rapport.

La commission trouve le nombre de 81 vaisseaux trop con-

sidérable dans les 264 bâtimens qu'il a proposé sur le pied de paix.

Elle trouve aussi avec raison beaucoup trop élevée la durée de 30 ans que M. Missiessy attribue aux vaisseaux désarmés placés à sec dans les bassins ou sur des cales, avec une toiture mobile, elle ne leur attribue qu'une durée de 16 ans. Je crois que c'est beaucoup.

Elle trouve aussi trop faible la somme attribuée au dépérissement des vivres d'approvisionnement pour 50 vaisseaux et 20 frégates.

Elle regarde comme insuffisans les 35 jours que M. Missiessy croit devoir suffire pour disposer et armer 50 vaisseaux et 20 frégates.

La commission pense qu'il n'y a pas d'exemple que des hommes qui doivent être d'abord marins, puissent être, en même tems, bons ouvriers dans les professions utiles à la marine, elle trouve aussi que l'entretien du matériel et du personnel de la marine que l'auteur propose doit exiger un budget beaucoup plus considérable que celui qu'il établit. Il est à présumer que la commission a fait beaucoup d'autres remarques que M. Missiessy se garde bien de présenter dans *ses aperçus*.

Si une chose a dû nous surprendre, c'est qu'une commission ait été chargée d'examiner les *aperçus* ou plus exactement les visions de M. le comte de Missiessy.

« L'auteur se résume en disant que la France pourrait en-
» tretenir pendant la paix une marine qui la rendrait aussi
» puissante sur mer qu'elle l'est sur le continent, avec un
» budget d'environ 40,000,000 et qui serait même d'une
» somme inférieure, si, comme il est probable, le prix des
» matières le rapproche généralement de celui de 1789. »

Il serait à désirer que 40,000,000 pussent suffire au budget

de la marine. Malheureusement, même avec les modifications, les bouleversemens de M. Missiessy, il est de toute impossibilité de préparer, comme il le prétend, un prompt rassemblement d'un grand nombre d'équipages *bien composés, bien organisés, bien animés d'un esprit de corps*, etc.

J'ai tâché de faire connaître la brochure de M. Missiessy, écrit dont, je l'avoue, je viens de tracer la critique d'une main sévère. J'ai cru du devoir d'un officier de la marine, ami de son prince et de son pays, de combattre des erreurs qui tendraient à dépraver l'opinion des chambres, et qui, si on ne les réfutait, auraient, peut-être, pour résultat, d'envelopper d'une épaisse nuit les esprits les plus droits et les mieux intentionnés. Ce que l'intérêt de la France a déterminé à faire pour la marine, l'intérêt de la France exige non-seulement qu'on le fasse encore, mais qu'on fasse plus. Je dirai même que les dépenses faites avec probité et discernement pour les progrès de la marine, sont peut-être celles du budget qui coûtent le moins et qui rapportent le plus; il faut donc profiter habilement des fonds accordés maintenant, et vivre dans l'assurance d'une amélioration à venir. Si mon zèle pour le perfectionnement de la marine ne me trompe point, je crois qu'il résulte des faits que j'ai recueillis et des observations que j'ai rassemblées, une vérité incontestable, c'est qu'il y aurait plus d'inconvénient à diminuer le budget de la marine qu'à l'augmenter.

Il faudrait une plume habile pour tracer les devoirs nombreux et pénibles qui sont imposés aux hommes placés à la tête de l'administration de la marine, pour l'élever au point qu'elle doit atteindre. Je suppose qu'ils connaissent toute l'étendue de leurs devoirs, et qu'ils n'ont pas la prétention de croireq u'il n'existe point d'abus dans ce département. Il faut qu'ils travaillent sans relâche à les faire disparaître et à amé-

liorer la marine. Voilà le vrai moyen de prouver leur amour et leur dévouement au roi qui les a investis de sa confiance.

De leur côté, les députés doivent se convaincre que la marine deviendrait, pour l'État, une charge sans avantage, si on ne l'aidait de toutes les ressources dont le gouvernement peut disposer.

Si nous ne pouvons couper les ongles au léopard, tâchons du moins que jamais il ne puisse nous égratigner.

Je terminerai par une réflexion qui me paraît pleine de vérité, c'est que l'ignorance présomptueuse est le plus grand ennemi de la marine.

M***, *officier de la marine royale.*

ACADÉMIE SUÉDOISE

DES SCIENCES MILITAIRES.

Six ouvrages ont concouru pour les prix offerts par l'Académie pour cette année, savoir :

N° 1. Mémoire sur l'artillerie (en français).

2. De la défense des places, d'après le système du général Valière (en suédois).

3. Vues générales sur un système d'artillerie (en allemand).

4. Considérations chimiques sur les poudres (en allemand).

5. Pensées dédiées aux défenseurs de leur pays (en suédois).

6. Quelques idées sur le Dessin topographique (en suédois).

La médaille en bronze a été accordée au n° 6.

L'Académie invite les auteurs des cinq autres écrits à les retirer chez son secrétaire, ainsi que les billets cachetés contenant leurs noms.

L'Académie ayant jugé à propos de généraliser les sujets des prix pour l'année prochaine, les a désignés ainsi qu'il suit :

1. La tactique-théorie et application.

2. L'artillerie de terre et de mer.

3. La construction, l'attaque et la défense des places; la topographie; l'hydrographie; la géographie militaire et l'histoire militaire.

4. La marine militaire; tactique; pilotage; construction; gréement.

5. Les mathématiques; l'histoire naturelle et la chimie, dans leurs applications à l'art de la guerre.

6. La jurisprudence militaire, ainsi que les questions de morale et de droit qui s'y rattachent.

7. L'entretien et l'équipement des troupes de terre et de mer.

8. La médecine, la chirurgie et la pharmacie militaire; l'administration des hôpitaux, et l'art vétérinaire.

Pour être admis au concours, les écrits sur l'un ou l'autre de ces sujets devront parvenir, avant la fin d'août 1830, au secrétaire de l'Académie, M. Bystroin, lieutenant-colonel, et être munis d'un billet cacheté contenant le nom et la devise de l'auteur, lequel billet n'est ouvert qu'autant que l'écrit est couronné.

Le grand prix est la médaille en or; l'accessit est la médaille en bronze. Les ouvrages couronnés sont imprimés dans les annales de l'Académie.

NOTICE

SUR LE GÉNÉRAL DEVAUX.

Un des braves de l'ancienne armée, le général Devaux a profité de l'exil qu'il s'est imposé volontairement en 1815, pour illustrer le nom français chez les Persans. Réfugié dans une province gouvernée par le fils du Schah, il obtint la permission de discipliner six bataillons à l'européenne; bientôt vint une occasion de prouver la supériorité de sa tactique. Le prince déclara la guerre à la Turquie sans le consentement de son père; mais il ne tarda pas à s'en repentir, en voyant s'avancer contre lui une armée de 22,000 hommes; il n'en avait que 14,000 à lui opposer. Devaux releva son courage, et lorsque les deux armées furent en présence, il fit une masse de toutes les troupes irrégulières et de l'artillerie, recommanda bien au prince de ne pas donner, et de répondre seulement au feu de l'ennemi; puis il ordonna à trois de ses bataillons de tourner les ennemis, pendant qu'il les attaquerait en flanc. Cette manœuvre hardie effraya le prince qui ne la comprenait point : « Devaux, s'écria-t-il, vous nous perdez. » Devaux avança toujours; les Turcs firent un feu terrible qui leur cacha les dispositions des Persans; bientôt se voyant attaqués de toutes parts, ils lâchèrent pied, furent massacrés, poursuivis, et leur camp avec d'immenses dépouilles devint la proie des Persans. Le prince en arrivant sur le champ de bataille,

trouva Devaux assis sur un canon de l'ennemi ; il l'embrassa et le décora des grands ordres du Lion et du Soleil.

Devaux étonna bien plus les Persans, en prenant une forteresse à l'escalade, pendant les plus grandes chaleurs de l'été, et lorsque régnaient des vents pestilentiels. Au bruit de ce dernier exploit, il fut mandé à la cour du Schach ; on le reçut avec les plus grands honneurs, les poètes chantèrent ses louanges, et le Schach donna ordre à son premier peintre de le représenter à l'instant où il s'élance au milieu des ennemis. Ce tableau est placé maintenant dans la grande galerie du palais. On a accordé en outre au général le droit de couper des têtes à volonté, insigne faveur chez les peuples barbares.

Il y a quelque temps que Devaux voulut quitter la Perse : ce fut un deuil général à la cour où il est regardé comme un des plus fermes soutiens de l'empire. Le Schach est parvenu à le retenir, mais le cœur du général est toujours à la France, et si jamais elle en avait besoin, il accourrait encore la défendre.

CONSIDÉRATIONS MILITAIRES

SUR

LA MARTINIQUE.

(Suite.)

Indiquer la meilleure composition de troupes à entretenir dans la Martinique, passer à l'évaluation de leur nombre né-

cessaire pour suffire à une bonne défense, établir la manière de les employer le mieux possible contre les opérations que l'ennemi pourrait tenter, corroborer le tout par des remarques tirées des guerres qui y ont eu lieu, telle semblerait être la marche à suivre; mais ce serait se placer à l'origine des choses, négliger la marche d'invention. Nous pensons donc qu'il est préférable de présenter d'abord succinctement quelques-unes des guerres, et d'en déduire, comme conséquence, les maximes particulières à suivre pour résister, en les combinant avec les moyens de défense inertes que nous avons déjà signalés.

Les Anglais ont possédé cette colonie trois fois; ils en ont emporté tous les documens, tous les matériaux possibles; il n'y aurait donc point d'indiscrétion nationale à commettre; néanmoins, nous nous abstiendrons de tout détail sur les fortifications, sur le nombre des points de débarquement, sur leur valeur. Nous pourrons nous faire comprendre sans entrer dans le domaine des mémoires particuliers.

Les côtes au vent, sous le vent et du sud présentent plusieurs points commodes pour les débarquemens. L'ennemi y trouve bon fond, eau profonde, donnant à ses vaisseaux moyen de serrer de près la terre, d'attaquer les batteries et de balayer le rivage; il y trouve une plage douce qui permet aux embarcations de se développer et de débarquer facilement leurs troupes. Ces mouillages, ainsi que d'autres points du littoral, sont défendus par un grand nombre de batteries plus ou moins bonnes; les noms et les positions de plusieurs de celles-ci seront indiqués par les récits de guerre.

L'île renferme deux villes principales: Saint-Pierre et le Fort-Royal. Saint-Pierre est le centre du commerce; son luxe, ses bâtimens, ses boutiques, le mouvement de ses richesses, les centaines de voiles marchandes qui y abordent, sa position au pied de mornes couverts d'une superbe végétation, la rendent

remarquable. Son port n'est qu'une plage presque en ligne droite; ses fortifications, trois batteries de côtes très-distantes: c'est une ville ouverte. Le Fort-Royal est la ville du gouvernement. Le commerce qui s'y fait n'est presque que de seconde main. La ville, comme celle de Saint-Pierre, est ouverte. A côté d'elle se trouve le fort Saint-Louis (*successivement de la République et de France*). C'est le plus ancien de cette partie; il embrasse une langue étroite de terre, longue de 600 mètres, qui avance dans la mer, et qui est le côté *ouest* du carénage; c'est sur son glacis, au nord, dans un fond d'alluvion, que se trouve la ville. Au-delà de celle-ci, à 1,500 mètres environ du fort Saint-Louis, sur les hauteurs du morne Garnier, et à 160 mètres au-dessus de la mer, se trouve le fort Bourbon (*successivement de la Convention et Desaix*), construit avec soin, postérieurement à la première conquête des Anglais; une lunette avancée, dite de Bouillé, le précède de 400 mètres, pour éclairer les fonds vers la rivière Monsieur. Comprise du sud au nord entre ces deux forts, couverte à l'ouest par la rivière du Petit-Brésil et par les batteries de côtes du morne Tartenson, de la pointe des Nègres et autres, la ville du Fort-Royal, quoique sans enceinte, est bien défendue. Sous le fort Saint-Louis se trouve le port. La baie est superbe; ses fonds sont bons, ses eaux profondes. Sa défense consiste dans les forts déjà cités et dans des batteries de côte; celles-ci, évidemment d'un bord à l'autre, ne sauraient croiser leurs feux; mais les vaisseaux ennemis, vu le vent de terre constant, étant contraints de courir des bordées, ne pourraient en forcer l'entrée sans tomber successivement sous le feu rapproché de chacune d'elles. Parmi ces batteries se remarque l'ilot à ramiers, rocher volcanique, large de 60 mètres, élevé de 40 mètres, à environ 400 mètres de la côte sud de la baie, couronné de bonnes fortifications, A 6,000 mètres environ, tant du Fort-Royal que de la pointe des Nè-

gres, il est le sommet d'un triangle isocèle élevé sur la base de 2,600 mètres, qui sépare ces deux points; il resserre le passage, et concurremment avec les divers bas-fonds, il présente des dangers imposans aux vaisseaux qui voudraient tenter le sort.

Le personnel habituel consacré à la défense a généralement été composé des troupes soldées de terre et de mer et des habitans. Ceux-ci d'après les diverses lois successives, ont toujours été organisés en corps de milice, ou de garde nationale. Tous les blancs en état de porter les armes en font partie; ils fournissent les officiers et les simples soldats. L'île elle-même est organisée militairement, car elle est divisée par paroisses, et chaque paroisse est sous l'administration d'un habitant non soldé, désigné par le nom de capitaine commissaire commandant, qui commande en même tems les milices; c'est un maire civil et militaire. Les libres de couleur forment en outre, dans ces bataillons, des compagnies du centre, commandées par des officiers blancs. Par les mêmes raisons exposées ci-dessus, nous nous abstiendrons de donner leur nombre actuel, on le supputera d'après la population connue. Nous pourrons dire seulement, sans indiscrétion, qu'en 1778, les blancs seuls (*petits blancs* non compris) donnaient sous les armes 3,666 hommes, tant soldats qu'officiers.

La première opération offensive sérieuse de la part des anglais, dont on trouve des traces, eut lieu en 1759. L'amiral Moor, commandant l'escadre, agita la question de forcer l'entrée de la baie, d'aller s'embosser contre le fort St.-Louis et de débarquer ses troupes immédiatement sur la Savane, glacis de ce fort. La côte, et l'îlot à ramiers surtout, n'étaient pas avancés, ce qui facilitait la réussite. Néanmoins, il renonça à ce projet, et prit pour point de débarquement l'anse de la case navire. Le 16 janvier, il s'y présenta, éteignit par l'artillerie de ses vaisseaux le feu des batteries de la pointe

des nègres, de Ste.-Catherine et de la case navire, et à 4 heures du soir mit à terre. Le 17, il marcha en deux colonnes sur le fort royal; mais à la rivière Louvet, il trouva les milices postées pour en défendre le passage. Il voulut le forcer directement, n'osant, ou ne pouvant le tourner, mais il essuya de fortes pertes par le feu bien dirigé des miliciens; il se mit en retraite, et le lendemain 18, se rembarqua, ce qui termina son expédition.

Les principales observations à faire sont celles-ci : l'ennemi ne chercha à débarquer que lorsqu'il eut éteint le feu des batteries, ce qui eût lieu très-promptement et sans pertes notables de sa part. Mais si celles-ci eussent pu tenir longtems, son débarquement eut été retardé, ses pertes augmentées. Il faut donc apporter un grand soin à construire des batteries qui garantissent une longue durée aux pièces et aux servans. Les milices ne vinrent pas sur la côte même s'opposer au débarquement, ou charger les troupes ennemies au moment de leur marche en avant; elles firent *très-bien*, car elles ne perdirent pas inutilement des hommes par le feu de la flotte, et elles ne s'exposèrent pas à un engagement nécessairement agréable à l'ennemi, puisqu'il aurait eu lieu dans un terrain découvert; elles remirent l'affaire à une position défensive, escarpée, couverte par un ruisseau et des halliers; là, elles étaient cachées, choisissaient leur ennemi découvert pour le fusiller à loisir. Là un milicien valait dix hommes, il n'en eût valu qu'un sur la plage ou il eût combattu à armes égales. La supériorité numérique de l'ennemi n'étant pas assez grande pour compenser ces pertes, il n'eut d'autre chose à faire que de rétrograder. Ce fut le bon temps des milices, les créoles alors étaient encore près de leur origine guerrière.

L'année 1762 vit la seconde opération de ce genre. Le 7 janvier, 220 voiles anglaises, dont 46 de guerre, furent signalées

au vent de l'île, se dirigeant pour doubler la pointe des Salines. Dans le but de fatiguer les troupes, et plus particulièrement les milices, les généraux ennemis, Rodney et Monkton, résolurent de promener pendant quelque temps leurs attaques, en les dirigeant sur des points qui pouvaient les faire considérer comme décidées, vu les routes et l'état de défrichement des terres. En conséquence, ils opérèrent d'abord contre la baie du *Marin*. Ils enclouèrent sa batterie au moyen de chaloupes, canonnèrent la côte, mouillèrent aux environs, et firent, jusqu'au 10, des descentes partielles à Sainte-Anne, à la *rivière Pilote* et au *Marin*. Ils payèrent cela par l'échouage d'un vaisseau. Le 11, ayant remis à la voile, ils rapprochèrent leurs attaques du *Fort-Royal*. Ils vinrent à l'ouverture de la baie, à l'anse Noire, débarquer 1,200 hommes. Ceux-ci se portèrent immédiatement sur le morne *Charles-Pied*, et s'y retranchèrent; leur but était de battre, de cette position dominante, l'îlot aux Ramiers, qui lui est soumis. Les Français, sentant l'importance de ce résultat pour forcer l'entrée de la baie, y marchèrent en toute hâte pour les en chasser. Le 12 au soir, ils attaquèrent les Anglais, mais ils furent fortement repoussés. Néanmoins ces derniers se retirèrent dans la nuit, se rembarquèrent, et la flotte resta aux environs. Toujours dans l'intention de fatiguer les défenseurs de l'île, ils débarquèrent, le 14, 3,000 hommes aux anses d'Arlet, en rasèrent la batterie, et se rembarquèrent le 15.

Enfin, le 16 janvier, ils entreprirent leur attaque définitive. Une partie de leurs bâtimens de guerre menaça l'entrée de la baie et canonna fortement les batteries de la pointe des nègres et de la case navire, tandis que les autres et tous les les transports se dirigeaient vers cette dernière anse. Le 17, le feu de la flotte balayant le rivage, le débarquement s'effectua sans obstacle. Les défenseurs ne s'étaient pas présentés pour s'y opposer; ils occupaient les hauteurs couvrant la route du

fort royal et l'intérieur de l'île. Les anglais pensèrent d'abord à intercepter toute communication directe du fort royal avec Saint-Pierre et à tourner la droite française en poussant une colonne dans la direction des pitons; mais celle-ci fut maintenue par le feu des milices embusquées. Alors il ne leur resta qu'à tenter directement de forcer le passage sur le fort royal. Dans ce but, ils élevèrent successivement diverses batteries pour canonner la ligne française, forte d'environ 2,500 hommes, prenant son alignement par le morne Tartenson et Henri L'archer, jusqu'aux mornes fourrés de l'intérieur. Enfin, le 24, sept jours après leur débarquement, tous ces préparatifs étant finis, ils attaquèrent avec 800 hommes, dirigeant leur plus grande masse sur le morne Tartenson, gauche de l'ordre de bataille des défenseurs. Ces combinaisons leur réussirent promptement, ils abordèrent de suite le Tartenson; les Français, craignant d'être par ce mouvement prévenus sur la route du fort royal, se retirèrent en hâte et se retranchèrent sur le morne Garnier (*où fut depuis construit le fort Bourbon*). Trois jours se passèrent ainsi, pendant lesquels les anglais couronnant les hauteurs de la rive droite du Petit-Brésil disposèrent encore des batteries contre les troupes françaises du morne. Celles-ci, gênées par ces feux et emportées par l'ardeur et l'impatience nationales, voulurent prendre l'offensive contre les lignes supérieures et bien postées des anglais; mais, d'abord contenues, elle se virent bientôt repoussées et culbutées tandis que des bataillons ennemis les tournaient et s'emparaient de leurs retranchemens du morne Garnier, si imprudemment abandonnés; le résultat en fut désastreux. Les miliciens se débandèrent. Le gouverneur *Latouche*, capitaine de vaisseau, se retira vers le *gros-morne* avec environ cinq cents hommes; quelques soldats se jetèrent dans le fort Saint-Louis pour le défendre. L'attaque de ce dernier commença bientôt. Les an-

glais l'enveloppèrent de batteries établies sur les mornes Tartenson, Garnier, des capucins, de la carrière et l'inondèrent de projectiles. Huit jours après, le 5 février, cette citadelle se rendit. La reddition de Saint-Pierre, l'accession de M. de Latouche à la capitulation que des habitans avaient déjà signée pour leur propre compte suivirent immédiatement et l'île fut conquise pour la première fois par nos ennemis le 13 février 1762.

F. F. D***, *capitaine du génie.*

APERÇU

DE

LA FORCE MARITIME DE LA RUSSIE.

Les possessions russes sont baignées par quatre mers ; ce sont la Baltique, la mer Noire, l'Océan Glacial et le Pacifique. Des provinces russes entourent plus de la moitié de la mer Caspienne, et le dernier traité de paix conclu entre la Russie et la Perse exclut de la navigation de cette mer tout autre pavillon de guerre que celui de la première de ces deux puissances.

La vaste étendue des côtes de la Russie paraît donc au premier coup d'œil la rendre propre à devenir une grande puissance maritime; des obstacles naturels s'opposent, à la vérité, au grand développement que sa marine pourrait prendre, mais la persévérance et le zèle de son gouvernement ont déjà triomphé de plusieurs.

On sait que la mer Baltique n'est pas sujette aux marées, et qu'elle n'éprouve que des crues irrégulières qui font élever les eaux jusqu'à trois pieds, et qui ont lieu dans toutes les saisons, mais particulièrement en automne, quand le ciel est chargé de nuages et que le temps est à la pluie. Les courans de la Baltique ne sont pas moins dangereux que ceux des autres mers enclavées par des terres. Les vents y sont très-irréguliers et très-inconstans; cependant on a observé que ceux de l'ouest dominent en automne et ceux de l'est en printemps. Dans les mois de juin et de juillet, il règne des calmes de plusieurs jours. Les changemens subits de vent, des orages fréquens et violens, le peu de profondeur de l'eau, le grand nombre de rescifs qui bordent les côtes de la Suède et celles du golfe de Finlande, et les bancs de sable qui s'étendent le long des côtes des états prussiens, rendent la navigation de la Baltique très-dangereuse. Celle du golfe de Finlande l'est encore d'avantage : ce bras de mer, parsemé d'îles, d'îlots et de rescifs, est terminé à l'est par la baie et le port de Cronstadt. Ses eaux, vers le mois d'octobre, se changent peu à peu en grands glaçons qui, détachés par des tempêtes, avancent confusément vers la partie méridionale de la Baltique, et réunis en décembre par un froid rigoureux, présentent une immense masse de glace qui interdit toute navigation. La partie méridionale commence à dégeler en avril, mais les golfes de Bosnie et de Finlande sont rarement libres avant la fin de mai. On voit donc que la navigation sûre est limitée dans cette mer à quatre ou cinq mois, et cette

circonstance porte un grand préjudice au perfectionnement d'une marine de guerre et à l'exercice des matelots.

La Russie n'a dans la mer Baltique que trois ports, Cronstadt, Revel et Baltischport, propres à servir de stations à sa marine militaire. Le plus important de tous est celui de Cronstadt; il fut commencé en 1710, par Pierre-le-Grand, et terminé sous le règne d'Élisabeth. Le port est divisé en trois parties; celles de l'ouest ou port marchand est plus grande, et peut contenir 600 navires; c'est là que mouillent tous ceux qui vont à Saint-Pétersbourg : elle est exposée au vent de l'ouest, ainsi que celle nommée le port du Milieu, et destinée à l'armement et au désarmement des vaisseaux de guerre; la partie située à l'est est le port militaire; elle peut contenir 24 vaisseaux de ligne. La rade de Cronstadt, commode et spacieuse, de 12 werstes d'étendue, peut recevoir un plus grand nombre de bâtimens; mais elle ne les met pas à l'abri des vents d'ouest, si dangereux dans ces parages. Le chenal est bordé de bas-fonds, mais il est soigneusement masqué par des bouées ou balizes.

Ce port a quelques autres inconvéniens; les vaisseaux n'en peuvent pas sortir avec le vent de mer, à cause de son étroite issue; son eau trop douce nuit à la conservation des bâtimens; enfin, les glaces du golfe de Finlande ne permettent pas à la flotte d'appareiller avant le mois de mai ou de juin. Ce port sert d'entrée au grand canal, dans lequel on a pratiqué des bassins pour le radoub des vaisseaux, et tout auprès des chantiers de construction. Les bassins peuvent être remplis d'eau ou mis à sec à volonté au moyen d'une belle pompe à feu. Le port de Cronstadt est bien défendu par le mole, par plusieurs autres ouvrages importans et par le château fort de Cronschlot, situé sur un banc de sable, à une portée de canon du rivage. Par la Néwa, qui débouche dans le golfe de Finlande, Cronstadt est non-seulement en communication directe avec Saint-

Pétersbourg et les chantiers de cette capitale, mais aussi par la canalisation de l'intérieur avec le Volga et la mer Caspienne. Cette communication facilite beaucoup le transport des matériaux nécéssaires à la construction des vaisseaux, et le fort de Cronstadt est pour ainsi dire le chef-lieu de la marine russe.

Le port de Revel, reconstruit en 1820, est plus profond que celui de Cronstadt; ses eaux sont plus salées, mais il est plus difficile d'y entrer. La rade est protégée par des îles, on peut sortir de celle-ci avec tout vent, avantage que n'ont pas les bâtimens stationnés dans le port même. La longue durée des glaces y forme aussi un grand inconvénient. Baltischport ou Rogervich est en Estonie; ce port a été fortifié par Pierre-le-Grand, mais les travaux très-avancés furent abandonnés en 1769. Il est beau et vaste, mais peu profond et d'une trop large ouverture. Comme les glaces n'y emprisonnent pas la flotte aussi long-temps, et que l'eau y est salée, Catherine II a songé un instant à mettre ce port en état de recevoir toute son escadre de la Baltique; mais des obstacles insurmontables lui ont fait renoncer à ce projet.

On conçoit aisément que les côtes de l'Océan glacial, par la sévérité du climat qui y règne, n'est pas favorable à la navigation. En effet, la Russie n'a sur ses bords que le seul port d'Arkhangel; il est sur la mer Blanche, grand golfe formé par cet océan. Le gouvernement russe y a des chantiers. Le port, formé par une baie, près de l'embouchure de la Duina, est sûr et profond; mais les froids prématurés y forcent souvent les vaisseaux à hiverner, quand ils auraient encore l'espoir de rejoindre la flotte de Cronstadt. On y arme principalement pour la pêche de la baleine et du hareng, et l'on expédie à la Nouvelle-Zemble et au Spitzberg. Mais ce sont des entreprises particulières.

La navigation de la mer Noire, de tout temps très-difficile,

devient tout à fait impossible pour le cabotage en hiver. C'est cependant sur les côtes de cette mer, que sont les seuls débouchés de la Russie méridionale. Le principal port que la Russie y possède est celui de Sébastopol, en Crimée ; c'est une petite baie longue de cinq werstes, et située vers la pointe méridionale de la presqu'île du côté de l'ouest. Quelques écueils en garnissent l'entrée ; mais le port est assez profond pour tous les vaisseaux, qu'il garantit parfaitement contre les tempêtes violentes de ces parages. Ce port, avec la rade d'Akhtiar qui en fait partie, est aujourd'hui le centre des forces navales de la Russie dans cette mer. Cependant les grandes forêts qui peuvent fournir du bois de construction en sont trop éloignées, et le taret y est un ennemi si commun et si dangereux, que les dégats produits par ce ver forcent à radouber les vaisseaux tous les deux ans. Sur la côte nord-ouest de la Crimée est la rade d'Axmetched ; elle est généralement sûre, et peut contenir neuf à douze vaisseaux ; on se propose d'y faire des améliorations qui la rendront propre à devenir une station de marine militaire.

Le port de Kherson, construit et fortifié en 1778, est situé à l'embouchure du Dnèpr. Il est peu commode, et les vaisseaux de guerre forcés de s'arrêter sur la rade d'Otchonov, n'arrivent pas jusqu'à la ville. Aussi l'a-t-on entièrement abandonné au commerce. Le port de Nicolaïev, situé, dans l'intérieur du pays, à l'embouchure de l'Ingoul, dans le Bog ; qui se jette lui-même dans le golfe du Dnèpr, serait préférable sous tous les rapports à celui de Kherson, l'entrée du Bogsi, dont le lit est partout assez profond, était moins dangereuse pour les vaisseaux de ligne : la flotte des galères se tient là, et l'on y envoie les vaisseaux qui ne peuvent plus tenir la mer. C'est à Nicolaïev que se trouve l'amirauté pour la mer Noire.

Le port d'Odessa est infecté du taret ; sa rade néanmoins

protége parfaitement les vaisseaux de guerre, excepté des vents du sud-ouest qui les y atteignent quelquefois. Le port de Kinbourn en est peu éloigné ; mais un banc de sable qui est devant en rend l'approche dangereuse. Taganrog, port fortifié sur la mer d'Azov, est de la plus grande utilité pour la marine russe, indépendamment même des avantages du commerce, car on ne peut se procurer qu'ici les mâts, les cordages, les fers de la Sibérie et autres objets de construction pour les flottes qui arrivent par le Don et le Volga. On les transporte d'ici à Kherson, Nicolaïev, Odessa et Sebastopol. Taganrog est donc pour ainsi dire l'arsenal maritime de la Russie méridionale. Les côtes orientales de la mer Noire n'ont aucun port propre à recevoir des bâtimens de guerre.

La Russie n'a que quelques frégates et autres vaisseaux plus petits sur la mer Caspienne, qui est très-dangereuse et manque de bons ports. Cette flotille est stationnée à Astrakhan, à l'embouchure du Volga.

Dans l'océan Pacifique, quelques petits bâtimens de guerre sont tenus en croisière pour protéger les communications maritimes entre les ports d'Okhotsk, de Petrapavlovsk et les côtes nord-ouest de l'Amerique russe. Quelquefois ces bâtimens visitent aussi, dans un but commercial, les îles de Sandwich et autres de la mer du Sud.

On sait qu'avant les conquêtes de Pierre-le-Grand, la Russie n'avait pas de marine. Ce régénérateur de sa patrie en créa une aussitôt qu'il eut des ports dans la mer Baltique ; il forma des officiers de marine et des matelots. On calcule que pendant son règne il a fait construire 112 vaisseaux de ligne et frégates, qu'il en a acheté 20, et qu'il a pris sur l'ennemi 1 vaisseau, 6 frégates, 6 galères et 66 navires de moindre importance.

Dans la suite, la flotte russe se trouva quelquefois plus nombreuse, mais jamais dans un meilleur état que sous lui. L'im-

pératrice Catherine II, toujours en guerre avec les Turcs et quelquefois brouillée avec la Suède, la porta, d'une manière trop hâtive peut-être, à une force prodigieuse. Elle entretenait dans la Baltique 50 vaisseaux de ligne, 22 frégates, et en tout 100 bâtimens armés; dans la mer Noire 30 vaisseaux et frégates, et plus de 60 petits navires; dans la mer Caspienne 3 frégates, 4 autres bâtimens de guerre et plusieurs transports. Son escadre de galères se composait en outre de plus de 1,000 bâtimens à rames, dont 200 chaloupes canonnières.

Cet immense appareil de forces étonnait l'Europe en même temps qu'il en imposait aux ennemis de l'impératrice, et la destruction de la flotte turque à Tchesné rehaussa encore le rang que la Russie avait déjà obtenu parmi les puissances maritimes. Sous le règne de Paul, la marine russe ne prit aucun nouvel essor; mais Alexandre s'en occupa beaucoup, et la remit dans un état respectable. La flotte russe se divise actuellement en deux grandes escadres; celle de la mer Baltique et celle de la mer Noire. A la première appartient la subdivision stationnée dans ce moment dans la Méditerranée.

Voici quels sont les principaux bâtimens de l'escadre baltique.

Vaisseaux de ligne.

1	L'Alexandre de	110
2	L'Empereur Paul Ier	110
3	La Fère champenoise.	84
4	L'Impératrice Alexandra.	74
5	L'Azov	74
6	Le Saint-André	74
7	L'Hézékhiel	74
	Total.	600

Frégates.

1	L'Étendard	56
2	L'Estafette	44
3	L'Alerte	44
4	La Flore	44
5	L'Eustathia	44
9	Le Raphael	36
	Total	268

Corvettes et Bricks.

1	La Diane	28
2	Le Jason	23
3	Le Mercure	18
4	Le Papal	20
5	L'Orphée	20
6	Le Ganymède	15
7	La Mingrélie	15
	Total	139

La marine militaire de la Russie se compose de 32 vaisseaux de ligne et de 25 frégates, auxquels il faut ajouter plus de 20 corvettes et bricks, 6 cutters, 7 brigantins, 54 schooners, 20 galères, 25 batteries flottantes et 121 chaloupes canonnières. Le calcul donne un total de 310 bâtimens, portant 464 voiles, et environ 4,000 bouches à feu. Ils sont montés par 33,000 hommes.

APERÇU

DES DERNIÈRES CONQUÊTES DES ANGLAIS

DANS L'INDE.

Après de longues et sanglantes contestations, il semblait que la compagnie anglaise dans l'Inde était parvenue, en 1818, à assurer pour une longue suite d'années, sa domination dans cette belle contrée de l'Asie. La dissolution de la ligue des Mahrathes et les victoires remportées sur cette nation belliqueuse par l'illustre lord Hastings, firent tomber la dernière puissance dans l'Inde, capable d'inquiéter la compagnie. Malheureusement pour cette dernière, Hastings fut remplacé par lord Amherst, l'homme le moins propre à remplir une place aussi importante que celle de gouverneur général de l'Inde. Les antécédens du nouvel administrateur de la compagnie auraient pu faire juger de son incapacité; la conduite ridicule qu'il avait tenue comme ambassadeur près la cour de Pékin, suffisait pour qu'on l'appréciât; mais lord Amherst était ami du roi d'Angleterre et l'intime de M. Canning, et par conséquent extrêmement propre à faire prospérer les affaires de la compagnie qui d'ailleurs s'était montrée passablement ingrate envers Hastings.

Lord Amherst, blessé du peu de cas que le gouvernement chinois avait fait de lui, et choqué de ses étranges procédés,

quitta l'Angleterre, nourrissant le dessein de se venger et affectant un profond mépris pour tout tout ce qui était asiatique. Cependant, comme la conquête de la Chine n'est pas tout à fait aussi facile que lord Clive l'avait rêvé dans un accès de donquichotisme, le nouveau gouverneur général se contenta de chercher d'abord une occasion de se brouiller avec les Birmans, peuple intermédiaire entre le Bengale et la Chine; il pensait vraisemblablement qu'une fois maître de leur pays, il lui serait facile d'envahir le céleste empire, et d'en venir à ses fins envers la cour de Pékin.

Cette occasion ne tarda pas à se montrer. Les Birmans, qui, de leur côté, n'étaient pas non plus très-bien disposés pour les Anglais, avaient fait en 1822, la conquête de l'Assam, et étaient par conséquent devenus voisins des possessions de la compagnie. En 1823 et 1824, ils attaquèrent les radjas de Katchar et de Djantia, qui passaient pour alliés des Anglais. Mais la rupture entre les deux puissances fut occasionnée par un fait d'une importance beaucoup moindre. A l'embouchure de la rivière Naaf, dans le golfe de Bengale, est située une petite île appelée *Chapari;* elle n'a que deux milles anglais de longueur, et est peu fertile. Elle était inhabitée. En 1823, les Anglais y établirent un corps de garde, prétendant que l'île leur appartenait; les Birmans la réclamaient aussi comme leur propriété. Si on examine les cartes de cette époque, on est tenté de se ranger de l'opinion de ces derniers; car la frontière anglaise passait alors à environ 45 milles au nord de l'embouchure du Naaf, qui par conséquent, ainsi que l'île de Chapari, appartenait à l'Arracan, province birmane. Quoi qu'il en soit, lord Amherst, après quelques négociations infructueuses, déclara la guerre aux Birmans qui venaient chasser les Anglais de l'île. La cour d'Awa ne demandait pas mieux que de combattre; l'empereur des Birmans était si sûr du succès de ses ar-

mes qu'il avait déjà fait forger les chaînes d'or dont son général en chef Maha Bandoula (ou le grand singe sauteur) devait se servir pour conduire le gouverneur de l'Inde dans la capitale de ses états.

Si l'empereur birman avait conçu une trop haute opinion de ses forces guerrières, les Anglais de leur côté s'étaient également trompés relativement aux difficultés que devait présenter la campagne qu'ils allaient entreprendre. Ils connaissaient trop peu les Birmans et leur pays; ils comptaient entrer dans une contrée bien cultivée et couverte de villes et de villages; ils étaient persuadés qu'une partie de la population fatiguée du despotisme de ses chefs, attendait leur armée à bras ouverts, et était prête à lui fournir tout ce dont elle avait besoin. Lord Amherst, convaincu qu'une invasion dans les provinces maritimes de l'empire birman contraindrait promptement l'empereur à demander la paix, fit débarquer sur la côte du Pégu l'armée du général Campbel, forte de 5 à 6,000 hommes, et qui par conséquent ne pouvait être destinée à pénétrer dans l'intérieur. Mais, dès la prise de Rangoun, toutes ces belles espérances s'évanouirent; les Anglais se convainquirent bientôt que leurs ennemis étaient bien supérieurs pour la force physique et pour la persévérance aux Hindoux, contre lesquels les troupes de la compagnie étaient accoutumées à se mesurer avec succès, et qu'ils faisaient la guerre beaucoup plus habilement qu'on ne l'avait supposé. Le plan des Birmans était de disputer le terrain pied à pied, et de convertir en désert tout le pays qu'ils seraient forcés d'abandonner. Partout s'élevaient des fortifications palissadées, dont l'approche était rendue difficile par tous les moyens possibles. Les Birmans s'y défendaient aussi long-temps qu'ils pouvaient, faisaient beaucoup de mal aux assiégeans, et se retiraient dans les forêts épaisses qui couvrent leur pays aussitôt qu'ils prévoyaient que leur re-

tranchement allait être emporté. La guerre dura de cette manière deux ans. Les Anglais faisaient des pertes énormes, tant par les escarmouches perpétuelles qu'ils eurent à soutenir que par le *cholera morbus* et par des maladies fiévreuses qui détruisirent toute l'armée avec laquelle le général Morrison était entré dans l'Arracan.

Le général Campbel s'était trop avancé dans le pays; il manquait de vivres, et il ne lui restait aucun autre parti à prendre que de marcher sur la capitale de l'ennemi, et d'y vaincre ou mourir. Son armée ne se composait plus que de 2,000 hommes; les Birmans ne pouvaient lui en opposer que 4,000 qui furent dispersés, et les Anglais auraient emporté la capitale d'assaut si l'empereur n'avait pas consenti à accepter la paix, dont le vainqueur dicta les conditions.

Ce traité tira le général Campbel de l'embarras où il se trouvait. Les Birmans s'engagèrent à payer un million de livres sterling, et à céder une grande partie de leurs états aux Anglais. Cependant cette guerre avait coûté six fois la somme que la compagnie a reçue, car elle a augmenté sa dette de six millions sterling, elle a fait périr l'élite de ses troupes et de ses officiers européens, et a donné l'exemple aux princes indigènes de l'Inde, que la persévérance et la bravoure peuvent pendant assez long-temps lutter contre la tactique anglaise, et réussiraient peut-être à la mettre en défaut si elles étaient soutenues un peu plus par la fortune, qui en effet avait été contraire aux Birmans.

Quant aux provinces cédées aux Anglais, on verra par la notice suivante qu'elles sont d'une très-mince utilité pour eux. Ce sont :

Au sud de la ville de Rangcun, la moitié du canton de Martaban, et les provinces de Tavoy, Ye et Tanessarim, qui s'étendent à 420 milles anglais le long du golfe de Bengale, et

ont environ 50 milles de largeur. Elles comprennent donc 21,000 milles carrés; leur population est de 51,000 âmes, ce qui fait à peine 2 1/2 individus par mille carré.

Au nord de Rangoun, la province d'Arracan a environ 11,000 mille carrés et 100,000 habitans, ainsi environ 9 par mille carré. C'est un pays couvert de forêts impénétrables et de broussailles, il est coupé par un grand nombre de rivières, de sorte que la plupart de ses villages n'ont d'autre communication entre eux que par eau. Il y règne une humidité perpétuelle qui rend le climat très-mal sain et mortel pour les Européens. La seule production de cette contrée est le sel marin.

Les hautes montagnes qui séparent l'Arracan du pays des Birmans forment une bonne frontière contre eux; mais cet avantage n'est nullement proportionné avec les frais que l'occupation de ce pays doit occasioner à la compagnie. La possession de Tenassarim, Ye, Tavoy et Martaban, sera peut-être plus profitable aux Anglais, parce qu'elle leur offre une libre communication avec le Siam et la Péninsule malaise. Elle est également importante par le voisinage de Sincapore, nouvelle ville très-commerçante. La vanité de lord Amherst a fait établir une colonie à l'embouchure du Thanluayn-Myit; elle porte le nom de ce gouverneur; mais le port étant mauvais, Amherst-Town ne tardera vraisemblablement pas à être abandonnée. Les rives de ce fleuve fournissent de très-beaux bois de Tex, qui est le meilleur pour la construction des vaisseaux; c'est le seul profit réel que la guerre contre les Birmans ait produit à la compagnie des Indes. L'acquisition des provinces cédées par les Birmans oblige les Anglais d'y tenir toujours un corps d'observation contre les anciens maîtres du pays qui ne manqueront pas de saisir la première occasion favorable pour reprendre ce qu'ils ont été obligés de céder. D'ailleurs, les provinces d'Assam, de Mounipour et autres, que les Birmans

ont dû restituer aux princes sur lesquels ils les avaient conquises, et qui sont limitrophes avec les possessions de la compagnie; deviendraient tôt ou tard l'objet de contestations qui pourraient avoir des suites désagréables si elles coïncidaient avec les démêlés que la compagnie aurait dans la presqu'île en deçà du Gange.

Dans le moment où il est question de dissoudre la compagnie anglaise, et de détruire par là l'empire qu'elle a fondé dans l'Inde, on sera peut-être bien aise de lire les détails statistiques suivans sur les possessions de cette puissante société :

	Milles angl. carrés.	Habitans.
Bengale.	528,000	57,500,000
Madras.	154,000	15,000,000
Bombay.	71,000	10,500,000
Territoire des vassaux compagnie. . . .	555,000	40,000,000
Arracan.	11,000	100,000
Martaban, Ye, Tavoy, Tenasserim.	21,000	51,000
Assam et les appartenances.	45,000	150,000
Malacca.	800	22,000
Sincapore.	210	14,719
Prince Wallis-Island.	160	51,207
	1,386,170	123,388,926

Pour gouverner ces vastes contrées, la compagnie emploie environ 40,000 Anglais, dont 2,000 sont pour l'administration et 300 pour la justice; 7,000 sont marchands ou marins, et le reste, pour la plupart des militaires. Ces derniers ne

forment que le noyau de l'armée, dont le reste consiste en 300,000 Hindous.

Les revenus des trois présidences de Bengale, Bombay et Madras sont d'environ 465 millions de francs par an. L'île de Ceylan n'est pas comprise dans les possessions de la compagnie de l'Inde; elle appartient au gouvernement britannique, qui la fait administrer pour son compte.

Emplacement des forces anglaises.

L'emplacement des forces militaires d'un état a toujours été une chose très-intéressante à connaître. Il n'entre pas dans le sujet de ce petit article d'expliquer les différentes causes qui produisent cet intérêt; il suffira de faire observer que, dans le temps où nous sommes, ce sont en général des raisons qui se rattachent à la situation et à la disposition politique et particulière de telle ou telle partie d'un empire, qui déterminent la quotité plus ou moins grande des forces que l'on y place, selon qu'il y a quelque agitation intérieure à craindre ou quelque évènement extérieur à prévoir, ou que la situation de ces points ne donne aucune inquiétude.

C'est ainsi, par exemple, que le gouvernement britannique tient dans le royaume de l'Irlande un plus grand nombre de troupes qu'en Angleterre, et qu'il en a extrêmement peu dans le royaume d'Ecosse. La même remarque est à faire relativement à ses possessions éloignées. Il a placé des forces considérables dans les Indes orientales ainsi que dans ses colonies du cap de Bonne-Espérance, de Ceylan et de la Jamaïque, où des convulsions peuvent avoir lieu, tandis qu'il n'a mis que des garnisons ordinaires à Démérary, à Saint-Vincent, à Sainte-Lucie, aux Bermudes, etc., où l'état des choses et des esprits n'inspire en ce moment aucune crainte. C'est ainsi

encore qu'il a envoyé à Gibraltar, à Malte et à Corfou beaucoup plus de troupes que n'en exige le service ordinaire de ces places, et l'on comprendra facilement que l'état des affaires d'Orient a été le motif de cette mesure.

Après ces courtes observations, nous allons faire connaître, d'après les documens officiels les plus récens, l'emplacement des divers régimens qui composent l'armée anglaise, à l'exception des régimens d'artillerie et du génie dont la dissémination par nombreux détachemens nous a ôté le moyen de réunir les renseignemens que nous nous sommes procurés pour les régimens d'infanterie et de cavalerie.

Il y a en Angleterre 9 régimens d'infanterie et 15 de cavalerie. Le reste de l'armée est ainsi divisé :

Infanterie.

Irlande.	19	L'île Maurice.	3
Ecosse.	1	Sainte-Lucie.	1
Indes orientales.	16	La Nouvelle-Galle méridionale.	3
Jamaïque.	5	Cap de Bonne-Espérance.	4
Trinité.	2	Ceylan.	4
Corfou.	6	Berbice.	1
Gibraltar.	6	Aux Bermudes.	1
Colonies de l'Amér. sept.	9	Malte.	4
La Barbade.	2	Zante.	1
Démérary.	1	Antigue.	1
Saint-Vincent.	1		

Cavalerie.

Irlande. . . . 6 Ecosse. . . . 1 Indes orientales. 4

DE L'ORDONNANCE ROYALE

DU 10 OCTOBRE 1829,

RELATIVE AUX PENSIONS MILITAIRES,

Et de l'article du *Journal des Débats* du 29 octobre 1829, concernant cette ordonnance.

PAR P. EUGÈNE MATHIEU,

COLONEL D'ÉTAT-MAJOR EN DISPONIBILITÉ.

Tels sont les malheurs de l'esprit de parti!... Le frère s'arme contre son frère, les amis les plus étroitement unis se divisent, les défenseurs également dévoués peut-être à leur pays, ne se comprennent plus.

Les chambres avec leur droite, leur gauche, avec leur centre et leurs extrêmes, agitées par des opinions de parti qu'on ne saurait assez déplorer pour les voir trop souvent se confondre avec l'opposition légale, une des premières nécessités du gouvernement représentatif; les chambres, disons-nous, ne trouvent-elles pas là une des causes qui nous font marcher si lentement dans la voie de la monarchie constitutionnelle?....

Cet appareil de bonne foi politique avec lequel on se prononce pour ou contre les institutions sans trop vouloir les comprendre, est bien cruellement encore, ne faut-il pas en con-

venir, l'œuvre de cet esprit de parti, cause de toute l'animosité de nos discussions.

Cependant une armée, l'orgueil de la patrie, l'épouvante des ennemis de la France, lasse la victoire; un temps plus calme succède au bruit des conquêtes; le sang ne rougit plus la terre des immortels champs de bataille.

L'armée rentre paisible au foyer domestique aussi résignée dans l'infortune qu'elle fut redoutable dans les combats, cette armée fait l'admiration de l'Europe encore effrayée de sa noble attitude.

La paix, l'heureuse paix, répare les maux passés; l'héritier du trône de Saint-Louis reçoit les bénédictions de la France pour des institutions qui assurent le triomphe de la civilisation....

Les pouvoirs qui se succèdent, quelle que soit la différence des couleurs de parti n'en proclament pas moins à l'envi, les plus belles espérances de l'avenir, et semblent revendiquer l'honneur d'avoir vu floter sur les capitales de l'Europe l'étendard triomphant des armées françaises.

Le guerrier intrépide dont les bras ne sont plus nécessaires à la défense de la patrie, redevient citoyen pour les offrir à la terre qui le vit naître; il laboure le champ de ses pères et jusqu'à sa dernière heure, il ne cessera pas d'être utile.

Cependant apparait un roi législateur qui porte une bienveillante et paternelle sollicitude sur toutes les branches d'une administration réparatrice. Sa royale prévoyance apprécie long-tems le besoin de ce qui reste à réformer de la législation sur les pensions militaires; son auguste successeur n'en conçoit pas moins dans ses généreux desseins l'équitable, peut-être même un peu tardive nécessité....

Mais toujours ministres nouveaux, toujours nouvelles combinaisons, nouvelles ambitions de parti et toujours nouveaux

retards dans l'exécution des intentions du souverain, ainsi que dans les mesures appelées par les vœux, nous pouvons dire unanimes.

Cependant un des généraux de l'armée aussi éloquent à la tribune que brave dans les combats, élève la voix en faveur de ses vieux et malheureux camarades. En véritable éclaireur qui semble devoir rencontrer des ennemis parmi ses frères, il essaye l'attaque sur un premier point d'améliorations. Ses espérances se bornent à la réduction des 5 pour cent de retenue sur les pensions en faveur de la caisse des invalides.

Mais les soldats français comme on le verra par la lettre à laquelle ce préambule sert d'introduction, lettre refusée par un journal généralement estimé, les soldats français, disons-nous, trouvent des votes contraires, précisément dans les mandataires de la plupart d'entre eux, et les efforts de MM. les généraux *Sébastiani, Gérard, Lamarque* et tant d'autres honorables Députés sont superflus.

L'esprit de parti dont nous déplorons d'ailleurs les effets plutôt que d'attaquer les individus a repoussé la main qui veut protéger.

Le Monarque, nous ne saurions trop le répéter, premier appui comme premier chef de son armée voulant enfin mettre un terme aux misères qui affectent son cœur, ordonne l'initiative d'une mesure toute consolatrice et qui reçoit une généreuse exécution quelques jours avant le concours des pouvoirs qui donnent force à la loi.

Mais encore une fois qu'attendre d'un système qui semble repousser jusques aux bienfaits publics parce qu'ils ressortent d'une mesure qu'on se plaît à ne considérer, comme *anticipée*, qu'après l'avoir frappée de réprobation aux yeux de la France.

Détournons plutôt nos regards à l'aspect de cette profonde

blessure du corps social, trop cruelle à la patrie!... Toutefois tels sont les sentimens fraternels d'une feuille généralement estimée, nous nous plaisons à le redire, du journal des débats qui dans un article du 29 octobre fait jeter *les cris d'indignation et de désespoir* à une nation entière parce que les Chambres auraient concouru à une mesure, qui permettrait aux enfans qu'elle emploie à sa défense de ramasser enfin *quelques miètes du festin* [1]. Tel est donc l'esprit de parti?

Le comité de ses rédacteurs à été plus loin encore, et bien que réduits à se retrancher sur les formes de l'ordonnance protectrice, unique but disaient-ils de leur attaque, ces messieurs n'en ont pas moins refusé toute publicité à la réponse qu'on va lire et dont nous n'avons tardé de soumettre le ton et la mesure au jugement impartial du public, que pour attendre la réunion des Chambres.

En effet, quelque soit l'éloquence de MM. du comité de rédaction, il leur devenait difficile de démentir *les cris de désespoir et d'indignation* qu'une trop audacieuse interprétation des sentimens de la France avait déjà fait retentir au loin, dans leur journal. Ils ont gardé le silence.

A Monsieur le rédacteur des Débats.

Meze (Hérault), le 9 décembre 1829.

Monsieur le rédacteur,

Je crois devoir commencer ma lettre par vous déclarer que depuis long-temps je suis un des lecteurs les plus zélés de votre journal, je dois en même temps protester, qu'étranger à toute coterie politique, j'ai la confiance qu'on ne trouvera dans mes expressions, aucune pensée d'esprit de parti.

[1] Discours du général Foi.

Cependant votre feuille du 29 octobre arrive au fond de la province où grand nombre de camarades campagnards et moi voyons avec une trop vive peine, votre opposition aux bienfaits de l'ordonnance sur les retraites, pour que je ne regarde point comme un devoir de vous en témoigner des regrets.

Cette ordonnance bien que tardive, nous verrons pourquoi, vient enfin consoler la misère et soulager la douleur du débris encore debout de cette vieille armée, pour laquelle on fut toujours bien plus prodigue d'éloges que de secours.... ......

Mais l'auteur du charitable article sur Paris, pense sans doute qu'il suffit de la solde d'un peu d'estime pour vivre avec une résignation indéfinie, en présence d'une vieillesse de douleurs et de privations, et surtout à l'aspect non moins cruel encore, pour un père, d'une famille souvent nombreus, élevée dans un rang honorable, et à laquelle tout-à-coup au jour de la cessation des services, il lui est à peine permis d'offrir le pain de l'indigence. . . . .

Il y avait sans doute, dites-vous, monsieur, quelque chose à réformer dans la législation relative aux pensions; tout le monde le sent et en convient; et l'auteur de l'article veut bien penser qu'on pouvait tout aussi bien faire dans deux mois avec les chambres qui s'y seraient prêtées de bonne grâce, ce qu'on fait aujourd'hui...

« L'armée, monsieur le rédacteur, doit vous savoir gré de cette concession *en expectative;* mais elle a besoin de ramener votre souvenir sur la manière dont fut accueillie par la chambre, une première tentative d'amélioration touchant la retenue qui grève les retraites en faveur de la caisse des Invalides : certes, cette délibération en réponse à l'éloquent discours de M. le général *Sébastiani,* ne pût être pour l'armée qu'un fâcheux présage des dispositions d'une assemblée qui consent l'augmentation, peut-être juste, des pensions du bas-

clergé; laisse passer les articles de tant d'autres *sinécures*; mais qui se montre avec tout son zèle, *économico-libéral*, le jour où il faut jeter un regard de pitié sur les quelques vieux soldats mutilés qui, nous dit-on sans cesse, ont porté si haut la gloire du nom français.

Toutefois à combien de maux eut échappé la vieillesse de tant de braves gens, si le hazard qui les ramena des rives brûlantes du *Tage*, les eut tous engloutis sous les glaces de *la Bérésina*!....

Dans le cours de la dernière session, vous le savez, sans doute; (M. de Caux l'a dit à la tribune); le ministère sous l'influence protectrice de l'héritier du trône, s'était sérieusement occupé d'un projet concernant les retraites; le bruit s'était assez généralement répandu qu'il allait être présenté aux chambres; mais à quelles dispositions contraires doit-on attribuer cet ajournement d'une mesure d'où dépendait l'avenir de grand nombre de pères de famille dont le sort fut alors réglé par l'administration, et qui doivent, devons-nous le dire, à l'indifférence dont ils purent se croire l'objet, le malheur de ne pouvoir plus participer au bienfait, un peu tard répandu sur l'armée, mais enfin qui vient de l'être?....

Les chambres, ajoutez-vous, monsieur, *n'auront à attendre que le désespoir et l'indignation des contribuables et sur elles seules retombera le blâme.*

Mais permettez, monsieur le rédacteur, votre feuille il est vrai est accréditée dans le monde politique; cependant n'est-ce pas trop hasarder que de donner un tel démenti à la reconnaissance de la France?....

Au cœur de cette France, vivent les familles, les alliances, les amis de l'ancienne et nouvelle armée ne formant plus aujourd'hui qu'un même faisceau : toutefois si dans cette masse de bons et loyaux Français dont les deniers grossissent les tré-

sors de l'état, il échappait un cri de mécontentement, ne pourriez-vous pas en trouver la source dans l'habile mais bien fâcheuse insinuation du rejet d'un crédit qui, conciliant le concours du pouvoir législatif avec la bienveillance paternelle du Roi, déterminerait enfin cette grande mesure par laquelle, suivant vos expressions, *la législation relative aux pensions pourrait en effet être revisée et coordonnée toute entière bien que plus tard?*

Les chambres, nous osons l'attendre de leur loyauté, feront abnégation de tout esprit de parti et de toutes personnalités étrangères à la question et considéreront dans la mesure qui vous parait anticipée, le seul zèle qui devance de quelques mois l'intention que vous leur prêtez, justement sans doute, en faveur *des braves qui*, *après* 30 *ans de services*, *couverts de blessures et d'honneur, se retirent, dites-vous*, *pour aller vivre pauvres dans leur village.*

Mais observez un instant, monsieur le rédacteur, que cette légère anticipation met un terme à des maux devenus irréparables par le travail courant et définitif du bureau des retraites qui dans deux mois règle le sort de grand nombre de militaires.

Cependant pleins d'une noble confiance dans les mandataires de la France, les soldats français n'auront pas la douleur de les voir détourner la tête à l'aspect de l'infortune de ces braves, à qui appartient sans doute, portion de cette gloire qu'on semble tenir à honneur de revendiquer et qu'on se bornait pourtant jusqu'alors à reconnaître par quelques mots d'espoir jetés sur la tombe entrouverte de tant de malheureux et comme pour étouffer un dernier reproche adressé à l'ingrate patrie.

Certes il serait trop cruel pour nous, si obéissant à d'étranges insinuations, ces mêmes élus de la nation opposaient un

excès d'économie à un bienfait précisément le seul dont on ait songé à soulager la vieille armée!...

Pourquoi? parce que la prérogative royale, dont le droit, vous en convenez, règle les tarifs, aurait généreusement anticipé sur la session qu'un accident peut retarder de quelques mois?

Mais cette susceptibilité à l'égard des principes déjà blessée en bien d'autres rencontres, ne restera pas inflexible en présence d'une mesure à laquelle, il est d'un devoir reconnaissant de le croire, le gouvernement n'a voulu donner la force de l'initiative, qu'après avoir pu remarquer l'incertitude où l'opposition de certains esprits; mais non, ce serait de l'opposition *quand même* et que faudrait-il espérer alors?...

Avec l'éloquent arrangement de quelques phrases pompeuses, on fait retentir au loin le bruit de cette gloire acquise par de respectables vétérans sur la pauvreté desquels l'auteur du bienveillant article daigne s'appitoyer : toutefois qu'il réponde avec l'austérité de cette haute philosophie qu'il semble professer; qu'il dise enfin ce qu'il ferait pour lui et les héritiers de sa gloire comme écrivain. S'il ne la trouvait associée qu'à une *pauvreté noble?*.. Nous ne saurions rien présumer, Monsieur le rédacteur, mais qu'on permette du moins à ceux qu'on berce depuis si long-temps de vaines illusions, de profiter de la cruelle expérience qui leur apprend aujourd'hui à ne plus considérer le bien promis que par le bien qui se reçoit.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le rédacteur, il est trop affligeant de trouver dans un journal auquel on accorde une estime toute particulière, des principes et des insinuations qui ne tendraient à rien moins qu'à détruire toutes les espérances des vieux soldats.

Peut être l'article qui nous occupe a-t-il échappé à la révision de votre comité, ou bien faut-il penser qu'il a pu être

l'œuvre de la surprise ou de la rapidité de la rédaction ? S'il n'en est pas ainsi, et si j'ai à lutter contre une résolution prise, je dois m'attendre à devenir l'objet d'un petit courroux, peut-être même à quelques interprétations fâcheuses, rien de plus probable sous certains rapport, car on sait aujourd'hui que c'est là le vocabulaire obligé d'une certaine exaltation de principes, exaltation à laquelle votre estimable journal nous paraissait d'ailleurs étranger.

Cependant si vous frappez, je dois seulement ne pas vous laisser ignorer que les coups seront reçus sans murmure par un officier qui depuis plus de 12 ans est dans la position toujours la même d'uneinactivité dont il ne désirerait point sortir par des moyens qui blesseraient la délicatesse, et qu'il peut se dire l'interprète de grand nombre de camarades.

Peu fait à la polémique des feuilles publiques, il sera trop facile sans doute, de combattre avec les armes d'une légalité qui *pour être respectable ne doit pas être cruelle*, un soldat qui exprime franchement sa pensée sans posséder l'art de lui donner la couleur qui séduit : dans tous les cas, Monsieur le rédacteur, j'en accepte la responsabilité et si dans le but généreux du peu de bien que peut faire mon écrit, un beau mouvement vous décidait au sacrifice de donner une publicité *exacte* à un langage peu digne, j'en conviens, de vos éloquentes colonnes, mais dont les effets n'en seraient pas moins difficiles à détruire, je trouverais du moins dans l'estime de mes braves camarades, un touchant dédommagement à mes revers littéraires ; comme à mon ignorance avouée à l'égard d'un genre de légalité qui ferait mourir de faim les vieux serviteurs de la patrie.

L'armée, Monsieur le rédacteur, n'attend ni ne peut désirer qu'on lui représente comme l'explique votre article, les interprètes du pays sous les couleurs *d'une coterie avare et babillarde*, elle apprécie les intentions de la majorité pru-

dente et sage des Députés; grand nombre de ses orateurs monte bravement et loyalement sur la brèche pour la défense des institutions jurées et de la gloire nationale, et ce ne serait point cette classe d'hommes intègres et généreux qu'on voudrait menacer suivant les insinuations de votre article *de la force du gouvernement et du glaive de nos bataillons*. L'union de ces divers pouvoirs ne pourrait être funeste qu'aux ennemis de la France.

Mais si vous n'ignorez pas, Monsieur le rédacteur, que l'armée française est la plus maltraitée des armées de l'Europe à la fin des services, comment au jour de la justice rendue, pouvez-vous insinuer que ces mêmes élus de la France qui ont mission de protéger son existence sociale, pourront se montrer froids ou hostiles en présence d'une mesure, *nous* ne saurions trop le redire, depuis long-temps appelée par les vœux unanimes et commandée par le besoin de ces vieux serviteurs? Croyons plutôt à vos regrets...

Cette mesure d'ailleurs, vous êtes forcé d'en convenir, trouvera pour diminuer essentiellement la quotité des fonds qu'elle peut réclamer, le secours des trop nombreuses extinctions; elle n'arrachera sûrement pas *les cris du désespoir* à notre grande et généreuse nation. Vous la jugez trop mal.

Puisse donc, Monsieur le rédacteur, la faible voix d'un soldat sans reproche, se faire entendre des écrivains de votre journal, interprètes ordinairement si éloquens des vœux de la patrie et leur faire regretter un système d'opposition si contraire à l'existence de tant de braves gens, auxquels il ne suffit point d'ailleurs pour terminer *honorablement* leur carrière des éloges dont ils peuvent *s'honorer*.

Recevez, Monsieur le rédacteur, etc., etc.

Signé MATHIEU.

Colonel d'état-major, en disponibilité.

Après la lecture de cette lettre, on peut se demander sans doute pourquoi le rédacteur des *Débats* a refusé de lui donner la publicité qu'on était en droit d'attendre d'un loyal adversaire, surtout après la proposition qui lui fut faite de supprimer ce qui pouvait choquer sa susceptibilité.

La raison n'en est peut-être pas difficile à expliquer, c'est qu'à moins de l'anéantir toute entière, son éloquence n'eût pas suffi pour effacer le ton de franchise dont nous pensons qu'elle est empreinte, comme aussi cette mesure qu'elle garde dans les reproches, et qui agrave bien davantage les torts de son refus. Mais, après avoir porté en quelque sorte le défi, il a refusé le combat. Cependant n'appartenait-il pas à la loyauté de ce journal de se prêter généreusement à toute réparation envers une armée de frères, dont il avait si sévèrement combattu les intérêts!...

Quoiqu'il en soit, l'effet de cette lettre ne sera pas tout-à-fait perdu, nous osons l'espérer; elle n'arrivera pas, il est vrai, à ce grand nombre de lecteurs qui ont pu puiser, dans l'article du 29 octobre, de nouvelles répugnances pour cette armée qu'on se plaît à représenter trop souvent comme à charge aux contribuables; mais elle ira peut-être encore chez quelques-uns réveiller d'anciennes sympathies pour cette portion de Français qu'on semble délaisser. Elle parviendra à nombre de militaires qui, retrouvant dans sa franchise l'expression de leurs sentimens, applaudiront sans doute à leur camarade d'avoir osé élever la voix, dans cette circonstance critique, pour des officiers et soldats qui ne savent plus aujourd'hui dans quels rangs ils trouveront des appuis.

Encore une fois, nous répétons les expressions du *Journal des Débats* · *Il y avait quelque chose à réformer dans la législation relative aux pensions militaires, tout le monde en convient, etc., etc.*

Cependant une ordonnance paraît ; qui règle plus généreusement le tarif de ces pensions, justice réclamée depuis longtemps, nous nous répétons encore, par tous les hommes équitables, et attendue avec résignation par les militaires fraçais.

La volonté du monarque a marqué l'instant où l'armée pourra recevoir enfin la preuve de la reconnaisssance de la France, mais, que disons-nous, la France ?... Non, braves défenseurs, elle ne participe nullement à ce bienfait, et si, en l'acceptant comme le prix de tant de sang versé pour elle, vous pensiez qu'elle voulût, bien que tard, acquitter sa dette, détrompez-vous, comprimez dans vos cœurs la reconnaissance prête à s'échapper, la France, toujours ingrate envers vous, se refuse à reconnaître vos loyaux services ; et si les chambres, jusque-là indifférentes à votre égard, se montrent votre appui, on n'entendra de toutes parts que les *cris d'indignation et de désespoir, partout le blâme sera deversé sur elles ;* c'est du moins ce que prétend un journal français qui se présente à cet égard comme l'organe du pays....

On a donc trouvé le moyen de corrompre votre première joie, d'empoisonner le bien qu'on a voulu vous faire, et au moment où de vieux soldats mutilés vont finir *dans leur village et dans la pauvreté* le peu de jours qui leur restent ; une voix s'élève pour leur faire entendre que ce bien est assaisonné de la malédiction publique.

N'y a-t-il pas là quelque chose qui blesse ? et sera-t-il injuste d'y trouver du moins de l'inconvenance ?

Quelle que soit d'ailleurs la mission d'un journal qui témoigne contre l'acte de l'autorité, alors qu'il lui paraît illégal, la réserve n'est-elle pas un premier devoir, lorsque cet acte est un bienfait qui s'étend sur une classe nombreuse de malheureux, à l'égard desquels surtout on semble professer une haute estime ?....

Cette réserve, nous le redisons avec peine, *le Journal des Débats* ne l'a pas gardée et nous entendons surtout relever une faute que seul parmi les feuilles publiques qui ont traité la question de légalité, il a portée à un excès de coupable exagération.

Les chambres vont s'assembler et nous nous ferons un devoir de mettre nos respectueuses observations sous les yeux de chacun des honorables membres qui les composent. Peut-être nous accorderont-ils un instant d'attention au milieu des difficultés de la haute mission qu'ils sont appelés à remplir.

Ce sons les vœux et les espérances d'une armée dévouée au Roi et à la patrie.

Signé MATHIEU.

Nous avons cru devoir dans l'intérêt de la justice, autant que dans celui de nos compagnons d'armes donner une place dans le *Journal des sciences militaires* à la reclamation de l'estimable colonel Mathieu. Nous croyons de même dans l'intérêt de la vérité devoir l'accompagner de quelques réflexions.

Il n'est que trop vrai que depuis que la paix est venue mettre un terme aux efforts et aux sacrifices de la France, ses défensenrs dans les momens du danger, non seulement se sont vus oubliés, mais même en butte à des persécutions et à des reproches qu'on peut taxer de noire ingratitude, sans être soupçonné de partialité. Ceux qui n'y ont pris aucune part ne rougissent pas de parler de la gloire de la France, et ceux qui l'ont achetée au prix de leur sang et de leur fortune sont foulés aux pieds. Nous pouvons être sensibles à cette ingratitude, mais il ne faut pas nous en étonner. Autant arrive dans tous les pays où les spéculations industrielles tiennent lieu d'un patriotisme desintéressé et dévoué, et où les richesses valent plus que les talens, le mérite et la probité. Carthage méprisait

ses guerriers jusqu'à ce que, prête à tomber devant Rome guerrière, ses orgueilleux marchands se virent enfin forcés de manier eux mêmes le glaive et le javelot. Il était trop tard; bientôt les ruines de Carthage furent livrées au mépris du Numide qu'elle avait fait si souvent trembler.

M. le colonel Mathieu a eu raison de combattre l'article du *journal des Débats* qu'on pourrait peut-être, à tout aussi juste titre, qualifier d'anti-national que d'inconvenant : il ne faut pas laisser une erreur s'établir sans contradiction. Mais nous pensons qu'il se trompe lorsqu'il croit que la réunion, où si l'on veut, le comité de rédaction du journal des Débats, représente l'opinion de l'universalité de la France au sujet des vieux soldats de Walmy, de Jemmappe et de Fleurus. Nous aimons à conserver l'espérance consolatrice que non seulement la masse des citoyens, mais encore la majorité des 80 mille privilégiés, à qui sont réservés les droits de citoyen actif voient encore en nous les hommes de la patrie.

Nous croyons donc pouvoir nous flatter que les chambres ne feront aucune difficulté de convertir en loi l'ordonnance relative aux pensions de retraite. Sans contester la nécessité que des dispositions de ce genre seraient autorisées par une loi; nous répétons avec M. le colonel Mathieu qu'un bienfait anticipé n'en est pas moins un bienfait, et qu'un ministre ne peut jamais craindre d'exposer sa responsabilité dans ce cas. Mais il est deux observations à faire qui n'échapperont sans doute pas aux chambres, dans la discussion du projet de loi.

La première est la nécessité d'étendre la jouissance des pensionnés du nouveau tarif à tous les pensionnaires encore vivans afin d'améliorer aussi leur sort. Autrement, il arriverait nécessairement que les militaires qui comptent le moins de services de guerre, arrivant à la retraite après le premier janvier 1830, seraient beaucoup mieux traités que ceux qui ont com-

plété vingt campagnes avant cette époque. Un pareil résultat serait hors de toute justice, et contraire à ce qui s'est passé pendant la révolution même. Lorsque le tarif des pensions de retraite fut établi sur un pied plus élevé, tous les pensionnaires antérieurs à 1789 furent admis à en jouir.

La seconde considération est celle de maintenir la proportion existante jusqu'à ce jour, entre le maximum et le minimum des retraites. La proportion fixée dans la nouvelle ordonnance, nous paraît un peu établie au hasard, et dans le but de favoriser les militaires des grades les plus élevés, qui n'auront servi que dans l'intérieur. Tel ne saurait être l'objet d'une loi destinée à récompenser les militaires utiles à leur patrie, des services réels qu'ils lui rendront, et à leur assurer un sort supportable, pour prix de leurs travaux et du sang qu'ils auront versé. Nous ne croyons pas pouvoir admettre que dans ce moment où beaucoup de militaires gradés eu partie sans avoir servi dans nos armées, vont achever trente ans de paisibles services dans de riches sinécures, on n'ait en qu'eux en vue, parce qu'en effet ils éprouveront plus que d'autres les effets de l'amélioration. Nous pensons au contraire qu'on a été guidé par des vues d'économie sur le montant du maximum. Mais il nous paraît qu'ici l'économie doit disparaître devant la justice et la *décence* même. Au reste le nombre de ceux qui ont droit au maximum est très-minime et ils disparaissent de jour en jour. Ainsi les contribuables, s'ils veulent *pleurer* devant la dépense de quelques mille francs, en *maximum de retraites*, plutôt que devant *des millions* de sinécures, n'auront pas à pleurer long-temps.

ORIGINE

DE LA MARINE ANGLAISE.

En 1224, on comptait en Angleterre 26 ports, outre ceux des provinces de Cornwall et de Devonshire. Liverpool n'était à cette époque qu'un village appartenant au diocèse de Walton. En 1253, le roi Henri mit un embargo sur tous les navires, tant anglais qu'étrangers pour s'en servir dans son expédition contre les barons de la Gascogne. Le nombre de ces navires était de plus de 1,000, dont 300 grands. Les chroniques de 1555 font une différence entre les vaisseaux de guerre et les autres; les premiers étaient principalement stationnés à Yarmouth, à Bristol, à Lynne; à Kingston (Upon Hull) et à Ravensere; mais on ne sait pas si ces vaisseaux étaient de structure différente, ou s'ils se distinguaient seulement des navires marchands par leur grandeur et leur solidité. Ils n'étaient pourtant pas une propriété nationale; car on les appelait les vaisseaux de guerre de Yarmouth, de Bristol, etc.

En 1336, l'histoire fait pour la première fois mention de Liverpool comme port naissant. Deux ans plus tard le roi Édouard fit croiser ses deux propres galères sur la côte orientale de l'Angleterre pour attaquer les Écossais et leurs alliés, et pour protéger les vaisseaux de transport qui se rendaient en Écosse. C'est vraisemblablement le premier exemple d'une marine marchande convoyée par des bâtimens de guerre. Dans

la même année les Français détruisirent Southampton, alors le principal port de l'Angleterre méridionale. Le roi ordonna de garnir l'île de Shepey de troupes, de fortifier Londres sur les bords de la Tamise avec des pierres et des planches, et de boucher le canal pour empêcher les vaisseaux ennemis d'approcher. Tout le monde, à Londres, sans exception des ecclésiastiques, fut obligé de contribuer à l'exécution de ces travaux. La marine anglaise ayant fait de grandes pertes en 1340, le roi Édouard défendit la vente de vaisseaux à des étrangers, et ordonna de faire un relevé exact de tous les navires existans dans chaque port de ses états. L'année suivante, il chargea les magistrats des principaux ports de l'Angleterre de faire équiper pour la guerre tous les vaisseaux de soixante tonneaux et plus, ainsi que toutes les barques et chaloupes. Il convoqua aussi les députés des principaux propriétaires de ces ports, pour former à Westminster une commission qui lui devait faire un rapport sur la navigation et sur le progrès des armemens. En 1344, le roi fit venir à Londres des représentans pour former un conseil de navigation. (*Naval parliament.*)

M. César Moreau a publié à Londres un ouvrage fort intéressant, intitulé : *Aperçu chronologique de la marine anglaise tant royale que commerciale.* Ce travail est basé sur les documens les plus authentiques, et l'auteur cite toujours avec une exactitude louable, les sources dans lesquelles il a puisé ses notions. On y lit un rapport sur les bâtimens fournis par les ports anglais pour la flotte avec laquelle Édouard III fit le siége de Calais. Vingt-cinq vaisseaux du roi étaient montés par 419 marins; Londres en envoya 25 avec 662 hommes; Newgate, 15 avec 160; Sandwich, 22 avec 504; Dover, 16 avec 336; Winchelsea, 21 avec 596; Weymouth, 20 avec 264; Dartmouht, 31 avec 757; Plymouth, 25 avec 603; Looe, 20 avec 325; Fowey, 47 avec 770; Bristol, 24 avec 608; Shore-

ham. 20 avec 329, etc. Ceux-ci composaient la flotte dite septentrionale, la méridionale comptait 17 bâtimens de Newcastle avec 414 hommes; 16 de Hull avec 466 hommes; 43 de Yarmouth avec 1,095; 17 de Barton avec 361, etc. Les ports de l'étranger renforcèrent aussi la flotte anglaise. Bayonne envoya 15 vaisseaux avec 439 hommes; l'Espagne, 7 avec 184; la Flandre 14 avec 133; la Gueldre, 1 avec 24. La flotte royale comptait 25 bâtimens; la méridionale, 468, et la septentrionale, 217. Outre ces 710 vaisseaux anglais, il y en avait 1 de l'Irlande et 37 étrangers. En tout 748 montés par 14,966 marins.

Le tableau qui nous a fourni ce document curieux est la première liste connue d'une flotte anglaise. En 1381, il fut ordonné qu'aucun sujet anglais ne devait importer ou exporter des marchandises autrement que sur des vaisseaux appartenant aux sujets du roi: c'est le premier acte de navigation voté par le parlement anglais. En 1382, ce parlement permit aux négocians étrangers de faire des affaires sous la protection du roi. La flotte de Henri V. destinée à l'invasion en France (1415), se composait de 1500 vaisseaux. Il existe un document précieux de 1512 sur la flotte anglaise. Outre 3,000 hommes armés pour le service de la marine, 700 soldats, marins et canonniers, s'étaient rendus sur le *Régent*, bâtiment qui portait le roi Henri VIII. L'amiral reçut pour sa personne, en tout 16 shillings (20 francs) pendant qu'il était en mer, et chaque capitaine 1 shillings 6 deniers. Les soldats étaient payés par mois de 28 jours, à raison de 10 shillings par tête. Le *Régent* portait 10,000 tonneaux; les autres navires étaient de 70 à 200 tonneaux, sans compter les barques de transport.

Voilà les commencemens de cette marine anglaise, qui depuis ce temps n'a pas cessé de s'accroître, et qui est à présent

la plus considérable du globe. Pour les trois derniers siècles, les documens sur son extension ne manquent pas. Les bâtimens de nos jours ne peuvent plus être comparés avec ceux de 1512. En 1826, on comptait en Angleterre 15,841 bâtimens de commerce portant ensemble 1,958,716 tonneaux, et 606 de la marine royale, y compris ceux en construction et en réparation. Vingt-huit sont de 98 à 120 canons; 137, de 50 à 84, 117, de 24 à 48; 42, de 24 à 38, et 86, de 16 à 22 canons.

STATISTIQUE DES PAYS-BAS.

La population des Pays-Bas était, au 1er janvier 1828, de 6,166,854 âmes, ce qui fait, avec une superficie de 6,202,662 bonniers ou hectares, environ 995 âmes par 100 hectares, ou presque un habitant par hectare. La province la plus peuplée est la Flandre orientale; elle a 707,705 habitans. La moins peuplée est la Drenthe; on y compte que 59,915 âmes. L'accroissement fut pour tout le royaume, pendant l'année 1827, de 49,919; ainsi 1/123 de la totalité de la population. 55,632 mariages y furent conclus; leur maximum, dans la Flandre orientale, était de 4,429.

Selon le rapport de la commission d'agriculture, il y avait dans le royaume 1,328,696 têtes de bêtes à corne de plus de deux ans, et 558,623 au-dessus de cet âge. Le plus grand nombre se trouvait en Frise, savoir : 165,252 têtes; le moin-

dre en Zélande, 41,633 têtes. La totalité est donc de 33,000 plus forte qu'en 1826, dont la moitié seule dans la province de Frise. Le nombre des chevaux dans les Pays-Bas était en 1827 de 450,982, dont 374,829 avaient plus, et 76,153 moins de trois ans. Le Hainaut était la province la plus riche en chevaux : on y comptait 50,127; la Drenthe, la plus pauvre, n'en avait que 7,723.

L'armée navale se composait, le 1er janvier 1829, de :

	En service actif.	Hors de service.
Vaisseaux de lignes. . . .	1	6
Frégates.	7	13
Corvettes.	9	8
Brigantins	6	5
Avisos	3	»
Vaisseaux de transport. . .	2	»
Vaisseaux à vapeur. . . .	2	»
Goëlettes.	»	1
Chaloupes canonnières. . .	»	30
Totaux	30	63

Les trente bâtimens en service actif portent 720 canons et 8,314 hommes. Douze de ces navires, avec un équipage de 1,677 hommes, composent la station de la Méditerranée; six, avec 1,107 hommes, forment l'escadre dans des Indes orientales; les autres servent dans l'Inde occidentale, entretiennent la correspondance, où sont des bâtimens en station.



NOUVEAU RÈGLEMENT MILITAIRE

EN TURQUIE.

On a publié à Constantinople, le dernier jour du mois de dzilkide de l'égire (mai 1829), le nouveau *Kanounnameh*, ou réglement complet pour l'armée turque. Il contient, en 457 paragraphes, des instructions détaillées sur la sphère d'activité du général (*miri alfai*), des déterminations exactes du devoir des différentes classes d'officiers, et traite de la subordination et de la discipline militaire en général. Ce réglement entre encore dans tous les détails relatifs aux services des casernes, aux habitations, à la nourriture et à la solde des troupes; il traite des inspections, de la marche, de l'alignement et des honneurs militaires. Tout cela ressemble parfaitement à notre discipline, et l'on ne peut méconnaître la coopération d'officiers européens à la rédaction de cette instruction. Les rédacteurs turcs ont de leur côté montré beaucoup de discernement en créant et en expliquant une foule de mots nouveaux tirés de leur langue maternelle, pour rendre avec exactitude les termes militaires de l'Europe. Quand une compagnie turque se range, le capitaine se place au milieu et en front, les deux lieutenans se mettent aux deux bouts; les quatre sergens-majors sont placés devant les huit sous-divisions, commandées par huit décennaires ou caporaux. Dans l'ordre de bataille, le

capitaine doit se trouver sur l'aile droite, et alors la disposition des troupes correspond tout-à-fait à la nôtre. Chaque compagnie se compose de 100 hommes, y compris les caporaux et les sergens-majors; elle se développe en trois rangs de 30 hommes, dont celui du milieu contient les plus petits soldats. La seule charge que le nouveau gouvernement a adoptée, et qui ne trouve pas son équivalent dans notre système militaire, est celle des *kaïmakans* : ce mot signifie celui qui tient la place d'un autre. On trouve dans presque toutes les branches de l'administration turque des kaïmakans : les militaires sont plus que nos aides-de-camp, et font partie de l'état-major. Le mot *orta*, par lequel on désignait les régimens des janissaires, est entièrement aboli, et défendu sous peine de mort. Il a été remplacé par un autre terme, qui désigne primitivement un camp.

HISTOIRE

DE LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS.

Par ODET-JULIEN LEBOUCHER [1].

La première édition de cet ouvrage avait reçu le plus honorable suffrage. Louis XVI la lut et la loua : et pourtant toute la vérité n'était pas dans ce livre que la main de la censure avait mutilé.

[1] Deux vol. in-8., avec un atlas, publié par M. Émile Le Boucher, avocat à la cour royale de Paris. Chez Anselin, libraire, rue Dauphine, n. 9, et au bureau du Journal.

Il convenait de profiter de la presse libre pour raconter l'histoire avec dignité : il convenait de rendre à ce livre toute son importance, à l'écrivain tout son caractère. M. Emile Leboucher a rempli ces nobles devoirs.

Nous aurons donc désormais un récit exact, précis, savant de cette mémorable époque des temps modernes où l'émancipation porta d'abord dans le nouveau monde cet étendart de *liberté* qui plus tard devait s'implanter en France, et de là rayonner dans l'Europe entière, et en changer la face.

M. Leboucher s'est moins occupé de ce grand évènement sous le rapport politique, que sous le rapport militaire

Nous ferons connaître par une analyse détaillée l'ensemble de cet ouvrage, où la conscience est unie au talent. En attendant nous devions annoncer cette publication et la recommander à nos lecteurs, comme un de ces livres nés d'une longue méditation, expression de connaissances étendues et précises, et dans lequel notre marine retrouve tous les éloges dus à son courage et à son habileté. C'est par les faits, que M. Leboucher établit la gloire de nos armes. Ici pour arriver à la louange, il fallait seulement raconter nos annales et donner carrière à la vérité.

L'ouvrage est dédié à M. l'amiral de Rigny qui l'a accepté. On ne pouvait trouver une plus belle *préface*, et nous aurons dit ce que nous pensons du livre en assurant qu'il en est digne et qu'il y répond.

A. M.

LE TEMPS

JOURNAL DES PROGRÈS.

C'est sans contredit une des meilleures feuilles quotidiennes que le développement des idées nouvelles ait fait éclore. Ce journal embrasse non-seulement tous les événemens politiques de l'extérieur et de l'intérieur, mais encore toutes les branches des connaissances humaines. Ce qui distingue surtout sa rédaction, c'est la capacité réelle des hommes tous *spéciaux* qui y concourent.

C'est une sorte d'*encyclopédie* qui enrégistre jour par jour, chacune des découvertes, qui note les ouvrages nouveaux; constate enfin tous les pas de l'esprit humain dans toutes les parties auxquelles il s'applique. Il fallait une grande masse de rédacteurs et une administration bien éclairée pour ne pas succomber sous ce titre : *Journal des progrès*. La feuille que nous annonçons a rempli toutes ses promesses : le succès qu'elle obtient est de la justice, et nous devons particulièrement de la reconnaissance à ce journal pour les excellens articles militaires qu'il a donnés et dont nous avons cru pouvoir quelquefois tirer parti. On ne saurait assez louer M. *Coste* pour la manière dont il conduit cette grande entreprise. A. M.

L'ESPRIT

DE L'HOMME DE GUERRE,

Par le capitaine d'ESMOND. (1)

La publication trop rapprochée de la présente livraison ne nous permettant pas de donner, ainsi que nous le désirions, une analyse raisonnée de cet intéressant ouvrage, nous sommes obligés de la remettre au numéro prochain.

Nous nous contenterons donc en ce moment de le recommander à nos jeunes lecteurs militaires, comme un des livres les plus intéressans de la bibliothèque de l'homme de guerre.

L'auteur n'a point la prétention de dicter aux généraux des préceptes sur le grand art de la guerre. Il se contente de remettre sous les yeux de ses compagnons d'armes, les principes fondamentaux de la stratégie tels qu'on peut la déduire et de l'histoire et de l'exemple des grands maîtres. Sous ce rapport, la lecture de son ouvrage est aussi agréable que le but en est utile.

Le général G. DE VAUDONCOURT.

1 Paris, 1830, 1 fort vol. grand in-8, avec sept tableaux et 16 planches lithographiées. Chez J. Corréard jeune, passage Saulnier, n. 13, et Anselin, libraire, rue Dauphine. Prix : 10 fr.



ANNONCES.

Mémoires militaires et historiques pour servir à l'histoire de la guerre depuis 1792 jusqu'en 1815 inclusivement, par M. le général baron de Crossart. 6 vol. in-8°. Migneret, rue du dragon, n° 20; Delaunay, au Palais-Royal.

Nous rendrons compte de cet ouvrage dans un prochain numéro.

De la Législation militaire dans un état constitutionnel, par le général G. de Vaudoncourt. broch. in-8°. Prix : 1 fr. 50 c. pour Paris, et 1 fr. 75 c. par la poste.

Des Abus en matière de recrutement, par M. Arthur Roche. Broch. in-8°. Prix : 2 fr. pour Paris, et 2 fr. 40 c. par la poste.

Traité de fabrication et teinture des draps pour l'armée française; par Dupré-Lassalle, agent principal du service de l'artillerie. 1 vol. in-12. Prix : 4 fr.

L'Athénée, Mémorial des Sciences, des Lettres et des Arts, recueil publié le 15 de chaque mois. In-8°, papier vélin satiné, avec cartes, gravures, etc. Prix de la souscription pour Paris, 20 fr. pour un an, 12 fr. pour 6 mois.

Histoire philosophique et politique de Russie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par J. Esnaux, 4 vol. in-8°, papier vélin satiné. Prix : 30 fr. pour les souscripteurs, et pour les non-souscripteurs 36 fr. Les deux premiers volumes sont en vente. Prix : 15 fr. Les deux derniers sont sous presse pour paraître au 1er juin.

Ordonnance du Roi, portant fixation des Pensions de retraite, Pensions des veuves, Secours annuels aux orphelins. Prix : 25 c., et 35 c. par la poste.

La Tribune romantique, continuation de *la Psyché*, paraissant tous les 15 jours, par livraison de 4 à 5 feuilles d'impression, format grand in-8°, papier vélin satiné, caractère neuf, avec vignette et cul-de-lampe. Prix : 42 fr. pour 6 mois.

La collection de *la Psyché* se compose de 23 volumes. Prix : 40 fr. Chaque volume, séparément 2 fr.

Le *Menestrel des Vosges*, recueil de romances, chansons, etc., par le baron Ch. Auguste de Maldigny; 2e. édition, revue, corrigée et augmentée de jolies vignettes par C. Girardet. 1 fort vol. in-18. Prix : 4 fr.

Les Sens au tribunal de l'Amour, poème orné de gravures, et suivi de l'appel en cour de vérité et autres pièces; par M. D, L., officier d'infanterie. Prix : 2 fr. 50 c.

D'Où vient tout le mal? De ce que nous sommes sortis de la Charte. Rentrons-y. Étrennes aux hommes de bonne volonté, pour l'an de grâce 1830. Décembre 1829. Broch. in-8°. Prix 2 fr., et 2 fr 30 c. par le poste.

Examen critique du cours de philosophie de M. Cousin (année 1829), leçon par leçon; par M. A. Marrast. Prix de l'abonnement au cours complet, 24 fr. pour Paris, et 28 fr. par la poste.

Examen critique du cours de Philosophie de M. Cousin (année 1828); par M. A. Marrast; brochure in-8°. Prix : 2 fr. pour Paris, et 2 fr. 40 c. par la poste.

Tous les ouvrages annoncés ci-dessus se trouvent au bureau du Journal.

Sous presse pour paraître au 1er avril prochain, *Wolfthurm*, ou *la Tour du Loup*, 2 vol. in-12. Prix : 6 fr.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE 18e VOLUME

DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

JANVIER, FÉVRIER, MARS 1830.

THÉORIE.

APPLICATION.

HISTOIRE.

MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA

DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME LIVRAISON.

Page 59, année 558, ligne 2; au lieu du mot *milites*, qni se trouve entre la parenthèse, lisez : *milices*.

Page 59, année 559, ligne 6; au lieu du mot *vilain*, qui se trouve dans la parenthèse, lisez : *vilani*.

Page 62, année 1137, ligne 3; au lieu de *malaudrins*, lisez *malandrins*.

Page 65, année 1304, ligne 1 et 2; au lieu de *soldats et choix*, lisez : *sol-dats de choix*.

Page 67, note 2; au lieu de *tirer à l'arc*, lisez : *tirer de l'arc*.

Page 69, année 1486, ligne 6; au lieu de *Stradick*, lisez *Stradiots*.

Page 69, note 2; au lieu de *la suppression de francs-archers*, lisez : *la suppression des francs-archers*.

